

Pelouses et coteaux secs remarquables de l'Y grenoblois

Versants méridionaux de Chartreuse

Dossier de prise en considération

DECEMBRE 2011



Soutien financier :



Rhône-Alpes Région



Dossier de prise en considération pour la préservation et la gestion des pelouses et coteaux secs de l'Y Grenoblois Versants méridionaux de Chartreuse

Rédaction
Marie Champagne
Armelle Loffredo
Roger Marciau
Relecture
Anouk Merlin
Cartographie
David Michallet
Coordination
Roger Marciau

Partenaires techniques :



SOMMAIRE

Introduction	4
A. Les enjeux des coteaux secs de l'Isère	6
A.1. Un enjeu européen et départemental.....	6
A.2. Pourquoi un inventaire des coteaux secs de l'Y Grenoblois ?.....	6
A.2.1. Des habitats naturels menacés à très court terme	6
A.2.2. Une action volontariste nécessaire alliant connaissance écologique et analyse des pratiques	6
A.2.3. Programmation sur 3 ans	7
B. Les coteaux secs des versants méridionaux de Chartreuse.....	9
B.1. Localisation	9
B.2. Données physiques	9
B.2.1. Données climatiques.....	9
B.2.2. Géologie	10
B.3. L'écologie des habitats naturels des coteaux secs.....	12
B.3.1. Les paramètres écologiques de la série du Chêne pubescent	12
B.3.2. La dynamique de la végétation	13
B.3.3. Typologie des habitats naturels des coteaux secs	14
a. Habitats cartographiés	15
B.3.4. Évaluation patrimoniale	16
a. Intérêt biogéographique	16
b. Rareté et bon état des habitats naturels.....	16
c. Espèces patrimoniales	18
d. Évaluation par secteur	18
B.4. Contexte socio-économique	21
B.4.1. Activités et acteurs.....	21
a. Activités socioéconomiques	21
b. L'agriculture	21
c. Les structures communales	21
d. Les associations de protection de la nature	22
e. Les activités récréatives	23
B.4.2. Évolution et atteintes	23
a. La déprise agricole.....	23
b. Urbanisation.....	23
c. Le mitage	24
C. Méthodologie de la cartographie	26
C.1. Recueil préliminaire de l'information	26
C.2. Délimitation de l'aire d'étude et préparation du terrain : méthodologie cartographique.....	26

C.3. Matériel de terrain	27
C.4. Inventaire naturaliste et fonctionnel	28
D. Fiches et cartes communales	28
D.1. Lecture des fiches communales	28
D.1.1. Contenu	28
D.1.2. Guide de lecture	28
D.1.3. Définition des sigles utilisés pour la réglementation	29
D.1.4. Rappel de la priorisation des actions sur les coteaux	29
E. Synthèse	30
E.1. La richesse des coteaux secs	30
E.1.1. La flore	30
E.1.2. Les habitats	31
E.2. Délimitation des sites	32
E.3. Bilan des enjeux patrimoniaux	32
E.3.1. L'enrichissement des pelouses sèches	32
E.3.2. L'intensité des pratiques agricoles	33
a. La fertilisation	33
b. Le surpâturage	34
E.3.3. L'urgence de conservation	35
E.4. Les stratégies de préservation	37
E.4.1. Les mesures agri-environnementales	37
a. PHAE	37
b. MAET hors N2000 et DCE	38
E.4.2. L'association foncière pastorale (AFP)	38
E.4.3. Les politiques départementales	39
a. Espaces Naturels Sensibles (ENS)	39
b. Le périmètre de Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PAEN)	39
E.4.4. Le SCOT de la région Grenobloise	39
Conclusion	40
Bibliographie	41
Annexes	43
Atlas des communes	49

TABLEAUX

Tableau n°1 : Typologie des habitats naturels et semi-naturels inventoriés	15
Tableau n°2 : Habitats patrimoniaux inventoriés	17
Tableau n°3 : Liste des orchidées caractéristiques des habitats de pelouses sèches	18
Tableau n°4 : Liste des supports utilisés pour le recueil préliminaire de l'information.....	26
Tableau n°5 : Définition des sigles utilisés dans les fiches communales	29
Tableau n°6 : Bilan chiffré des espèces de flore patrimoniale	30
Tableau n°7 : Liste des plantes protégées et réglementées au niveau de la cueillette en Isère.	31
Tableau n°8 : Bilan des surfaces d'habitats inventoriés	32
Tableau n°9 : Synthèse de l'urgence de conservation des pelouses de Chartreuse	36

FIGURES

Figure n° 1 : Carte des colonies de plantes méridionales dans le Dauphiné, la Savoie et le Jura méridional. D'après L.Vidal et J.Öffner	5
Figure n° 2 : Phasage de l'inventaire, versants méridionaux de la Chartreuse	8
Figure n° 3 : Diagramme ombrothermique de Saint-Martin-d'Hères (1960 - 2000) et d'Échirolles (2000-2005).....	10
Figure n° 4 : Carte géologique simplifiée de la Chartreuse	11
Figure n° 5 : Dynamique de la série du Chêne pubescent - AVENIR - 2009	12
Figure n° 6 : Illustration de la méthode de délimitation de l'aire d'étude et de la préparation de terrain.....	27
Figure n° 7 : Répartition des surfaces d'habitats communautaires embroussaillés	33

INTRODUCTION

Depuis sa création, AVENIR s'est consacré principalement à la préservation des zones humides et plus particulièrement des tourbières du département de l'Isère. En 1999, avec la cartographie des pelouses et coteaux secs de l'Isle Crémieu, le conservatoire s'est lancé dans l'acquisition de données et le porter à connaissance des enjeux des pelouses sèches du département, enjeux très sous-estimés jusqu'alors.

La région grenobloise, bien connue des botanistes pour ses colonies méridionales, était bien sûr un espace de choix pour cette action de cartographie. Compte-tenu de l'importance du territoire, un programme de réalisation de dossiers de prise en considération des pelouses et coteaux secs a été entrepris sur trois ans avec le phasage suivant :

- les balcons de Belledonne ;
- le sud grenoblois et Chartreuse
- Fin des versants méridionaux de Chartreuse et les contreforts Nord-est du Vercors.

Cette action s'inscrit dans le cadre des Conventions pluriannuelles d'objectifs contractées entre le Conservatoire, le Département et la Région.

Elle a également contribué à la réflexion sur la mise en place de la Trame Verte et Bleue prévue dans les lois dites « Grenelle II » et déjà anticipée par le SCOT de la Région Grenobloise. Enfin, les zonages produits sur les balcons de Belledonne vont servir de base à une expérimentation de mesures MAET par le Conseil général de l'Isère en 2012.

Le présent travail s'appuie essentiellement sur les rapports 2010 de stage de Marie Champagne et d'Armelle Loffredo-Buteau et sur des confirmations de terrain de Roger Marciau en 2011.

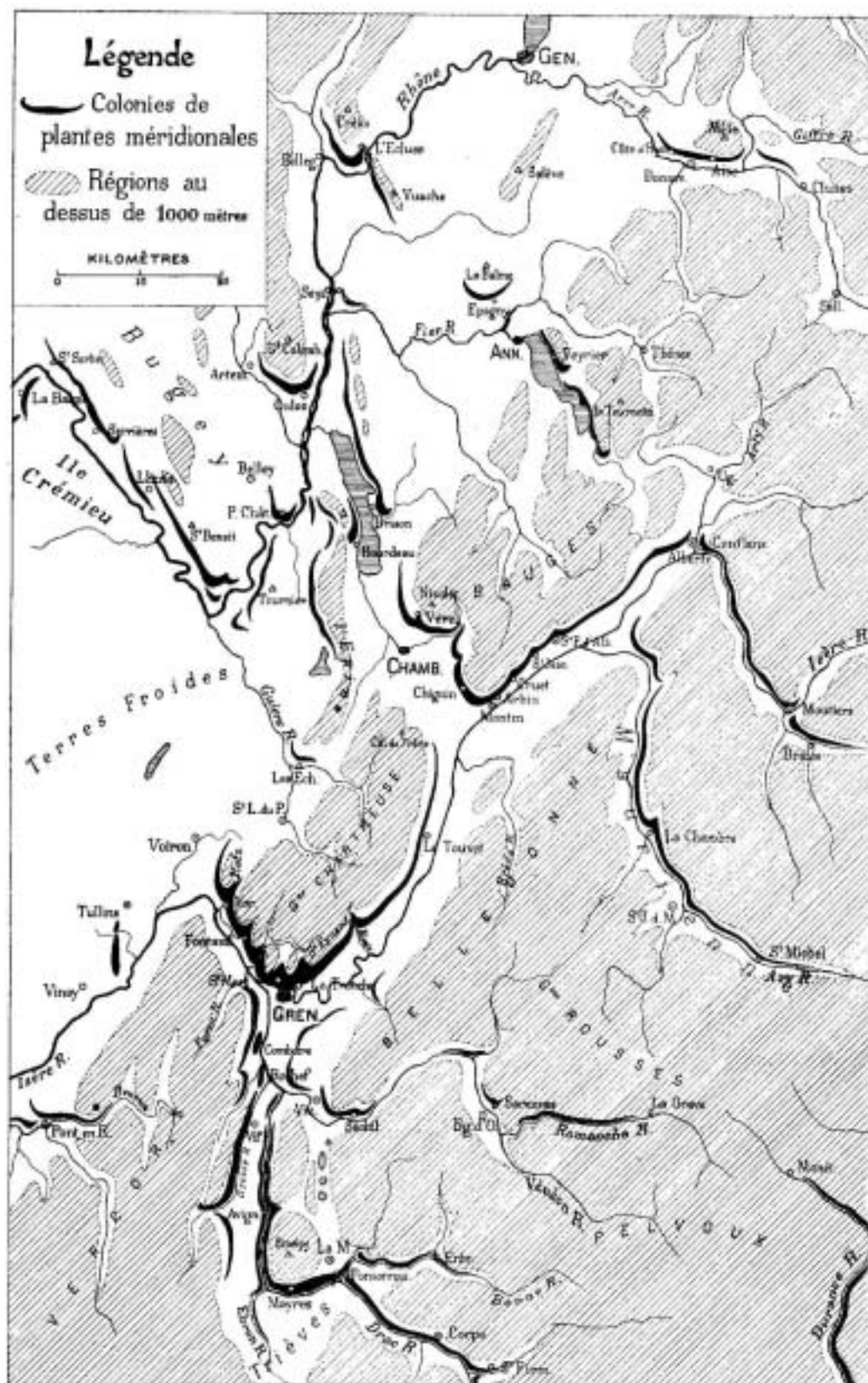


Figure n° 1 : Carte des colonies de plantes méridionales dans le Dauphiné, la Savoie et le Jura méridional. D'après L. Vidal et J. Öffner

A. Les enjeux des coteaux secs de l'Isère

A.1. Un enjeu européen et départemental

Le département de l'Isère est particulièrement riche en coteaux secs d'intérêt patrimonial, dont la diversité est le reflet de l'extrême variété climatique, géologique et topographique du territoire. Le regain d'intérêt porté à ces milieux semi-naturels date de la mise en œuvre de la directive européenne « Habitats Faune-Flore » (1992) qui a abouti en Isère à la mise en place de sites Natura 2000 sur les coteaux secs de l'Isle Crémieu, des gorges de la Bourne et des versants steppiques de la Romanche. De plus, les enjeux de conservation de ces espaces dépassent le domaine de la biodiversité. Ils sont également de nature paysagère et sociale car les coteaux secs connaissent depuis plusieurs décennies une forte déprise agricole et subissent une reconquête de la forêt qui menace la qualité de vie dans les villages.

A.2. Pourquoi un inventaire des coteaux secs de l'Y Grenoblois ?

C'est le botaniste et universitaire Jules Öffner qui le premier en 1905, avec Louis Vidal, a signalé une singularité de la région grenobloise : ses colonies botaniques méridionales. Celui-ci a en effet observé sur de nombreux versants exposés au sud des environs de Grenoble des localités qui abritent des espèces végétales habituellement connues plus au Sud à partir de Valence.

Ces plantes se sont installées 100 km au Nord de leur aire habituelle de répartition à la faveur de conditions de sol et de climat favorables (microclimat de versant Sud, substrat géologique très filtrant...). Ces milieux abritent donc une flore et une faune singulière dans notre région. On y observe notamment des plantes protégées comme l'Orchis à trois dents, la Marguerite de la Saint-Michel et des espèces animales remarquables comme le Léopard vert et le papillon de jour appelé l'Azuré du Serpolet.

Ces stations sont localisées sur les contreforts méridionaux de la Chartreuse (La Bastille, Le Néron jusqu'à Chapareillan), sur les collines bordières de Belledonne (Venon, Saint-Martin-d'Uriage, Le Mürrier...), sur la vallée du Drac et sur les contreforts Nord-est du Vercors.

A.2.1. Des habitats naturels menacés à très court terme

Ces milieux, autrefois très abondants grâce à une agriculture traditionnelle d'élevage nécessitant des prairies de fauche et des lieux de pâture, sont en régression rapide. Schématiquement, ils sont pris en tenaille entre la déprise agricole qui laisse regagner les boisements dans les parties hautes et raides, et l'urbanisation qui occupe le pied des coteaux ensoleillés. Au milieu, le mitage de l'urbanisme, la privatisation du foncier, la culture de la truffe et le boisement se combinent négativement. Ayant été basé principalement sur la présence d'espèces protégées, l'inventaire ZNIEFF ne recouvre qu'une fraction des pelouses et coteaux secs d'intérêt patrimonial.

A.2.2. Une action volontariste nécessaire alliant connaissance écologique et analyse des pratiques

AVENIR, conservatoire d'espaces naturels de l'Isère travaille depuis 1999 sur la thématique des pelouses et coteaux secs (inventaire des coteaux secs de l'Isle Crémieu (1999), inventaire puis plan de gestion des coteaux steppiques de la Romanche (2001 et 2003), inventaire des coteaux secs du Nord-Est du Vercors entre Vif et Fontaine (2005). En 2001, une exposition présentant ces habitats a

été réalisée avec le soutien du Conseil général. En 9 panneaux très faciles à transporter, l'intérêt et les menaces pesant sur les coteaux secs sont montrés à destination du grand public.

Le premier dossier de prise en considération concernait les balcons du massif de Belledonne. Il a été réalisé en collaboration avec les acteurs locaux, la société botanique GENTIANA et le conservatoire botanique alpin de Gap-Charance. Une analyse de la situation foncière et des usages par commune a été réalisée en collaboration avec les associations agricoles partenaires (Chambre d'agriculture, ADAYG, ADABEL, FAI...).

Enfin, des fiches communales de porter à connaissance informent les acteurs locaux sur leur patrimoine naturel de coteaux secs et donnent des objectifs de préservation pour orienter les documents de planification (le SCOT et les PLU) ainsi que la politique agricole (MAET, PEZMA) de l'État (APPB) et contractuelle (ENS..).

A.2.3. Programmation sur 3 ans

Le territoire couvert correspond à la frange méridionale de la Chartreuse, aux collines bordières du massif de Belledonne et du sud de Grenoble et aux contreforts Nord-est du Vercors. La zone d'étude correspond à celle de la région urbaine grenobloise pour laquelle un schéma de cohérence territoriale (SCOT) est en cours de finalisation et doit modifier le schéma directeur actuel. Représentant plus de 40 % du département de l'Isère, le travail d'inventaire a été réalisé sur une période de 3 ans suivant le calendrier suivant :

2009 : Collines bordières de Belledonne (de Saint-Martin d'Uriage à Saint-Maximin) et une partie du Sud grenoblois ;

2010 : Sud Grenoblois ; terrain du sud-Chartreuse

2011 : Versants méridionaux de Chartreuse de Voiron jusqu'à Chapareillan, contreforts Nord-Est du Vercors.

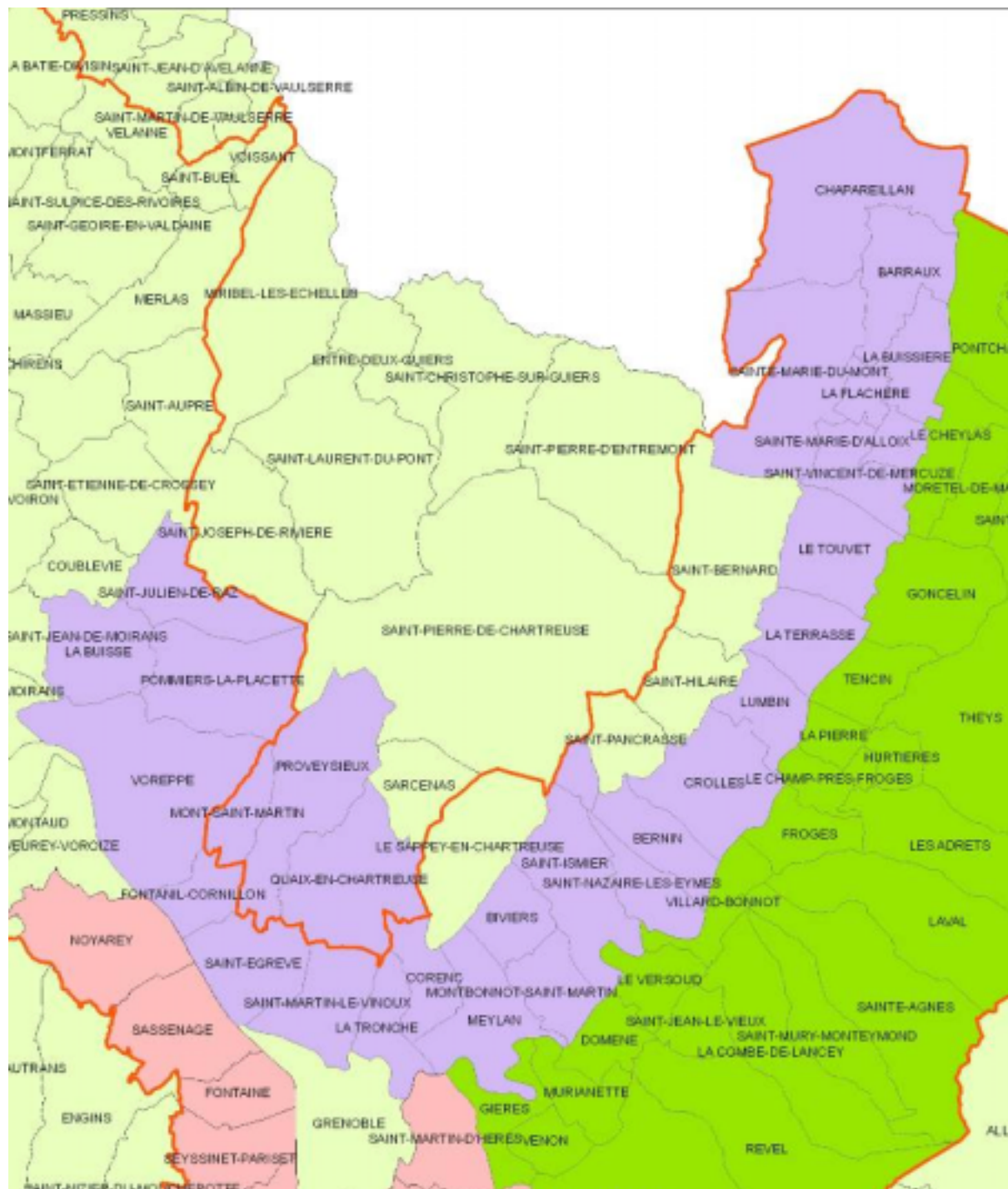


Figure n° 2 : Phasage de l'inventaire, versants méridionaux de la Chartreuse

B. Les coteaux secs des versants méridionaux de Chartreuse

B.1. Localisation

Le massif de la Chartreuse se situe en marge ouest des Alpes françaises, à la jonction des Alpes et du Jura et à cheval sur les départements de l'Isère et de la Savoie. Il se trouve aux portes même de l'agglomération grenobloise, dont l'urbanisation gagne ses basses pentes dans le sud du massif. Ses contreforts méridionaux dessinent le haut de « l'Y grenoblois », territoire formé par les vallées urbanisées de l'Isère, du Drac et du Grésivaudan.

Le secteur d'étude de 2010 et 2011 recouvre les 29 communes bordières de la Chartreuse, de Voreppe à Chapareillan. Elles sont situées à l'étage de la vigne essentiellement (200 - 900 m) mais peuvent atteindre 1400 m au niveau du plateau des Petites roches.

B.2. Données physiques

B.2.1. Données climatiques

Le climat de l'Y Grenoblois se trouve à un carrefour d'influences : atlantique atténuée à l'ouest, continentale à l'est dans la vallée de la Romanche et subméditerranéenne au sud dans le Trièves. De manière générale, il est caractérisé par des précipitations relativement abondantes (donnée moyenne de la station de Saint-Martin-d'Hères entre 1960 et 2000 : 1012 mm/an) même en été sous forme d'orages, et par une amplitude thermique annuelle très importante (données moyennes de la station de Saint-Martin-d'Hères entre 1960 et 2000 : 2,75°C en Janvier et 21°C en Juillet). Le diagramme ombrothermique de Saint-Martin-d'Hères (cf. figure 3) montre de façon évidente qu'en moyenne il n'existe pas de période de sécheresse au sens de Gaussen (courbe des températures au dessus des précipitations dans le graphique avec $P=2T$ pour les graduations).

Le régime de précipitation cartusien est plutôt de type océanique-montagnard (Saint-Pierre-de-Chartreuse reçoit des précipitations annuelles de 1 à 2 m d'eau). C'est l'orientation de la vallée du Grésivaudan qui détermine les vents dans cette vallée. Ainsi, le rebord occidental de la Chartreuse est sous l'effet des vents d'ouest chargés d'humidité, d'où une dissymétrie nette de la pluviosité entre les deux versants de ce massif. Le Grésivaudan reçoit en moyenne annuelle de plus d'un mètre d'eau, ce qui correspond à un nombre de jours de pluie relativement élevé (150 à 160 jours). L'importance de la pluviosité se traduit par un enneigement élevé, même en moyenne altitude. La pluviosité est considérable au pied des massifs préalpins de la Chartreuse et sur leurs premières pentes même à des altitudes de quelques centaines de mètres. C'est le relief qui modifie la distribution d'eau en accentuant les chutes côté Ouest et en raréfiant côté Est sur le Grésivaudan tout en réchauffant les masses d'air par effet de Foehn.

Bien plus que les grandes caractéristiques du climat régional, ce sont les conditions d'exposition et de nature de sol locales qui expliquent le mieux la répartition des coteaux secs. Sur le territoire prospecté, le relief implique des variations du niveau d'insolation et d'exposition aux vents dominants selon l'orientation des pentes. Celles qui nous intéressent ici sont exposées globalement au Sud-est de telle sorte qu'elles peuvent bénéficier d'une température moyenne de 1 à 2°C supérieure aux versants Nord.

Le qualificatif « sec » qui est attribué aux milieux considérés dans ce document est relatif à l'aridité du sol plus qu'à l'aridité atmosphérique. Car avec environ 1000 mm de pluie en moyenne et aucune sécheresse estivale régulière, le climat Grenoblois est relativement humide.

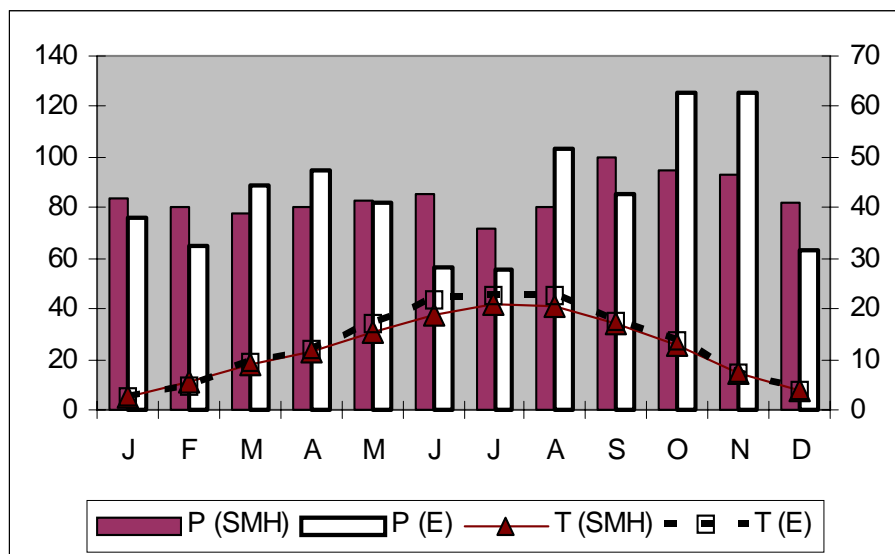


Figure n° 3 : Diagramme ombrothermique de Saint-Martin-d'Hères (1960 - 2000) et d'Echirolles (2000-2005)

B.2.2. Géologie

Le massif de la Chartreuse appartient, au même titre que les Bauges ou le Vercors, à l'ensemble des massifs subalpins et bénéficie comme ces deux derniers du statut de Parc naturel Régional. Ces massifs sont les premiers que l'on rencontre en abordant les Alpes depuis l'Ouest, avant les chaînes plus fortement soulevées des massifs cristallins externes (plus précisément ici celui de Belledonne).

Entièrement d'origine sédimentaire, le massif de la Chartreuse est constitué d'une alternance de roches argileuses (combes, vires) et de roches calcaires (falaises, lapiés) d'âge secondaire surmontées localement de conglomérats et de sables tertiaires. L'ensemble a été plissé et failté lors de la formation des Alpes durant les 30 derniers millions d'années. Les roches les plus remarquables formant l'ossature des paysages et la majorité des sommets (inversion des reliefs) sont les calcaires urgoniens.

Le massif est divisé en deux grands ensembles lithologiques :

L'ensemble Ouest formé par la Chartreuse médiane et la Chartreuse occidentale, qui présentent des affinités assez marquées par leur succession stratigraphique dépourvue de marnes de Narbonne, et leurs plis à larges voûtes anticlinales souvent peu érodées.

La Chartreuse orientale, qui est partagée en deux moitiés se chevauchant, l'une à affinités jurassiennes (à l'Ouest) et l'autre rattachée aux massifs subalpins plus septentrionaux (à l'Est). Elle constitue néanmoins un ensemble homogène à la fois par sa série stratigraphique, riche en marnes au niveau du Crétacé inférieur, que par son plissement plus serré et par son relief, qui est plus ouvert du fait de l'érosion profonde de ses anticlinaux.

En terme de nature de roche, la Chartreuse est constituée d'un bloc calcaire et marno-calcaire dont le premier gradin est en partie recouvert d'éboulis et de dépôts glaciaires. Le second gradin correspond aux principaux sommets (schéma 1). Les sols qui favorisent les habitats de coteaux secs sont essentiellement constitués d'éboulis et de moraines calcaires.

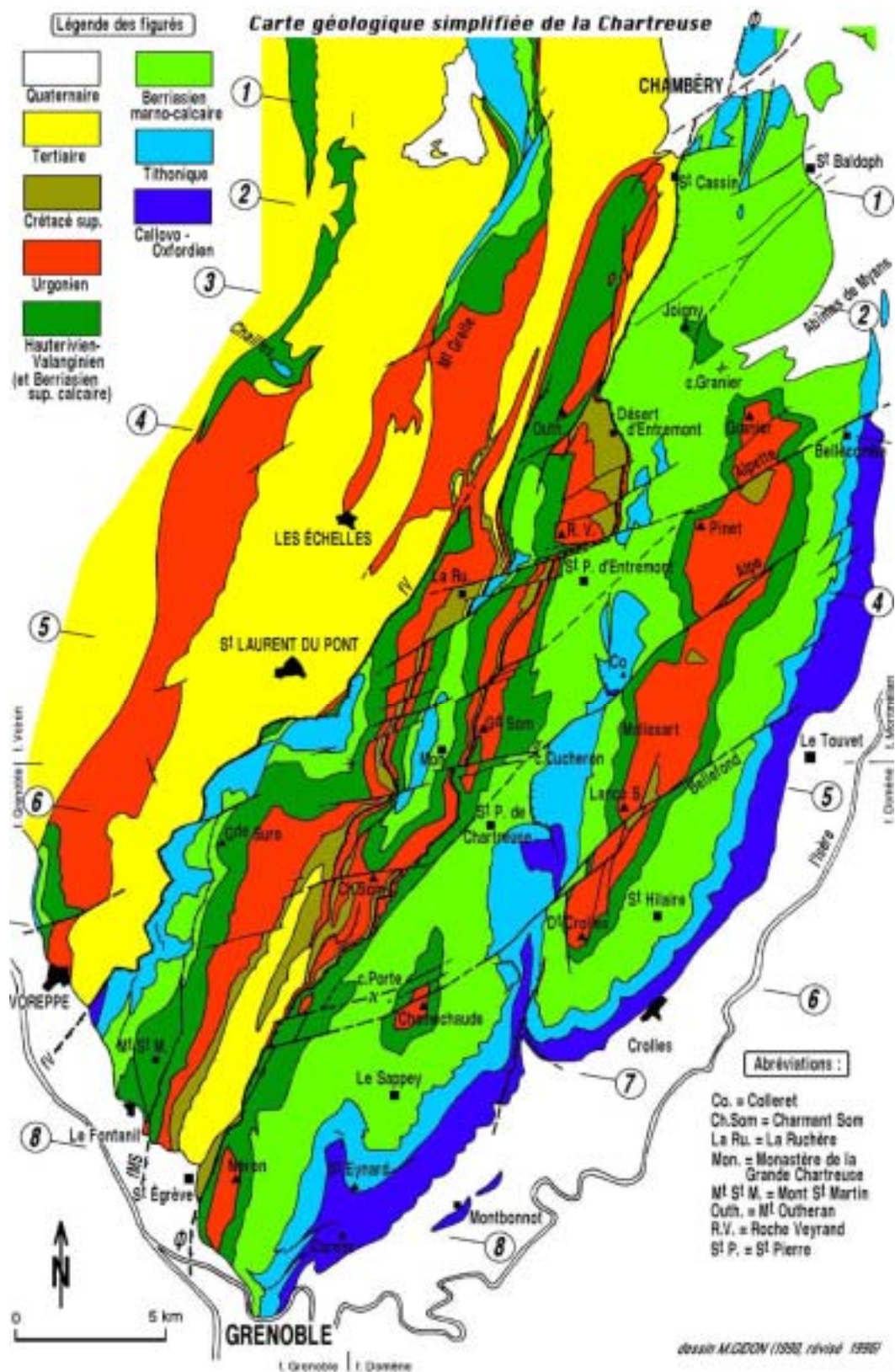


Figure n° 4 : Carte géologique simplifiée de la Chartreuse

B.3. L'écologie des habitats naturels des coteaux secs

B.3.1. Les paramètres écologiques de la série du Chêne pubescent

Sur les versants exposés au sud, lorsque la pente est accentuée et que le sol, très superficiel, est situé sur une roche mère calcaire et filtrante, toutes les conditions écologiques sont réunies pour définir le domaine du boisement de **Chêne blanc** ou **Chêne pubescent** : sol sec, se réchauffant rapidement au printemps et pauvre en éléments nutritifs.

Depuis toujours, ces boisements secs ont été déboisés pour la culture de la vigne ou la mise en place de prairies de fauche ou de pâture maigre. Ces prairies ont été constituées à partir du cortège de plantes des **groupements végétaux primaires** situés sur les escarpements rocheux et au niveau des éboulis où les arbres ne peuvent pas s'installer naturellement. Ces prairies créées par l'homme sont donc souvent appelées **prairies secondaires**, mais comme elles sont uniquement constituées d'espèces sauvages on les appelle aussi **prairies semi-naturelles**.

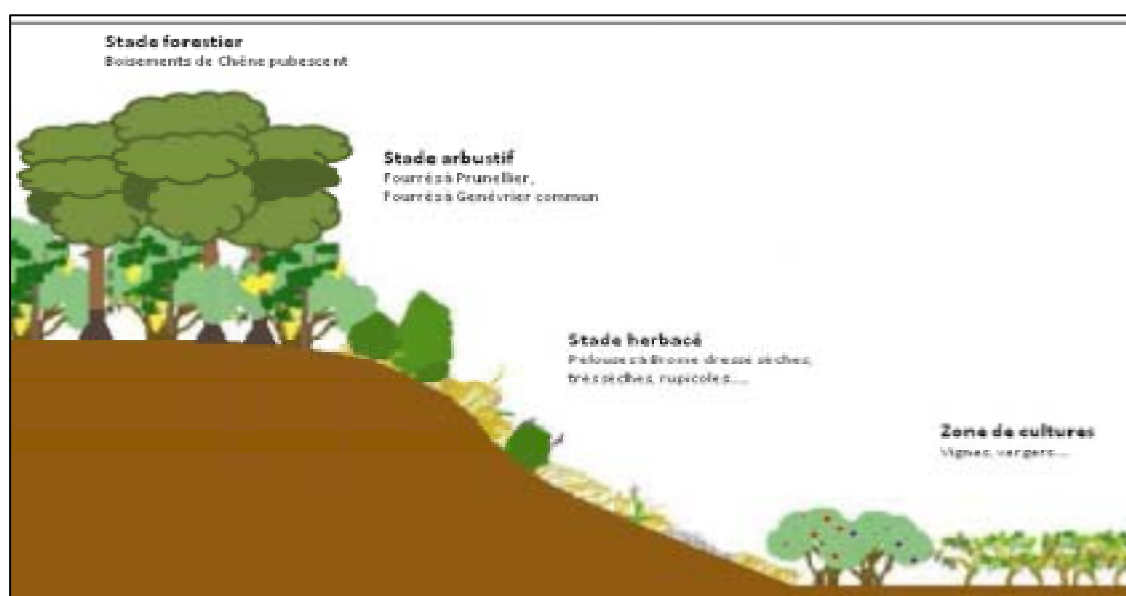


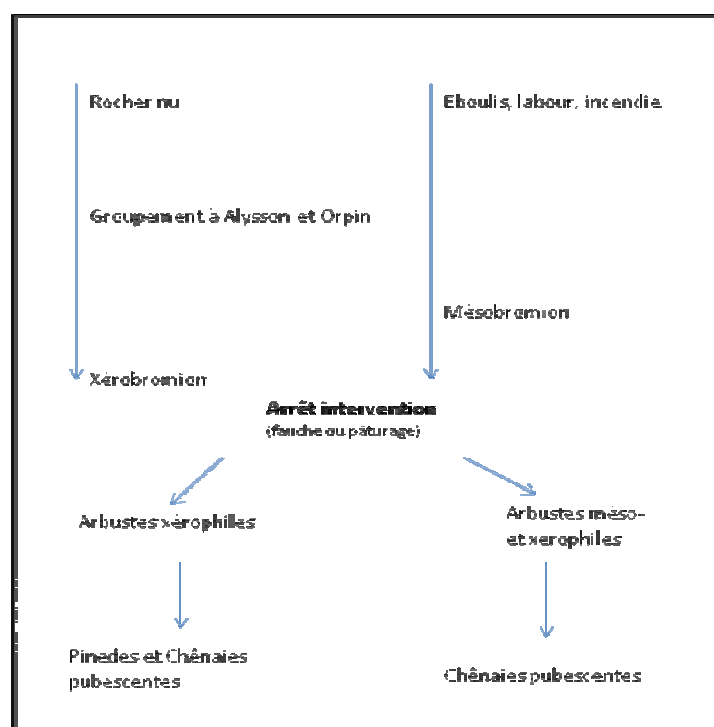
Figure n° 5 : Dynamique de la série du Chêne pubescent - AVENIR - 2009

B.3.2. La dynamique de la végétation

La série du Chêne pubescent est caractérisée par une succession d'habitats qui comprend dans les stades pionniers et herbacés les pelouses sèches à *Bromus erectus*, *Brachypodium pinnatum* et *Carex flacca*, et dans le stade forestier final un boisement à Chêne pubescent, de l'Érable à feuille d'obier et de nombreux arbustes.

Deux dynamiques peuvent être observées :

La dynamique naturelle qui varie en fonction du sol et de l'exposition



La dynamique liée aux travaux agricoles en bas de pente enrichie au sol plus profond

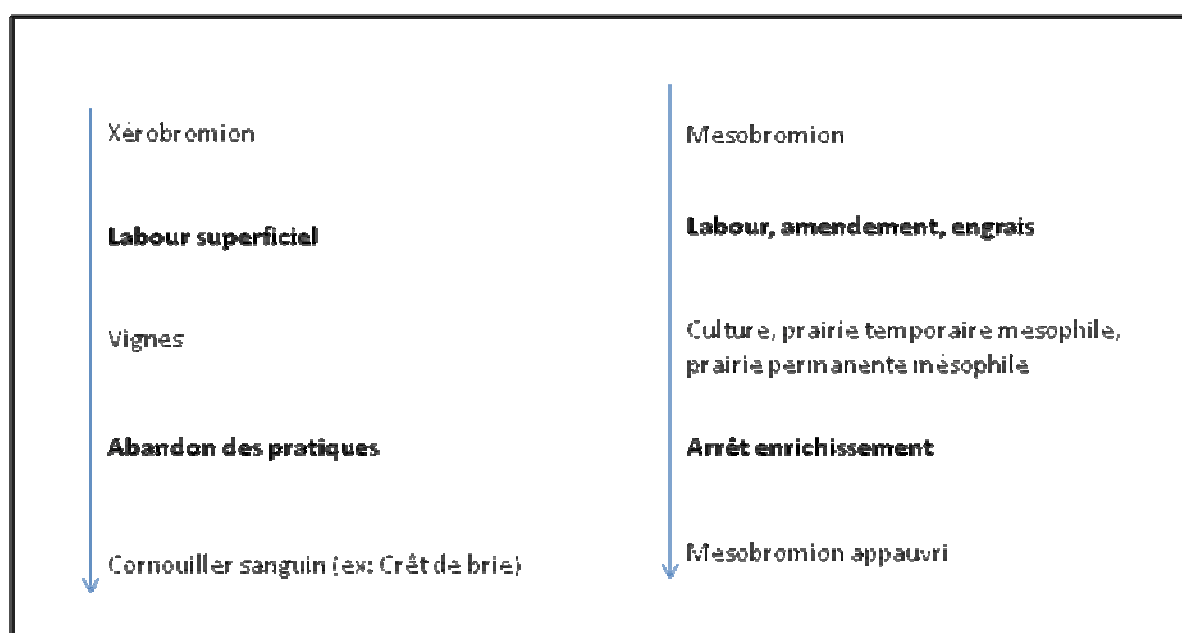
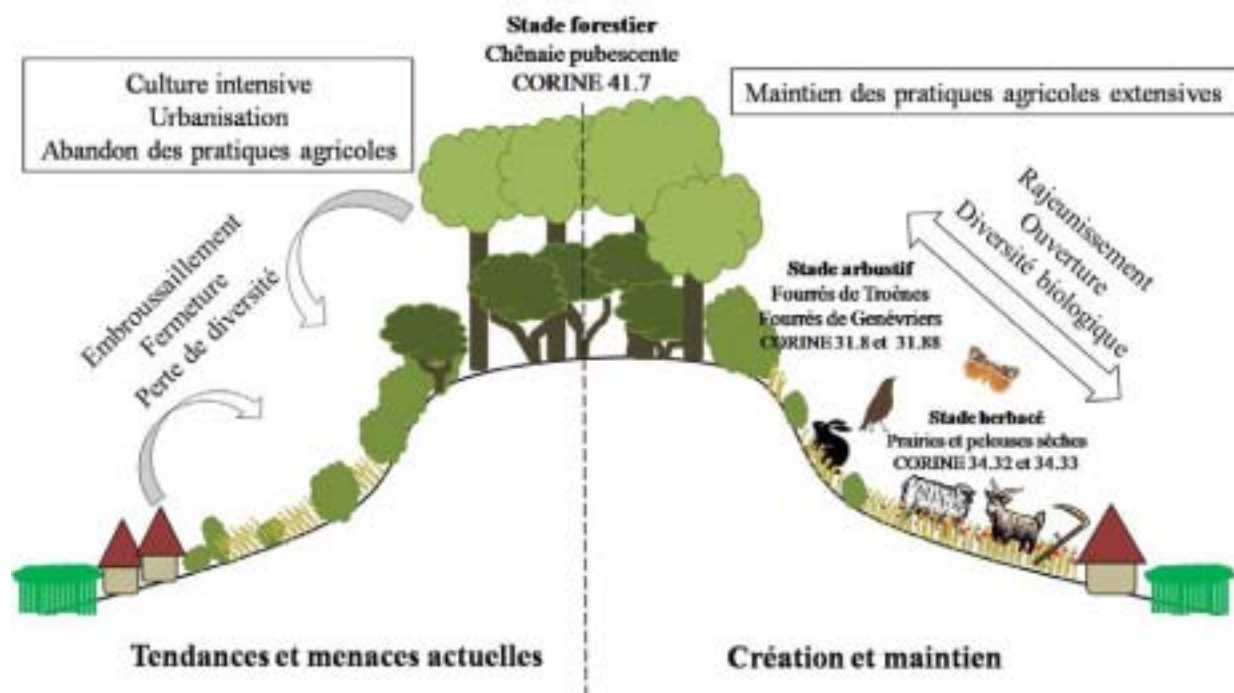


Schéma 2 : Dynamique des coteaux secs sur le rebord oriental de Chartreuse



B.3.3. Typologie des habitats naturels des coteaux secs

La référence pour cartographier les habitats de ces coteaux secs est le code CORINE BIOTOPE qui est la typologie utilisée pour lister les habitats naturels de l'annexe I de la directive européenne « Habitats ». Elle est également désormais employée pour la cartographie des espaces naturels dans les plans de gestion.

Cette typologie est complétée par les descriptions contenues dans les cahiers d'habitats Natura 2000 et par l'inventaire des habitats naturels de l'Isère réalisé par J.-C. Villaret (CBNA 2006) qui utilise largement la classification phytosociologique.

Dans ce système, les groupements végétaux sont caractérisés par la présence de groupes d'espèces indicatrices citées dans les cahiers d'habitats et synthétisés dans un tableau excel transmis par le CBNA (annexe 1). L'identification se fait à partir du relevé floristique des espèces dominantes sur l'unité de surface de végétation homogène délimitée par cartographie, le type retenu est celui dont le nombre d'espèces indicatrices est le plus important. Ce travail permet de parvenir à la précision de l'alliance ou de la sous-alliance, l'identification d'association phytosociologique nécessite la réalisation de relevés importants et la compétence d'un spécialiste, ce qui n'est pas l'objectif ici. Il est ensuite assez aisé de passer au code CORINE qui mentionne les correspondances entre les deux systèmes.

a. Habitats cartographiés

Nom de l'habitat pour la cartographie 2010	Description	Alliance phytosociologique	Nom du code CORINE	Code CORINE
Formations herbacées				
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	Prairie semi-naturelle souvent dominée par le Brome érigé, sans discontinuité, hébergeant d'autres graminées et de nombreuses plantes à fleurs.	Mesobromion erecti	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.32
Pelouse aride sur pente	Pelouse rase et écorchée, sol très superficiel, avec de nombreuses espèces supportant des conditions xériques.	Xerobromion erecti	Pelouses calcaires sub-atlantiques très sèches	34.33
Pelouse sèche à aride dominée par le Brome érigé	Physionomie intermédiaire	Meso-Xérobromion	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides à très sèches	34.32 x 34.33
Pelouse rocailleuse calcaire	Sur sols calcaires superficiels ou sols riches en bases	Alysso-Sedion	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	34.11
Prairie de fauche mésophile	Tapis végétal dense et haut dominé principalement par les graminées.	Arrhenatherion	Prairies de fauche de basse altitude	38.2
Prairie pâturée	Présence de clôtures, végétation à hauteur irrégulière et assemblage particulier	Cynosurion	Pâtures mésophiles	38.1
Formations arbustives				
Fourré moyennement sec	Formation sur sol calcaire d'exposition plus chaude	Berberidion	Fruticées à Prunelliers et Troènes	31.812
Fourré méridional	Formation contenant des espèces méridionales originales	Berberidion (Prunetum mahaleb)	Fruticées subméditerranéennes de Prunelliers et de Troènes	31.8122
Fourré à Genévriers communs	Formation dominée par le Genévrier commun		Fruticées à Genévriers communs	31.88
Boisements				
Chênaie pubescente		Quercion pubescenti-petraeae	Chênaies blanches occidentales et communautés apparentées	41.71
Autre boisement				4

Tableau n°1 : Typologie des habitats naturels et semi-naturels inventoriés

B.3.4. Évaluation patrimoniale

Pour évaluer l'intérêt patrimonial de ces coteaux, les références disponibles sont l'ouvrage sur les colonies méridionales de la région grenobloise de Vidal et Offner (1905), l'annexe I de la directive européenne « Habitats naturels », les listes d'espèces végétales protégées au niveau national et régional et/ou appartenant à la liste des espèces déterminantes pour les ZNIEFF, la liste rouge des habitats naturels de l'Isère (CBNA 2006). Ils nous permettent d'analyser la valeur patrimoniale en trois axes.

a. Intérêt biogéographique

Le travail sur les colonies méridionales de la région grenobloise de 1905, complété par la publication d'O. Manneville en 1994 sur les stations de Comboire et de la Bastille, permettent de mesurer le caractère xérophile d'une station par le nombre d'espèces méridionales situées en limite nord de leur aire. À ce point de vue, les ligneux sont précieux car ils sont visibles toute l'année. On peut noter dans l'ordre de xéricité décroissante :

Le Nerprun alaterne (*Rhamnus alaternus*)

Le Pistachier thérébinthe (*Pistacia terebinthus*)

Le Rouvet blanc (*Ostrya alba*)

Le Cytise à fleur sessile (*Cytisus sessiliflorus*)

L'Érable de Montpellier (*Acer monspessulanus*)

Le chèvrefeuille d'Étrurie (*Lonicera etrusca*)

L'Arbre à perruque (*Cotinus coggygria*)

b. Rareté et bon état des habitats naturels

Plusieurs habitats naturels de ces coteaux secs comme les prairies à Brome sèches et très sèches sont listées dans l'annexe I de la directive européenne « habitats naturels » de l'Union Européenne (1992) car ces habitats constituent un enjeu fort de conservation des milieux naturels en Europe.

Cette annexe I hiérarchise ses habitats en communautaire et prioritaire.

Sont considérés comme « communautaires » les habitats naturels :

en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle

ou ayant une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte

ou qui constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques suivantes : alpine, atlantique, continentale, macaronésienne et méditerranéenne.

Sont considérés comme « prioritaires » les types d'habitats naturels en danger de disparition et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière.

L'habitat communautaire « Pelouses sèches semi-naturelles (6210*) » a cela de particulier qu'il devient prioritaire s'il est classé « site d'orchidées remarquables ». On doit comprendre par là les sites qui répondent à l'un ou plus des critères suivants, définis par le manuel d'interprétation Eur15 :

le site abrite un cortège important d'espèces d'orchidées ;

le site abrite une population importante d'au moins une espèce d'orchidée considérée comme peu commune sur le territoire national ;

le site abrite une ou plusieurs espèces d'orchidées considérées comme rares, très rares ou exceptionnelles sur le territoire national.

Dans le cadre de la cartographie de la région grenobloise, ces critères sont transcrits de la manière suivante :

le site abrite au moins 3 espèces d'orchidées inscrites comme déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes ;

le site abrite une importante population d'orchidées caractéristiques* (au moins 50 pieds) ;

le site abrite au moins une espèce d'orchidée protégée au niveau national ou régional.

Tout habitat de « Pelouse sèche semi-naturelle » présentant au moins un de ces critères sera qualifié de prioritaire au niveau européen.

Les habitats naturels visés par l'annexe I de la Directive européenne Habitats sont décrits en français dans le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne édité en 1999, dit « manuel Eur15 » (parce que à cette date, le nombre d'États européens étaient au nombre de 15). Une mise à jour dite « Eur 27 » a été éditée en 2007 mais n'est disponible qu'en anglais, ce qui explique que notre référence de noms français demeure Eur 15.

Les habitats appartenant à l'annexe I de la DH sont listés dans le tableau ci-après :

Nom de l'habitat pour la cartographie 2010	Nom code CORINE	Code CORINE	Nom EUR15	Code EUR15
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.32	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillement sur sol calcaire, riche en orchidées - Sous-type 2 : Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques	6210*
Pelouse aride sur pente	Pelouses calcaires sub-atlantiques très sèches	34.33	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillement sur sol calcaire, riche en orchidées - Sous-type 3 : Pelouses calcicoles subatlantiques xérophiles	6210*
Pelouse sèche à aride dominée par le Brome érigé	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides à très sèches	34.32 x 34.33	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillement sur sol calcaire, riche en orchidées	6210*
Pelouse rocailleuse calcaire	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	34.11	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	6110*
Prairie de fauche mésophile	Prairies de fauche de basse altitude	38.2	Pelouses mésophiles	6510
Fourrés à Genévrier commun	Fruticées à Genévrier commun	31.88	Formations à <i>Genévrier commun</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130

Tableau n°2 : Habitats patrimoniaux inventoriés (d'après l'annexe I de la directive habitat, habitats communautaires ou prioritaires lorsque le code Eur15 est affecté d'*)

c. Espèces patrimoniales

≠ Espèces protégées

La présence d'espèces protégées des listes nationales, régionales ou « déterminante ZNIEFF » a été systématiquement enregistrée et inscrite dans la fiche communale. Elle participe à la qualification des sites de coteaux secs.

≠ Orchidées caractéristiques

De nombreuses espèces d'Orchidées sont inféodées aux pelouses sèches, elles présentent leur optimum de développement lorsque le sol est très pauvre (absence d'amendement et d'engrais).

Nom français	Nom scientifique
Ophrys araignée	Ophrys aranifera
Ophrys litigieux	Ophrys litigiosa
Ophrys mouche	Ophrys insectifera
Orchis brûlé	Neotinea ustulata
Orchis militaire	Orchis militaris
Orchis singe	Orchis simia
Orchis pourpre	Orchis purpurea
Ophrys bourdon	Ophrys fuciflora
Ophrys abeille	Ophrys apifera

Tableau n°3 : Liste des orchidées caractéristiques des habitats de pelouses sèches

d. Évaluation par secteur

Étant donné les surfaces importantes concernées par une végétation de prairies et pelouses sèches patrimoniales encore existantes ou en cours de fermeture, il est apparu nécessaire de délimiter des secteurs d'intervention prioritaires et cohérents à partir des noyaux les plus riches des communes. Ils permettront de concentrer les moyens et la concertation ainsi que de prioriser les actions à mettre en œuvre et de préciser les outils de gestion et de communication/sensibilisation existants. Trois facteurs ont été établis afin d'évaluer et caractériser la priorité d'action - faible, moyenne ou forte - d'un secteur :

≠ La faisabilité

Elle correspond d'une part à l'accessibilité du secteur du point de vue des engins agricoles ou du bétail, d'autre part à la présence d'agriculteurs en activité sur la commune, et enfin d'une surface « suffisante » pour permettre l'exploitation. Trois niveaux notés de 0 à 2 permettent d'évaluer la faisabilité.

Dossier de prise en considération des pelouses sèches de l'Y grenoblois
Versants méridionaux de la Chartreuse

Caractérisation du secteur	Critères d'évaluation
Faisabilité 2	<ul style="list-style-type: none"> chemin d'accès existant, entretenu et mécanisable et/ou présence d'éleveur en activité sur la commune avec des pratiques concordantes à l'exploitation des coteaux secs surface supérieure à 4 ha et compacte
Faisabilité 1	<ul style="list-style-type: none"> chemin d'accès existant, mais peu mécanisable et/ou présence d'éleveur en activité sur la commune ou à proximité et/ou surface moyenne pour convenir à l'utilisation agricole
Faisabilité 0	<ul style="list-style-type: none"> chemins d'accès inexistant ou difficilement accessible et/ou absence d'éleveur en activité sur la commune ou à proximité et/ou surface insuffisante inférieure à 1 ha dispersée

≠ La menace

Elle regroupe l'embroussaillage, l'identification et l'intensité des pratiques (fauche, pâturage ou abandon), les projets d'urbanisation visant directement les zones de coteaux (zonage du PLU). Elle a la même notation que la faisabilité.

Caractérisation du secteur	Critères d'évaluation
Menace 2	<ul style="list-style-type: none"> présence d'au moins un habitat de la directive européenne embroussaillé à plus de 60% par un habitat non patrimonial, contexte de reboisement et/ou présence d'un projet d'urbanisme ou classement au P.L.U. en zone à urbaniser, contact fort avec l'urbanisation et/ou absence totale de pratiques agricoles
Menace 1	<ul style="list-style-type: none"> présence d'au moins un habitat communautaire de la directive européenne embroussaillé entre 30 et 60 % et/ou classement au P.L.U. autre que N, contact moyen avec l'urbanisation et/ou présence de pratiques agricoles inadaptées
Menace 0	<ul style="list-style-type: none"> présence d'un habitat de la directive européenne embroussaillé à moins de 30% et/ou secteur classé en N au P.L.U., pas de contact avec l'urbanisation et/ou présence de pratiques agricoles extensives (élevage ou fauche)

≠ L'intérêt

Il se rapporte à la patrimonialité du secteur, c'est-à-dire à la présence de sites d'intérêt communautaire et/ou prioritaire et/ou d'espèces protégées. Ce critère est déterminant, les notes sont donc importantes et il n'existe pas de note 0 puisque la présence d'un habitat communautaire était un guide pour la prospection et la cartographie.

Caractérisation du secteur	Critères d'évaluation
Intérêt 4-5-6 (attribué en fonction du nombre de critères remplis)	<ul style="list-style-type: none"> présence d'au moins un habitat prioritaire de la directive européenne supérieur à 1ha présence d'une station d'espèce protégée ou typique des coteaux secs et présence d'une station méridionale de Vidal et Offner
Intérêt 2-3	<ul style="list-style-type: none"> présence d'au moins deux habitats communautaires de la directive européenne totalisant plus de 1 ha présence d'au moins deux espèces déterminantes ZNIEFF
Intérêt 1	<ul style="list-style-type: none"> présence d'un habitat communautaire de la directive européenne

Note : Cette évaluation n'est à interpréter qu'en termes de guide pour les communes ayant une volonté politique d'intervention sur ces milieux.

B.4. Contexte socio-économique

B.4.1. Activités et acteurs

a. Activités socioéconomiques

Il existe peu de différences entre les communes du Grésivaudan du point de vue des activités humaines et de la dynamique urbaine. Elles sont toutes localisées entre la plaine de l'Isère et la première barre rocheuse, à l'exception de Sainte-Marie-du-Mont et Chapareillan qui s'étendent plus en altitude, au-delà de la première barre rocheuse. Dans cette configuration, on observe partout le même schéma : urbanisation et agriculture intensive sur les bas de communes dans la plaine alluviale, perte et abandon des pratiques extensives (c) au profit de la forêt et de résidences sur les coteaux.

La commune de Chapareillan, du fait d'un large territoire, comptabilise agriculture extensive, agriculture intensive et viticulture. Sainte-Marie-du-Mont, qui ne s'étend pas jusqu'en plaine, maintient une activité agricole extensive.

La particularité de la zone d'étude est qu'elle est située entre Chambéry et Grenoble, deux agglomérations de taille importante (respectivement : 57 000 et 156 000 habitants). Les communes alentours reçoivent donc de nombreux promeneurs le week-end, aspect dont il faut tenir compte pour le maintien des milieux ouverts en termes d'accessibilité du public mais aussi pour veiller à la protection des espaces les plus sensibles à la fréquentation.

b. L'agriculture

En dehors de l'agriculture intensive (mais notamment) localisée sur le bas des communes, dans la plaine alluviale de l'Isère, il n'existe quasiment plus d'agriculture localisée sur les coteaux. Quelques zones de coteaux ont gardé les traces d'une activité viticole, qui a presque disparu aujourd'hui, à l'exception de Chapareillan qui est inclus dans l'aire AOC régionale « Vin de Savoie » (Abymes).

On peut observer l'apparition de nouvelles pratiques que l'on peut qualifier d' « agriculture de loisir » comme l'élevage équin ou l'apiculture. La trufficulture semble également se développer dans plusieurs communes comme Crolles par exemple.

Les associations agricoles

L'association « Avenir de l'Agriculture en Chartreuse », reconnue par les instances du PNR de Chartreuse a su fédérer un grand nombre d'agriculteurs et permet de promouvoir un ensemble d'actions en faveur du développement agricole et de la création d'une offre de produits locaux de qualité. Son domaine d'activité se situe au cœur du massif et très peu sur les pourtours peu productifs.

La Fédération des Alpages de l'Isère (FAI) est une association de loi 1901 à but non lucratif. Cette association contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques de mise en valeur des espaces pastoraux de l'Isère. À cet effet, elle lance et coordonne toutes les actions concrètes de nature à développer, à consolider, à pérenniser les activités pastorales et forestières dans la zone de montagne et à harmoniser les relations entre propriétaires et utilisateurs d'alpages. En outre, elle assurera la promotion et la mise en œuvre de toutes actions de communication, sensibilisation, information, conseil et formation liées aux activités pastorales et d'élevages.

c. Les structures communales

Les 29 communes concernées par l'inventaire sont situées en versant sud du massif, de Voreppe à Chapareillan, depuis la plaine grenobloise (204 m) et jusqu'à 1880 m d'altitude au maximum. Bien que l'inventaire ait été réalisé à l'échelle communale, la discussion et la réflexion autour de la préservation des zones de coteaux doit être pensée à l'échelle intercommunale. Le territoire de prospection, à l'image du massif de la Chartreuse, est caractérisé par sa grande diversité, à la fois en terme de patrimoine naturel, mais aussi culturel. Il compte ainsi 4 structures intercommunales :

la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,

la Communauté de Communes du Balcon Sud de la Chartreuse,

la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole (METRO),

la Communauté de Communes du Grésivaudan : créée au 1er janvier 2009 et réunissant 47 communes, la communauté de communes « Le Grésivaudan » se substitue aux 5 communautés de communes existantes jusqu'à cette date :

La COSI (communautés de communes du Moyen Grésivaudan)

La CIAGE (communauté d'intervention et d'aménagement du Grésivaudan et de son environnement)

La communauté de commune du Balcon de Belledonne

La communauté de commune du Haut Grésivaudan

La communauté de commune du plateau des Petites Roches.

Le Parc naturel régional de Chartreuse présente, côté sud, des limites très découpées aux grés des adhésions des communes et de la partie du territoire communal affecté. Ses missions sont les suivantes :

préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels ;

favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie ;

aménager le territoire ;

informer et sensibiliser habitants et visiteurs ;

conduire des actions expérimentales ou innovantes.

Jusqu'à présent, la position marginale des pelouses et coteaux secs a fait que les enjeux de patrimoine naturel de ces coteaux ont assez peu attiré l'attention des élus du massif. Un des objectifs de cette cartographie est de remédier à cette lacune.

d. Les associations de protection de la nature

Plusieurs associations prospectent ce territoire pour l'inventaire des connaissances naturalistes et assurent une veille écologique pour le maintien des écosystèmes.

La FRAPNA Isère est une association départementale qui œuvre pour la préservation de l'environnement au sens large (faune, flore, qualité de la vie). Elle a participé à plusieurs documents, notamment celui commandité par Espace Belledonne en 2000 pour la prise en compte des milieux naturels remarquables.

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) agit pour la connaissance et la protection de la faune vertébrée en Isère. Elle réalise des suivis annuels, notamment sur les passereaux inféodés aux zones arbustives de ces coteaux, et a également participé au document de 2000 sur l'expertise faunistique et floristique de l'Espace Belledonne.

La société Botanique Gentiana travaille à la connaissance et la protection de la flore et de ses habitats. Elle a participé à cette étude, mais également à plusieurs documents dont celui commandité par Espace Belledonne en 2000 pour la prise en compte des milieux naturels remarquables.

Il n'existe pas ou peu de données sur les insectes (papillons, orthoptères...) alors que ce sont de bons indicateurs de l'état de conservation de ces milieux ouverts. Il serait intéressant de mener un inventaire sur ces groupes, notamment afin de renforcer l'argumentaire pour la protection des coteaux secs, comme milieu source de pollinisateur. Et également, le cas échéant démontrer la perte de biodiversité consécutive à leur abandon.

e. Les activités récréatives

Les communes considérées sont proches de l'agglomération Grenobloise et reçoivent donc de nombreux promeneurs le week-end. Il faut tenir compte de cet aspect comme argument de maintien des milieux ouverts en termes d'accessibilité du public, mais aussi veiller à la protection des espaces les plus sensibles à la fréquentation.

B.4.2. Évolution et atteintes

a. La déprise agricole

Dans le massif de la Chartreuse, comme dans la plupart des zones de montagne françaises, la Seconde Révolution industrielle a entraîné dès 1950 d'importantes mutations économiques et sociales. De profondes modifications des systèmes agricoles se sont opérées, caractérisées à la fois par une déprise des terres agricoles et une intensification des pratiques dans les zones les plus productives et les plus aisément exploitables.

Les milieux de pelouses sèches, dépendants du maintien d'activités agricoles extensives, ont vu ainsi leur surface considérablement réduite (IFEN, 1996). La biodiversité qu'elles abritent s'en trouve fortement amoindrie ; soit par les conséquences de l'intensification des pratiques culturales (Green, 1990 ; Willems, 1990), soit par leur évolution spontanée vers le boisement après abandon (Jefferson et Usher, 1986 ; Rosen, 1988 ; Usher et Jefferson, 1990, Alard et al., 1998). Le taux de boisement dans le département de l'Isère est de 65,7% (chiffres Inventaire national forestier 2006). Dans l'ensemble, la surface forestière augmente, surtout dans les massifs où elle est déjà très présente, au rythme de 6000 ha par an. Cette expansion est naturelle : la forêt investit les espaces laissés libres par l'agriculture.

Photo n° 1 : Loffredo 2010



b. Urbanisation

Entre 1975 et 2000, l'espace urbanisé dans la Région Urbaine Grenobloise a augmenté de 88 % alors que la population, elle, n'a augmenté que de 18% (chiffres INSEE). Cette consommation d'espace est essentiellement liée à des projets d'habitat individuel réalisés dans des communes périphériques par une population à la recherche de calme et d'espace. À proximité de pôles urbains

et offrant une vue sur l'agglomération, les contreforts méridionaux de la Chartreuse sont donc très convoités par les entrepreneurs immobiliers.

De plus, la surface agricole à forte valeur fourragère, considérée comme viable par la proximité des exploitations et les conditions moins extrêmes, est actuellement fortement réduite. Il est donc aisé de considérer les zones de coteaux comme potentiellement urbanisables en priorité. L'urbanisation est d'ailleurs bien installée sur les communes bordant directement la vallée et le phénomène prend de l'ampleur dans celles situées plus en altitude. Dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la Région Urbaine de Grenoble, un débat a notamment été engagé sur la pertinence d'urbaniser ces coteaux. Cette possibilité est présentée par certains acteurs comme un moyen de préserver de l'urbanisation les terres les plus productives des vallées ainsi que les espaces naturels relictuels¹ très menacés (zones humides, forêts alluviales...). Une telle ouverture à l'urbanisation des coteaux aurait un impact très important sur les pelouses sèches et sur les continuums écologiques thermophiles.

Les pratiques agricoles extensives (fauche, pâturage) et le pastoralisme sont les activités principales qui permettaient le maintien de ces milieux. Mais la production viticole familiale était également une pratique répandue sur ces coteaux secs bien exposés. Celle-ci a conduit notamment à la présence actuelle d'un découpage parcellaire très fin, avec une multitude de propriétaires qui ne facilite pas la bonne marche des Associations foncières pastorales (AFP). Toutes ces activités ont longtemps permis à ces milieux de garder une végétation ouverte caractéristique. L'abandon de celles-ci depuis quelques décennies s'est traduit par une colonisation progressive par les ligneux.

En effet, les conditions économiques et la nouvelle politique agricole commune ont instauré de nouvelles données qui ne sont plus conciliables, selon les agriculteurs, avec les anciennes pratiques. En général, les zones abandonnées sont celles qui sont les moins intéressantes au niveau de la valeur fourragère et les moins mécanisables car très accidentées. De plus, la diminution drastique du nombre d'exploitations agricoles et de l'agriculture « vivrière » familiale a accéléré ce phénomène.

Le pâturage reste l'outil le plus employé pour la gestion des prairies sèches. Il constitue le deuxième facteur, après les paramètres physiques et écologiques, de différenciation de la végétation, d'autant plus quand il est mené de manière extensive. Cependant, la diminution des cheptels et du nombre d'exploitants agricoles accentue le phénomène d'abandon, pour des terres moins pentues et plus productives.

c. Le mitage

Les coteaux secs peuvent aussi disparaître ou être fragmentés sous l'effet de l'urbanisation. À proximité de pôles urbains, mais isolé de leurs impacts néfastes, le Sud Grenoblois est très convoité par les entrepreneurs immobiliers. De plus, la surface agricole à forte valeur fourragère, considérée comme viable par la proximité des exploitations et les conditions moins extrêmes, est actuellement fortement réduite. Il est donc aisé de considérer les zones de coteaux comme potentiellement urbanisables en priorité.

Le phénomène semble d'ampleur limitée pour les communes de la vallée du Drac du fait des risques liés aux inondations qui s'ajoute à la forte inclinaison de ces milieux, mais la menace est réelle pour les communes les plus proches de Grenoble, et celles localisées sur le plateau de Brié-et-Angonnes.

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Région Urbaine de Grenoble un débat a notamment été engagé sur la pertinence d'urbaniser ces coteaux. Cette possibilité est présentée par certains acteurs comme un moyen de préserver de l'urbanisation les terres les plus productives des vallées ainsi que les espaces naturels relictuels très menacés (zones humides, forêts alluviales...). Une telle

¹ Le terme de « relictuel » caractérise des formations de surface restreinte et généralement menacées de disparition. La végétation est inscrite dans une série dynamique qui va évoluer, dont elle ne constitue pas le terme (Boullet, 2000).

ouverture à l'urbanisation des coteaux aurait un impact très important sur les pelouses sèches et sur les continuums écologiques thermophiles.

C. Méthodologie de la cartographie

C.1. Recueil préliminaire de l'information

Cette étape consiste à collecter les données relatives au territoire d'étude générées par les associations, issues de la bibliographie ainsi que celles transmises par nos partenaires.

Description	Inventaire	Localisation	Auteurs	Date	Forme	Degré de précision
Carte des colonies méridionales	Habitats	Région grenobloise	VIDAL & OFFNER	1905	Papier	1/760 000
Série du chêne pubescent	Flore	Alpes	Université de Grenoble	1964	Papier	1/50 000
Inventaire espèces et milieux	Faune/Flore/Habitats	Agglomération grenobloise	Collectif	1999	Papier	1/25 000
Inventaire ZNIEFF modernisé	Faune/Flore/Habitats	Rhône-Alpes	DIREN Rhône-Alpes	2007	Base de données	Rhône-Alpes
INFLORIS	Flore	Isère	GENTIANA	2002	Base de données	Pointages GPS (territoire d'étude)

Tableau n°4 : Liste des supports utilisés pour le recueil préliminaire de l'information

C.2. Délimitation de l'aire d'étude et préparation du terrain : méthodologie cartographique

Cette étape consiste à délimiter l'ensemble des sites susceptibles d'abriter des habitats de coteaux secs à partir des cartes disponibles. Elle permet une première approche de la répartition et de la nature des habitats qui sera ensuite vérifiée et affinée lors des prospections de terrain.

Support	Sectorisation	Légende du schéma
Carte des colonies méridionales	Territoire de l'inventaire	Limites communales
Carte de végétation des Alpes	Série du Chêne pubescent sur la commune	Série du Chêne pubescent
Orthophoto	Physionomie et répartition de la végétation	Secteurs à forte potentialité
Scan25® de l'IGN	Altitude, pente, exposition, et éléments de repères de terrain	
Pointage GPS Gentiana	Présence d'espèces caractéristiques et protégées	Secteurs à forte potentialité et secteur isolé

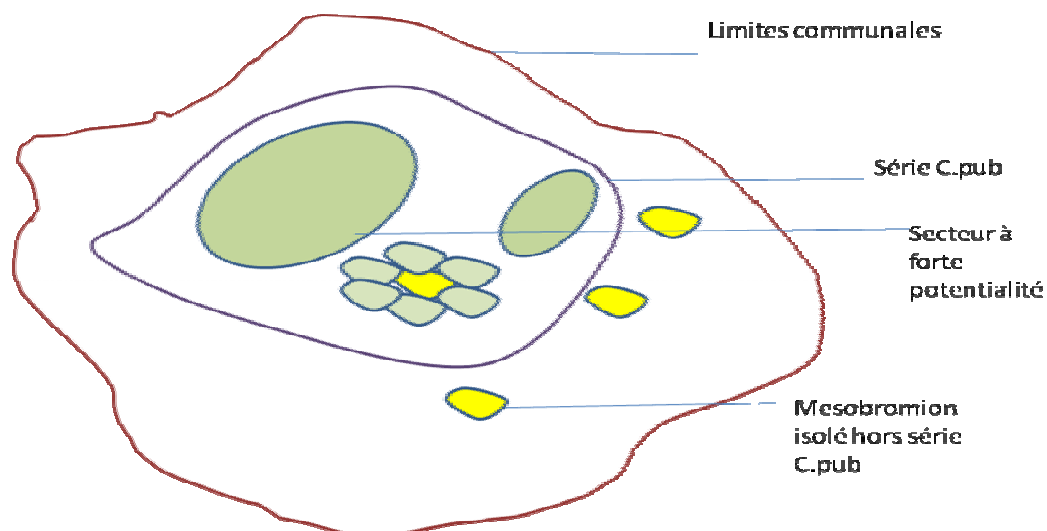


Figure n° 6 : Illustration de la méthode de délimitation de l'aire d'étude et de la préparation de terrain

Sur le terrain, l'idéal est d'individualiser chaque type de communauté végétale par un polygone. Toutefois lorsque les habitats sont superposés ou entremêlés, la décision a été prise en concertation avec le CBNA d'avoir recours à la cartographie par unité composite permettant la caractérisation de la mosaïque des communautés végétales au sein d'un même polygone. La part relative de chaque unité par rapport à l'ensemble est renseignée en indiquant le pourcentage de surface occupée. Lors de la représentation cartographique des données c'est l'habitat dominant qui caractérise chaque polygone.

C.3. Matériel de terrain

Une liste des espèces végétales caractéristiques des habitats de prairies et pelouses sèches a été établie en concertation avec l'association botanique GENTIANA et le CBNA (voir tableau en annexe 2). Cette liste s'appuie sur les nombreuses observations réalisées sur le territoire d'étude et prend en compte l'aspect de patrimonialité des espèces. La détermination floristique a été réalisée à partir des ouvrages suivants :

Flore de la Suisse et des territoires limitrophes, Le Nouveau Binz - AESCHIMANN D. et BURDET H.M., 2005

Flora Helvetica : Flore illustrée de Suisse - LAUBER K. et WAGNER G., 2001

Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg - Société Française d'Orchidophilie, 2002

Guide Delachaux des plantes par la couleur - SCHAUER T. et CASPARI C., 2007.

Les inventaires réalisés lors des prospections sont consignés dans deux fiches terrain : une pour les relevés d'espèces et une pour la caractérisation des habitats (voir annexe 3). La fiche de terrain renseigne sur les caractéristiques générales du site, les usages, de même que les différents habitats rencontrés, les espèces inféodées et leurs caractéristiques, afin d'alimenter la fiche communale.

Pour chaque relevé, une localisation précise par GPS est réalisée au centre des zones de végétation homogène ou proche d'une station d'espèces patrimoniales.

C.4. Inventaire naturaliste et fonctionnel

La phase de terrain s'est étalée sur une période de trois mois, de mai à juillet. La prospection de terrain a consisté à modifier ou à affiner le pré-zonage des habitats, à réaliser l'inventaire des habitats, à caractériser l'habitat par un relevé d'espèces caractéristiques et enfin à synthétiser les informations dans une fiche terrain.

Les relevés de végétation ont été élaborés sur le modèle de relevés phytosociologiques simplifiés. Nous avons réalisé l'inventaire le plus complet possible (mais non exhaustif) en un seul passage, en s'attachant particulièrement à relever les espèces dominantes des milieux prospectés. Seul le groupe des Orchidées a fait l'objet d'un inventaire systématique et quantifié. Un pointage GPS est associé à chaque relevé et des pointages supplémentaires sont effectués lorsqu'il y a présence d'espèces protégées ou d'une importante population d'Orchidées.

Toute observation naturaliste (faune, éléments de dynamique) ne faisant pas l'objet d'un inventaire systématique est également notée mais non recherchée.

D. Fiches et cartes communales

D.1. Lecture des fiches communales

D.1.1. Contenu

Chacune des communes inventoriées présentant une surface de pelouses supérieure à 1 ha a été décrite dans une fiche détaillée. Pour chacune on trouvera :

La réglementation et les procédures territoriales en application.

Le contexte agricole (afin d'évaluer les potentialités en matière d'utilisation de l'espace).

L'aspect foncier.

Les résultats de l'inventaire (habitats, flore patrimoniale, inscription aux inventaires).

Le diagnostic communal comprenant par secteur d'intérêt cohérent : la description des habitats patrimoniaux, l'état de conservation actuel, les menaces, un tableau faisant apparaître leur surface respective, les surfaces embroussaillées et les préconisations de gestion.

Un bilan communal sous forme de tableau récapitulatif.

Les outils de gestion existants.

À la suite de chacune des fiches communales, on trouvera :

la localisation des zones inventoriées à l'échelle de la commune sur une carte IGN (SCAN 25),

la cartographie des habitats sur la photo aérienne (BD-Ortho IGN)

D.1.2. Guide de lecture

Chacune des communes a fait l'objet d'une prospection systématique des zones pré-délimitées. Les cartes topographiques et les photographies aériennes ont servi de support pour l'élaboration de la cartographie qui comprend :

les habitats patrimoniaux de pelouses sèches ;

les habitats complémentaires (fourrés, boisements...) ;

l'embroussaillage des sites, avec une échelle à trois niveaux : *5 à 30% ; **30 à 60% ; ***plus de 60% ;

une approche de la gestion à partir des marques évidentes d'utilisation des parcelles (équipement de la parcelle, fauche visible...).

Les résultats présentent de manière synthétique les habitats patrimoniaux présents, leur surface et leur taux d'embroussaillage. Une liste des espèces patrimoniales est fournie, ainsi qu'un rappel des données naturalistes disponibles sur la commune.

D.1.3. Définition des sigles utilisés pour la réglementation

CAT NAT	Arrêtés des Catastrophes naturelles	PEZMA	Programme d'Entretien des Zones Menacées d'Abandon
CDG	Conseil de développement du Grésivaudan	PLGE	Programme local de gestion de l'espace
CDPRA	Le Contrat de Développement Pays de Rhône-Alpes	PLU	Plan local d'urbanisme
CDRA	Contrat de développement Rhône-Alpes	POS	Plan d'occupation des sols
CIDA	Charte intercommunale de développement et d'aménagement	PPR	Plan de prévention des risques
CLPA	Carte de localisation des Phénomènes d'Avalanches	PPRI	Plan de prévention du risque inondation
DGEAF	Document de gestion de l'espace agricole et forestier de l'Isère	R111-3	Périmètre de risques
DTA	Directive territoriale d'Aménagement	SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
FC	Forêt communale		

Tableau n°5 : Définition des sigles utilisés dans les fiches communales

D.1.4. Rappel de la priorisation des actions sur les coteaux

L'essai de hiérarchisation réalisé cette année par priorisation des secteurs vis-à-vis des interventions repose sur trois critères :

la faisabilité en termes d'une part de potentiel agricole sur la commune, mais surtout d'accessibilité par les engins du point de vue de la pente mais aussi des chemins d'accès,

la menace du point de vue de la pression urbanistique, et du niveau d'abandon des parcelles,

l'intérêt du point de vue du patrimoine naturel par la présence ou non d'habitats communautaires et prioritaires et d'espèces protégées ou déterminantes ZNIEFF.

Les notes obtenues par secteur, permettent ensuite d'obtenir une priorisation par secteur à l'échelle du territoire d'étude de l'urgence de conservation.

Note : Cette évaluation n'est à interpréter qu'en termes de guide.

E. Synthèse

E.1. La richesse des coteaux secs

E.1.1. La flore

Les milieux étudiés hébergent un grand nombre d'espèces animales mais également d'espèces végétales qui y ont trouvé les conditions nécessaires pour se maintenir. Les secteurs étudiés présentent ainsi une flore diversifiée.

Il faut noter que les prospections de terrains réalisées des mois d'avril à juin n'ont pas permis d'inventorier toutes les espèces à caractère patrimonial. Par conséquent la liste de l'inventaire a été complétée, via la base de données INFLORIS.

34 espèces végétales d'intérêt patrimonial - en référence aux listes de protection et à celles des espèces déterminantes du département - ont pu ainsi être identifiées. Certaines sont protégées au niveau régional mais aucune, cependant, n'est d'intérêt communautaire c'est à dire ne figure en annexe II ou IV de la Directive Habitat Faune Flore. Les orchidées les plus répandues sur l'ensemble des sites sont l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), l'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*), l'Orchis Homme pendu (*Aceras anthropophorum*) et l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), les plus faibles sont l'Epipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*) et l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*). La liste regroupant les espèces déterminantes ZNIEFF, d'orchidées remarquables et protégées observées lors des prospections est présentée en annexe 4.

	Nombre d'espèces
Espèces déterminantes ZNIEFF en région Rhône-Alpes	17
Orchidées	16
Protection régionale Rhône-Alpes ; espèce inscrite au Livre Rouge Régional	7
Réglementation cueillette en Isère	2
Total	42

Tableau n°6 : Bilan chiffré des espèces de flore patrimoniale

Nom français	nom latin	commune	protection
Orchis punaise	<i>Anacamptis coriophora</i>	Proveysieux	régionale
Micrope dressé	<i>Bombycilaena erecta</i>	La Tronche, Saint Martin le Vinoux, Grenoble	régionale
Lunetière à feuilles de chicorée	<i>Biscutella cichoriifolia</i>	La Tronche, Saint Martin le Vinoux, Grenoble	régionale
Genévrier thurifère	<i>Juniperus thurifera</i>	Saint Martin le Vinoux, Corenc ?	régionale
Daphne de Verlot	<i>Dappne cneorum</i>	Corenc, Meylan	régionale
Inule de Suisse	<i>Inula helvetica</i>	De Biviers à Chapareillan	régionale
Aster amelle	<i>Aster amellus</i>	Saint Ismier, Crolles, ST Vincent de Mercuze, la Flachère, le Touvet	nationale
Epipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i>	Saint Martin le Vinoux	régionale
Ophrys du Gresivaudan	<i>Ophrys gresivaudanica</i>	La Terrasse	Rare en Isère
Orchis de Provence	<i>Orchis provincialis</i>	Le Fontanil Cornillon, Proveysieux	Rare en Isère
Aphyllante de Montpellier	<i>Aphyllanthes monspeliensis</i>	Saint Nazaire les Eymes et Chapareillan	Rare en Isère
Coronille couronnée	<i>Coronilla coronata</i>	Bivier , Saint Nazaire les Eymes et Saint Ismier	Rare en Isère
Aster lynosiris	<i>Aster lynosiris</i>	Grenoble, la Tronche	Rare en Isère
Le rouvet	<i>Osyris alba</i>	Grenoble	Rare en Isère
Œillet des chartreux	<i>Dianthus cartusianorum</i>	toutes communes	régulier en Isere
Œillet sauvage	<i>Dianthus sylvestris</i>	toutes communes	régulier en Isere

Tableau n°7 : Liste des plantes protégées et réglementées au niveau de la cueillette en Isère.

E.1.2. Les habitats

Les formations herbeuses très sèches et semi-naturelles avec faciès d'embuissonnement sur calcaire (c'est-à-dire les pelouses sèches à Brome dressé) sont le premier type d'habitats remarquables en termes de surface. Bien implantées sur le site, elles occupent environ 778 ha soit 76 % des habitats remarquables identifiés.

Les pelouses très sèches à Brome dressé, formations plus xérophiles que les précédentes colonisent les sols superficiels calcaires, souvent sur des pentes raides, les sommets de falaises ou de collines. C'est là que l'on rencontre les espèces à forte affinité méditerranéenne. Ces formations sont extrêmement rares dans le département et principalement sur le territoire d'étude : elles représentent à l'état de surface « pure » 8 ha mais on trouve 76 ha d'habitats en mosaïques, secs et semi-secs.

Un autre habitat représente un fort intérêt, ce sont les affleurements rocheux calcaires (pelouses rocaillieuses calcaires). Elles ne sont pas cartographiées pour plusieurs raisons : soit les dalles rocheuses sont envahie de fourrés arbustifs denses, soit elles sont présente de manière marginale et n'ont pas été intégrées comme les balms calcaires très nombreuses en Chartreuse mais souvent loin des pelouses proprement dites.

Les fourrés de Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires sont pratiquement inexistantes à l'état d'habitat mais le Genévrier est cependant présent de manière très éparse et relictuelle. Il occupe une très petite surface à l'état « pur ». Leur intérêt écologique est également très élevé : on y retrouve aussi des colonies d'orchidées, d'insectes, mais aussi de passereaux et de rapaces.

Habitats remarquables	Code Natura 2000	Code Corine	Surface (ha)
Fourré de Genévrier commun	5130	31.88	0
Fourré à Troène	-	31.8	147
Prairie sèche à Brome dressé	6210 * (sites d'orchidées remarquables)	34.32	778
Pelouse sèche à arides dominées par le Brome érigé	6210 * (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33	76
Pelouse arides sur pente	6210 * (sites d'orchidées remarquables)	34.33	8
Pelouse rocailleuse des dalles calcaires	6110*	34.11	
		total	1019

Tableau n°8 : Bilan des surfaces d'habitats inventoriés

E.2. Délimitation des sites

L'utilisation de la cartographie de la série du Chêne pubescent comme base de délimitation semble la méthode la plus appropriée. Il est nécessaire ensuite d'affiner la délimitation avec les conditions écologiques fournies par la carte IGN, puisque la carte de végétation est disponible à une échelle bien plus large que celle utilisée pour notre inventaire. L'orthophotographie vient ensuite compléter l'approche plus opérationnelle de terrain, afin d'éliminer les zones totalement boisées, ou tout du moins de hiérarchiser la priorité d'inventaire.

E.3. Bilan des enjeux patrimoniaux

E.3.1. L'enfrichement des pelouses sèches

Trois niveaux d'embroussaillage sur les habitats dits encore « ouverts » ont été distingués.

Un peu plus des 2/3 des habitats de pelouses sèches présentent un faciès d'embroussaillage. La classe d'embroussaillage la plus représentée est la classe 0-30%, avec 41,6% des habitats inventoriés. Cette classe correspond le plus souvent à des parcelles exploitées avec des zones de refus du bétail ou au tout premier stade d'abandon. Le stade d'abandon intermédiaire (embroussaillage de 30 à 60%) représente 22% des habitats. Enfin 20% des habitats présentent un stade d'abandon très avancé avec un embroussaillage fort, supérieur à 60%. Les habitats où l'embroussaillage est nul, soit 31,09% des habitats inventoriés, sont exclusivement des prairies sèches dominées par la Brome érigé (34.32) puisqu'elles correspondent la plupart du temps à des parcelles de moindre pente dont l'exploitation est facilitée au regard des autres parcelles.

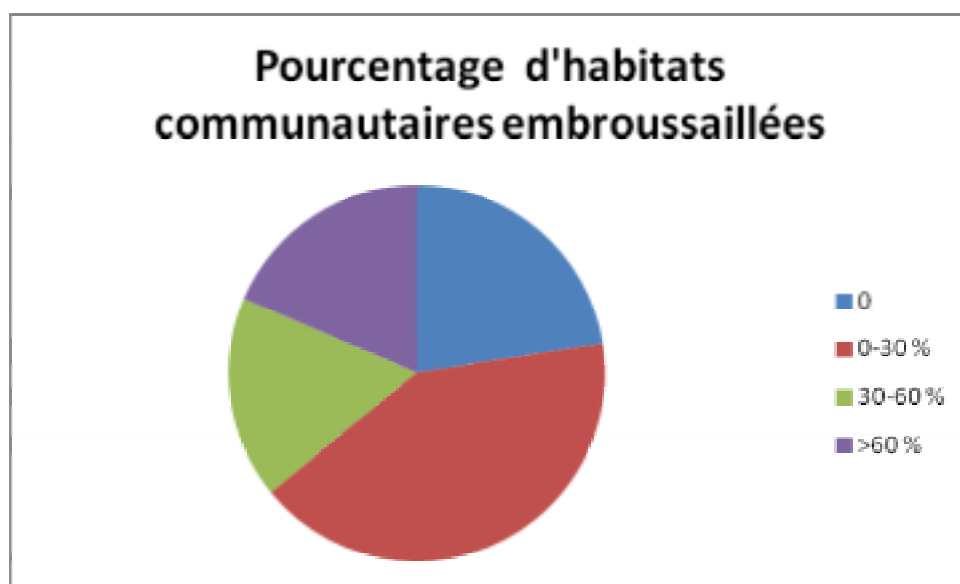


Figure n° 7 : Répartition des surfaces d'habitats communautaires embroussaillés

Au final c'est plus de 497 ha de pelouses qui présentent un degré plus ou moins grand d'embroussaillage.

E.3.2. L'intensité des pratiques agricoles

L'intensification des pratiques agricoles est incompatible avec un bon état de conservation des pelouses et prairies sèches. L'engraissement et le surpâturage se conjuguent pour modifier la composition des groupements végétaux.

a. La fertilisation

L'élevage bovin traditionnel, et notamment celui destiné à la production de viande qui est le plus répandu sur le secteur d'inventaire, utilise généralement l'apport d'engrais et une alimentation à base de concentrés qui sont les deux principales sources d'azote dans les sols pâturés.

L'apport d'engrais peut se faire sur des parcelles relativement abruptes, de façon manuelle si nécessaire.

En certains points, les limites d'enclos permettent de constater de manière flagrante les différences de composition des groupements végétaux entre une parcelle pâturée et une autre qui ne l'est pas dans des conditions stationnelles semblables. Mais, de manière générale, si les effets de la fertilisation sur les prairies sèches sont plus ou moins connus, l'identification et la localisation des prairies sèches engraisées est difficile. Lorsqu'une prairie présente un mélange d'espèces mésoxérophiles, mésophiles et nitroclines, il est souvent difficile de savoir avec certitude si cela est le résultat de l'action conjuguée d'une pression de pâturage raisonnable et d'un sol profond et plus frais, d'une pression de pâturage forte et donc d'un enrichissement « naturellement » fort, ou d'un apport avec des intrants organiques ou chimiques.

Pour ces raisons, l'engraissement n'a pas été relevé dans la base de données, malgré de forts soupçons sur certaines prairies. Lorsque tel était le cas, ces prairies ont été assimilées soit à des prairies intermédiaires, entre prairies sèches et prairies mésophiles, soit à des prairies mésophiles. L'apport d'engrais modifie considérablement le sol et le type de végétation qui s'y développe. Les espèces caractéristiques de pelouses sèches sont adaptées à des sols pauvres en nutriments. Un grand nombre d'entre elles disparaissent suite à une fertilisation. On retrouve alors des espèces beaucoup plus communes adaptées aux sols riches.

b. Le surpâturage

Le surpâturage a été relevé lorsqu'il était flagrant et que les prairies ou pelouses concernées présentaient un faible recouvrement, un fort piétinement et une végétation très rase. Le surpâturage est également lié à un apport organique important (cf. précédemment). Lorsque le surpâturage a été très intense, les graminées ont disparu et il ne reste que des dicotylédones.

Le développement de l'élevage de loisir équin autour des villes ces dernières décennies est globalement associé à un surpâturage, faute de place mais aussi par l'absence de « gestion pâturée ». Les parcelles sont en effet souvent considérées comme des parcs de contentions uniquement avec apport d'aliments.



Photo n° 2 : Exemple de surpâturage équin, Sainte Marie du Mont (M. Champagne/AVENIR)

E.3.3. L'urgence de conservation

Commune	Secteur	Intérêt écologique	Menace	Faisabilité	Note /10
Barraux	1 : Prés de l'Ours et Replat	5	1	2	8
	2 : Iselet et l'Essard	6	1	1	8
	3 :Mauperrier	5	1	2	8
	4 :L'Adret du Furet	4	1	1	6
Bernin	1 : Champ bertin, Folliolai	5	2	1	8
Biviers	1 : Les Viers, les lamberts, les Mendards, le Châtelard et Chevalières	5	1	2	8
	2 : Le Grand violet et Chaboudière	5	2	2	9
	3 : St hugues et Les Plantées	4	1	2	7
La Buisse	1 : Chemin du Neyroud	4	1	2	7
	2 : Chemin des Grosses Terres	4	2	1	7
	3 : Le Gros Molard et le Cossert de Gilles	4	0	2	6
Chapareillan	1 : Cotes de l'Eysin	5	1	2	8
	2 : Lacs de Bey et Froment (prox. d'un ENS)	4	1	2	7
Corenc	1 : Col de vence, Bâtonnière, Château Pilon	5	1	2	8
	2 : Le Mollard, Les Jaux, Pré Morin	5	2	2	9
Crolles	1 : Le Fragnès	5	2	0	7
	2 : Au dessus de « Brocey »	4	2	1	7
	3 : Château Robert	4	2	0	6
La Flachère	1 : La Cote, la Roule et Charrière	6	1	2	9
Fontanil-Cornillon	1 : Chapelière, la Girodière, le Mont Pertuis	5	2	1	8
	2 : Rocher du Cornillon	4	2	1	7
Lumbin	1 : Château du Polonais	4	2	0	6
	2 : Les Bois	4	2	1	7
Meylan	1 : Rochasson, les Villauds	4	1	1	6
	2 : La Bâtie, le Bottey	5	1	1	7
Mont-Saint-Martin	1 : l'Espagne	5	1	2	8
Proveysieux	1 : Pomarey, Planfey, Le Gua	4	0	2	6
	2 : Les Champs, le Bazeau, la Chiaise	5	1	2	8
	3 : Bellevue, le Sialet, le Charpenet	5	2	1	8
Quaix en Chartreuse	1 : La buissière, Maupertuis, Pierre Brune	5	1	2	8
	2 : Quaix, la Jars, le Château, les Torches	5	2	2	9
	3 : La Méarie	4	1	2	8
	4 : Mélattes, la Frette, l'Aragnat	5	0	2	7
Ste marie du Mont	1 : Les Cassardes et la Fontaine du Fou	3	1	2	6
	2 : vaujane, le Barioz, kes Combaux	4	1	2	7
	3 : Cugneroud-Sud, les Traversières, les Grandes Terres	5	1	2	8
	4 : Chavanne et Rivoire	3	2	0	5
Saint Ismier	1 : Cône du Manival	6	2	1	9
	2 : Côte borne au Manival	5	1	2	8
	3 : Les Massons, les Combes, le Millet	5	1	2	8
Saint Martin le Vinoux	1 : Versants est du Mont Néron	6	2	1	9
	2 : Versants ouest du Rachais	5	1	1	7
Saint Nazaire le Eymes	1 : Cône du Manival	6	2	1	9

Dossier de prise en considération des pelouses sèches de l'Y grenoblois
Versants méridionaux de la Chartreuse

Saint Vincent de Mercuze	1 : Prés de Montalieu, Baraque de Chavaland	6	1	2	9
La Terrasse	1 : Les Celliers	5	2	1	7
	2 : Château du Carré	5	1	1	7
Le Touvet	1 : Montabou du Touvet et la Haute Frette	3	2	0	5
	2 : Sous la Combe	4	2	0	6
	3 : Proche du collège « Pierre Aiguille)	1	2	2	5
La Tronche et Grenoble	1 : Proche Bastille	6	2	2	10
	2 : Chantemerle	5	2	2	9
	3 : la Bergerie et les Granges	4	1	2	7
La commune de la Buissonnière n'a pas été évaluée dans ce tableau, la période de prospection ne permettant pas d'observer les espèces cibles permettant de constater l'intérêt écologique.					

Tableau n°9 : Synthèse de l'urgence de conservation des pelouses de Chartreuse

E.4. Les stratégies de préservation

L'enjeu environnemental de ces habitats est démontré. Cependant, afin de rentrer dans une logique de développement durable, toutes les préoccupations doivent être prises en compte. Incorporer les habitats patrimoniaux des coteaux secs dans un enjeu socio-économique n'est pas si simple. Les problèmes majeurs sont la difficulté de mettre en place une gestion conservatoire et de mobiliser des financeurs de manière durable.

E.4.1. Les mesures agri-environnementales

Les Mesures Agri-Environnementales sont des moyens de soutenir financièrement les agriculteurs qui œuvrent pour une agriculture durable. Elles peuvent donc être un outil à privilégier pour la préservation des coteaux secs. Cependant il n'existe pas de mesure adaptée et qui puisse être mise en œuvre sur les coteaux secs actuellement, en dehors des sites délimités en Natura 2000.

a. PHAE

La prime herbagère agro-environnementale (PHAE2) est l'une des nouvelles mesures agro-environnementales (MAE) mise en place dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH) 2007-2013. L'objectif de la mesure est de favoriser la gestion extensive des prairies. Elle fait suite à la PHAE1, contractée par de nombreux exploitants entre 2003 et 2006. En contrepartie de la prime annuelle, le souscripteur s'engage à respecter le cahier des charges de la PHAE2 pendant 5 ans qui est :

Les surfaces engagées en PHAE2 doivent être identiques à celles engagées dans le contrat initial. L'éleveur s'engage pendant une période de 5 ans à maintenir son système d'élevage extensif respectueux de l'environnement et à entretenir les superficies engagées dans le contrat. Le taux de spécialisation herbagère de l'exploitation doit être supérieur ou égal à 75 % de la SAU. Le taux de chargement de l'exploitation doit être compris entre 0,05 et 1,40 UGB/ha.

Les superficies engagées ne doivent pas diminuer et l'utilisation des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, estives) ne doit pas être modifiée pendant cinq ans. Le labour est interdit sur les prairies permanentes. Seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé. Le retournement ou le déplacement des prairies temporaires engagées est autorisé une fois au plus au cours des 5 années d'engagement, dans la limite, au total des 5 ans, de 20 % de la surface engagée.

Les éléments fixes de biodiversité de l'exploitation doivent représenter l'équivalent d'au moins 20 % de la surface engagée. Ils devront être maintenus pendant toute la durée du contrat.

Chaque année, le contractant doit renvoyer à la DDT une déclaration annuelle de respect des engagements (DARE).

Pour les exploitations individuelles, le montant de la demande doit être supérieur à 300 € par an et inférieur à un plafond départemental de 7 600 € par an. Ce plafond pourra être revu à la baisse en fonction du cumul des demandes et de l'enveloppe disponible.

Pour ces exploitations, le montant à l'hectare est de 76 € s'il s'agit de prairies permanentes ou temporaires normalement productives et mécanisables.

Pour les prairies, estives, landes ou parcours peu productifs définis par le caractère non mécanisable, le montant à l'hectare est de 57 € par an.

b. MAET hors N2000 et DCE

Après l'abandon du PEZMA (Programme d'entretien des zones menacées d'abandon), une réflexion est engagée avec les principaux partenaires (Conseil général de l'Isère, Chambre d'Agriculture...) pour trouver de nouvelles voies de contractualisation afin d'inciter au maintien des milieux identifiés. Un programme MAET est en cours de montage sur le territoire de l'Espace Belledonne sur la base de l'inventaire pelouses sèches.

E.4.2. L'association foncière pastorale (AFP)

La loi pastorale de 1972 a défini l'Association Foncière Pastorale (AFP) comme outil permettant de développer l'activité agro-pastorale en montagne. Aujourd'hui, l'AFP garde sa vocation et intègre d'autres objectifs axés sur la gestion, la protection de l'environnement et le développement du tourisme. Elle peut également jouer un rôle de dynamique locale ou de « facilitateur » d'installation agricole et peut constituer un cadre adapté pour l'installation agricole en zone difficile. Cet outil, conçu pour la montagne, est polyvalent et peut donc être qualifié d'outil de gestion intégrée des habitats des coteaux secs.

Les objectifs des AFP sont multiples :

pour les propriétaires : ils adoptent une gestion commune tout en restant maîtres de leur foncier. Ils voient leur patrimoine valorisé et bénéficient d'une exonération de l'impôt foncier ;

pour les agriculteurs : ils bénéficient d'un nouveau tènement restructuré, d'une plus grande pérennité de leur assise foncière (contrats de location passés avec l'AFP) et n'ont plus qu'un interlocuteur pour l'ensemble des parcelles : le syndic de l'AFP ;

pour les collectivités: le maintien de la qualité paysagère, la limitation des risques environnementaux liés à une sous-exploitation, la possibilité de réhabiliter un secteur en déprise et pourquoi pas d'y installer un jeune agriculteur (c'est le cas dans le projet de Mont-Saint-Martin).

Le AFP sont donc des associations syndicales regroupant des propriétaires de parcelles à vocation herbagère, soucieux de valoriser leur patrimoine foncier sur des zones d'alpage et de moyenne montagne. Trois types d'AFP existent :

l'AFP constituée d'office : elle est ordonnée par le préfet en cas de forts risques environnementaux ;

l'AFP autorisée : elle s'impose à tous les propriétaires si la majorité d'entre eux est favorable au projet ;

l'AFP libre : constituée de propriétaires volontaires.

L'Isère compte 36 associations foncières pastorales en 2006 (AFP), réparties sur les massifs de l'Oisans, Belledonne, Chartreuse, Chambaran. La première a vu le jour en 1974. Cinq nouvelles AFP sont en gestation, à Mizoën, Venosc, Saint-Pierre-de-Chérennes, Saint-Martin-d'Uriage, Mont-Saint-Martin. C'est généralement à la demande des élus que se met en place une AFP, avec l'ADASEA, organisme référent dans ce domaine depuis 1996, mais elle peut également émaner des propriétaires fonciers et des agriculteurs.

La constitution d'une AFP prend du temps : entre un et deux ans. Mais un tel projet peut insuffler une dynamique, à l'échelle d'une commune, quant à la prise de conscience des propriétaires, élus et exploitants, de leur territoire et de ses enjeux potentiels.

Cependant, la mise en place d'une AFP est longue et difficile : l'adhésion des propriétaires fonciers très nombreux peut demander plusieurs années. Et les exemples collectés auprès des acteurs locaux montrent que toutes les AFP actuelles ne fonctionnent pas correctement, par l'absence de

financement pour les AFP libres, soit du fait de l'absence d'implication des propriétaires, soit en raison du manque d'exploitants agricoles.

L'ADASEA souligne également que le succès de ces outils de restructuration passe par les soutiens financiers des programmes de territoire (PLGE, CDPRA, PSADER, LEADER+) essentiels pour le suivi de l'association et pour la réalisation des travaux de réhabilitation ou d'équipement des parcelles.

Il faut donc mener un important travail d'animation afin de sensibiliser les propriétaires (agriculteurs, exploitants ou autres) à s'engager dans une démarche de conservation (type AFP) ou à les inciter à vendre ou louer à d'autres agriculteurs ou à une structure désignée pour mener la gestion conservatoire. Et prendre en compte la mesure du PSADER Alpes Sud Isère qui prévoit le financement de l'animation destinée à l'aide à la création de nouvelles AFP.

E.4.3. Les politiques départementales

a. Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Le schéma des Espaces Naturels Sensibles du Conseil général de l'Isère est un outil très intéressant pour l'assistance aux communes soucieuses de préserver et d'entretenir à la fois leur paysage, les habitats naturels et les espèces patrimoniales. C'est une politique de protection, de gestion, de préservation de la qualité des sites, et également d'ouverture au public pour leur découverte. La problématique reste la même que pour la maîtrise foncière, le morcellement des parcelles est très important. De plus, certains sites à valeur prioritaire sont sensibles et, comme l'activité agropastorale y est présente, l'ouverture au public deviendrait problématique. Plusieurs ENS locaux du Nord Isère concernent des coteaux secs à Orchidées.

b. Le périmètre de Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PAEN)

Ce périmètre est délimité par le Département avec l'accord des communes ou EPCI et l'avis de la Chambre d'Agriculture, et est soumis à enquête publique. Il prévoit la mise en place d'un programme d'actions visant à favoriser l'exploitation agricole et forestière et la mise en valeur des paysages. L'acquisition des terrains pour la maîtrise foncière se fait par voie amiable, par expropriation ou par droit de préemption (ENS, SAFER). Ce périmètre doit être compatible avec celui du SCOT et exclure les zones inscrites au PLU en zones urbaines ou à urbaniser.

E.4.4. Le SCOT de la région Grenobloise

Le Schéma de cohérence territoriale de la région urbaine de Grenoble est en cours de réalisation et va se substituer au Schéma directeur en vigueur. Les animateurs du SCOT souhaitent être très en pointe sur le traitement des trames vertes et bleues même si les textes d'application définissant cette démarche ne sont pas encore promulgués. Les premières notices méthodologiques produites par le comité opérationnel de la TVB préconisent la distinction de sous trames du type zones humides, sous trames forestières, etc. Dans le cadre du diagnostic environnemental réalisé pour le SCOT, l'enjeu de préservation de l'ensemble des espaces naturels d'intérêt patrimonial a été reconnu comme prioritaire, les coteaux thermophiles étant identifiés à ce titre. Une sous trame coteaux thermophiles secs est ainsi en cours d'identification par l'établissement public du SCOT qui s'appuie pour cela sur le réseau d'experts naturalistes du territoire. Les données du présent document vont, dans ce contexte, alimenter cette sous-trame. Le SCOT pourra ainsi prescrire le maintien de continuité des habitats de coteaux secs sur le secteur en restreignant localement l'urbanisation.

CONCLUSION

La campagne de prospection de 2010-2011 a permis de confirmer l'intérêt et l'étendue des pelouses et coteaux secs ouverts du sud de la Chartreuse. La cartographie informe également de la localisation et de l'ampleur des menaces concernant des versants : urbanisation, mitage, abandon des pratiques agricoles extensives et boisement, etc. Les contacts avec les acteurs locaux mettent en lumière la méconnaissance du grand public de ces espaces et de leur faune et flore mais par contre leur grande sensibilité pour la modification des paysages qu'ils constituent. Le pari de ce travail est que sa diffusion large auprès des collectivités, associations et grand public, alliée aux nouveaux objectifs de conservation des pelouses sèches du schéma directeur des espaces naturels du Conseil général de l'Isère, suscitera de nombreuses initiatives d'approfondissement des connaissances et de maintien des pratiques d'entretien de ces espaces remarquables et utiles..

BIBLIOGRAPHIE

ADAYG ; T.Loeb : Les espaces agricoles stratégiques du Sud grenoblois, 95 p. , 2010.

AESCHIMAN & BURDE: Flore de la Suisse et des territoires limitrophes, Le nouveau Binz. Editions du Griffon, Neuchatel, 1994.

ALLARDI M., et al., (1997) : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers d'habitats NATURA 2000.

AVENIR : Inventaire cartographique et analyse des pratiques de gestion des coteaux steppiques de la vallée de la Romanche. Conseil Régional Rhône-Alpes - Conseil Général de l'Isère, 60 p. + annexes, 1998.

AVENIR : Inventaire des pelouses et landes sèches de l'île Crémieu. Conseil Général de l'Isère, 25 p + annexes, 1999

AVENIR : Les coteaux secs du nord-est du Vercors. Gentiana - Conseil Général de l'Isère, 25 p + annexes, 2005.

AVENIR : Notice de préconisation de gestion : Prairies sèches de Saint-Martin d'Uriage. 2001.

AVENIR : Notice de préconisation de gestion : Prairies sèches de Venon. 2001.

AVENIR : Notice de préconisation de gestion : Prairies sèches de Theys. 2001.

AVENIR : Notice de préconisation de gestion : Prairies sèches de Sainte-Agnès. 2001.

BARBARO L. : Dynamique agro-écologique des communautés de pelouses sèches calcicoles du Vercors méridional, application à la gestion conservatoire de la biodiversité par le pastoralisme. Thèse de Doctorat, Université de Grenoble / CEMAGREF de Grenoble / Parc Naturel Régional du Vercors, 156 p. + annexes, 1999.

BARROIS A. et DESCATOIRE P. : Inventaire cartographique et analyse des pratiques de gestion des coteaux steppiques de la vallée de la Romanche. 61p, (1998). (Mémoire de MST, Université de Savoie)

BAUDIN M. : Pourquoi et comment gérer les prairies et pelouses sèches calcicoles ? 100 p. Mémoire de DEA (Gestion des Espaces Montagnards), Institut de Géographie Alpine, université J. Fourier Grenoble 1, (1995).

BRGM: Carte de géologie de Grenoble. 1994.

CARENE : Massif de Belledonne - Isère, Inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et paysager. Conseil Général de l'Isère.

DANTON & BAFFRAY : Inventaire des plantes protégées en France. Yves Rocher/ AFCEV / Nathan / Ministère de l'environnement. 1995.

DESCATOIRE P. : Évolution de la biodiversité liée aux agrosystèmes pastoraux en voie d'abandon. L'exemple des coteaux steppiques situés sur les versants adret de la vallée de la Romanche. 74 p. 1997. Mémoire de DEA (Gestion des Espaces Montagnards), Institut de Géographie Alpine, université Joseph Fourier Grenoble 1, 1997

Direction régionale de l'agriculture et de l'environnement : Inventaire national des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique : ZNIEFF Rhône-Alpes. Notice. Préfecture de la région Rhône Alpes / Région Rhône Alpes / Département de l'Isère. 1991.

ESPACES NATURELS DE FRANCE, Fédération des conservatoires régionaux d'espaces naturels : Recueil d'expérience de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches, gestion et suivi pelouses sèches, programme LIFE "protection des pelouses sèches relictuelles de France". 132 p., 2002.

Flavia A.D.E. : Compilation des données existantes et inventaire des Lépidoptères de la CC du Sud Grenoblois, 2008, CC Sud Grenoblois.

GENTIANA société botanique Dauphinoise : Base de données INFLORIS. 2009 et Connaissance, suivi et valorisation du patrimoine naturel du Sud Grenoblois; 2010, CC Sud Grenoblois.

LECOMTE T. : Gestion écologique par le pâturage : l'expérience des réserves naturelles. 76 p. 1995. L'Atelier technique des espaces naturels (ministère de l'environnement) / Réserves naturelles de France. 1995.

LPO : Inventaire faunistique de 6 sites d'intérêts naturalistes situés sur la C.C. du Sud Grenoblois ; 2009.

MAUBERT Ph. et DUTOIT T. : Connaître et gérer les pelouses calcicoles. Ministère de l'environnement, L'Atelier technique des espaces naturels, outils de gestion, 65 p., 1995.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE/MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT/MNHN : Cahiers d'habitats Natura 2000. La documentation française. 2001.

ÖFFNER: Les colonies méridionales des environs de Grenoble. 1905.

OZENDA : Carte de végétation de Vif et Domène. Université Joseph Fourier. Laboratoire de Biologie alpine, 1964.

SERVIER J.-F. et HENNIKER C.J. : Atlas des orchidées du département de l'Isère. Muséum d'histoire Naturelle de Grenoble, Société Française d'Orchidophile, 169 p. + annexes, 1994.

SERVIER J.-F. et HENNIKER C.J. : Orchidées sauvages en Isère, Muséum d'histoire Naturelle de Grenoble, 110 p, 1995.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des espèces caractéristiques des pelouses sèches-synthèse CBNA et GENTIANA

Annexe 2 : Tableau phytosociologique des espèces caractéristiques des habitats xéro-thermophiles de JC Villaret (CBNA)

Annexe 3 : Fiches de terrain

Annexe 4 : Liste des espèces déterminantes ZNIEFF ; orchidées remarquables et espèces protégées

Annexe 5 : Liste des élus rencontrés en 2010

ATLAS DES COMMUNES

Les fiches sont classées par ordre alphabétiques des noms de commune

Communes	Surfaces en pelouses sèches (ha)	Remarque
Barraux	57,89	
Bernin	10,93	
Biviers	48,69	
Buisse (La)	20,84	
Buissière (La)	8,5	
Chapareillan	44,79	
Corenc	39,91	
Crolles	18,13	
Flachère (La)	10,33	
Fontanil Cornillon (Le)	15,47	
<i>Grenoble</i>	<i>1,69</i>	<i>pas de fiche</i>
Lumbin	38,45	
Meylan	14,88	
Mont Saint Martin	38,25	
Provezieux	92,91	
Quaix en Chartreuse	165,97	
Sainte Marie du Mont	93,11	
<i>Saint Egrève</i>	<i>0,35</i>	<i>pas de fiche</i>
Saint Ismier	66,26	
<i>Saint Julien de Ratz</i>	<i>2,22</i>	<i>pas de fiche</i>
<i>Sainte Marie d'Alloix</i>	<i>3,47</i>	<i>pas de fiche</i>
Saint Martin le Vinoux	74,12	
Saint Nazaire les Eymes	20,27	
Saint Vincent de Mercuze	9,84	
Terrasse (La)	9,43	
Touvet (Le)	13,05	
Tronche (La)	65,18	
Voreppe	34,24	
Total	1019,17	

BARRAUX



Prairie sèche de Barraux – AVENIR 2010

Population totale (2007) : 1801 (Barrolins)
Superficie totale (ha) : 1113

Structures intercommunales : BRED A, CC Pays du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, SI du Bréda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA)

<p>Documents réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAT NAT Barraux - DTA Alpes du Nord (en cours) - PPR BARRAUX - POS BARRAUX - Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) - Schéma directeur Région grenobloise (valant ScoT) 	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Falaises des ruisseaux d'Alloix aux Dégouttés, Forêt alluviale de Chapareillan - ZNIEFF 2 : Massif de la chartreuse, Zone fonctionnelle de la rivière Isère entre Cevins et Grenoble - Inventaire REDI - Inventaire zones humide, AVENIR 2009 : boisements marécageux de Barraux, péage de Barraux, Forêt alluviale de Chapareillan, les lônes de Pontcharra, l'Isère de Poncharra au Cheylas - Société Botanique Gentiana : Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère) - FRAPNA Isère : Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore remarquable de la communauté de communes du Haut Grésivaudan (2005)
<p>Programmes de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone Défavorisée de Piémont 	
<p>Outils de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte paysagère du Grésivaudan (en cours) - Etude Ch. agriculture SD région grenobloise (1997) - Etude corridors écologiques AURG (2006) - Etude foncière 1999/87 communes ADAYG - Territoire Grésivaudan - Territoire CAD type : Y Grenoblois 	
<p>Instruments de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDPRA Grésivaudan (en cours) - Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (en cours) 	<p>Acteurs associatifs : ASA des Teppes de Belledonne Nord, ASA forêt de Chartreuse</p>
<p>Autres : PNR de Chartreuse, Aire A.O.C. Noix de Grenoble</p>	

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Agri 2000) : 153 ha

Nombre d'exploitations dont le siège est sur la commune (2000) : 1

Système d'exploitation (hormis l'apiculture, aviculture, grandes cultures et maraîchage) : pas d'élevage sur la commune ; quelques terrains sont pâturés par des exploitants des communes voisines.

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse

Données fournies par l'ADAYG et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Contexte communal

Une parcelle communale classée prioritaire après inventaire.

La commune révisé son PLU, toutefois, la majorité des zones de coteaux sont classés en N, inconstructibles.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code CORINE	Statuts (au titre de la Directive Habitats)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire et prioritaire*
Pelouse sèche à aride	34.32 x 34.33	Prioritaire
Pelouse aride sur pente	34.33	Prioritaire
Fourré à Troène	31.8	
Fourré à Genévriers communs	31.88	Communautaire
Chênaie pubescente	41.71	

* site d'orchidées remarquables

Espèces patrimoniales	Statuts
Inule de Suisse , <i>Inula helvetica</i>	Protection Rhône-Alpes
Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis bouc , <i>Himantoglossum hircinum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille , <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis brûlé , <i>Neotinea ustulata</i>	Orchidée caractéristique
Orchis militaire , <i>Orchis militaris</i>	Orchidée caractéristique
Orchis singe , <i>Orchis simia</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys araignée , <i>Ophrys aranifera</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys mouche , <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Trèfle jaune pale , <i>Trifolium ochroleucon</i>	Déterminante ZNIEFF
Cytise argenté , <i>Argyrolobium zanonii</i>	Déterminante ZNIEFF
Panicaut champêtre , <i>Eryngium campestre</i>	Déterminante ZNIEFF
Fétuque du Valais , <i>Festuca vallesaica</i>	Déterminante ZNIEFF
Œillet des chartreux , <i>Dianthus carthusianorum</i>	Réglementation cueillette en Isère



Panicaut champêtre
AVENIR 2010

Secteur 1 : « Prés de l'Ours et Replat »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	7.92	2.48

Description

Ces prairies sont situées sur les hauteurs de Barraux et sont facilement accessibles par les chemins d'exploitation. Les prairies de ce secteur font encore l'objet de pratiques agricoles (pâturage bovin, fauche) mais la présence de fourrés sur le haut des terrains atteste que ces pratiques sont en déclin.

Etat de conservation et menaces

Les prairies de ce secteur et notamment **la parcelle communale**, présentent un état de conservation satisfaisant vis à vis de l'embroussaillage (20%) grâce au maintien de pratiques extensives. Néanmoins, la présence du Robinier faux-acacia, espèce invasive, sur une partie du terrain communal doit-être surveillée afin de ne pas le voir se développer de façon trop importante, ce qui nécessiterait des interventions laborieuses et coûteuses. L'ensemble des prairies situées plus bas le long des habitations sont embroussaillées de façon plus importante (environ 40%). Très intéressantes d'un point de vue floristique et entomologique (nombreux pollinisateurs), elles montrent cependant les premiers signes d'un changement de dynamique qui pourrait vite aller vers la fermeture du milieu.



Carte de localisation du secteur

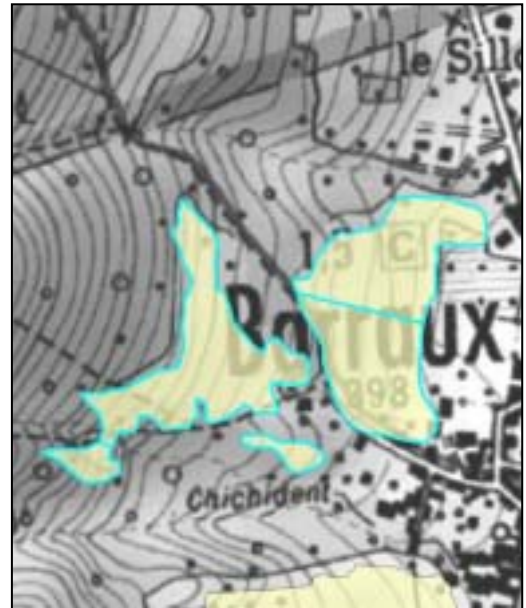
Préconisations de gestion

- Maintien de pratiques extensives (fauche ou pâturage à faible chargement, respectant un calendrier)
- Débroussaillage ciblé pour limiter l'expansion des espèces invasives

Secteur 2 : « Iselet et l'Essard »

2 habitats prioritaires

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale	Surface embroussaillée
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	4.04	0.71
Pelouse sèche à aride	0.18	
Fourré à Genévriers communs	0.24	



Carte de localisation du secteur

Description

Accessibles par plusieurs chemins, ces prairies sont situées sur les hauteurs de Barraux. On y rencontre un habitat intéressant, mélange de prairies et pelouses sèches à arides, ainsi que le fourré à Genévriers communs, relictuel quant à lui (10%). La pression de pâturage n'est pas trop importante et favorise donc les nombreuses espèces héliophiles présentes comme les Orchidées.

Etat de conservation et menaces

La majeure partie de ce secteur est pâturée, les zones isolées sont en situation d'abandon. L'embroussaillage de ces zones n'est pas alarmant (30%) mais reste à surveiller.

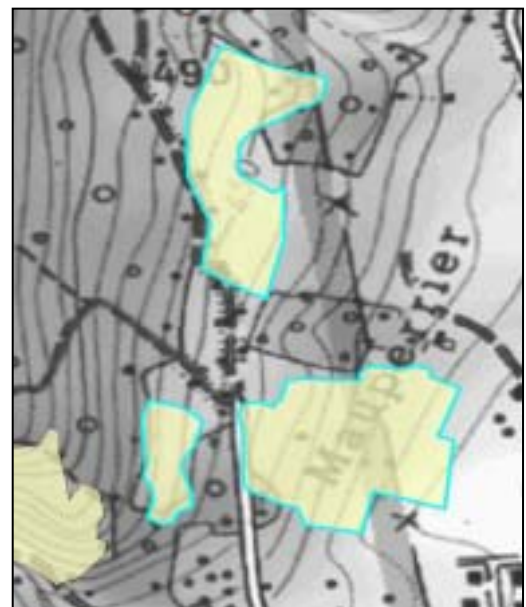
Préconisations de gestion

Maintien et mise en place de pratiques extensives (fauche ou pâturage à faible chargement, en respectant un calendrier)

Secteur 3 : « Mauperrier »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	5.54	0.30
Fourré à Genévriers communs	0.03	



Carte de localisation du secteur

Description

Ce secteur, accessible par des chemins d'exploitation et autres routes, est dominé par les pratiques agricoles, tant le pâturage que la fauche. Une parcelle se détache de l'ensemble par sa richesse et sa diversité floristique : on y observe des traces de pâturage plus ou moins récentes sur une partie, et un fort embroussaillage sur le reste de cette zone (50%).

Etat de conservation et menaces

Les zones embroussaillées sont très localisées de même que les fourrés à Genévriers communs, relictuels pour leur part. Partout ailleurs, fauche et pâturage dominant. On observe donc un déséquilibre entre les zones surexploitées et ces zones laissées à l'abandon.

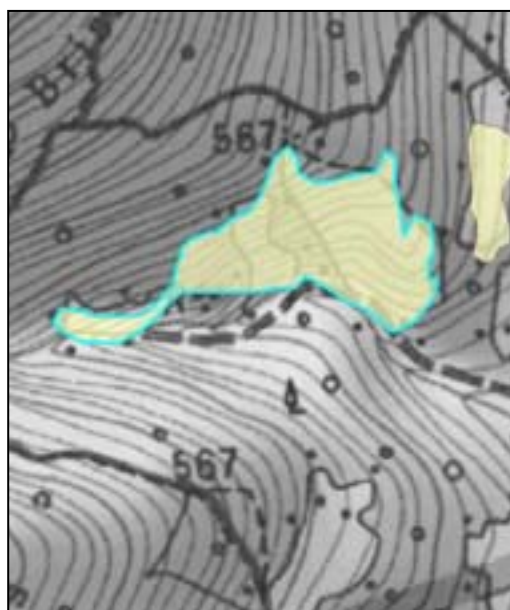
Préconisations de gestion

Ce secteur pourrait faire l'objet d'un débroussaillage avec export puis d'un pâturage extensif dans son ensemble afin de rouvrir les zones fortement embroussaillées.

Secteur 4 : « L'adret du Furet »

2 habitats prioritaires

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	0.68	1.54
Pelouse aride sur pente	1.03	
Fourré à Genévriers communs	0.17	



Carte de localisation du secteur

Description

Cet ensemble, à l'adret du Furet est accessible uniquement à pied depuis le chemin de grande randonnée qui longe le Furet. Il regroupe un ensemble d'habitats riches en espèces patrimoniales, organisé ça et là en mosaïque.

Etat de conservation et menaces

Ce secteur isolé souffre d'un embroussaillage assez important (45%) et d'une colonisation par le Brachypode penné, graminée sociale, qui se traduit par la présence d'une importante couche de litière au sol.

Préconisations de gestion

Etant donné son inaccessibilité, il sera très difficile de mettre en place des mesures de gestion. Il n'y a que très peu d'alternatives à une restauration : idéalement, seul le pâturage caprin/ovin pourrait offrir une solution de réouverture et maintien du milieu.

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 2 habitats prioritaires
- 1 habitat communautaire
- 1 habitat avec esp. méridionales originales
 - 1 espèce réglementée en Isère
 - 8 espèces déterminantes ZNIEFF
- 5 espèces d'orchidées caractéristiques des pelouses sèches

Secteur	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale (ha)	Priorité d'action
1	Fauche Pâturage	+++	+++	+	10,40	Secteur à forte priorité d'intervention
2	Pâturage Abandon	++	+++	++	5,17	Secteur à forte priorité d'intervention
3	Fauche Pâturage	+++	++	+++	5,60	Secteur à forte priorité d'intervention
4	Abandon	+	+++	++	3,42	Secteur à priorité d'intervention moyenne

Outils de gestion et sensibilisation

Les moyens dont disposent les communes afin de préserver le patrimoine naturel de ces pelouses et coteaux secs sont les suivants :

- € Inscription des parcelles concernées au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département.
- € Inscriptions des espaces les plus remarquables en ZNIEFF
- € Soutien des agriculteurs qui exploitent ces coteaux par mise en place de Mesures Agri-environnementales comme cela se fait sur les balcons de Belledonne en 2012.

Une exposition sur la valeur patrimoniale des pelouses sèches, réalisée par Avenir est disponible à titre gratuit pour toute collectivité ou association désireuse de faire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.



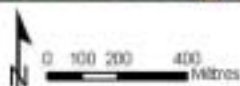
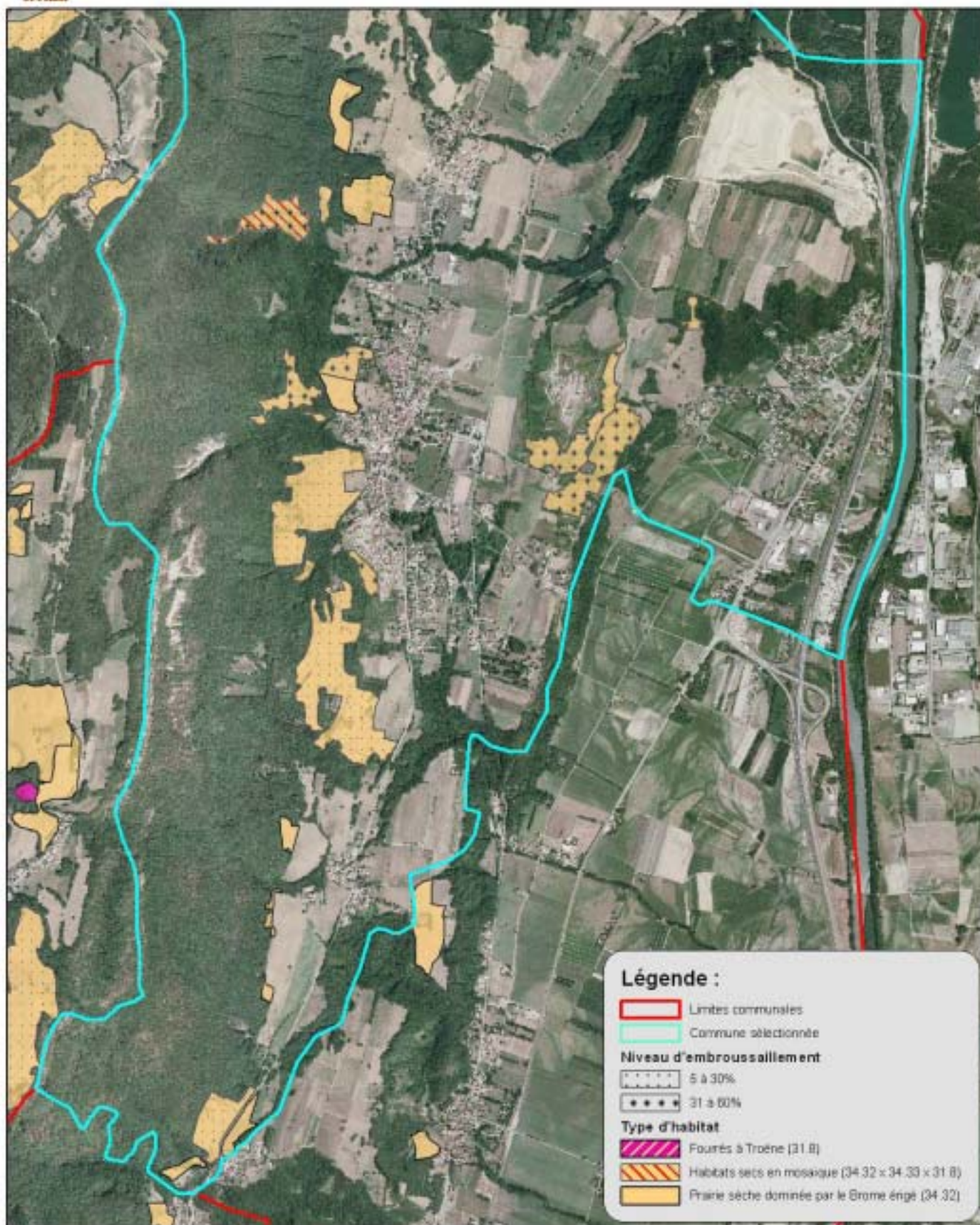
Ophrys bourdon - AVENIR 2010



Orchis pyramidal - AVENIR 2010

Habitats de coteaux secs remarquables

BARRAUX



BERNIN



Coteaux secs de Bernin – AVENIR 2010

Population totale (2007) : 3007 (Berninois)
Superficie totale (ha) : 767

Structures intercommunales : SIE de la Région grenobloise (SIERG), SIE de la Dhuy, AQUAPOLE, CC du Pays du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, SICIOMG du Grésivaudan

<p>Documents réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DTA Alpes du Nord (en cours) - Secteur rebord oriental Chartreuse (2007) - PPR BERNIN - PLU BERNIN - Schéma directeur Région grenobloise (valant ScoT) - Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) 	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Gorges du Manival, Boisements alluviaux de l'Isère de Pontcharra à Villard-Bonnot - ZNIEFF 2 : Versants meridionaux de la Chartreuse, Zone fonctionnelle de la rivière Isère entre Cevins et Grenoble - Inventaire REDI - Inventaire zones humide, AVENIR 2009 : Bois du Comte, les Cloyères - Société Botanique Gentiana : Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORE de l'ISère) <div data-bbox="844 1447 1370 1794" style="text-align: center;"> <p><i>Œillet des chartreux – AVENIR 2010</i></p> </div>
<p>Outils de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte paysagère du Gresivaudan (en cours) - Cadastre numérisé par vectorisation - Etude Ch. agriculture SD région grenobloise (1997) - Etude ADAYG zone agricole du cône du Manival - Diagnostic agricole ADAYG - Etude corridors écologiques AURG - DGEAF - Perspectives agricoles (ADASEA) - Territoire Grésivaudan - Territoire CAD type : Y Grenoblois - Perspectives agricoles (ADASEA) 	<p>Acteurs associatifs : ASA forêt de Chartreuse</p>
<p>Instruments de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDPRA Grésivaudan (en cours) - Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (en cours) 	
<p>Autres : PNR de Chartreuse, Aire A.O.C. Noix de Grenoble</p>	

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Agri 2000) : 367 ha

Nombre d'exploitations dont le siège est sur la commune (2000) : 10

Système d'exploitation (hormis l'apiculture, aviculture, grandes cultures et maraîchage) : 3 élevages bovin allaitants

Cheptel : 35 bovins viande dont 10 vaches

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse.

Etudes : Etude de faisabilité foncière pour la mise en valeur du Cône du Manival, SAFER Rhône-Alpes (2005)

Données fournies par l'ADAYG et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Contexte communal

La commune révisé son PLU. Le secteur concerné par la présente fiche est classé en ND ou NC.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code CORINE	Statuts (au titre de la Directive Habitats)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire et prioritaire*
Fruticée à Troène avec espèces thermophiles	31.8	Présence esp. méridionales originales
Chênaie pubescente	41.71	

* site d'orchidées remarquables

Espèces patrimoniales

Inule de Suisse, *Inula helvetica*
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*
Orchis bouc, *Himantoglossum hircinum*
Orchis homme-pendu, *Orchis anthropophora*
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*
Ophrys araignée, *Ophrys aranifera*
Orchis singe, *Orchis simia*
Ophrys mouche, *Ophrys insectifera*
Orchis homme-pendu x singe, *Orchis anthropo. x*
Orchis pourpre, *Orchis pupurea*
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*
Sumac fustet, *Cotinus coggygia*
Œillet des chartreux, *Dianthus carthusianorum*

Statuts

Préservation Rhône-Alpes
Déterminante ZNIEFF
Déterminante ZNIEFF
Déterminante ZNIEFF
Déterminante ZNIEFF
Déterminante ZNIEFF
Orchidée caractéristique
Orchidée caractéristique
Orchidée caractéristique
Orchidée caractéristique
Orchidée caractéristique
Orchidée
Déterminante ZNIEFF
Réglementation cueillette en Isère



Orchis homme-pendu x O. singe
AVENIR 2010

Secteur 1 : « Champ Bertin », « Folliolai »

1 habitat prioritaire

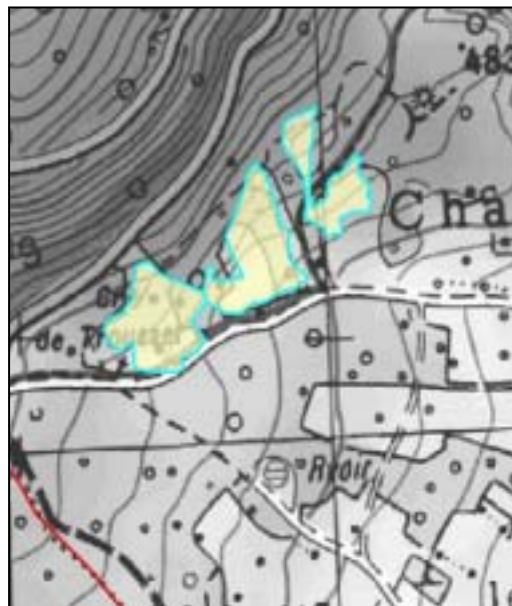
Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	1.77	0.77

Description

Facilement accessible depuis le chemin des Communaux, vers la Croix de Trouset, ce secteur est riche en espèces patrimoniales mais du fait d'un abandon des pratiques, il souffre d'un embroussaillage préoccupant (>ou = à 60%).

Etat de conservation et menaces

La présence de la Rhinanthé crête-de-coq sur les bas de prairie, ainsi que du Brachypode penné sont des signes, respectivement, de pratiques agricoles inadaptées et d'abandon.



Carte de localisation du secteur

Préconisations de gestion

Maintien/Mise en place de pratiques extensives (fauche ou pâturage à faible chargement, en respectant un cahier des charges).

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 1 habitat prioritaire
- 1 habitat avec espèces méridionales originales
 - 1 espèce réglementée en Isère
 - 10 espèces déterminantes ZNIEFF
- 4 espèces d'orchidées caractéristiques des pelouses sèches

Secteur	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale (ha)	Priorité d'action
1	-	+++	++	+++	2,54	Secteur à forte priorité d'intervention

Outils de gestion et sensibilisation

Les moyens dont disposent les communes afin de préserver le patrimoine naturel de ces pelouses et coteaux secs sont les suivants :

- € Inscription des parcelles concernées au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département.
- € Inscriptions des espaces les plus remarquables en ZNIEFF
- € Soutien des agriculteurs qui exploitent ces coteaux par mise en place de Mesures Agrienvironnementales comme cela se fait sur les balcons de Belledonne en 2012.

Une exposition sur la valeur patrimoniale des pelouses sèches, réalisée par Avenir est disponible à titre gratuit pour toute collectivité ou association désireuse de faire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.

(1) Espaces naturels sensibles-CG38

INVENTAIRE DES COTEAUX SECS DE CHARTREUSE

BIVIERS



Population totale (2008) : 2455 (Bivierois)
Superficie totale (ha) : 617 ha

Structures intercommunales :
 CC du Pays du Grésivaudan
 SIZOV Grésivaudan
 SIE de la Dhuy
 Secteur Déchetterie du Grésivaudan

<p>Documents réglementaires :</p> <p>CAT NAT Biviers DTA Alpes du Nord (en cours) FC Biviers DO RTM de Saint Eynard PLU approuvé (2008) PPR prescrit (2005) Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2007)</p> <p>Programmes de développement :</p> <p>Zonage Loi Montagne Zone de Montagne 2 (zone défavorisée)</p> <p>Outils de connaissance :</p> <p>Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels avec carte d'aléas Cadastre numérisé par vectorisation Charte paysagère du Grésivaudan (en cours) Charte forestière de Chartreuse (2008) Étude du diagnostic territorial par la chambre d'agriculture (1997) Etude foncière, ADAYG (1999) Etude forêt, ADAYG (2003) Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998) Etude SDRE périmètre nappe Isère totale et Grésivaudan</p> <p>Instruments de contractualisation :</p> <p>CDPRA Grésivaudan (2005) PNR de Chartreuse Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (2007-2013)</p> <p>Acteurs associatifs :</p> <p>Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) Association Syndicale A utorisée forêt de Chartreuse (ASA)</p>	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Versant méridional du Saint-Eynard - ZNIEFF 2 : Versants méridionaux de la Chartreuse - Sites classés (patrimoine et paysage) : Massif du Saint-Eynard - Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère - Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORE de l'ISère) - Inventaire forestier national : Rég. forestière Chartreuse ; Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts - AVENIR ; 2007 ; Dossier de prise en considération des tourbières <p>Autres :</p> <p>DGEAF (2004) Aire AOC Noix de Grenoble (1996)</p>
--	--

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch. Agri.2008) : 51 ha

Nombre d'exploitations total : 1

1 élevage laitier dont les bêtes entretiennent les coteaux sur la commune et les communes voisines.

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse; Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI)

Contexte communal

La majeure partie des zones concernées par l'inventaire sont classées en N ou Aa (espaces agricoles à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles et présentant une forte valeur et sensibilité paysagère) dans le P.L.U. (approuvé en 2008).

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code Corine	Statuts
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Pelouse aride sur pente	34.33	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Fourré à Troène	31.8	-

*au titre de la directive « Habitat Faune-Flore »

Espèces végétales patrimoniales	Statuts
Inule helvétique , <i>Inula helvetica</i>	Protection régionale
Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophorum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchidée
Céphalanthère à longues feuilles , <i>Cephalanthera longifolia</i>	Orchidée
Céphalanthère rouge , <i>Cephalanthera rubra</i>	Orchidée
Orchis moucheron , <i>Gymnadenia conopsea</i>	Déterminante ZNIEFF
Limodore à feuilles avortées , <i>Limodorum abortivum</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille , <i>Ophrys apifera</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys araignée , <i>Ophrys aranifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys mouche , <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Orchis militaire , <i>Orchis militaris</i>	Orchidée caractéristique
Orchis brûlé , <i>Neotinea ustulata</i>	Orchidée
Orchis mâle , <i>Orchis mascula</i>	Orchidée caractéristique
Orchis pourpre , <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée
Platanthère à deux feuilles , <i>Platanthera bifolia</i>	Déterminante ZNIEFF
Orobanche sanglante , <i>Orobanche gracilis</i>	Déterminante ZNIEFF
Cytise argenté , <i>Argyrolobium zanonii</i>	Réglementation cueillette en Isère
Œillet des Chartreux , <i>Dianthus cartusianorum</i>	Interdiction à la cueillette en Isère
Œillet sauvage , <i>Dianthus sylvestris</i>	Déterminante ZNIEFF
Coronille couronnée , <i>Coronilla coronata</i>	

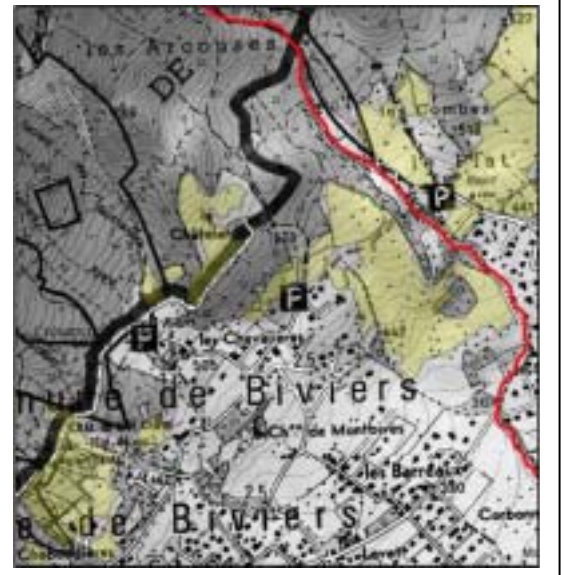
Diagnostic communal

Secteur 1 : « les Viers », « les Lamberts », « les Mendards », « le Châtelard » et « les Chevalières » *1 habitat prioritaire*

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	13,00	12,10 ha

Description :

Ces prairies sont situées dans la partie Est de la commune, à la limite de la commune de Saint-Ismier. Elles sont desservies en plusieurs points par des chemins d'exploitation rendant l'ensemble facilement accessible. La majeure partie des prairies, proche des habitations, est encore exploitée par un pâturage extensif mais les prairies limitrophes présentent différents niveaux d'embroussaillage qui marquent l'abandon de leur exploitation. La dynamique de fermeture du milieu est notamment visible dans la partie basse de l'ensemble, vers « Les Mendards ». Cette zone au relief assez varié présente quelques zones de fortes pentes et d'affleurement rocheux.



État de conservation actuel et menaces :

Le pâturage extensif (principalement équin) assure globalement une bonne conservation des prairies de ce secteur, qui disposent d'une bonne diversité floristique et de belles stations d'orchidées. Néanmoins dans la partie basse des « Mendards », les nombreux rejets de ligneux non pâturés amorcent la dynamique de fermeture du milieu. Cette dynamique est encore plus marquée dans les prairies limitrophes, qui présentent un fort degré d'embroussaillage par les lisières. La principale menace provient de cet embroussaillage dit « de bordure » avec une colonisation par les ligneux de manière concentrique sur les parcelles.

Préconisation de gestion :

Les prairies de ce secteur présentent une bonne diversité, et une hétérogénéité de milieux intéressante. Pour permettre l'expression d'une telle diversité floristique, le pâturage doit conserver son caractère extensif, quitte à varier les espèces dans la limite des possibilités agricoles locales. Un entretien des lisières serait utile afin de limiter la colonisation des ligneux et l'appauvrissement progressifs des parcelles limitrophes. Si possible, le pâturage devrait être étendu à ces parcelles proches en voie d'abandon afin de conserver et de maximiser le potentiel de l'ensemble.

**Secteur 2 : « le Grand Violet et Chaboudière
1 habitat prioritaire**

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	4,97 ha	2,98 ha

Description :

Ces prairies sont situées dans la partie centrale des versants sud du Saint-Eynard de la commune. Elles sont facilement accessibles par le haut (piste forestière) et par le bas (chemin d'exploitation), et sont longées latéralement par des sentiers de randonnée. Une partie des prairies de ce secteur est encore entretenue mais toute la partie supérieure et la plus en pente présente un fort embroussaillage sur toute sa surface. On note la présence de quelques secteurs de fortes pentes et d'affleurement rocheux.



État de conservation actuel et menaces :

Ce secteur présente un stade d'abandon très avancé dans sa partie supérieure, désormais à l'état de fruticée. Néanmoins, quelques parcelles ouvertes et entretenues par la fauche et/ou le pâturage extensif subsistent, qui présentent une forte diversité floristique et de belles stations d'orchidées. Le haut des parcelles en contact avec la fruticée est peu à peu colonisé par les arbustes puis les ligneux. L'embroussaillage par les lisières constitue donc la principale menace pour la conservation de ces milieux.

Préconisation de gestion :

La partie supérieure de ce secteur présente un stade de dégradation avancé. Toute la zone sous la piste forestière constituait autrefois un ensemble exploité, continu et facilement accessible. Dans les limites des possibilités agricoles locales, une intervention de réouverture de ces espaces permettrait le retour d'une activité pastorale extensive. L'importante diversité floristique observée dans les parcelles encore entretenue du secteur encourage une action en vue de restaurer ces zones d'abandon.

Secteur 3 : « St-Hugues » et « les Plantées »

2 habitats prioritaires

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	13,94 ha	11,99 ha
Prairie aride sur pente*	0,35 ha	0,35 ha

Description :

Ces prairies sont situées dans la partie Ouest des versants sud du Saint-Eynard de la commune avec une faible portion partagée avec la commune voisine de Meylan. Elles sont facilement accessibles par les chemins agricoles et pédestres. Le pâturage bovin extensif est encore assez présent sur ce secteur. Cette zone au relief assez varié présente quelques zones de fortes pentes et d'affleurement rocheux.

État de conservation actuel et menaces :

Le pâturage bovin extensif présent sur ces prairies permet l'expression des différents stades de dynamique des habitats de pelouses sèches, de la prairie sèche dominée par le Brome érigé, à des fourrés thermophiles, jusqu'au boisement de Chêne pubescent espèce forestière caractéristique de nos milieux. Cette alternance de milieu permet l'expression d'une importante diversité floristique. Cependant, une dynamique de fermeture du milieu par les lisières s'opère sur ces prairies : par le bas pour « St-Hugues » et par le haut pour « Les Plantées ». En outre sur St-Hugues, certaines zones apparaissent quelque peu dégradées par les activités humaines (traces de feux de camps, débris de verre).

Préconisation de gestion :

Les prairies de ce secteur sont à un stade d'embroussaillage avancé mais maîtrisable tant que le pâturage perdurera. Une intervention de réouverture des espaces n'est pas nécessaire. Cependant le choix de la non intervention sur ce secteur devra être accompagné d'un positionnement fort sur les secteurs à forte valeur patrimoniale et où les potentialités d'efficacité de l'intervention sont importantes.



Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 2 habitats prioritaires et communautaires
- 1 espèce réglementée en Isère
- 1 espèce inscrite Livre Rouge Rhône-Alpes
- 6 espèces déterminantes ZNIEFF
- 15 espèces d'orchidées dont 10 caractéristiques des pelouses sèches

Secteurs	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale	Priorité d'action
1	Pâturage équin Abandon parcelles limitrophes	+++	++	++	21,47 ha	Secteur à forte priorité d'intervention
2	Abandon récent Quelques parcelles encore exploitées	++	+++	++	9,85 ha	Secteur à forte priorité d'intervention
3	Pâturage bovin prépondérant	+++	++	+	17,37 ha	Secteur à priorité d'intervention moyenne

Outils de gestion et de sensibilisation

Les moyens dont disposent les communes afin de préserver le patrimoine naturel de ces pelouses et coteaux secs sont les suivants :

- € Inscription des parcelles concernées au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département.
- € Inscriptions des espaces les plus remarquables en ZNIEFF
- € Soutien des agriculteurs qui exploitent ces coteaux par mise en place de Mesures Agri-environnementales comme cela se fait sur les balcons de Belledonne en 2012.

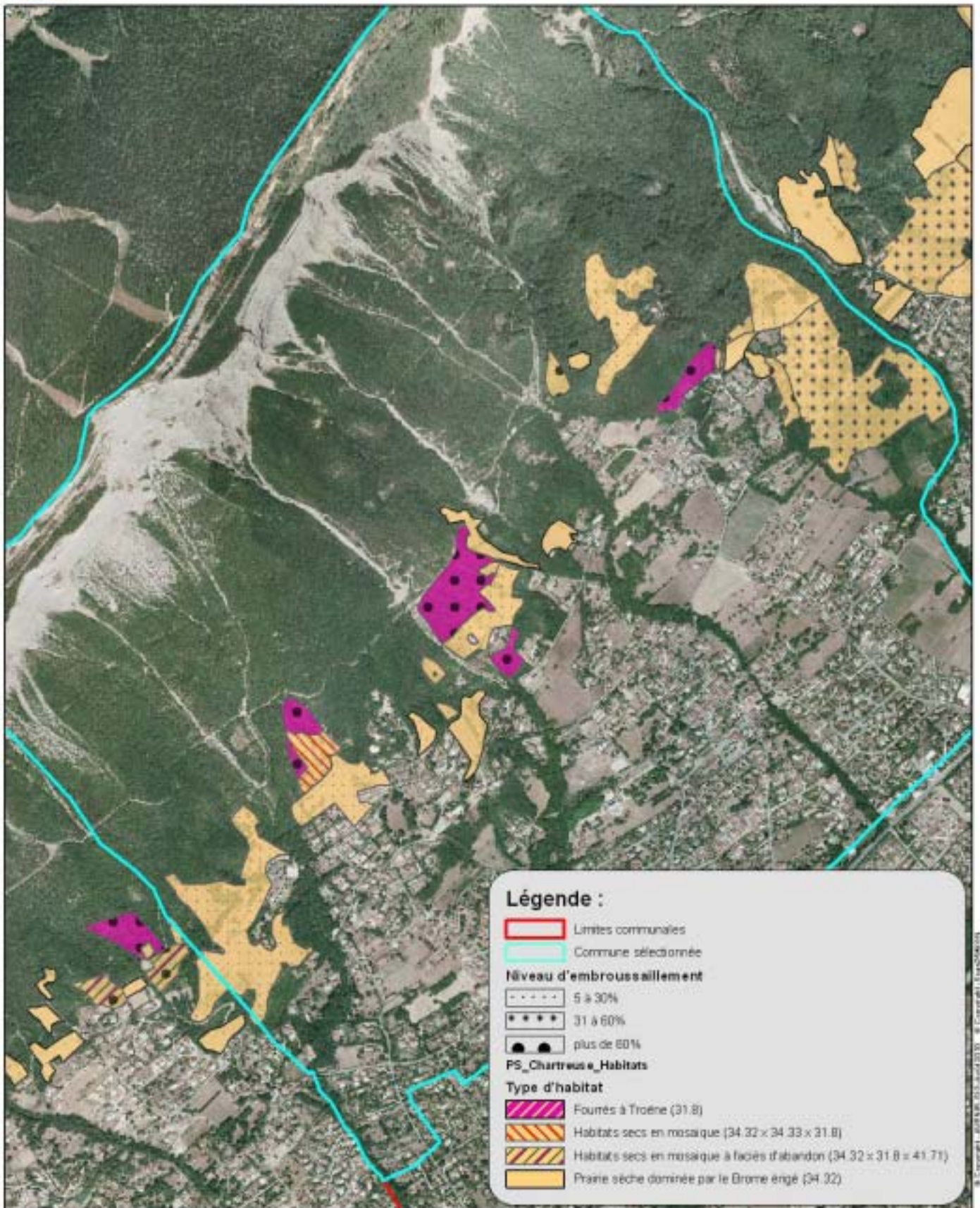
Une exposition sur la valeur patrimoniale des pelouses sèches, réalisée par Avenir est disponible à titre gratuit pour toute collectivité ou association désireuse de faire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.



Orchis pyramidalis et *Platanthera bifolia*_Secteur de Chaboudière_31/05/2010_AVENIR

Habitats de coteaux secs remarquables

BIVIERS



LA BUISSE



Population totale (2008) : 2431 (Buissards)
Superficie totale (ha) : 1153 ha

Structures intercommunales :
 CA Pays Voironnais
 AQUANTIS

<p>Documents réglementaires :</p> <p>CAT NAT 1 et 2 La Buisse DTA Alpes du Nord (en cours) FC La Buisse PLU approuvé (2005) PPS approuvé (1950, vaut PPR) PPRI Isère aval approuvé (2007) Règlement de boisement approuvé (1977) Schéma de secteur du Pays Voironnais approuvé (2007) Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2007)</p>	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel</p> <p>-ZNIEFF 1 : Balmes de Voreppe ; Rochers du Ratz ; Gorges du Bret ; Lagunage et milieux alluviaux de l'Eterpa</p> <p>- ZNIEFF 2 : Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan ; Massif de la Chartreuse</p> <p>- ENS : Milieux alluviaux de l'Eterpa</p>
<p>Programmes de développement :</p> <p>Zonage Loi Montagne Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)</p>	<p>- FRAPNA ; 2002 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes du Pays Voironnais</p>
<p>Outils de connaissance :</p> <p>Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels avec carte d'aléas Cadastre numérisé par vectorisation Charte paysagère du Pays Voironnais (2001) Charte forestière de Chartreuse (2008) Schéma Général des Espaces agricoles forestiers et Naturels, ADAYG Étude du diagnostic territorial par la chambre d'agriculture (1997) et l'ADAYG Etude foncière, ADAYG (1999) Etude forêt, ADAYG (2003) Inventaires étangs, DAFF Etude paysage/patrimoine pour aménagements sites majeurs PNR de Chartreuse (1997) Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998) Etude SDRE périmètre Fure – Morge - Paladru</p>	<p>- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère</p> <p>- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)</p> <p>- Inventaire forestier national : Rég. forestière Chartreuse; Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts</p> <p>- Inventaire REDI CG38 2002: existence d'un corridor écologique identifié</p>
<p>Instruments de contractualisation :</p> <p>Contrat d'agglomération Pays Voironnais (2004) PNR de Chartreuse Leader Voironnais (2007-2013)</p>	<p>Acteurs associatifs :</p> <p>Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) Asso. Syndicale Autorisée forêt de Chartreuse (ASA)</p> <p>Autres :</p> <p>DGEAF (2004) Aire AOC Noix de Grenoble (1996) Projet IGP Saint Marcellin (projet rendu fin 2009)</p>

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch. Agri.2008) : 771 ha

Nombre d'exploitations total : 25

La commune compte 3 élevages bovins allaitants et 2 élevages laitiers.

Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	22
Terres labourables (ha)	498
Superficie toujours en herbe (ha)	266
Nombre total de vaches	199

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse; Association pour le développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG) ; Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI)

Aspect foncier

La majeure partie des zones concernées par l'inventaire sont classées en ND (zone naturelle protégée), NDs (zone d'intérêt écologique) ou NC (zone agricole protégée) dans le P.O.S. (approuvé en 2007).

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code Corine	Statuts
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Chênaie pubescente	41.41	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Fourré à Troène	31.8	-

*au titre de la directive « Habitat Faune-Flore »

Espèces végétales patrimoniales	Statuts
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Céphalanthère à longues feuilles , <i>Cephalanthera longifolia</i>	Orchidée
Orchis moucheron , <i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchidée
Limodore à feuilles avortées , <i>Limodorum abortivum</i>	Déterminante ZNIEFF
Listère à feuilles ovales , <i>Listera ovata</i>	Orchidée
Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys mouche , <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Orchis bouc , <i>Himantoglossum hircinum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis brûlé , <i>Neotinea ustulata</i>	Orchidée caractéristique
Orchis militaire , <i>Orchis militaris</i>	Orchidée caractéristique
Orchis des bois , <i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Orchidée
Panicaut des champs , <i>Eryngium campestre</i>	Déterminante ZNIEFF

Secteur 1 : Secteur du chemin du Neyroud
1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	8,23 ha	3,37 ha

Description :

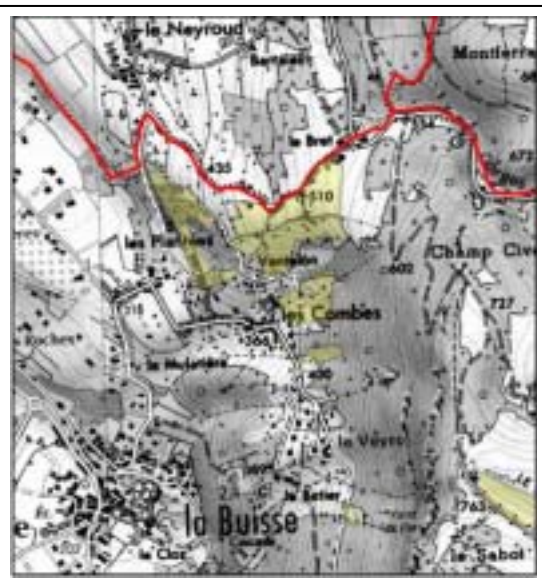
Ces prairies sont situées dans la partie Nord de la commune, au niveau de la limite communale avec Coublevie. Elles constituent un ensemble ouvert dont la majeure partie est toujours exploitée (fauche et pâturage bovin), accessible depuis les chemins agricoles et un ancien sentier d'exploitation très bien entretenu.

État de conservation actuel et menaces :

Ce secteur présente différents stades de dynamique des habitats de pelouses sèches, de la prairie sèche dominée par le Brome érigé, à des fourrés thermophiles, jusqu'au boisement de Chêne pubescent espèce forestière caractéristique de nos milieux. La majeure partie de ces prairies (au dessus du chemin du Neyroud) est encore exploitée et bien entretenue (fauche et/ou pâturage bovin extensif) mais quelques zones sont à l'abandon et présentent un stade d'abandon avancé. C'est le cas notamment des zones situées sous le chemin du Neyroud et vers « les Combes », où la dynamique de fermeture du milieu est relativement marquée et s'accompagne d'une diminution importante de la diversité floristique.

Préconisation de gestion :

Pour les parcelles exploitées, la fauche et le pâturage doivent rester extensifs autant que possible, afin de conserver tout le potentiel de ces prairies. Dans l'idéal et en fonction des possibilités agricoles locales, le pâturage extensif pourrait être étendu aux zones en voie d'abandon afin d'en maximiser le potentiel en terme de diversité floristique.



Secteur 2 : Secteur du « chemin des Grosses Terres »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	2,85 ha	2,85 ha

Description :

Ces prairies sont situées de part et d'autre du chemin des Grosse Terres qui longe le Grand Ratz jusqu'à la limite communale avec Voreppe, au niveau des dernières prairies de la « Tençon ». Elles sont donc facilement accessibles par ce chemin d'exploitation. Ces zones sont pâturées ou l'étaient anciennement, et présentent un gradient entre prairies mésophiles et prairies plus sèches en fonction de leur exposition (nord-ouest à sud-ouest).



État de conservation actuel et menaces :

Une bonne partie des prairies de ce secteur est encore exploitée par le pâturage bovin en système extensif. Les parcelles abandonnées sont progressivement colonisées par les arbustes puis les ligneux.

Préconisation de gestion :

Les prairies pâturées de l'ensemble présentent une bonne diversité floristique, indiquant une forte potentialité des parcelles abandonnées. Dans la limite des capacités locales en termes d'exploitation agricole, la remise en état des anciens parcs de pâture pourrait permettre de ré-ouvrir ces parcelles pour le pâturage mené de façon extensive.

Secteur 3 : « Le Gros Molard » et « Le Cossert de Gilles »
1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	4,66 ha	-

Description :

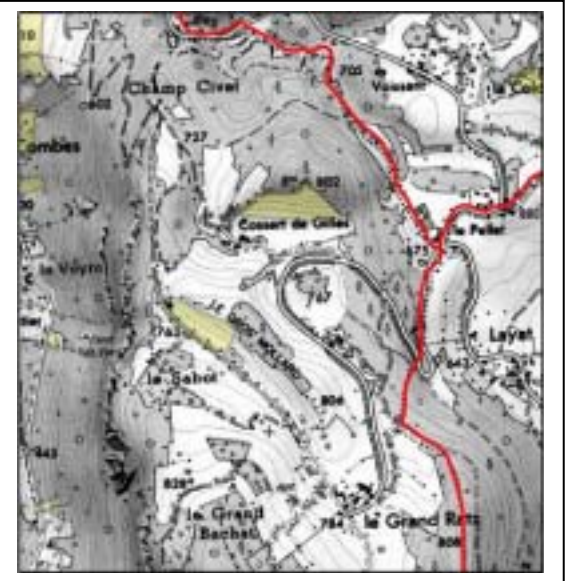
Ces prairies sont situées sur le plateau du Grand Ratz, qui constitue un vaste ensemble ouvert et exploité. Elles sont facilement accessibles par les chemins agricoles et pédestres. Globalement orienté à l'Est, ce plateau comporte quelques zones de forte pente.

État de conservation actuel et menaces :

Les prairies de ce secteur sont bien entretenues, par la fauche ou le pâturage bovin extensif. La diversité floristique observée au niveau de ces parcelles suggère que des pratiques plus extensives sur l'ensemble des prairies mitoyennes permettraient l'expression d'une diversité des espèces maximale.

Préconisation de gestion :

Ce secteur ne nécessite pas de gestion particulière. Une gestion en système plus extensif permettrait de maximiser le potentiel de l'ensemble en termes de diversité floristique. Cependant le choix de la non intervention sur ce secteur devra être accompagné d'un positionnement fort sur d'autres secteurs où les potentialités après restauration sont plus importantes.



Pelouse embroussaillée et *Orchis à odeur de bouc*_Secteur de Ventelon _ AVENIR et A.Loffredo

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 1 habitat prioritaire et communautaire
 - 5 espèces déterminantes ZNIEFF
 -11 espèces d'orchidées dont 7 caractéristiques des pelouses sèches

Secteurs	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale	Priorité d'action
1	Fauche et pâturage Qq parcelles abandonnées	+++	+++	++	12,93 ha	Secteur à forte priorité d'intervention
2	Abandon récent Pâturage partie basse	+++	++	++	3,25 ha	Secteur à forte priorité d'intervention
3	Fauche et pâturage	+++	++	+	4,66 ha	Secteur à priorité d'intervention moyenne

Outils de gestion et de sensibilisation

Les moyens à disposition de la commune afin d'initier la préservation de ces milieux sont : l'inscription des parcelles (ou partie) propriétés de la commune au réseau départemental des ENS⁽¹⁾ communaux, l'inscription des sites à l'inventaire ZNIEFF lors de la prochaine mise à jour.

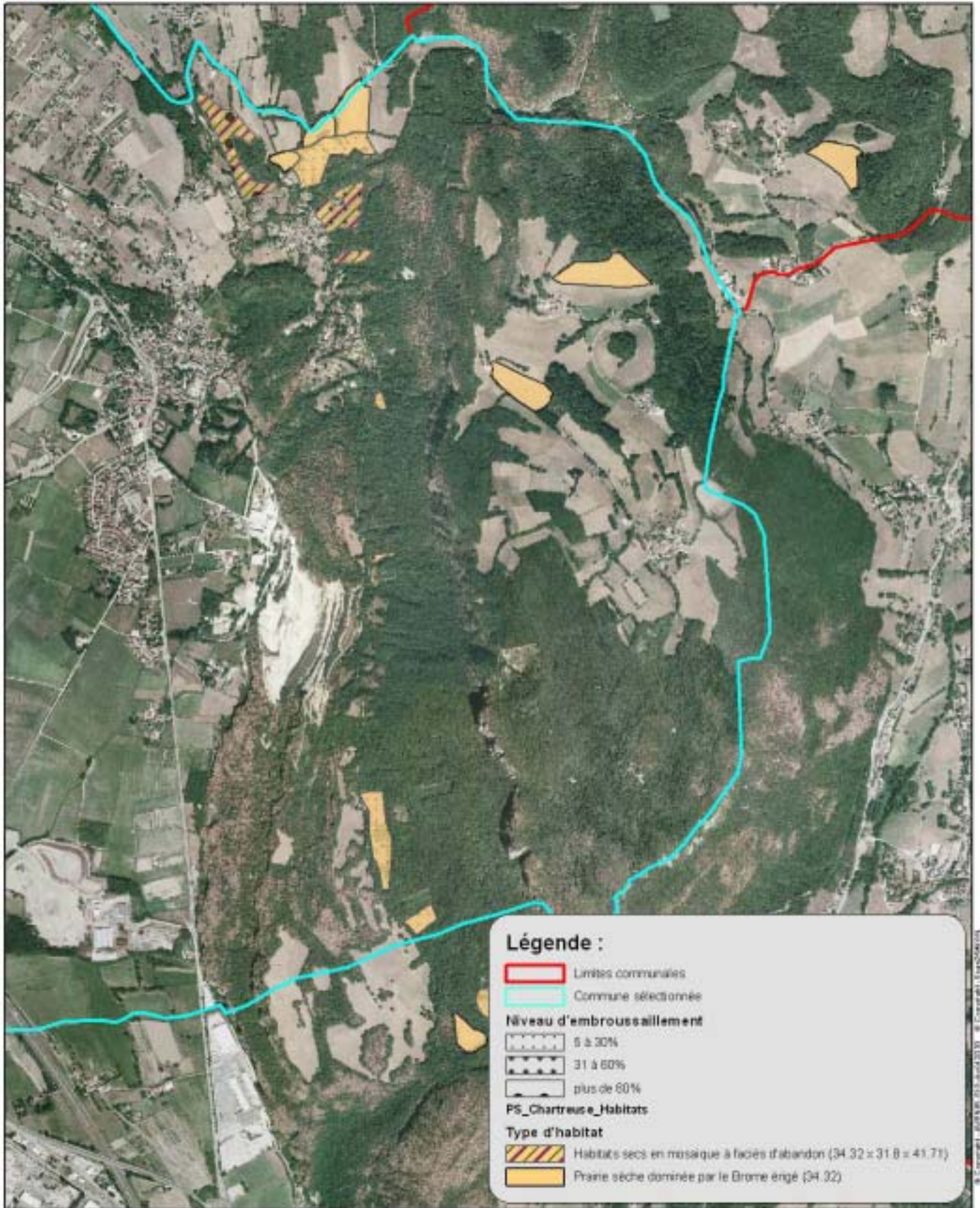
Dans le cadre du PSADER Grenoble Alpes Métropole, la commune peut faire une demande de subvention dans le cadre des Mesures « Création de fermes intercommunales sur les coteaux de la Métro ».

L'exposition réalisée par AVENIR avec le soutien du CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » peut être mise à disposition des communes et associations comme outils de sensibilisation.

(1) Espaces naturels sensibles-CG38

Habitats de coteaux secs remarquables

LA BUISSE




LA BUISSIÈRE



Coteau sec de la Buisnière – AVENIR 2010

Population totale (2007) : 661 (Buisserans)
Superficie totale (ha) : 771

Structures intercommunales : BREDA, CC du Pays du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, SI du Bréda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA)

<p>Documents réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DTA Alpes du Nord (en cours) - Secteur rebord oriental Chartreuse (2007) - PPR BUISSIÈRE - POS BUISSIÈRE - Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) - Schéma directeur Région grenobloise (valant ScoT) 	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Boisements alluviaux de l'Isère de Pontcharra à Villard-Bonnot - ZNIEFF 2 : Massif de la chartreuse, Zone fonctionnelle de la rivière Isère de Cevins à Grenoble - Inventaire REDI - Inventaire zones humide, AVENIR 2009 : les Marais, l'Île Ronde, la Rolande et les étangs du Maupas, l'Isère de Poncharra au Cheylas, bassin du Cheylas et l'Île Arnaud. - Société Botanique Gentiana : Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORE de l'ISère) <div style="text-align: center;">  <p><i>Orchis bouc</i> AVENIR 2010</p> </div>
<p>Programmes de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone Défavorisée de Piémont (2002) 	
<p>Outils de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte paysagère du Grésivaudan (en cours) - Cadastre numérisé par vectorisation - Etude Ch. agriculture SD région grenobloise (1997) - Etude corridors écologiques AURG (2006) - Etude foncière 1999/87 communes ADAYG - Etude d'incidence ADAYG sur la Buisnière - Cadrage paysages de l'aggl. grenobloise (1998) - Territoire Grésivaudan - DGEAF - Territoire CAD type : Y Grenoblois 	
<p>Instruments de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDPRA Grésivaudan (en cours) 	<p>Acteurs associatifs : ASA des Teppes de Belledonne Nord, ASA forêt de Chartreuse</p>
<p>Autres : Aire A.O.C. Noix de Grenoble et Gruyère (affinage et pré emballage)</p>	

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Aagri 2000) : 445 ha

Nombre d'exploitations dont le siège est sur la commune (2000) : 7

Système d'exploitation (hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage) : 1 élevage bovin allaitant

Cheptel : 30 vaches allaitantes

Données fournies par l'ADAYG et la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Contexte communal

Propriétaires privés. La commune révisé son PLU. Les zones de coteaux sont classées soit en ND soit en NC.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code CORINE	Statuts (au titre de la Directive Habitats)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire
Fourré à Troène	31.8	
Chênaie pubescente	41.71	

* site d'orchidées remarquables

Espèces patrimoniales	Statuts
Inule de Suisse , <i>Inula helvetica</i> Orchis bouc , <i>Himantoglossum hircinum</i> Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i> Trèfle jaune pale , <i>Trifolium ochroleucon</i> Œillet des chartreux , <i>Dianthus carthusianorum</i>	Protection Rhône-Alpes Déterminante ZNIEFF Déterminante ZNIEFF Déterminante ZNIEFF Réglementation cueillette en Isère



Orchis pyramidal - AVENIR 2010



Œillet des chartreux - AVENIR 2010

Diagnostic communal

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
- Prairie sèche dominée par le Brome érigé	7.20	1.30

Description

On trouve sur La Buisnière un certain nombre de prairies sèches à Brome érigé mais les pratiques agricoles sur la commune et notamment le pâturage n'ont pas permis lors de la phase de terrain de les classer comme habitats patrimoniaux d'intérêt prioritaire.

Etat de conservation et menaces

L'état des prairies pâturées, en particulier l'action couplée de la pente et du piétinement des animaux, et l'envahissement par le Robinier faux-acacia, ne permet pas d'atteindre un maximum de diversité faunistique et floristique.

Préconisations de gestion

Certaines parcelles, à condition de respecter un calendrier et un chargement de pâturage, pourraient rapidement atteindre retrouver une diversité intéressante. L'envahissement par le Robinier n'en est pas encore à un stade critique et pourrait rapidement être endigué.

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 1 habitat communautaire
- 1 espèce réglementée en Isère
- 3 espèces déterminantes ZNIEFF

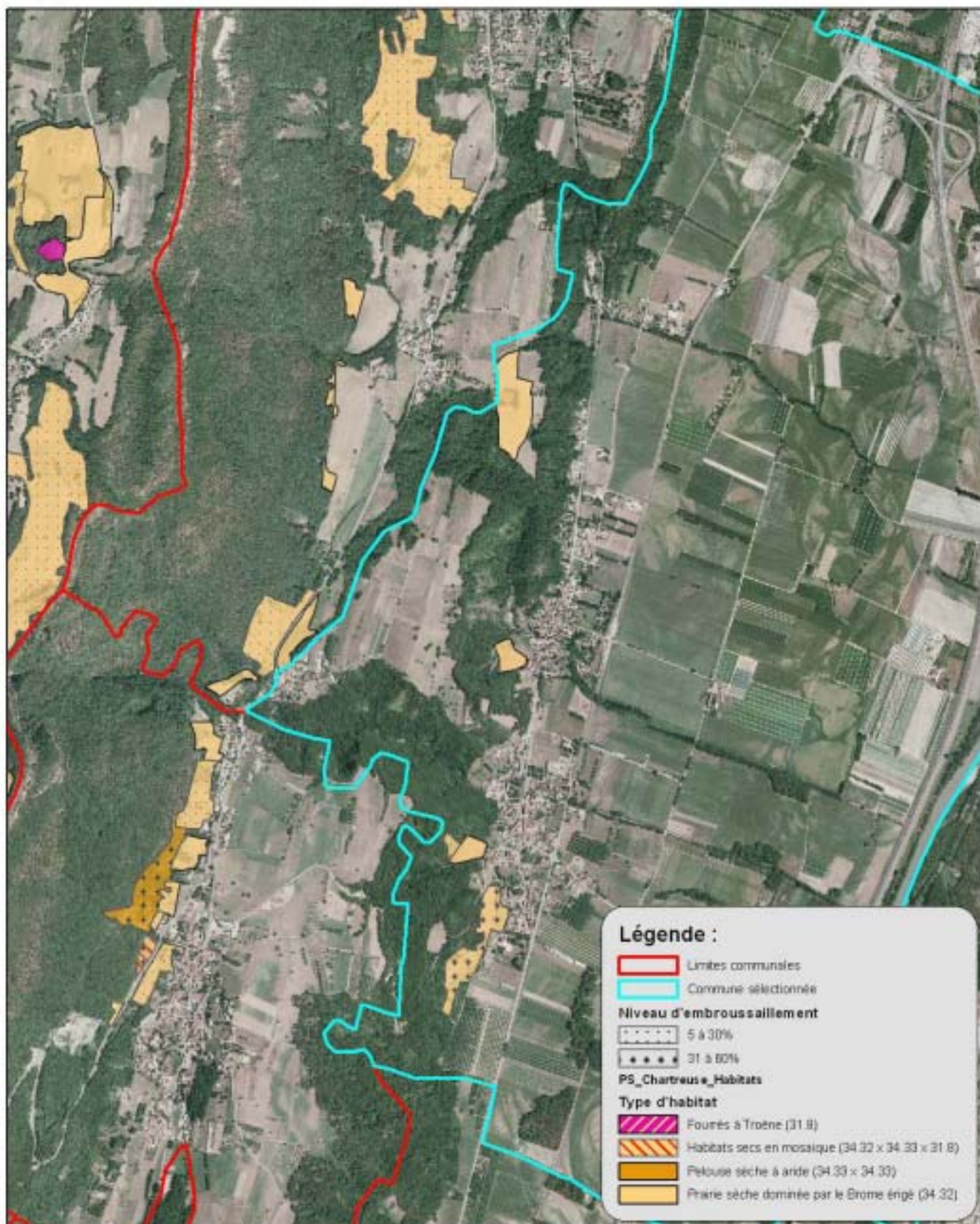
Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale (ha)	Priorité d'action
Fauche Pâturage	+++	+	+++	8,50	Secteur à priorité d'intervention moyenne

Outils de gestion et sensibilisation

Les moyens dont disposent les communes afin de préserver le patrimoine naturel de ces pelouses et coteaux secs sont les suivants :

- € Inscription des parcelles concernées au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département.
- € Inscriptions des espaces les plus remarquables en ZNIEFF
- € Soutien des agriculteurs qui exploitent ces coteaux par mise en place de Mesures Agri-environnementales comme cela se fait sur les balcons de Belledonne en 2012.

Une exposition sur la valeur patrimoniale des pelouses sèches, réalisée par Avenir est disponible à titre gratuit pour toute collectivité ou association désireuse de faire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.



CHAPAREILLAN



Coteaux sec de Chapareillan – AVENIR 2010

Population totale (2008) : 2522 (Chapareillanais)

Superficie totale (ha) : 3028

Structures intercommunales : MONTMELLIAN, CC du Pays du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, SI du Bréda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA)

<p>Documents réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DTA Alpes du Nord (en cours) - Secteur rebord oriental Chartreuse - PPR CHAPAREILLAN (en cours) - PLU CHAPAREILLAN - Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) - Schéma directeur Région grenobloise (valant ScOT, 2009) 	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Lac Froment, lac de Bey, Forêt alluviale de Chapareillan, Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, Prairies humides des Corniols, RN des hauts de Chartreuse - ZNIEFF 2 : Zone fonctionnelle de la rivière Isère de Cevins à Grenoble, Massif de la Chartreuse - Natura 2000 : Haut de Chartreuse (SIC) - Inventaire REDI - Inventaire zones humide, AVENIR 2009 : Saint Martin, Lac Froment et lac de Bey, Forêt alluviale de Chapareillan, Les Martinons, La Grande Côte, Les lônes de Pontcharra. - Société Botanique Gentiana : Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère) - Parc Naturel Régional de Chartreuse (2004) : Site à forte valeur biologique des lacs de Bey et Froment – Etude botanique, cartographie des habitats et orientations de gestion. - Acteurs associatifs : ASA des Teppes de Belledonne Nord, ASA forêt de Chartreuse - Autres : Aire A.O.C. Noix de Grenoble, Gruyère (affinage et pré emballage), Vin de Savoie-cru des Abymes, APPB Lacs de Bey et Froment, APPB Forêt alluviale de Chapareillan, ENS local Forêt Alluviale du Cernon, Site inscrit : Eglise de Bellecombe et ses ruines.
<p>Programmes de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone de Montagne 1 et 2 - Zonage Loi Montagne 	
<p>Outils de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte paysagère du Grésivaudan (en cours) - Cadastre numérisé par vectorisation - Diagnostic agricole ADAYG sur Chapareillan - Etude Ch. agriculture SD région grenobloise (1997) - Etude corridors écologiques AURG (2006) - Etude foncière 1999/87 communes ADAYG - Etude forêt 2003/ADAYG - Aménagts sites majeurs Parc Naturel de Chartreuse - Et. paysa./agri. ADAYG SIVOM Ht-Grésivaudan/V.Gelon - Périmètre Chartreuse-Guiers (SDRE) - Périmètre éligible aux pôles d'excellence rurale - Territoire Grésivaudan - Commune éligible PEZMA - DGEAF - Territoire CAD type : Y Grenoblois 	
<p>Instruments de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDPRA Grésivaudan (en cours) - PNR de Chartreuse - Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (en cours) 	

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Agr 2000) : 1246 ha

Nombre d'exploitations total dont le siège est sur la commune (2000) : 35

Système d'exploitation (hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage) : 1 élevage laitier, 4 élevages bovins allaitants et une production de viande d'agneaux.

Cheptel : 237 bovins dont 161 vaches allaitantes

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse

L'agriculture de la plaine est intensive. La commune a la volonté d'installer un maraichage biologique. C'est la seule commune où l'activité viticole entre en compétition avec les coteaux secs. Les vignes occupent en effet l'essentiel des anciens coteaux secs.

Données fournies par l'ADAYG et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Contexte communal

La commune révisé son PLU, cependant les zones de coteaux seront classées en NC ou NA. Il y a un projet d'ENS sur les lacs de Bey et Froment.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code CORINE	Statuts (au titre de la Directive Habitats)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire
Pelouse aride sur pente	34.33	Prioritaire
Fourré à Troène avec espèces thermophiles	31.8	Présence esp. méridionales originales
Chênaie pubescente	41.71	

* site d'orchidées remarquables

Espèces patrimoniaux	Statuts
Aster amelle , <i>Aster amellus</i>	Protection nationale
Inule de Suisse , <i>Inula helvetica</i>	Protection Rhône-Alpes
Aphyllanthe de Montpellier , <i>Aphyllanthes</i>	Limite d'aire
Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophorum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille , <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Platanthère à fils verdâtres , <i>Platanthera chlorantha</i>	Déterminante ZNIEFF
Spiranthe d'automne , <i>Spiranthes spiralis</i>	Déterminante ZNIEFF
Epipactis de Muller , <i>Epipactis muelleri</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis militaire , <i>Orchis militaris</i>	Orchidée caractéristique
Orchis pourpre , <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys araignée , <i>Ophrys aranifera</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys mouche , <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Orchis singe , <i>Orchis simia</i>	Orchidée caractéristique
Trèfle jaune pale , <i>Trifolium ochroleucon</i>	Déterminante ZNIEFF
Cytise argenté , <i>Argyrolobium zanonii</i>	Déterminante ZNIEFF
Panicaut champêtre , <i>Eryngium campestre</i>	Déterminante ZNIEFF
Chèvrefeuille de Toscane , <i>Lonicera etrusca</i>	Espèce caractéristique
Oeillet des chartreux , <i>Dianthus carthusianorum</i>	Réglementation cueillette en Isère



Orchis militaire

AVENIR 2010

Secteur 1 : « Cotes de l'Eysin » proche de La Palud

2 habitats prioritaires

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	9.44	2.70
Pelouse aride sur pente	1.35	



Carte de localisation du secteur

Description

Cette grande prairie est facilement accessible depuis un des nombreux chemins agricoles permettant d'accéder aux vignes, nombreuses dans ce secteur. Orienté à l'est, ce coteau présente une forte pente. On y observe quelques boisements et des affleurements rocheux autour desquels se sont installées des espèces de pelouses arides sur pente comme la Cytise argentée.

Etat de conservation et menaces

Ce secteur présente un état de conservation satisfaisant vis-à-vis de l'embroussaillage (20%) : les fourrés à Troènes représentent des zones de refuge pour l'avifaune et l'entomofaune. Les zones de pelouses arides sur pentes, sont particulièrement intéressantes, mais très relictuelles. Enfin, la prairie sèche, très majoritaire sur ce secteur, riche en Orchidées et espèces caractéristiques de ces habitats, présente un bon état de conservation.

Préconisations de gestion

Maintien/Mise en place de pâturage extensif (faible chargement respectant un calendrier) pour garder la prairie sèche ouverte, limiter l'expansion des fourrés et étendre l'habitat à pelouse aride sur pente.

Secteur 2 : « Lacs de Bey et de Froment »

1 habitat communautaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface Embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	2.09	0.92

Description

Ces prairies sèches de petites surfaces sont toutes accessibles par les chemins d'exploitation viticoles, nombreux dans ce secteur.

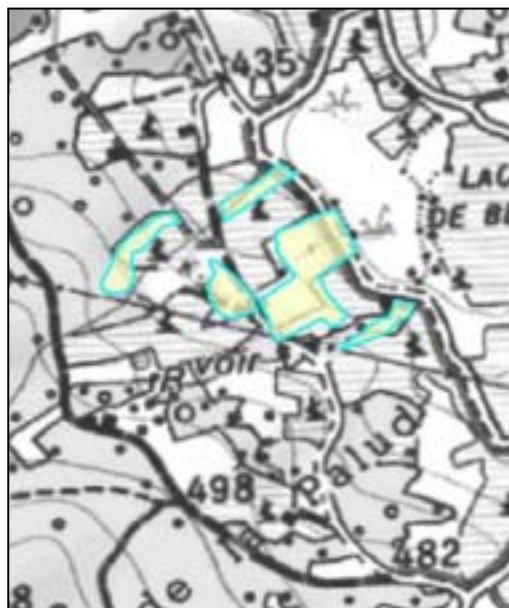
Etat de conservation et menaces

Situées autour des lacs, elles abritent quelques espèces intéressantes comme l'Aphyllanthes de Montpellier mais montrent les premiers signes de fermeture (litière importante

ou embroussaillage avancé) ou d'utilisation trop intensive des parcelles (pâturage).

Préconisations de gestion

Le plan de gestion de l'ENS local devra prendre en compte les milieux en voie d'embroussaillage.



Carte de localisation du secteur

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 2 habitats prioritaires
- 1 habitat communautaire
- 1 habitat avec espèces méridionales originales
- 2 espèces protégées nationale et régionale
- 1 espèce réglementée en Isère
- 7 espèces déterminantes ZNIEFF
- 5 espèces d'orchidées caractéristiques des prairies sèches

Secteur	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale (ha)	Priorité d'action
1	-	+++	+++	+	13,48	Secteur à forte priorité d'intervention
2	Viticulture Abandon	+++	++	++	3,01	Secteur à forte priorité d'intervention

La cartographie des pelouses sèches n'est pas exhaustif, compte-tenu de l'étendue des espaces favorables, et de la dispersion des micro-habitats secs. Un inventaire communal complémentaire serait souhaitable pour prendre en compte ce patrimoine naturel.

Outils de gestion et sensibilisation

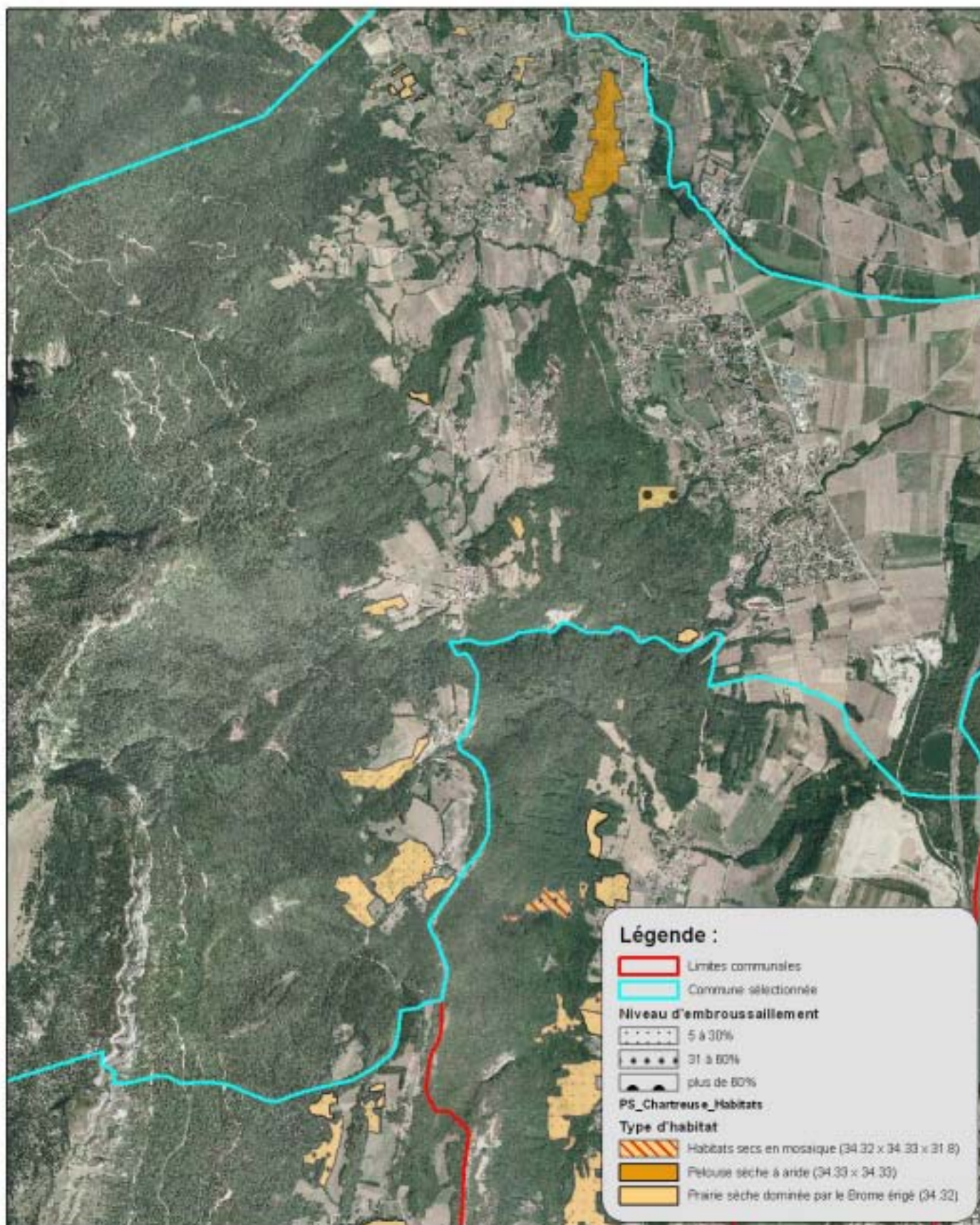
Les moyens dont disposent les communes afin de préserver le patrimoine naturel de ces pelouses et coteaux secs sont les suivants :

- € Inscription des parcelles concernées au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département.
- € Inscriptions des espaces les plus remarquables en ZNIEFF
- € Soutien des agriculteurs qui exploitent ces coteaux par mise en place de Mesures Agri-environnementales comme cela se fait sur les balcons de Belledonne en 2012.

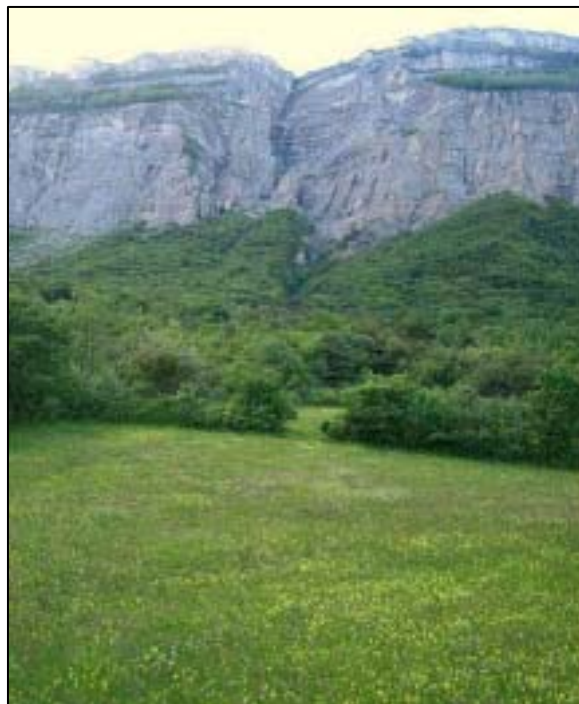
Une exposition sur la valeur patrimoniale des pelouses sèches, réalisée par Avenir est disponible à titre gratuit pour toute collectivité ou association désireuse de faire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.

Habitats de coteaux secs remarquables

CHAPAREILLAN



CORENC



Population totale (2008) : 3949 (Corençais)

Superficie totale (ha) : 650 h

Structures intercommunales :

METRO
SIE de la Région Grenobloise (SIERG)
SIE de la Dhuy
AQUAPOLE
EPFL de la région grenobloise

<p>Documents réglementaires : CAT NAT Corenc DTA Alpes du Nord (en cours) FC Corenc DO RTM de Saint Eynard PLU en révision PPR approuvé (2006) Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2007)</p>	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Versant méridional du Saint Eynard ; Mont Jalla, mont Rachais ; Rochers de l'Ecoutoux ; Pelouse sèche du Fort du Bourcet - ZNIEFF 2 : Massif de la Chartreuse ; Versants méridionaux de la Chartreuse - Sites classés ou inscrits (patrimoine et paysage) : Massif du Saint Eynard ; Eperon portant l'église de Corenc et ses terrains ; Château de Bouqueron et ses alentours - FRAPNA ; 1999 ; Inventaire des espèces et des milieux remarquables de l'agglomération grenobloise - Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère - Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLOre de l'ISère) - Inventaire forestier national : Rég. forestière Chartreuse; Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts
<p>Programmes de développement : Zonage Loi Montagne Zone de Montagne 1 et 2 (zone défavorisée)</p>	
<p>Outils de connaissance :</p> <p>Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels avec carte d'aléas Cadastre numérisé par vectorisation Chartre forestière de Chartreuse (2008) Étude du diagnostic territorial par la chambre d'agriculture (1997) et ADAYG Etude foncière, ADAYG (1999) Etude forêt, ADAYG (2003) Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998) Etude SDRE périmètre nappe Isère totale et Grésivaudan</p>	
<p>Instruments de contractualisation : Contrat d'agglomérations METRO (2004) PNR de Chartreuse Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (2007-2013)</p>	
<p>Acteurs associatifs : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) Association Syndicale A autorisée forêt de Chartreuse (ASA)</p>	<p>Autres :</p> <p>DGEAF (2004) Aire AOC Noix de Grenoble (1996)</p>

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch. Agri.2008) : 71 ha

Nombre d'exploitations total : 3

La commune compte un élevage allaitant conséquent (50 bêtes).

Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	3
Terres labourables (ha)	6
Superficie toujours en herbe (ha)	64

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse ; Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI)

Aspect foncier

La majeure partie des zones concernées par l'inventaire sont classées en N dans le P.O.S. (modifié en 2008). La commune mène actuellement la phase de concertation dans la démarche de révision de son P.L.U.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code Corine	Statuts
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Pelouse aride sur pente	34.33	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Fourré à Troène	31.8	-
Fourré à Genévrier commun	31.88	Communautaire* et prioritaire* (peuplements de Genévrier thurifère)

*au titre de la directive « Habitat Faune-Flore »

Espèces végétales patrimoniales	Statuts
Genévrier thurifère , <i>Juniperus thurifera</i>	Protection régionale Rhône-Alpes
Daphné de Verlot , <i>Daphne verlotii</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophorum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchidée
Céphalanthère à longues feuilles , <i>Cephalanthera longifolia</i>	Orchidée
Orchis moucheron , <i>Gymnadenia conopsea</i>	Déterminante ZNIEFF
Limodore à feuilles avortées , <i>Limodorum abortivum</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille , <i>Ophrys apifera</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys araignée , <i>Ophrys aranifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys mouche , <i>Ophrys insectifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis militaire , <i>Orchis militaris</i>	Orchidée caractéristique
Orchis brûlé , <i>Neotinea ustulata</i>	Orchidée caractéristique
Orchis mâle , <i>Orchis mascula</i>	Orchidée
Orchis pourpre , <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée caractéristique
Orchis singe , <i>Orchis simia</i>	Orchidée caractéristique
Listère à feuilles ovales , <i>Listera ovata</i>	Orchidée
Platanthère à deux feuilles , <i>Platanthera bifolia</i>	Orchidée
Arbre à perruques , <i>Cotinus coggygria</i>	Déterminante ZNIEFF
Cytise argenté , <i>Argyrolobium zanonii</i>	Déterminante ZNIEFF
Panicaut des champs , <i>Eryngium campestre</i>	Déterminante ZNIEFF



Ophrys apifera et *O. fuciflora*_Secteur de Vence_ A.Loffredo

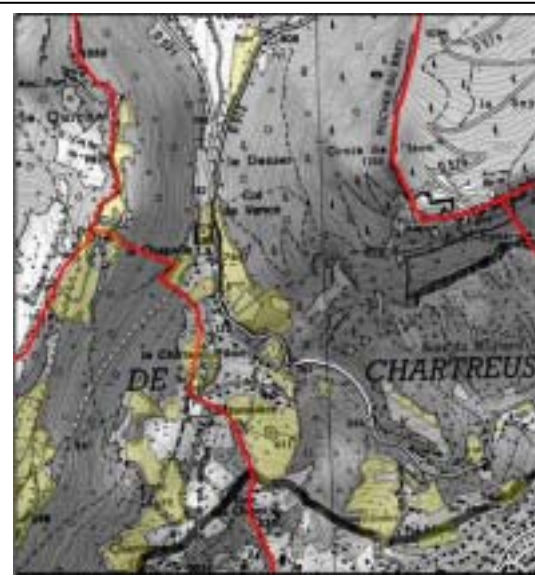
Diagnostic communal

Secteur 1 : « Col de Vence », « Bâtonnière » et « Le Château Plion » 2 habitats prioritaires

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	19,03 ha	14,27 ha
Pelouse aride sur pente*	0,36 ha	0,36 ha

Description :

Ces prairies sont situées dans la partie haute de la commune et se répartissent de chaque côté de la vallée menant au Col de Vence. Elles sont facilement accessibles par les chemins agricoles et pédestres, et sont pour la plupart proches de la route menant au col. La majeure partie des parcelles sont encore exploitées mais quelques unes sont visiblement à l'abandon et présentent un fort embroussaillage.



État de conservation actuel et menaces :

Une bonne partie des prairies de cette zone sont utilisées pour le pâturage bovin en système extensif, ce qui assure l'expression d'une diversité floristique élevée. Néanmoins certaines parcelles proches de la Chapelle au Col de Vence sont dans un stade d'abandon relativement avancé. En effet 14,27 ha de pelouses présentent un fort degré d'embroussaillage. Cet embroussaillage par les lisières induit une diminution de la richesse en espèces de ces milieux.

Préconisation de gestion :

Les prairies de ce secteur présentent une bonne diversité, et une hétérogénéité de milieux intéressante. Pour permettre l'expression d'une telle diversité floristique, le pâturage doit conserver son caractère extensif, en envisageant de varier les espèces dans la limite des possibilités agricoles locales. La réintroduction du pâturage extensif dans les zones en voie d'abandon permettrait la réouverture de ces parcelles afin de limiter leur colonisation par les ligneux et leur appauvrissement.

Secteur 2 : « Le Mollard », « Les Jaux », « Pré Morin »
2 habitats prioritaires

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	9,91 ha	7,05 ha
Pelouse aride sur pente*	0,11 ha	-



Description :

Ces prairies sont situées dans la partie Est de Corenc le Haut. Elles sont globalement réparties le long de la route menant de Rochasson vers le Col de Vence et sont facilement accessibles par les chemins d'exploitation et les sentiers pédestres. Ces prairies utilisées surtout pour la fauche se trouvent sur des zones de pentes moyennes permettant leur exploitation mécanique.

État de conservation actuel et menaces :

La majeure partie des prairies de ce secteur présente un bon état de conservation, caractérisé par une diversité floristique élevée avec notamment de belles stations d'orchidées et la présence de la Daphné de Verlot. Néanmoins dans certaines parcelles, des pratiques trop intensives entraînent une modification du cortège d'espèces et un appauvrissement de ces milieux : dans la partie supérieure plus pentue et moins mécanisable, on observe toujours une bonne diversité, mais la partie inférieure est gagnée par des espèces plus mésophiles et de nombreuses graminées sociables. L'urbanisation qui gagne le bas de la commune constitue une menace supplémentaire pour le maintien de ces habitats remarquables.

Préconisation de gestion :

Les prairies de ce secteur présentent une bonne diversité, et une hétérogénéité de milieux intéressante. Pour permettre l'expression d'une telle diversité floristique, les pratiques doivent conserver leur caractère extensif. Dans la limite des capacités locales, l'exploitation de ces milieux doit se faire sans retournement et sans ajouts d'intrants, avec un retard de la fauche, afin de favoriser une diversité des espèces maximale.

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 3 habitats prioritaires et communautaires
- 1 espèce protégée au niveau régional
- 7 espèces déterminantes ZNIEFF
- 16 espèces d'orchidées dont 11 caractéristiques des pelouses sèches

Secteurs	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale	Priorité d'action
1	Pâturage et fauche	++	+++	++	26,35 ha	Secteur à priorité d'intervention moyenne
2	Pâturage et fauche	++	+++	+++	12,69 ha	Secteur à forte priorité d'intervention

Outils de gestion et de sensibilisation

Les moyens à disposition de la commune afin d'initier la préservation de ces milieux sont : l'inscription des parcelles (ou partie) propriétés de la commune au réseau départemental des ENS⁽¹⁾ communaux, l'inscription des sites à l'inventaire ZNIEFF lors de la prochaine mise à jour.

Dans le cadre du PSADER Grenoble Alpes Métropole, la commune peut faire une demande de subvention dans le cadre des Mesures « Création de fermes intercommunales sur les coteaux de la Métro ».

L'exposition réalisée par AVENIR avec le soutien du CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » peut être mise à disposition des communes et associations comme outils de sensibilisation.

(1) Espaces naturels sensibles-CG38

INVENTAIRE DES COTEAUX SECS DE CHARTREUSE

CROLLES



Commune de Crolles depuis les coteaux secs – AVENIR 2010

Population totale (2007) : 8429 (Crollois)
Superficie totale (ha) : 1421

Structures intercommunales : SIE de la Région Grenobloise (SIERG), Syndicat de la Terrasse, Lumbin, Crolles, AQUAPOLE, CC du Pays du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, SICIOMG du Grésivaudan

<p>Documents réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DTA Alpes du Nord (en cours) - Secteur rebord oriental Chartreuse (2007) - PPR CROLLES - PLU CROLLES - Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) - Schéma directeur Région grenobloise (valant ScoT) 	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Boisements alluviaux de l'Isère de Pontcharra à Villard-Bonnot, Marais de Montfort, Balmes et falaises orientales de Chartreuse, Gorges du Manival - ZNIEFF 2 : Zone fonctionnelle de la rivière Isère entre Cevins et Grenoble, Versants meridionaux de la Chartreuse. - Inventaire REDI - Inventaire zones humide, AVENIR 2009 : Les Iles, Marais Monfort, Bois du Comte, Les Cloyères - Société Botanique Gentiana : Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORE de l'ISère) - FRAPNA () : Etude pour la mise en valeur et la protection coteaux de Crolles - Service environnement de Crolles () : Inventaire de la faune et de la flore des coteaux de Crolles.
<p>Outils de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte paysagère du Gresivaudan (en cours) - Cadastre numérisé par vectorisation - Etude d'impact ADAYG zone d'activité - Etude Ch. agriculture SD région grenobloise (1997) - Etude corridors écologiques AURG (2006) - Etude foncière ADAYG (2000) - Projet territoire ADAYG plaine agri. & nat. Crolles - Cadrage paysages de l'agglo. grenobloise (1998) - Aménagts sites majeurs Parc Naturel de Chartreuse - Périmètre Grésivaudan - Territoire Grésivaudan - Territoire CAD type : Y Grenoblois 	
<p>Instruments de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDPRA Grésivaudan (en cours) - PNR de Chartreuse - Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (en cours) 	
<p>Autres : Aire A.O.C. Noix de Grenoble, Gruyère (affinage et pré emballage), APPB Marais de Montfort, ENS dept. Marais de Montfort et forêt alluviale</p>	<p>Acteurs associatifs : ASA des Teppes de Belledonne Nord, ASA forêt de Chartreuse</p>

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Agri 2000) : 652 ha

Nombre d'exploitations dont le siège est sur la commune (2000) : 11

Système d'exploitation (hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage) : 1 élevage laitier, 1 élevage bovin allaitant, 1 élevage viande ovine, équidés

Cheptel : 55 vaches laitières, 100 génisses, 25 VAL, 10 génisses, 25 broutards, 2 taureaux, 30 brebis, 50 agneaux / an, 30 chevaux et poneys

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse, Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG)

Agriculture intensive dans la plaine (maïs). Volonté de mettre en place de l'agriculture biologique. Projet de trufficulture.

Données fournies par l'ADAYG et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Contexte communal

La commune possède quelques parcelles autour des digues et souhaite en acquérir sur le bas des coteaux. Le PLU est en révision mais la commune a la volonté de conserver des zones en NC pour le maintien des zones boisées sur les pentes de Chartreuse et NA pour le maintien des grands espaces agricoles de la plaine et la préservation des coteaux.

L'entretien des coteaux n'est lié qu'à celui des chemins et d'une manière générale la forêt gagne du terrain. La commune a pensé à mettre en place une convention avec les propriétaires pour l'entretien des parcelles mais étant donné leur nombre (~350 propriétaires), l'idée a été abandonnée.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code CORINE	Statuts (au titre de la Directive Habitats)
Prairie sèche dominée par le Brome	34.32	Communautaire
Pelouse aride sur pente	34.33	Prioritaire
Fourré à Troène avec espèces	31.8	Présence esp. méridionales originales
Chênaie pubescente	41.71	

* site d'orchidées remarquables

Espèces patrimoniales	Statuts
Aster amelle, <i>Aster amellus</i>	Protection nationale
Inule de Suisse, <i>Inula helvetica</i>	Protection Rhône-Alpes
Ophrys bourdon, <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis homme-pendu, <i>Orchis anthropophorum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pyramidal, <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis bouc, <i>Himantoglossum hircinum</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille, <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pourpre, <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys araignée, <i>Ophrys aranifera</i>	Orchidée caractéristique
Trèfle jaune pale, <i>Trifolium ochroleucon</i>	Déterminante ZNIEFF
Cytise argenté, <i>Argyrobolium zanonii</i>	Déterminante ZNIEFF
Panicaut champêtre, <i>Eryngium campestre</i>	Déterminante ZNIEFF
Orpin de Nice, <i>Sedum sediforme</i>	Déterminante ZNIEFF
Sumac fustet, <i>Cotinus coggygia</i>	Déterminante ZNIEFF
Œillet des chartreux, <i>Dianthus carthusianorum</i>	Réglementation cueillette en I:

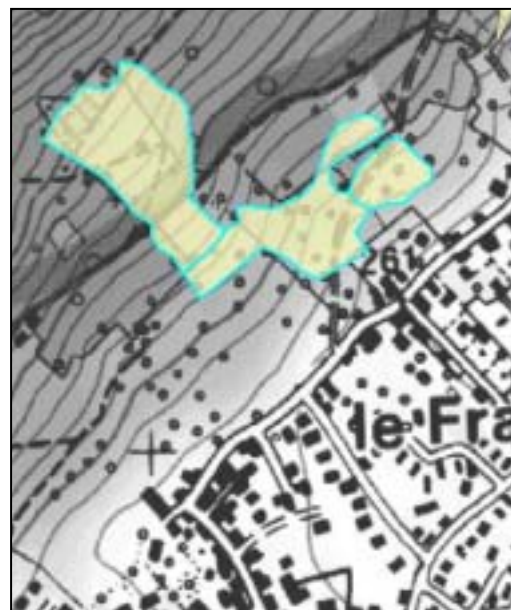
Œillet des Chartreux
AVENIR 2010

Diagnostic communal

Secteur 1 : « Le Fragnès »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	0.82	0.82



Carte de localisation du secteur

Description

Ce secteur, situé au nord-ouest de la Commune du côté de Bernin, est accessible depuis le bas par un sentier qui devient vite impraticable du fait d'un embroussaillage très important (70%). La présence d'espèces méridionales comme le Sumac fustet rend néanmoins ces fourrés intéressants. Les zones de prairies, relictuelles pour leur part, abritent cependant plusieurs espèces d'orchidées et autres espèces caractéristiques de ces habitats, ainsi que l'Aster amelle, protégée au niveau national.

Etat de conservation et menaces

L'embroussaillage de ce secteur est préoccupant : la fermeture complète du milieu est largement avancée.

Préconisations de gestion

Etendre le pâturage depuis les parcelles du bas en lançant au préalable des actions de bûcheronnage sur les ligneux pour favoriser le passage du bétail.

Secteur 2 : au-dessus de « Brocey »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	2.78	1.30
Pelouse aride sur pente	0.23	

Description

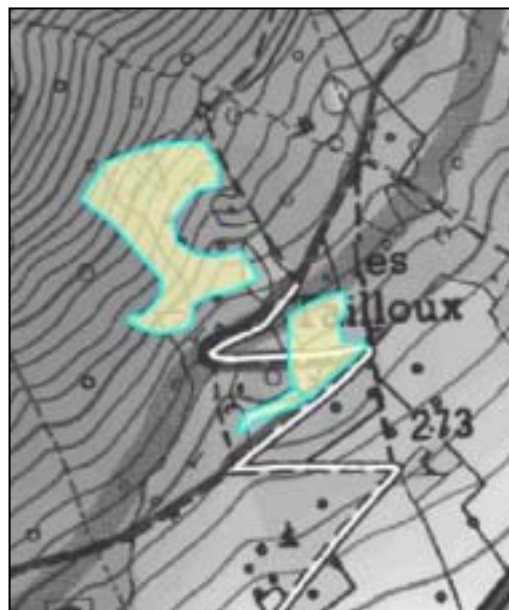
Cet ensemble, pâturé sur sa majorité, est accessible, notamment depuis le « chemin du berger ». Il présente de petites zones de pelouses arides sur pente qui se sont développées sur les zones écorchées par le pâturage et de fourrés thermophiles.

Etat de conservation et menaces

Situées en forêt des « Gros Chênes », ce secteur abrite des espèces intéressantes mais montre sur les zones abandonnées les signes d'une fermeture imminente (importante litière au sol et embroussaillage avancé par endroit).

Préconisations de gestion

De même que le secteur 1, ce secteur pourrait être restauré en faisant l'objet d'un débroussaillage en premier lieu puis en étendant le pâturage ; ainsi les zones de pelouses seraient un élément pour constituer une mosaïque d'habitats.



Carte de localisation du secteur

Secteur 3 : sous le « Château Robert »

1 habitat prioritaire

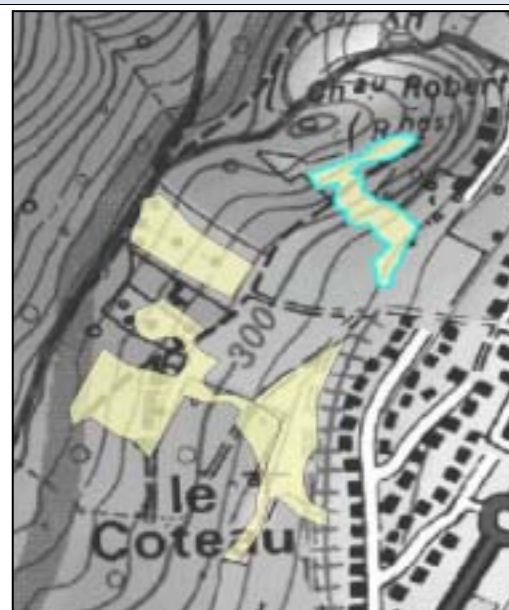
Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	0.20	0.20

Description

Cette prairie située sous le château est accessible depuis le bas. Elle offre une belle vue sur la vallée du fait d'une orientation sud-est et d'une pente assez importante.

Etat de conservation et menaces

En situation d'abandon et avec un embroussaillage avancé (>50%), ce secteur abrite de nombreuses orchidées caractéristiques des prairies bien exposées ainsi que de nombreux pollinisateurs.



Carte de localisation du secteur

Préconisations de gestion

La mise en place d'un pâturage caprin/ovin doublé d'un débroussaillage ciblé pourrait restaurer cet ensemble au caractère patrimonial. Comme les secteurs précédents, le débroussaillage permettrait l'entretien des sentiers pour le bétail, qui reconnecterait les prairies entre elles.

Bilan communal

Valeur patrimoniale						
- 2 habitats prioritaires - 1 habitat communautaire - 1 habitat avec esp. méridionales originales - 1 espèce protégée au niveau national - 1 espèce réglementée en Isère - 9 espèces déterminantes ZNIEFF - 2 espèces d'orchidées caractéristiques des prairies sèches						
Secteur	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale (ha)	Priorité d'action
1	Abandon	+	+++	+++	2,60	Secteur à priorité d'intervention moyenne
2	Pâturage Abandon	++	+++	+++	4,30	Secteur à priorité d'intervention forte
3	Abandon	++	+++	+++	0,56	Secteur à priorité d'intervention moyenne

Outils de gestion et sensibilisation

Les moyens dont disposent les communes afin de préserver le patrimoine naturel de ces pelouses et coteaux secs sont les suivants :

- € Inscription des parcelles concernées au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département.
- € Inscriptions des espaces les plus remarquables en ZNIEFF
- € Soutien des agriculteurs qui exploitent ces coteaux par mise en place de Mesures Agri-environnementales comme cela se fait sur les balcons de Belledonne en 2012.

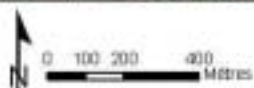
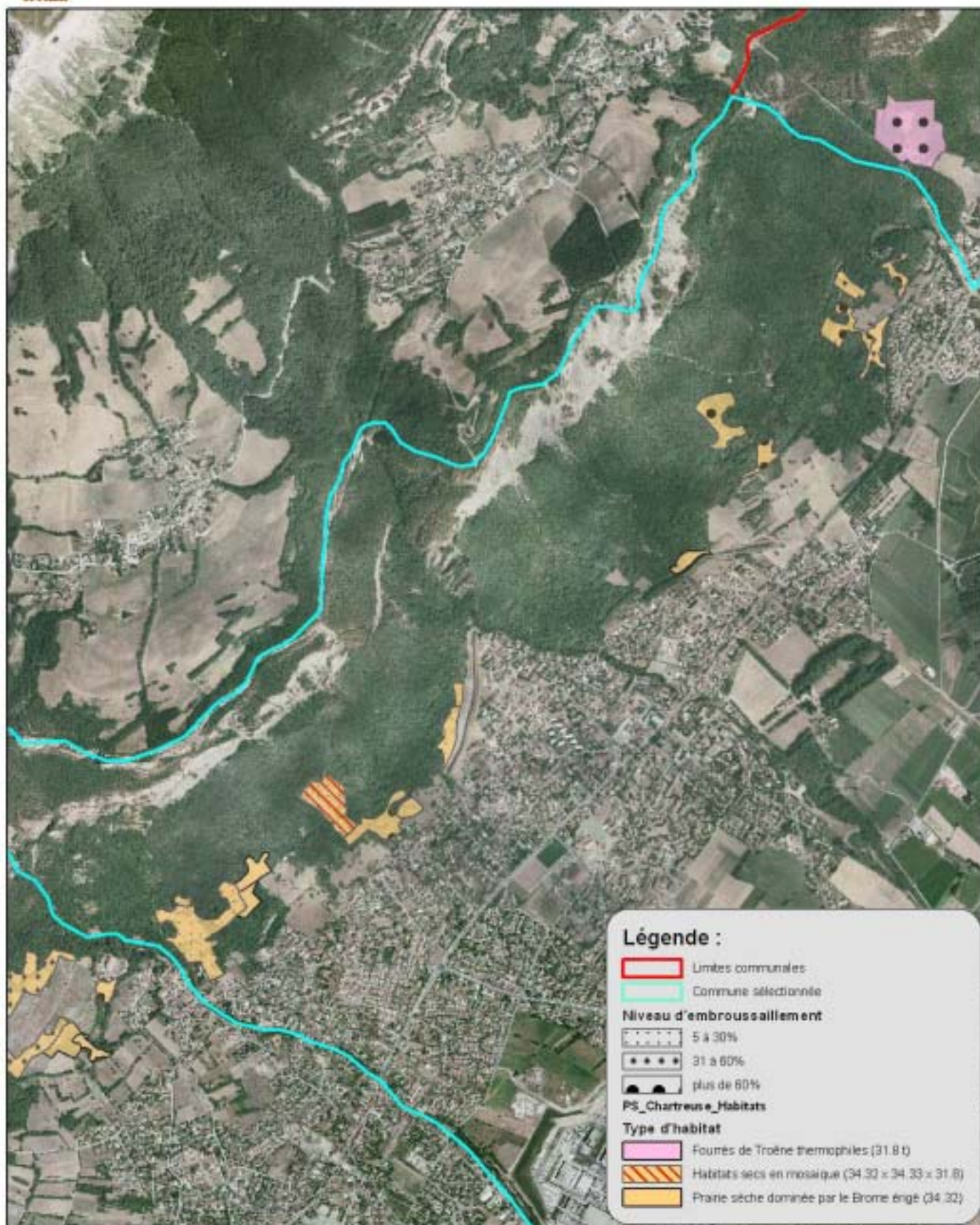
Une exposition sur la valeur patrimoniale des pelouses sèches, réalisée par Avenir est disponible à titre gratuit pour toute collectivité ou association désireuse de faire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.



Orchis homme-pendu & Ophrys bourdon, AVENIR 2010

Habitats de coteaux secs remarquables

CROLLES



LA FLACHERE



Coteaux secs de la Flachère – AVENIR 2010

Population totale (2007) : 424 (Flachérois)
Superficie totale (ha) : 284

Structures intercommunales : SADI, CC du Pays du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, SI du Bréda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA)

<p>Documents réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DTA Alpes du Nord (en cours) - Secteur rebord oriental Chartreuse (2007) - PLU LA FLACHERE - Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) - Schéma directeur Région grenobloise (valant ScoT, 2009) 	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Falaises des ruisseaux d'Alloix aux Dégouttés - ZNIEFF 2 : Massif de la chartreuse - Inventaire REDI - Société Botanique Gentiana : Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère) <div data-bbox="799 1406 1409 1809" style="text-align: center;"> <p><i>Œillet des chartreux – AVENIR 2010</i></p> </div>
<p>Outils de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte d'aléas - Charte paysagère du Grésivaudan (en cours) - Cadastre numérisé par vectorisation - Etude Ch. agriculture SD région grenobloise (1997) - Etude corridors écologiques AURG (2006) - Etude foncière 1999/87 communes ADAYG - Périmètre Grésivaudan - Territoire Grésivaudan - DGEAF (2004) - Territoire CAD type : Y Grenoblois 	<p>Acteurs associatifs : ASA des Teppes de Belledonne Nord, ASA forêt de Chartreuse</p>
<p>Instruments de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDPRA Grésivaudan (en cours) 	
<p>Autres : Aire A.O.C. Noix de Grenoble</p>	

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Agri 2000) : 188 ha

Nombre d'exploitations dont le siège est sur la commune (2000) : 5

Système d'exploitation (hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage) : 2 élevages laitiers

Données fournies par l'ADAYG et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Contexte communal

Rien à signaler

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code CORINE	Statuts (au titre de la Directive Habitats)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire et prioritaire*
Pelouse aride sur pente	34.33	Prioritaire
Pelouses sèches à arides dominées	34.32 x 34.33	Prioritaire
Fourré à Troène avec espèces thermophiles	31.8	Présence esp. méridionales originales
Fourré à Genévriers communs	31.88	Communautaire
Chênaie pubescente	41.71	

* site d'orchidées remarquables

Espèces patrimoniales	Statuts
Aster amelle , <i>Aster amellus</i>	Protection nationale
Œillet des chartreux , <i>Dianthus carthusianorum</i>	Réglementation cueillette en Isère
Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophorum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pourpre , <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys araignée , <i>Ophrys aranifera</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys mouche , <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Orchis singe , <i>Orchis simia</i>	Orchidée caractéristique
Orchis bouffon , <i>Orchis morio</i>	Orchidée
Céphalanthère rouge , <i>Cephalanthera rubra</i>	Orchidée
Céphalanthère à Igues filles , <i>Cephalanthera</i>	Orchidée
Orchis moucheron , <i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchidée
Trèfle jaune pale , <i>Trifolium ochroleucon</i>	Déterminante ZNIEFF
Cytise argenté , <i>Argyrolobium zanonii</i>	Déterminante ZNIEFF
Sumac fustet , <i>Cotinus coggygia</i>	Déterminante ZNIEFF
Panicaut champetre , <i>Eryngium campestre</i>	Déterminante ZNIEFF
Bois de Sainte Lucie , <i>Prunus mahaleb</i>	Espèce caractéristique



Orchis brûlé, AVENIR 2010

Diagnostic communal

Secteur 1 : « La Cote », « La Roule », « Charrière »

3 habitats prioritaires

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	3.00	0.96
Pelouses sèches à arides	2.37	
Fourré à Genévriers communs	0.27	

Description

Ce secteur tout en longueur est facilement accessible par la départementale (D282) qui longe le bourg.

Les parcelles font pour la moitié l'objet de pratiques agricoles, l'autre moitié est en situation d'abandon. On y trouve de nombreux habitats diversifiés et riches en espèces qui constituent une mosaïque intéressante.



Carte de localisation du secteur

Etat de conservation et menaces

L'embroussaillage sur ce secteur n'est pas préoccupant (de 5 à 25%) et constitue des zones refuges pour les oiseaux et les insectes, augmentant donc la diversité biologique.

Préconisations de gestion

La présence d'un pâturage sur les parcelles à proximité des habitats prioritaires justifierait de l'étendre sur ces zones en respectant un faible chargement et un calendrier. Ces pratiques menées de façon extensives permettraient de garder les prairies et pelouses sèches ouvertes et limiteraient l'expansion des fourrés.

Outils de gestion et sensibilisation

Création d'AFP, d'ENS communaux. Inscription de ces milieux dans le PLU en zone N afin de permettre le maintien des pratiques agricoles extensives et d'éviter l'urbanisation sur ces sites à haute valeur écologique.

Maintien de l'ouverture des coteaux (PSADER).

Mise à disposition de l'exposition faite par AVENIR-CG38 « Les pelouses sèches de l'Isère » comme outil de sensibilisation.

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 3 habitats prioritaires
- 1 habitat communautaire
- 1 habitat avec espèces méridionales originales
 - 1 espèce réglementée en Isère
 - 6 espèces déterminantes ZNIEFF
- 4 espèces d'orchidées caractéristiques des prairies sèches

Secteur	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale (ha)	Priorité d'action
1	Pâturage Fauche Abandon	++	+++	+	8,28	Secteur à forte priorité d'intervention

Outils de gestion et sensibilisation

Les moyens dont disposent les communes afin de préserver le patrimoine naturel de ces pelouses et coteaux secs sont les suivants :

- € Inscription des parcelles concernées au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département.
- € Inscriptions des espaces les plus remarquables en ZNIEFF
- € Soutien des agriculteurs qui exploitent ces coteaux par mise en place de Mesures Agri-environnementales comme cela se fait sur les balcons de Belledonne en 2012.

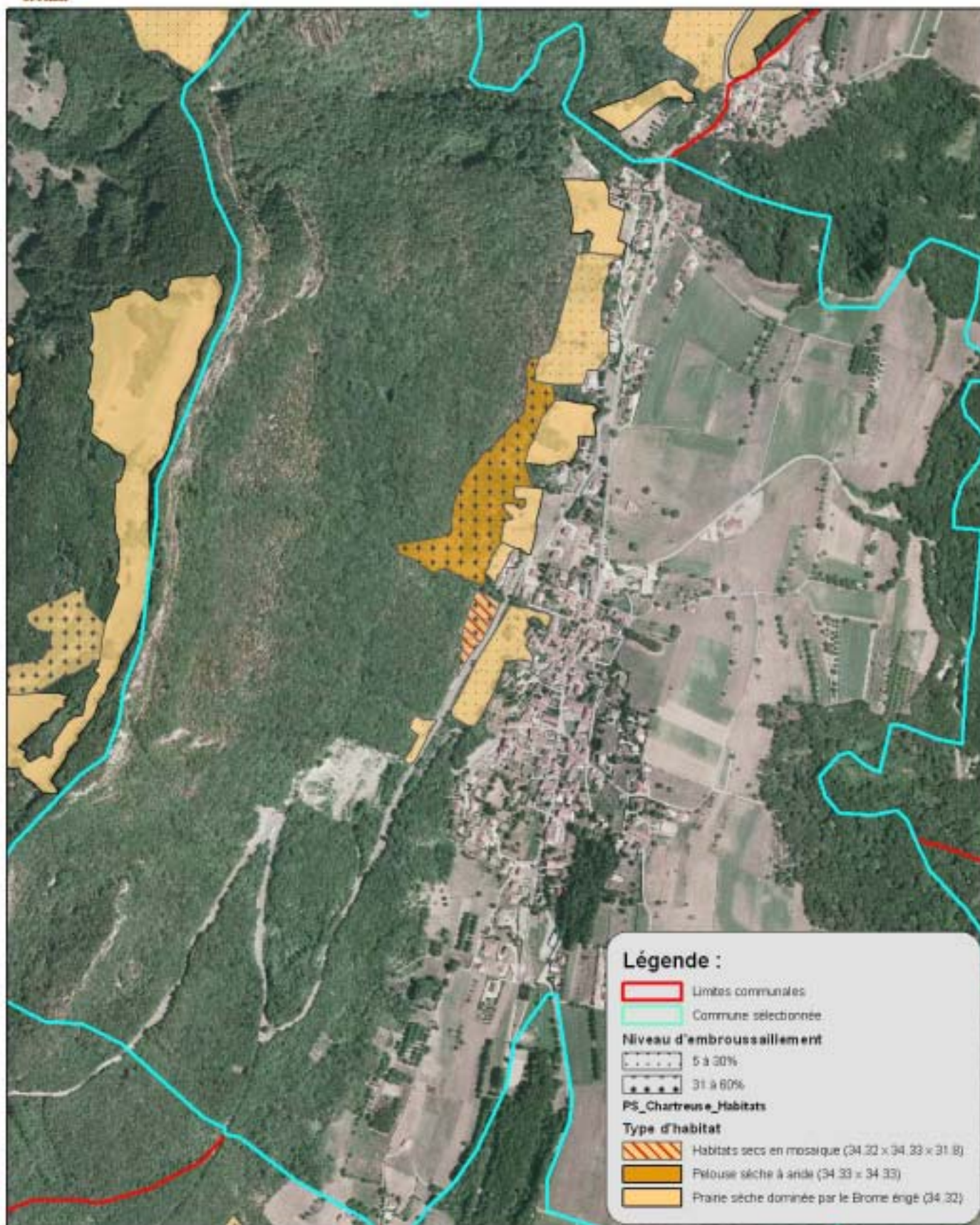
Une exposition sur la valeur patrimoniale des pelouses sèches, réalisée par Avenir est disponible à titre gratuit pour toute collectivité ou association désireuse de faire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.



Globulaire ponctuée & Orchis singe, AVENIR 2010

Habitats de coteaux secs remarquables

LA FLACHÈRE



FONTANIL-CORNILLON



Population totale (2008) : 2979 (Fontanillois)
Superficie totale (ha) : 550 ha

Structures intercommunales :
 METRO
 EPFL de la région grenobloise
 SIVOM du Néron

<p>Documents réglementaires : CAT NAT Fontanil-Cornillon 1, 2 et 3 DTA Alpes du Nord (en cours) FC Fontanil-Cornillon PLU approuvé (2009) PPR approuvé (2007) Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2007)</p>	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Rochers de Rochepleine - ZNIEFF 2 : Versants méridionaux de la Chartreuse ; Zone fonctionnelle de l'Isère à l'aval de Meylan
<p>Programmes de développement : Zonage Loi Montagne Zone de Montagne 2 (zone défavorisée)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sites classés (patrimoine et paysage) : Rocher du Fontanil
<p>Outils de connaissance :</p> <p>Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels Cadastre numérisé par vectorisation Charte agricole et forestière de la METRO Charte forestière de Chartreuse (2008) Étude du diagnostic territorial par la chambre d'agriculture (1997) Etude foncière, ADAYG (1999) Etude forêt, ADAYG (2003) Etude paysage/patrimoine pour aménagements sites majeurs PNR de Chartreuse (1997) Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998) Etude SDRE périmètre nappe Isère totale et Grésivaudan</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire REDI CG38 2002 : existence d'un corridor écologique identifié - FRAPNA ; 1999 ; Inventaires des espèces et des milieux remarquables de l'agglomération grenobloise - Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère - Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère) - Inventaire forestier national : Rég. forestière Chartreuse; Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts - Inventaire REDI CG38 2002: existence d'un corridor écologique identifié
<p>Instruments de contractualisation :</p> <p>PNR de Chartreuse Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (2007-2013)</p>	<p>Autres :</p>
<p>Acteurs associatifs :</p> <p>Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) Association Syndicale A utorisée forêt de Chartreuse (ASA)</p>	<p>DGEAF (2004) Aire AOC Noix de Grenoble (1996)</p>

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch. Agri.2008) : 95 ha

Nombre d'exploitations total : 7

La commune compte deux élevages bovins allaitants.

Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	12
Terres labourables (ha)	46
Superficie toujours en herbe (ha)	48

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse ; Fédération des Alpes de l'Isère (FAI)

Aspect foncier

Toutes les zones concernées par l'inventaire sont classées en N dans le P.L.U. de la commune (approuvé en 2009). Suite à l'acquisition par la METRO du rocher du Cornillon et des bâtiments situés sur le site, la municipalité étudie avec la METRO la mise en sécurité de l'espace. La réflexion s'oriente vers la mise en place d'un parcours historique ainsi que vers le développement d'activités culturelles, pédagogiques et environnementales. La commune s'est en effet engagée dans une réflexion globale sur l'aménagement et la valorisation des coteaux du Fontanil.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code Corine	Statuts
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Pelouse aride sur pente	34.33	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Fourré à Troène	31.8	-
Chênaie pubescente	41.71	-

*au titre de la directive « Habitat Faune-Flore »

Espèces végétales patrimoniales	Statuts
Genévrier thurifère , <i>Juniperus thurifera</i>	Protection régionale
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys araignée , <i>Ophrys aranifera</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys mouche , <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Orchis bouffon , <i>Orchis morio</i>	Orchidée
Orchis mâle , <i>Orchis mascula</i>	Orchidée
Orchis de Provence , <i>Orchis provincialis</i>	Déterminante ZNIEFF
Orpin de Nice , <i>Sedum sediforme</i>	Déterminante ZNIEFF
Œillet des Chartreux , <i>Dianthus cartusianorum</i>	Réglementation cueillette en Isère
Œillet sauvage , <i>Dianthus sylvestris</i>	Interdiction à la cueillette en Isère

Secteur 1 : « Chapelière », « La Girodière » et « Le Mont-Pertuis »
1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	6,98 ha	6,98 ha

Description :

Ces prairies sont situées sur le versant des Rochers de l'Église s'étendant vers Mont-Saint-Martin, dans la partie pentue et exposée au nord de la commune. Le pâturage bovin extensif est encore présent mais la fermeture du paysage est flagrante sur la majeure partie de cette zone. Les prairies encore entretenues sont ainsi facilement accessibles par les chemins communaux ; tandis que des sentiers de randonnées permettent d'atteindre certaines des prairies laissées à l'abandon.



État de conservation actuel et menaces :

Ce secteur présente un stade d'abandon avancé. En effet 6,98 ha de pelouses présentent un fort degré d'embroussaillage. La majorité des parcelles ont atteint un stade dynamique de fermeture avancé, où les ligneux prennent la place des arbustes. Cependant certaines zones encore ouvertes subsistent, qui disposent d'une bonne diversité floristique et de belles stations d'orchidées. Le pâturage mixte (bovin, ovin et équin) pratiqué de façon extensive autour de la ferme du Mont-Pertuis assure l'expression d'une diversité maximale des espèces.

Préconisation de gestion :

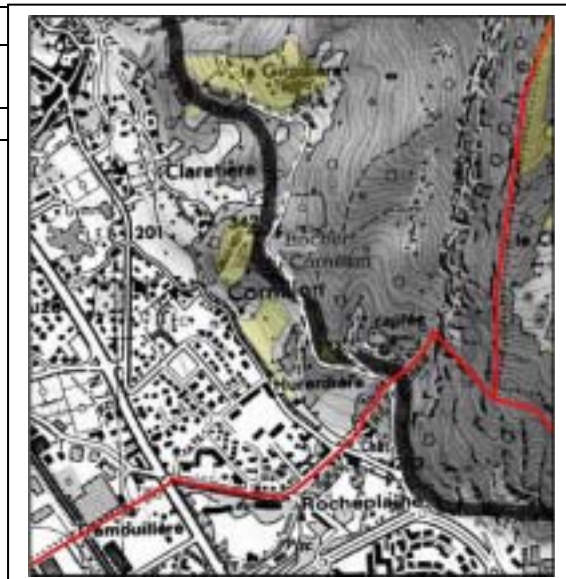
Malgré l'abandon généralisé des parcelles de ce secteur, une bonne diversité subsiste, indiquant une forte potentialité écologique des parcelles désormais appauvries par la colonisation des ligneux. Une intervention raisonnée, par réouverture de certaines zones permettrait la mise en place d'une mosaïque de milieux, à des stades dynamiques différents afin de favoriser une diversité des espèces maximales. Dans la limite des capacités locales en termes d'exploitation agricole, la remise en état des anciens parcs de pâture pourrait permettre de ré-ouvrir ces parcelles pour le pâturage mené de façon extensive.

Secteur 2 : « Le Rocher du Cornillon » 2 habitats prioritaires

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	1,69 ha	1,69 ha
Pelouse aride sur pente*	0,06 ha	0,06 ha

Description :

Ces prairies sont situées au sommet et à l'aplomb du Rocher du Fontanil. Ce site remarquable a fait l'objet d'un classement pour sa valeur patrimoniale et paysagère. Les prairies de ce secteur sont facilement accessibles par la route et les chemins communaux. On peut observer au niveau du Rocher de nombreux affleurements calcaires qui, associés à la forte pente, privilégient les zones de pelouses écorchées.



État de conservation actuel et menaces :

Ce secteur, hormis les parcelles pâturées à l'aplomb du Rocher, présente un état d'abandon avancé. En effet 1.7 ha de pelouses présentent un fort degré d'embroussaillage. Ces coteaux riches en espèces et anciennement pâturés sont donc progressivement colonisés par les ligneux, ce qui tend à réduire considérablement la biodiversité hébergée par ces pelouses. En dessous du Rocher, le pâturage équin pratiqué de façon extensive assure l'expression d'une diversité maximale des espèces.

Préconisation de gestion :

Dans les prairies entretenues, une bonne diversité subsiste, indiquant une forte potentialité écologique des parcelles désormais appauvries par la colonisation arbustive. Dans la limites des capacités locales en termes d'exploitation agricole, le pâturage pourrait donc être étendu aux zones en voie de fermeture s'étendant jusqu'au sommet du Rocher. La réflexion de la commune concernant l'utilisation de ce site semble prendre une direction différente. Cependant le choix de la non intervention sur ce secteur devra être accompagné d'un positionnement fort sur les secteurs à forte valeur patrimoniale et où les potentialités d'efficacité de l'intervention sont importantes.

Bilan communal

Valeur patrimoniale						
- 2 habitats prioritaires et communautaires - 2 espèces réglementées en Isère - 3 espèces déterminantes ZNIEFF - 6 espèces d'orchidées dont 4 caractéristiques des pelouses sèches						
Secteurs	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale	Priorité d'action
1	Abandon généralisé Qq parcelles pâturées	++	+++	++	12,68 ha	Secteur à forte priorité d'intervention
2	Pâturage équin	++	++	++	2,79 ha	Secteur à priorité d'intervention moyenne

Outils de gestion et de sensibilisation

Les moyens à disposition de la commune afin d'initier la préservation de ces milieux sont : l'inscription des parcelles (ou partie) propriétés de la commune au réseau départemental des ENS⁽¹⁾ communaux, l'inscription des sites à l'inventaire ZNIEFF lors de la prochaine mise à jour.

Dans le cadre du PSADER Grenoble Alpes Métropole, la commune peut faire une demande de subvention dans le cadre des Mesures « Création de fermes intercommunales sur les coteaux de la Métro ».

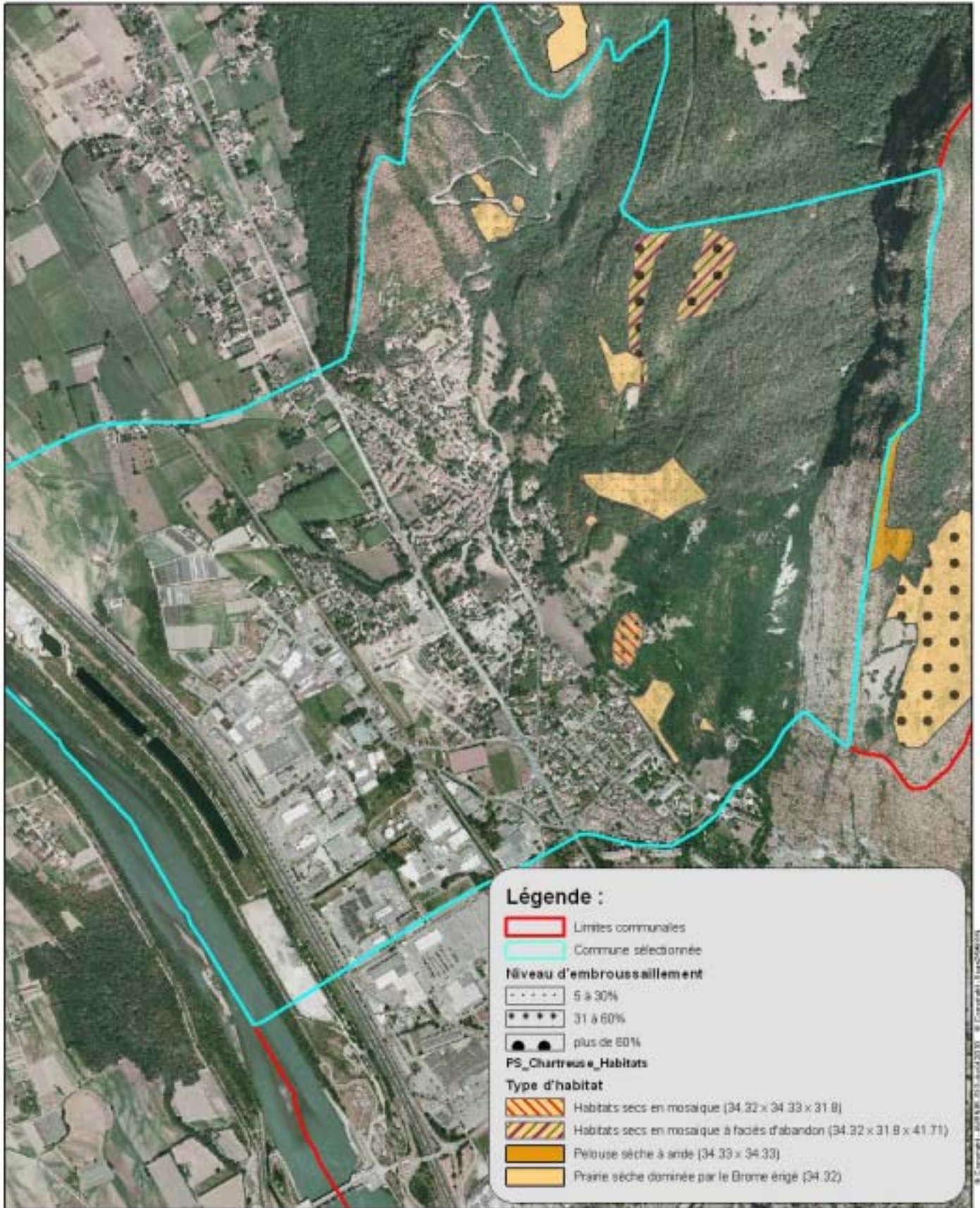
L'exposition réalisée par AVENIR avec le soutien du CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » peut être mise à disposition des communes et associations comme outils de sensibilisation.

(1) Espaces naturels sensibles-CG38



Pelouse aride sur pente et Ophrys mouche aux environs du rocher du Fontanil_A.Loffredo

Habitats de coteaux secs remarquables FONTANIL-CORNILLON



LUMBIN



Ophrys abeille

Population totale (2007) : 1897 (Lumbinois)
Superficie totale (ha) : 677

Structures intercommunales : Syndicat de la Terrasse-Lumbin-Crolles, Agglomération d'assainissement Lumbin-La Terrasse, CC du Pays du Grésivaudan, Secteur consult. archi. LUMBIN, Pays du Grésivaudan, SICIOMG du Grésivaudan

<p>Documents réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAT NAT Lumbin (2002) - DTA Alpes du Nord (en cours) - Secteur rebord oriental Chartreuse (2007) - PPR LUMBIN (2007) - PLU BARRAUX (2006) - Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) - Schéma directeur Région grenobloise (valant ScoT) 	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Boisements alluviaux de l'Isère, de Pontcharra à Villard-Bonnot, Balmes et falaises orientales de Chartreuse - ZNIEFF 2 : Versants méridionaux de la Chartreuse, Zone fonctionnelle de la rivière Isère de Cevins à Grenoble - Inventaire REDI - Inventaire zones humide, AVENIR 2009 : Aire de repos de la Terrasse, Les Iles, Marais de Monfort. - Société Botanique Gentiana : Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORE de l'ISÈRE)
<p>Outils de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte paysagère du Gresivaudan (en cours) - Cadastre numérisé par vectorisation - Etude Ch. agriculture SD région grenobloise (1997) - Etude corridors écologiques AURG (2006) - Etude foncière 1999/87 communes ADAYG - Cadrage paysages de l'agglom. grenobloise (1998) - Périmètre Grésivaudan - Territoire Grésivaudan - DGEAF - Territoire CAD type : Y Grenoblois 	<p>Acteurs associatifs : ASA des Teppes de Belledonne Nord, ASA forêt de Chartreuse</p>
<p>Instruments de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDPRA Grésivaudan (en cours) 	
<p>Autres : Aire A.O.C. Noix de Grenoble et Gruyère (affinage et pré emballage)</p>	

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Aagri 2000) : 205 ha

Nombre d'exploitations dont le siège est sur la commune (2000) : 2

Système d'exploitation (hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage) : 1 élevage bovin allaitant

Données fournies par l'ADAYG et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Contexte communal

Non renseigné.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code CORINE	Statuts (au titre de la Directive Habitats)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire
Fruticée à Troène avec espèces thermophiles	31.8	Présence esp. méridionales originales
Chênaie pubescente	41.71	

* site d'orchidées remarquables

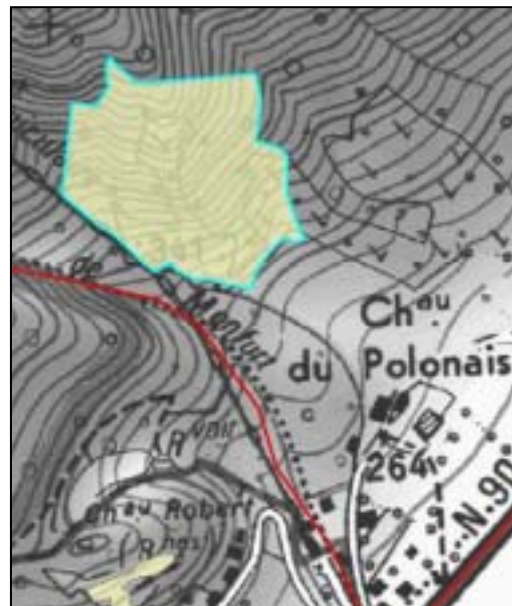
Espèces patrimoniales	Statuts
Inule de Suisse , <i>Inula helvetica</i>	Protection Rhône-Alpes
Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophora</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille , <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Limodore à feuilles avortées , <i>Limodorum abortivum</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys araignée , <i>Ophrys aranifera</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys mouche , <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Sumac fustet , <i>Cotinus coggygria</i>	Déterminante ZNIEFF
Trèfle jaune pale , <i>Trifolium ochroleucon</i>	Déterminante ZNIEFF
Cytise argenté , <i>Argyrolobium zanonii</i>	Déterminante ZNIEFF
Orpin de Nice , <i>Sedum sediforme</i>	Déterminante ZNIEFF
Bois de Sainte Lucie , <i>Prunus mahaleb</i>	Espèce caractéristique
Chèvrefeuille d'Etrurie , <i>Lonicera etrusca</i>	Espèce caractéristique
Œillet des chartreux , <i>Dianthus carthusianorum</i>	Réglementation cueillette en Isère

Diagnostic communal

Secteur 1 : au-dessus du « Château du Polonais »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	1.02	1.02



Carte de localisation du secteur

Description

Ce secteur se situe au-dessus du centre équestre « CM Quarter Horses », le long du funiculaire de Montfort. Il est accessible par le chemin d'exploitation du centre. Cet ensemble est dominé par les fourrés (80%) mais les zones de prairies sèches, relictuelles pour leur part, abritent de nombreuses espèces thermophiles caractéristiques de ces milieux.

Etat de conservation et menaces

Cet ensemble pourrait constituer une intéressante mosaïque de milieux dominée par les fourrés thermophiles. La partie basse fait l'objet d'un pâturage un peu intensif qui limite l'expression de nombreuses espèces de pelouses.

Préconisations de gestion

Réouverture dans la partie supérieure (bûcheronnage et broyage des ligneux) afin de reconnecter les prairies entre elles et permettre aux animaux de circuler, puis mise en place d'un pâturage caprin/ovin respectant un calendrier afin de maintenir le milieu ouvert et limiter l'expansion des arbustes. Baisse de charge de pâturage dans la partie basse.

Autre secteur : « Les Bois »

1 habitat communautaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	6.95	6.56

Description

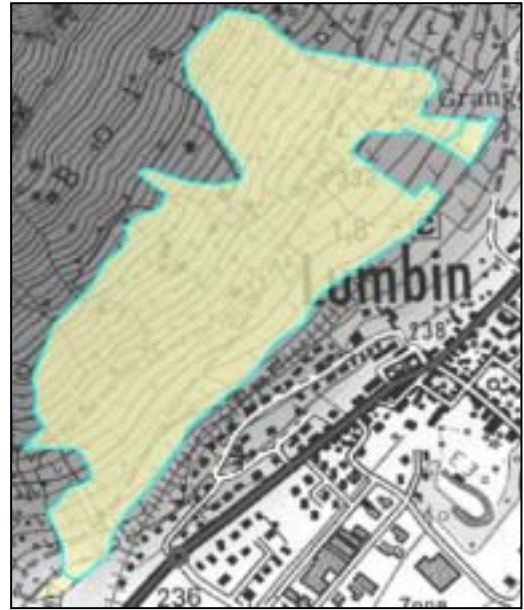
Situé entre le centre-ville et « Les Bois », et parcouru par de nombreux chemins, ce secteur, comme le précédent est dominé par les fourrés thermophiles à 80%. Cependant la présence de petites zones de prairies sèches envahies par le Brachypode penné laisse envisager un secteur autrefois en mosaïque de milieux.

Etat de conservation et menaces

Actuellement, les zones de prairies sont peu diversifiées en espèces caractéristiques et relativement pauvres en orchidées, ce qui n'a pas permis lors de la prospection de terrain de les classer comme patrimoniales et prioritaires. Les fourrés thermophiles quant à eux sont riches en espèces méridionales (Chèvrefeuille d'Etrurie, Sumac fustet).

Préconisations de gestion

De la même manière que l'ensemble précédent, cette grande zone pourrait être restaurée pour constituer une mosaïque de milieux dominée par les fourrés thermophiles. On préconisera donc les mêmes mesures de gestion que pour le secteur précédent : réouverture du milieu dans un premier temps (bûcheronnage et broyage des ligneux) afin de faciliter le passage des animaux, puis mise en place d'un pâturage caprin/ovin respectant un calendrier afin de garder le milieu ouvert et limiter l'expansion des arbustes.



Carte de localisation du secteur

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 1 habitat prioritaire
- 1 habitat avec esp. méridionales originales
 - 1 espèce réglementée en Isère
 - 8 espèces déterminantes ZNIEFF
- 2 espèces d'orchidées caractéristiques des pelouses sèches

Secteur	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale (ha)	Priorité d'action
1	Abandon et pâturage intensif	++	+++	+++	5,11	Secteur à forte priorité d'intervention
« Les Bois »	Abandon	+++	++	++	33,17	Secteur à forte priorité d'intervention

Outils de gestion et sensibilisation

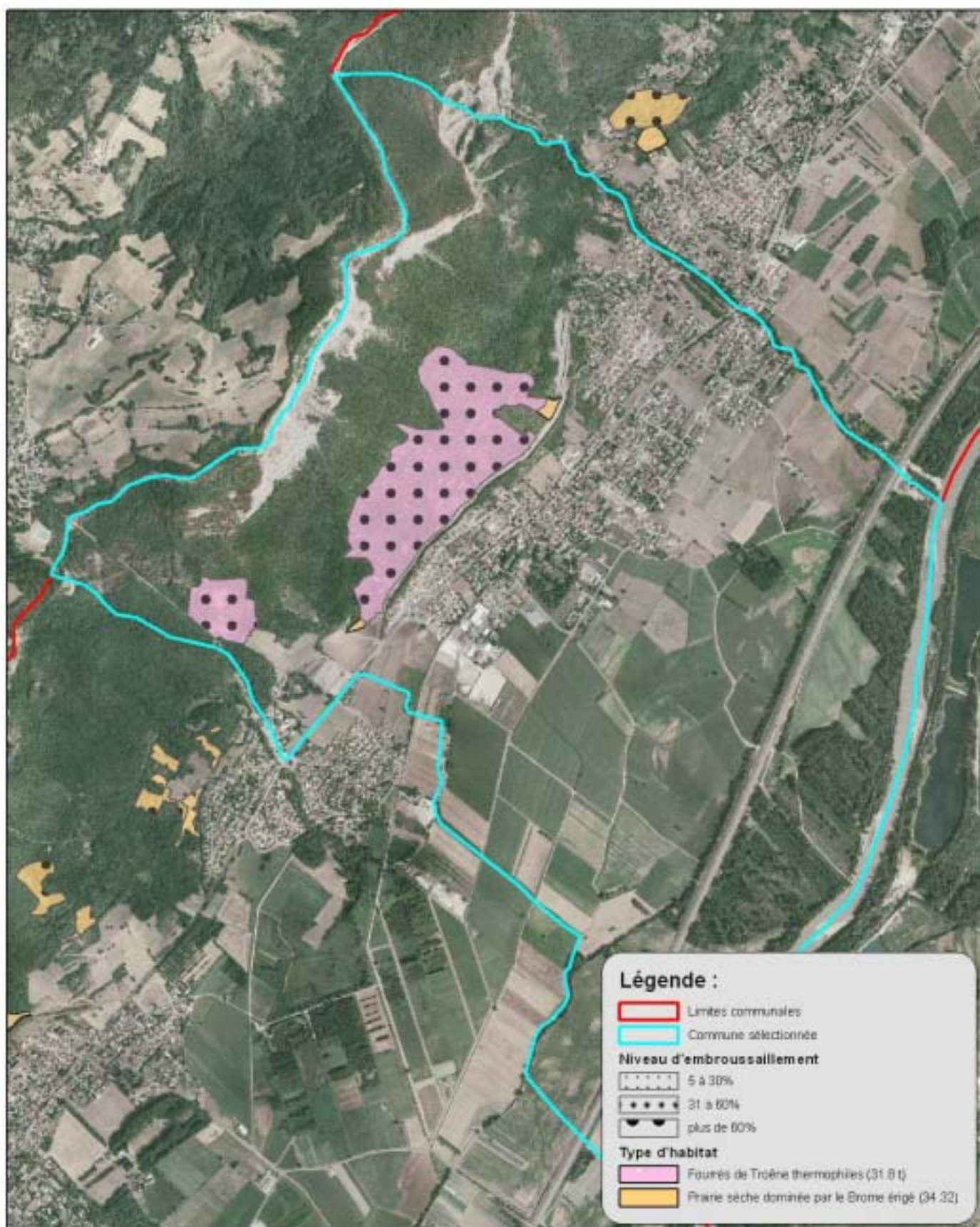
Les moyens dont disposent les communes afin de préserver le patrimoine naturel de ces pelouses et coteaux secs sont les suivants :

- € Inscription des parcelles concernées au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département.
- € Inscriptions des espaces les plus remarquables en ZNIEFF
- € Soutien des agriculteurs qui exploitent ces coteaux par mise en place de Mesures Agri-environnementales comme cela se fait sur les balcons de Belledonne en 2012.

Une exposition sur la valeur patrimoniale des pelouses sèches, réalisée par Avenir est disponible à titre gratuit pour toute collectivité ou association désireuse de faire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.

Habitats de coteaux secs remarquables

LUMBIN



MEYLAN



Population totale (2008) : 19044 (Meylanais)
Superficie totale (ha) : 1232 ha

Structures intercommunales :
 SIE de la région grenobloise (SIERG)
 METRO
 EPFL de la région grenobloise
 AQUAPOLE
 SIE de la Dhuy

<p>Documents réglementaires :</p> <p>CAT NAT 1, 2 et 3 Meylan DTA Alpes du Nord (en cours) FC Meylan DO RTM de Saint Eynard PLU (en révision) PPR prescrit (2005) PPRI Isère amont approuvé (2007) Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2007)</p>	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Versant méridional du Saint Eynard ; Boisement du Mas de l'Ile et Boucle de la Taillat ; Pelouse sèche du Fort du Bourcet - ZNIEFF 2 : Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan ; Versants méridionaux de la Chartreuse ; Zone fonctionnelle de l'Isère entre Cevins et Grenoble - ENS : Boucle de la Taillat - Sites classés (patrimoine et paysage) : Massif du Saint Eynard - FRAPNA ; 1999 ; Inventaires des espèces et des milieux remarquables de l'agglomération grenobloise - Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère - Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère) - Inventaire forestier national : Rég. forestière Chartreuse; Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts
<p>Programmes de développement :</p>	<p>Autres :</p> <p>DGEAF (2004) Aire AOC Noix de Grenoble (1996)</p>
<p>Outils de connaissance :</p> <p>Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels Cadastre numérisé par vectorisation Charte forestière de Chartreuse (2008) Enquête eau, STAT (2003) Étude du diagnostic territorial par la chambre d'agriculture (1997) et ADAYG Etude foncière, ADAYG (1999) Etude forêt, ADAYG (2003) Inventaires étangs, DDAF (2003) Etude paysage/patrimoine pour aménagement des sites majeurs du PNR Chartreuse (1997) Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998) Etude SDRE périmètre nappe Isère totale et Grésivaudan</p>	
<p>Instruments de contractualisation :</p> <p>Contrat d'agglomérations METRO (2004) PNR de Chartreuse Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (2007-2013)</p>	
<p>Acteurs associatifs :</p> <p>Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) Association Syndicale A utorisée forêt de Chartreuse (ASA)</p>	

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch. Agri.2008) : 217 ha

Nombre d'exploitations total : 23

Il n'y a plus d'élevage sur la commune mais quelques bêtes des communes voisines sont mises en herbage sous le Saint-Eynard.

Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	61
Terres labourables (ha)	148
Superficie toujours en herbe (ha)	10
Nombre total de vaches	31

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse; Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

Aspect foncier

Toute la zone concernée par l'inventaire est classée en N dans le P.O.S. actuel, ainsi que dans le P.L.U. en cours de révision actuellement. La commune possède les terrains constituant le Parc de Rochasson et qui accueillent le siège du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code Corine	Statuts
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Fourré à Troène	31.8	-

*au titre de la directive « Habitat Faune-Flore »

Espèces végétales patrimoniales	Statuts
---------------------------------	---------

Daphne de Verlot , <i>Daphne verlotii</i>	Protection régionale Rhône-Alpes
Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophorum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Céphalanthère à longues feuilles , <i>Cephalanthera longifolia</i>	Orchidée
Limodore à feuilles avortées , <i>Limodorum abortivum</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille , <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys araignée , <i>Ophrys aranifera</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys mouche , <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Orchis bouffon , <i>Orchis morio</i>	Orchidée
Orchis brûlé , <i>Neotinea ustulata</i>	Orchidée caractéristique
Orchis mâle , <i>Orchis mascula</i>	Orchidée
Orchis pourpre , <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée
Orchis singe , <i>Orchis simia</i>	Orchidée caractéristique
Listère à feuilles ovales , <i>Listera ovata</i>	Orchidée
Platanthère à deux feuilles , <i>Platanthera bifolia</i>	Orchidée
Œillet des Chartreux , <i>Dianthus carthusianorum</i>	Réglementation cueillette en Isère
Cytise argenté , <i>Argyrolobium zanonii</i>	Déterminante ZNIEFF
Panicaut des champs , <i>Eryngium campestre</i>	Déterminante ZNIEFF

Secteur 1 : « Rochasson » et « Les Villauds »
1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	6,84 ha	2,66 ha

Description :

Ces prairies sont situées dans la partie Ouest de la commune, sur les contreforts méridionaux du Saint-Eynard. Elles constituent des zones ouvertes bien visibles au sein des boisements de chânaie mixte qui recouvrent désormais une bonne partie du versant. Elles sont facilement accessibles par les chemins pédestres et d'exploitation.

État de conservation actuel et menaces :

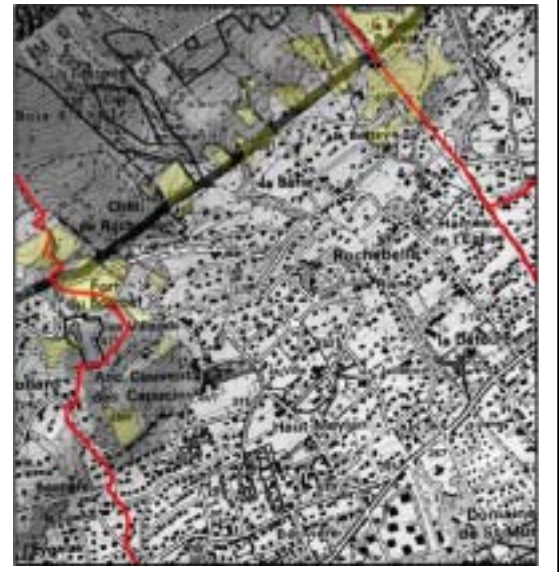
La fauche et le pâturage extensifs pratiqués sur ces prairies permettent l'expression d'une bonne diversité floristique mais la pérennité des exploitations agricoles est incertaine. De plus, ces parcelles entretenues ne représentent qu'un faible pourcentage des prairies connues il y a une quarantaine d'années. Les espaces un peu plus isolées, au dessus du chemin de Malacare, présentent par exemple un embroussaillage dit « de bordure » avec une colonisation par les ligneux de manière concentrique sur les parcelles.

Les clairières incluses dans le parc de Rochasson ont fait l'objet de travaux de restauration trop peu étendus et le pâturage des deux ânes du Centre d'initiation nature de Meylan a du mal à contenir l'embroussaillage.

Le reste du versant est occupé par des boisements de chânaie mixte bien installés jusqu'au pied des éboulis calcaires constituant la partie supérieure des contreforts où se développe la Daphné de Verlot.

Préconisation de gestion :

Un plan de gestion du parc de Rochasson devrait être réalisé avec une priorité sur la réouverture des pelouses et coteaux secs et avec un objectif d'obtenir la maîtrise d'usage des espaces périphériques en déprise. Une veille foncière devrait être menée pour ne pas laisser les parcelles agricoles échapper à sa vocation.



Secteur 2 : « La Bâtie » et « Le Bottey »

1 habitat communautaire

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	3,55 ha	0,68 ha

Description :

Ces prairies sont situées dans la partie Est de la commune, sur le versant méridional du Saint-Eynard. Elles sont facilement accessibles par les chemins agricoles et pédestres. Certaines parcelles sont encore exploitées mais la plupart présentent un fort embroussaillage.

État de conservation actuel et menaces :

Une partie des prairies de ce secteur présentent un stade d'abandon avancé. En effet 0,68 ha de pelouses présentent un fort degré d'embroussaillage. L'ensemble compris entre la piste forestière et les quartiers d'habitation constituait anciennement un vaste ensemble exploité pour la fauche et le pâturage, aujourd'hui largement colonisé par les arbustes puis les ligneux. Cependant les zones encore ouvertes disposent d'une bonne diversité floristique.

Préconisation de gestion :

Malgré l'abandon généralisé des parcelles de ce secteur, une bonne diversité subsiste, indiquant une forte potentialité écologique des parcelles désormais appauvries par la colonisation des ligneux. Une intervention raisonnée, par réouverture de certaines zones permettrait la mise en place d'une mosaïque de milieux, à des stades dynamiques différents afin de favoriser une diversité des espèces maximales. Dans la limite des capacités locales en termes d'exploitation agricole, la remise en état des anciens parcs de pâture pourrait permettre de ré-ouvrir ces parcelles pour le pâturage mené de façon extensive.



Bilan communal

Valeur patrimoniale						
- 1 habitat prioritaire et communautaire - 1 espèce protégée au niveau régional - 1 espèce réglementée en Isère - 7 espèces déterminantes ZNIEFF - 15 espèces d'orchidées dont 9 caractéristiques des pelouses sèches						
Secteurs	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale	Priorité d'action
1	Fauche et pâturage	++	++	++	7,95 ha	Secteur à priorité d'intervention moyenne
2	Abandon généralisé Qq parcelles fauchées et pâturées	++	+++	+++	6,93 ha	Secteur à forte priorité d'intervention

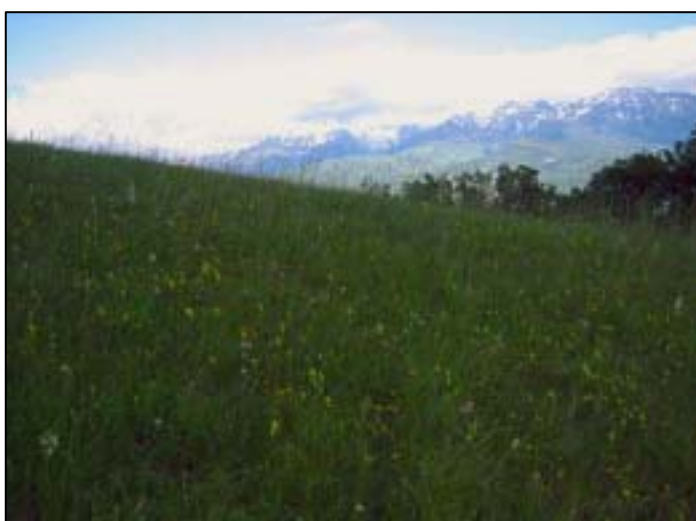
Outils de gestion et de sensibilisation

Les moyens à disposition de la commune afin d'initier la préservation de ces milieux sont : l'inscription des parcelles (ou partie) propriétés de la commune au réseau départemental des ENS⁽¹⁾ communaux, l'inscription des sites à l'inventaire ZNIEFF lors de la prochaine mise à jour.

Dans le cadre du PSADER Grenoble Alpes Métropole, la commune peut faire une demande de subvention dans le cadre des Mesures « Création de fermes intercommunales sur les coteaux de la Métro ». Une réflexion plus globale de restauration et de gestion des coteaux en versant méridional du Saint-Eynard pourrait être engagée avec les communes voisines concernées par les mêmes enjeux et problématiques associées (Corenc et Biviers)

L'exposition réalisée par AVENIR avec le soutien du CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » peut être mise à disposition des communes et associations comme outils de sensibilisation.

(1) Espaces naturels sensibles-CG38



Ophrys abeille et pelouse à orchidées_Secteur de Rochasson_A.Loffredo

MONT-SAINT-MARTIN



Population totale (2008) : 103 (Saint-Martiniers)
Superficie totale (ha) : 531 ha

Structures intercommunales :
 CC Balcon Sud Chartreuse
 SIVOM du Néron

<p>Documents réglementaires :</p> <p>CAT NAT Mont-Saint-Martin DTA Alpes du Nord (en cours) FC Mont-Saint-Martin DO Grande Chartreuse PLU en révision R111-3 Mont-Saint-Martin (1976, vaut PPR) Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004)</p>	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel</p> <p>- ZNIEFF 1 : Rochers de Rochepleine ; Montagne de la Grande Sure ; Rochers du Cuchet</p> <p>- ZNIEFF 2 : Massif de la Chartreuse ; Versants méridionaux de la Chartreuse</p> <p>- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne</p> <p>- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère</p> <p>- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORE de l'ISère)</p> <p>- Inventaire forestier national : Rég. forestière Chartreuse; Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts</p>
<p>Programmes de développement :</p> <p>Zonage Loi Montagne Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)</p>	<p>Autres :</p> <p>DGEAF (2004) Aire AOC Noix de Grenoble (1996)</p>
<p>Outils de connaissance :</p> <p>Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels Cadastre numérisé par vectorisation Charte forestière de Chartreuse (2008) Diagnostic pastoral/Alpage de la Grande Sure Etude foncière, ADAYG (1999) Etude forêt, ADAYG (2003) Etude paysage/patrimoine pour aménagement des sites majeurs du PNR Chartreuse (1997) Etude SDRE périmètre Chartreuse Guiers</p>	
<p>Instruments de contractualisation :</p> <p>CDRA Avant Pays Savoyard PNR Chartreuse (en projet) PNR de Chartreuse Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (2007-2013)</p>	
<p>Acteurs associatifs :</p> <p>Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) Association Syndicale A utorisée forêt de Chartreuse (ASA)</p>	

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch. Agri.2008) : 51 ha

Nombre d'exploitations total : 3

La commune compte un élevage d'ovins d'une cinquantaine de têtes ainsi qu'une chèvrerie (40 têtes environ).

Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	2
Terres labourables (ha)	0
Superficie toujours en herbe (ha)	33
Nombre total de vaches	0

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse; Association pour le développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG) ; Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI)

Aspect foncier

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code Corine	Statuts
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Pelouse aride sur pente	34.33	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Fourré à Troène	31.8	-
Chênaie pubescente	41.71	Communautaire*

*au titre de la directive « Habitat Faune-Flore »

Espèces végétales patrimoniales	Statuts
Genévrier thurifère , <i>Juniperus thurifera</i>	Protection régionale
Inule de suisse , <i>Inula helvetica</i>	Protection régionale
Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophorum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Limodore à feuilles avortées , <i>Limodorum abortivum</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis brûlé , <i>Neotinea ustulata</i>	Orchidée caractéristique
Orchis mâle , <i>Orchis mascula</i>	Orchidée
Orchis moucheron , <i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchidée
Orchis de Provence , <i>Orchis provincialis</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis bouffon , <i>Orchis morio</i>	Orchidée
Listère à feuilles ovales , <i>Listera ovata</i>	Orchidée
Cytise argenté , <i>Argyrolobium zanonii</i>	Déterminante ZNIEFF
Œillet des Chartreux , <i>Dianthus cartusianorum</i>	Règlementation cueillette en Isère
Œillet sauvage , <i>Dianthus sylvestris</i>	Interdiction à la cueillette en Isère
Spiranthe d'automne , <i>Spiranthes spiralis</i>	Déterminante ZNIEFF et Liste Rouge Rhône-Alpes

Secteur de « l'Espagne »

2 habitats prioritaires

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	25,49 ha	15,61 ha
Pelouse aride sur pente*	0,42 ha	0,42 ha

Description :

Ces prairies sont situées dans la partie Ouest bien exposée du replat portant la commune, entre les Rochers de l'Église et la Cluse de Voreppe. Elles sont facilement accessibles par les chemins agricoles et pédestres (boucle du Sabot). Elles constituent un ensemble ouvert bien visible sur le bord du plateau et où le pâturage bovin est encore bien présent.

État de conservation actuel et menaces :

La fauche et le pâturage (bovin notamment) en système extensif présents sur ces prairies permet l'expression des différents stades de dynamique des habitats de pelouses sèches, de la prairie sèche dominée par le Brome érigé, à des fourrés thermophiles, jusqu'au boisement de Chêne pubescent espèce forestière caractéristique de nos milieux. Les prairies de ce secteur sont globalement dans un bon état de conservation, caractérisé par une diversité importante en espèces ainsi que de belles stations d'orchidées. Les parcelles situées vers « Le Sappey » présentent embroussaillage dit « de bordure » avec une colonisation par les ligneux de manière concentrique sur les parcelles.

Préconisation de gestion :

Les prairies de ce secteur présentent une bonne diversité, et une hétérogénéité de milieux intéressante. Pour permettre l'expression d'une telle diversité floristique, le pâturage et la fauche doivent conserver leur caractère extensif, quitte à varier les espèces dans la limite des possibilités agricoles locales. Un entretien des lisières serait utile afin de limiter la colonisation des ligneux et l'appauvrissement des parcelles les plus isolées.

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 2 habitats prioritaires et communautaires
- 2 espèces réglementées en Isère
- 1 espèce inscrite Livre Rouge Rhône-Alpes
- 7 espèces déterminantes ZNIEFF
- 11 espèces d'orchidées dont 7 caractéristiques des pelouses sèches

Secteur	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale	Priorité d'action
1	Pâturage bovin et ovin prépondérant	+++	++	++	38,25 ha	Secteur à forte priorité d'intervention

Outils de gestion et de sensibilisation

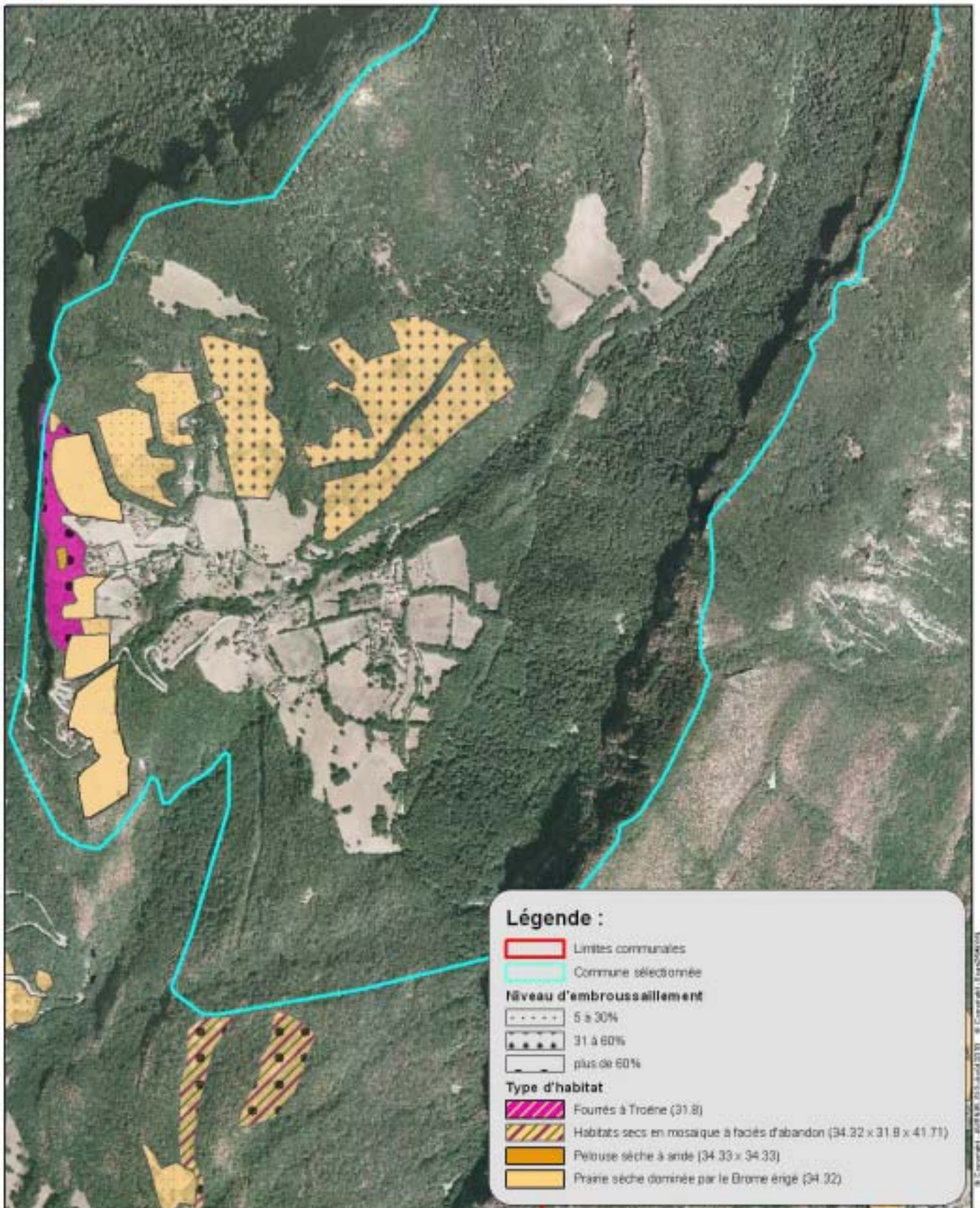
Les moyens à disposition de la commune afin d'initier la préservation de ces milieux sont : l'inscription des parcelles (ou partie) propriétés de la commune au réseau départemental des ENS⁽¹⁾ communaux, l'inscription des sites à l'inventaire ZNIEFF lors de la prochaine mise à jour.

Dans le cadre du PSADER Grenoble Alpes Métropole, la commune peut faire une demande de subvention dans le cadre des Mesures « Création de fermes intercommunales sur les coteaux de la Métro ».

L'exposition réalisée par AVENIR avec le soutien du CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » peut être mise à disposition des communes et associations comme outils de sensibilisation.

(1) Espaces naturels sensibles-CG38

Habitats de coteaux secs remarquables MONT-SAINT-MARTIN



PROVEYZIEUX



Population totale (2008) : 484 (Proveysards)
Superficie totale (ha) : 2037 ha

Structures intercommunales :
 CC Balcon Sud Chartreuse
 SIE de la région grenobloise (SIERG)
 SIVOM du Néron

<p>Documents réglementaires :</p> <p>CAT NAT Proveysieux DTA Alpes du Nord (en cours) FC Proveysieux POS approuvé (2000) PPR approuvé (2000) Règlement de boisement Proveysieux (1996) Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004)</p>	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Rochers de Rochepleine ; Montagne du Néron ; Montagne de la Grande Sure ; Forêt de Génieux ; Massif du Charmant Som ; Forêt des Fourneaux ; Forêt de Pomarey - ZNIEFF 2 : Massif de la Chartreuse ; Versants méridionaux de la Chartreuse - ENS : Tourbière de la Manissole - Natura 2000 : Ubacs du Charmant Som et du Guiers Mort - FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne - Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère - Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère) - Inventaire forestier national : Rég. forestière Chartreuse; Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts
<p>Programmes de développement :</p> <p>Zonage loi Montagne Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)</p>	<p>Autres :</p> <p>DGEAF (2004) Aire AOC Noix de Grenoble (1996)</p>
<p>Outils de connaissance :</p> <p>Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels Cadastre numérisé par vectorisation Charte forestière de Chartreuse (2008) Étude paysagère et agricole, ADAYG Etude foncière, ADAYG (1999) Etude forêt, ADAYG (2003) Diagnostic pastoral/Alpage de la Grande Sure Etude paysage/patrimoine pour aménagement des sites majeurs du PNR Chartreuse (1997) Etude SDRE périmètre Chartreuse-Guiers</p>	
<p>Instruments de contractualisation :</p> <p>CDRA Avant Pays Savoyard PNR Chartreuse (en projet) PNR de Chartreuse Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (2007-2013)</p>	
<p>Acteurs associatifs :</p> <p>Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) Association Syndicale A utorisée forêt de Chartreuse (ASA)</p>	

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch. Agri.2008) : 122 ha

Nombre d'exploitations total : 7

La commune compte un élevage laitier, un en viande bovine, et un en viande ovine et bovine. Des chevaux pâturent également en rotation sur plusieurs parcelles de la commune.

Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	26
Terres labourables (ha)	0
Superficie toujours en herbe (ha)	121
Nombre total de vaches	23

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse; Association pour le développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG) ; Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI)

Aspect foncier

Propriétaires privés.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code Corine	Statuts
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Pelouse aride sur pente	34.33	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Fourré à Troène	31.8	-
Fourré à Genévrier commun	31.88	Communautaire*

*au titre de la directive « Habitat Faune-Flore »



Prairie à Orchidées_Proveysieux_AVENIR

Espèces végétales patrimoniales	Statuts
Orchis punaise , <i>Orchis coriophora</i>	Protection niveau national
Genévrier thurifère , <i>Juniperus thurifera</i>	Protection régionale
Spiranthe d'automne , <i>Spiranthes spiralis</i>	Déterminante ZNIEFF et Liste Rouge RA
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Céphalanthère à longues feuilles , <i>Cephalanthera longifolia</i>	Orchidée
Orchis des bois , <i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Orchidée
Orchis moucheron , <i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchidée
Limodore à feuilles avortées , <i>Limodorum abortivum</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille , <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys araignée , <i>Ophrys aranifera</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys mouche , <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis militaire , <i>Orchis militaris</i>	Orchidée caractéristique
Orchis bouc , <i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchidée caractéristique
Orchis brûlé , <i>Neotinea ustulata</i>	Orchidée caractéristique
Orchis bouffon , <i>Orchis morio</i>	Orchidée
Orchis singe , <i>Orchis simia</i>	Orchidée caractéristique
Platanthère à deux feuilles , <i>Platanthera bifolia</i>	Orchidée
Listère à feuilles ovales , <i>Listera ovata</i>	Orchidée
Armoise blanche , <i>Artemisia alba</i>	Déterminante ZNIEFF
Bugrane naine , <i>Ononis pusilla</i>	Déterminante ZNIEFF
Orpin de Nice , <i>Sedum sediforme</i>	Déterminante ZNIEFF
Panicaut des champs , <i>Eryngium campestre</i>	Déterminante ZNIEFF
Cytise argenté , <i>Argyrolobium zanonii</i>	Déterminante ZNIEFF
Œillet des Chartreux , <i>Dianthus cartusianorum</i>	Réglementation cueillette en Isère
Œillet sauvage , <i>Dianthus sylvestris</i>	Interdiction à la cueillette en Isère



Orchis singe et Muscari à toupet, secteur du Gua_A.Loffredo

Secteur 1 : « Pomarey », « Planfay » et « le Gua »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	38,79 ha	31,19 ha

Description :

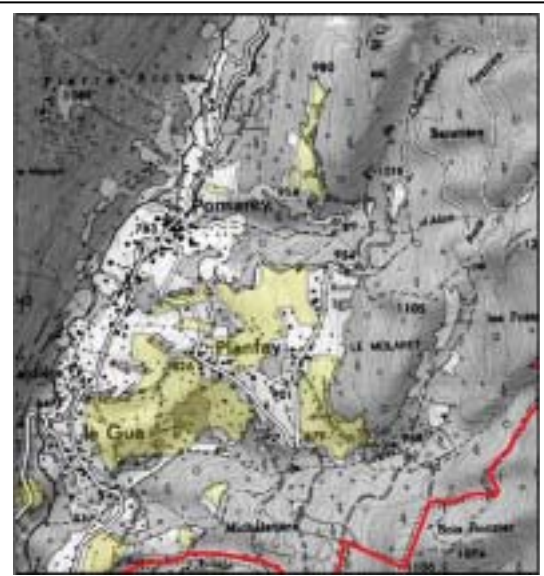
Ces prairies sont situées dans la partie centrale de la commune, autour du bourg principal. Elles sont facilement accessibles par les sentiers d'exploitation et les chemins pédestres (un sentier thématique en traverse une partie). Elles forment un ensemble ouvert et entretenu où le pâturage est encore bien présent.

État de conservation actuel et menaces :

Le pâturage extensif (principalement équin) assure globalement une bonne conservation des prairies de ce secteur, qui disposent d'une bonne diversité floristique et de belles stations d'orchidées. Quelques parcelles présentent un début d'embroussaillage par colonisation des rejets ligneux, mais qui semble tout à fait maîtrisable si le pâturage est maintenu.

Préconisation de gestion :

Les prairies de ce secteur présentent une bonne diversité, et une hétérogénéité de milieux intéressante. Pour permettre l'expression d'une telle diversité floristique, le pâturage doit conserver son caractère extensif, quitte à varier les espèces dans la limite des possibilités agricoles locales. Une intervention de réouverture des espaces n'est pas nécessaire. Cependant le choix de la non intervention sur ce secteur devra être accompagné d'un positionnement fort sur les secteurs à forte valeur patrimoniale et où les potentialités d'efficacité de l'intervention sont importantes.



Secteur 2 : « Moretière », « les Champs », « le Bazeau », « la Chiaise » et « le Moulin »
2 habitats prioritaires

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	14,66 ha	9,69 ha
Pelouse aride sur pente*	0,36 ha	0,10 ha



Description :

Ces prairies sont situées dans la partie sud-est de la commune, le long de la route. Elles sont très bien desservies par les chemins agricoles et pédestres. Une partie des prairies de ce secteur est encore entretenue mais certaines parcelles présentent un fort embroussaillage. On note la présence de quelques secteurs de fortes pentes et d'affleurement rocheux.

État de conservation actuel et menaces :

Une partie des prairies de ce secteur sont utilisées pour le pâturage (bovin et ovin) et la fauche en rotation, ce qui permet l'expression d'une bonne diversité floristique avec de belles stations d'orchidées. Néanmoins certaines parcelles vers le Bazeau présentent un stade d'abandon assez avancé. Au niveau des zones de forte pente, on peut observer de beaux affleurements rocheux. En effet, 9,79 ha des prairies de ce secteur sont embroussaillés.

Préconisation de gestion :

Les prairies de ce secteur présentent une bonne diversité, et une hétérogénéité de milieux intéressante. Pour permettre l'expression d'une telle diversité floristique, le pâturage doit conserver son caractère extensif, quitte à varier les espèces dans la limite des possibilités agricoles locales. Une intervention raisonnée de réouverture des zones fortement embroussaillées permettrait le retour du pâturage sur ces parcelles. L'importante diversité floristique observée dans les parcelles encore entretenue du secteur encourage une action en vue de restaurer ces zones d'abandon.

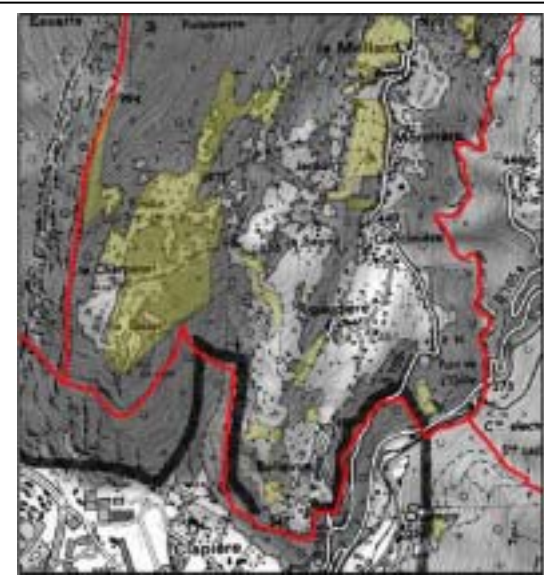
Secteur 3 : « Bellevue », « le Sialet » et « le Charpenet »

2 habitats prioritaires et 1 habitat communautaire

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	13,38 ha	13,38 ha
Prairie aride sur pente *	1,77 ha	1,77 ha
Fourré à Genévrier commun	0,24 ha	-

Description :

Ces prairies sont situées à l'extrémité sud de la commune et sur le versant sud-est de la montagne du Sac. Elles sont très bien desservies par les chemins agricoles et pédestres. La fermeture du paysage est flagrante sur cette zone bien exposée visible en bordure de la vallée. On observe de nombreux affleurements calcaires qui associés à la forte pente privilégie les zones de pelouses écorchées.



État de conservation actuel et menaces :

Ce secteur présente un stade d'abandon avancé. En effet 15,08 ha de pelouses présentent un fort degré d'embroussaillage. Cet ensemble de pelouses sèches très riches est donc progressivement envahi par les ligneux. Ceci tend à réduire considérablement la biodiversité que ces pelouses hébergent, et à limiter leur accessibilité. La fermeture du paysage est flagrante, sur cette zone bien exposée visible en surplomb de la vallée, hormis un ensemble exploité en prairie de fauche et amendé au niveau de « la Sagne ». De très beaux affleurements rocheux subsistent à la faveur de la forte pente vers « Bellevue ».

Préconisation de gestion :

Ce secteur était autrefois entièrement exploité pour le pâturage mené de façon extensive. Malgré l'abandon généralisé des parcelles de ce secteur, une bonne diversité subsiste, indiquant une forte potentialité écologique des parcelles désormais appauvries par la colonisation arbustive. Une intervention raisonnée, par réouverture de certaines zones permettrait la mise en place d'une mosaïque de milieux, à des stades dynamiques différents afin de favoriser une diversité des espèces maximales.

Bilan communal

Valeur patrimoniale						
- 2 habitats prioritaires et communautaires - 1 habitat communautaire - 1 espèce protégée au niveau national - 1 espèce réglementée en Isère - 1 espèce protégée en Isère - 1 espèce inscrite Livre Rouge Rhône-Alpes - 11 espèces déterminantes ZNIEFF - 19 espèces d'orchidées dont 12 caractéristiques des pelouses sèches						
Secteurs	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale	Priorité d'action
1	Pâturage équin prépondérant	+++	++	+	42,79 ha	Secteur à priorité d'intervention moyenne
2	Abandon Quelques parcelles pâturées ou fauchées	++	+++	++	17,75 ha	Secteur à forte priorité d'intervention
3	Abandon généralisé	++	+++	+++	31,62 ha	Secteur à forte priorité d'intervention

Outils de gestion et de sensibilisation

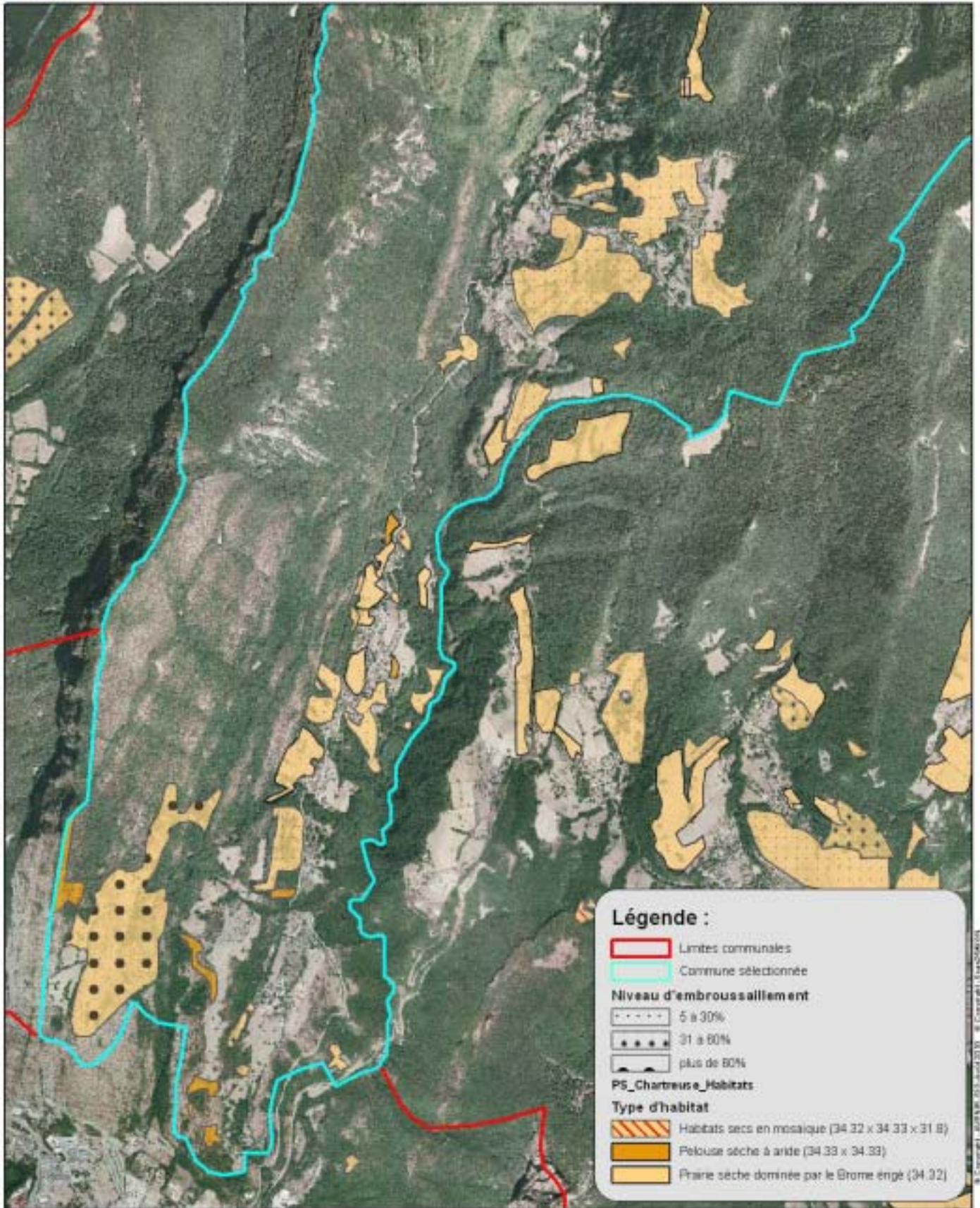
Les moyens à disposition de la commune afin d'initier la préservation de ces milieux sont : l'inscription des parcelles (ou partie) propriétés de la commune au réseau départemental des ENS⁽¹⁾ communaux, l'inscription des sites à l'inventaire ZNIEFF lors de la prochaine mise à jour.

Dans le cadre du PSADER Grenoble Alpes Métropole, la commune peut faire une demande de subvention dans le cadre des Mesures « Création de fermes intercommunales sur les coteaux de la Métro ».

L'exposition réalisée par AVENIR avec le soutien du CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » peut être mise à disposition des communes et associations comme outils de sensibilisation.

(1) Espaces naturels sensibles-CG38

Habitats de coteaux secs remarquables PROVEYSIEUX



QUAIX-EN-CHARTREUSE



Population totale (2008) : 927 (Queylards)
Superficie totale (ha) : 1809 ha

Structures intercommunales :
 CC Balcon Sud Chartreuse
 SIE de la région grenobloise (SIERG)
 SIVOM du Néron

<p>Documents réglementaires :</p> <p>CAT NAT Quaix-en-Chartreuse DTA Alpes du Nord (en cours) FC Quaix-en-Chartreuse PLU approuvé (2008) PPR prescrit (2006) Règlement de boisement Proveysieux (1985) Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004)</p>	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Montagne du Néron ; Massif du Charmant Som ; Mont Jalla, mont Rachais ; Rochers de l'Ecoutoux - ZNIEFF 2 : Massif de la Chartreuse ; Versants méridionaux de la Chartreuse - ENS : Tourbière de la Manissole - Natura 2000 : Ubacs du Charmant Som et du Guiers Mort - Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère - Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère) - Inventaire forestier national : Rég. forestière Chartreuse; Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts
<p>Programmes de développement :</p> <p>Zonage loi Montagne Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)</p>	
<p>Outils de connaissance :</p> <p>Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels Cadastre numérisé par vectorisation Charte forestière de Chartreuse (2008) Étude paysagère et agricole, ADAYG Etude foncière, ADAYG (1999) Etude forêt, ADAYG (2003) Etude paysage/patrimoine pour aménagement des sites majeurs du PNR Chartreuse (1997) Etude SDRE périmètre Chartreuse-Guiers</p>	
<p>Instruments de contractualisation :</p> <p>CDRA Avant Pays Savoyard PNR Chartreuse (en projet) PNR de Chartreuse Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (2007-2013)</p>	
<p>Acteurs associatifs :</p> <p>Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) Association Syndicale A utorisée forêt de Chartreuse (ASA)</p>	<p>Autres :</p> <p>DGEAF (2004) Aire AOC Noix de Grenoble (1996)</p>

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch. Agri.2008) : 213 ha

Nombre d'exploitations total : 15

La commune compte un élevage laitier et 3 élevages en viande bovine.

Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	14
Terres labourables (ha)	11
Superficie toujours en herbe (ha)	202
Nombre total de vaches	58

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse; Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

Aspect foncier

Propriétaires privés.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code Corine	Statuts
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Pelouse aride sur pente	34.33	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Fourré à Troène	31.8	-
Fourré à Genévrier commun	31.88	Communautaire*

*au titre de la directive « Habitat Faune-Flore »

Espèces végétales patrimoniales	Statuts
Genévrier thurifère, <i>Juniperus thurifera</i>	Protection régionale
Thesium à feuilles de lin, <i>Thesium linophyllon</i>.	Protection régionale
Orchis pyramidal, <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Céphalanthère à longues feuilles, <i>Cephalanthera longifolia</i>	Orchidée
Céphalanthère rouge, <i>Cephalanthera rubra</i>	Orchidée
Orchis des bois, <i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Orchidée
Orchis moucheron, <i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchidée
Limodore à feuilles avortées, <i>Limodorum abortivum</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille, <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys araignée, <i>Ophrys aranifera</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys bourdon, <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys mouche, <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Orchis homme-pendu, <i>Orchis anthropophora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis militaire, <i>Orchis militaris</i>	Orchidée caractéristique
Orchis pourpre, <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée caractéristique
Orchis bouc, <i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchidée caractéristique
Orchis brûlé, <i>Neotinea ustulata</i>	Orchidée caractéristique
Orchis singe, <i>Orchis simia</i>	Orchidée caractéristique
Orchis mâle, <i>Orchis mascula</i>	Orchidée
Platanthère à deux feuilles, <i>Platanthera bifolia</i>	Orchidée
Platanthère à fleurs verdâtres, <i>Platanthera chlorantha</i>	Orchidée
Listère à feuilles ovales, <i>Listera ovata</i>	Orchidée
Armoise blanche, <i>Artemisia alba</i>	Déterminante ZNIEFF
Orpin de Nice, <i>Sedum sediforme</i>	Déterminante ZNIEFF
Cytise argenté, <i>Argyrolobium zanonii</i>	Déterminante ZNIEFF
Œillet des Chartreux, <i>Dianthus cartusianorum</i>	Règlementation cueillette en Isère
Trèfle beige, <i>Trifolium ochroleucon</i>	Déterminante ZNIEFF

Secteur 1 : « la Buissière », « Maupertuis », « Pétesse » et « Pierre Brune »
1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	20,81 ha	6,66 ha

Description :

Ces prairies sont situées dans la partie ouest de la commune, à la limite de la commune de Proveyzieux. Elles sont desservies en plusieurs points par des chemins d'exploitation rendant l'ensemble facilement accessible. La majeure partie des prairies, proche des habitations, est encore exploitée par le pâturage extensif mais les prairies limitrophes présentent différents niveaux d'embroussaillage qui marquent l'abandon de leur exploitation. La dynamique de fermeture du milieu est notamment visible dans la partie basse de l'ensemble. Cette zone au relief assez varié présente quelques zones de fortes pentes et d'affleurement rocheux.



État de conservation actuel et menaces :

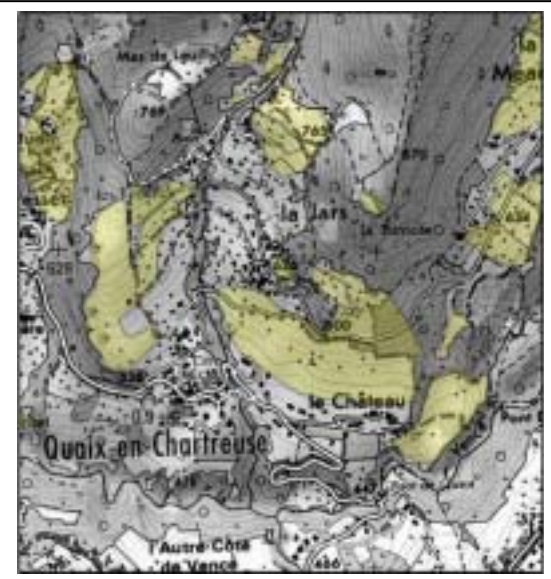
Le pâturage extensif (principalement équin) assure globalement une bonne conservation des prairies de ce secteur, qui disposent d'une bonne diversité floristique et de belles stations d'orchidées. Néanmoins dans la partie basse, les nombreux rejets de ligneux non pâturés amorcent la dynamique de fermeture du milieu. Cette dynamique est encore plus marquée dans les prairies limitrophes, qui présentent un fort degré d'embroussaillage par les lisières. La principale menace provient de cet embroussaillage dit « de bordure » avec une colonisation par les ligneux de manière concentrique sur les parcelles.

Préconisation de gestion :

Les prairies de ce secteur présentent une bonne diversité, et une hétérogénéité de milieux intéressante. Pour permettre l'expression d'une telle diversité floristique, le pâturage doit conserver son caractère extensif, quitte à varier les espèces dans la limite des possibilités agricoles locales. Un entretien des lisières serait utile afin de limiter la colonisation des ligneux et l'appauvrissement progressifs des parcelles limitrophes. Si possible, le pâturage devrait être étendu à ces parcelles proches en voie d'abandon afin de conserver et de maximiser le potentiel de l'ensemble.

**Secteur 2 : « Quaix », « la Jars », « la Raviole », « la Roche », « les Torches »
et « Mas de Leully »
2 habitats prioritaires**

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	35,47 ha	22,60 ha
Pelouse aride sur pente*	0,08 ha	0,08 ha



Description :

Ces prairies sont situées dans la partie centrale des versants sud de la commune. Elles sont facilement accessibles par le haut (piste forestière) et par le bas (chemin d'exploitation), et sont longées latéralement par des sentiers de randonnée. Une partie des prairies de ce secteur est encore entretenue mais toute la partie supérieure et la plus en pente présente un fort embroussaillage sur toute sa surface. On note la présence de quelques secteurs de fortes pentes et d'affleurement rocheux.

État de conservation actuel et menaces :

Ce secteur présente un stade d'abandon très avancé dans sa partie supérieure, désormais à l'état de broussailles. Néanmoins, quelques parcelles ouvertes et entretenues par la fauche et/ou le pâturage extensif subsistent, qui présentent une forte diversité floristique et de belles stations d'orchidées. Le haut des parcelles en contact avec la broussaille est peu à peu colonisé par les arbustes puis les ligneux. L'embroussaillage par les lisières constitue donc la principale menace pour la conservation de ces milieux.

Préconisation de gestion :

La partie supérieure de ce secteur présente un stade de dégradation avancé. Toute la zone sous la piste forestière constituait autrefois un ensemble exploité, continu et facilement accessible. Dans les limites des possibilités agricoles locales, une intervention de réouverture de ces espaces permettrait le retour d'une activité pastorale extensive. L'importante diversité floristique observée dans les parcelles encore entretenue du secteur encourage une action en vue de restaurer ces zones d'abandon.

Secteur 3 : « la Méarie »

2 habitats prioritaires et 1 habitat communautaire

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	41,98 ha	23,35 ha
Prairie aride sur pente *	1,11 ha	1,11 ha
Fourré à Genévrier commun	0,35 ha	0,35 ha

Description :

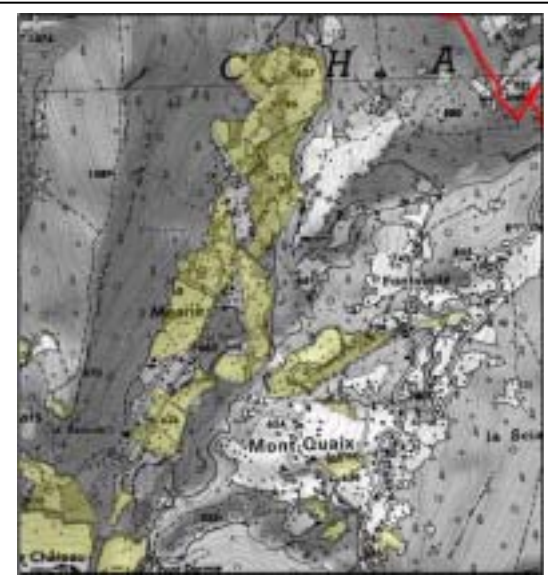
Ces prairies sont situées dans la partie est des versants de l'Aiguille de Quaix.

État de conservation actuel et menaces :

Ce secteur montre une faible surface d'embroussaillement.

Préconisation de gestion :

Conservation des pratiques actuelles.



Secteur 4 : « la Frette », « l'Aragnat » et « Mèlattes »

2 habitats prioritaires et 1 habitat communautaire

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	41,98 ha	23,35 ha
Prairie aride sur pente *	1,11 ha	1,11 ha
Fourré à Genévrier commun	0,35 ha	0,35 ha

Description :

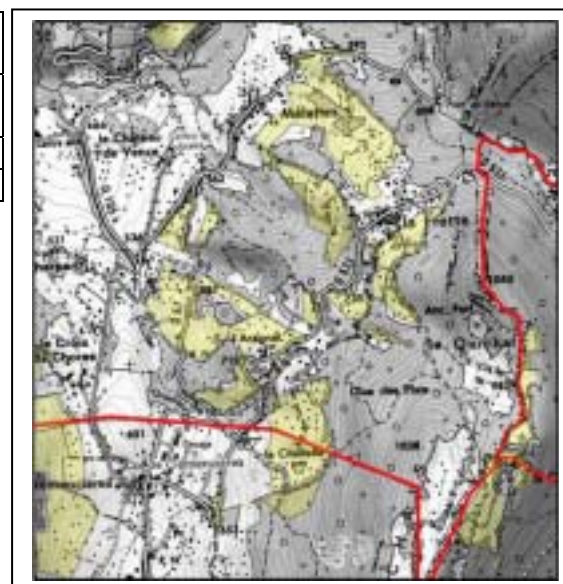
Ce secteur désigne plusieurs prairies couvrant les versants nord-est du Mont Rachais, en limite de la commune de Saint Martin le Vinoux, non loin du col de Clémencière.

État de conservation actuel et menaces :

50 % des prairies cartographiées présentent un faible taux d'embroussaillement.

Préconisation de gestion :

Soutien et renfort des pratiques actuelles.



Bilan communal

Valeur patrimoniale						
- 2 habitats prioritaires et communautaires - 1 habitat communautaire - 1 espèce réglementée en Isère - 1 espèce protégée en Isère - 1 espèce inscrite Livre Rouge Rhône-Alpes - 9 espèces déterminantes ZNIEFF - 20 espèces d'orchidées dont 12 caractéristiques des pelouses sèches						
Secteurs	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale	Priorité d'action
1	Pâturage bovin et ovin prépondérant	+++	+++	++	21,60 ha	Secteur à forte priorité d'intervention
2	Pâturage bovin et ovin prépondérant	++	+++	++	39,63 ha	Secteur à forte priorité d'intervention
3	Pâturage bovin et ovin prépondérant	+	++	+++	16,44 ha	Secteur à priorité d'intervention moyenne
4	Pâturage bovin et ovin prépondérant	+++	+++	++	47,46 ha	Secteur à forte priorité d'intervention

Outils de gestion et de sensibilisation

Les moyens à disposition de la commune afin d'initier la préservation de ces milieux sont : l'inscription des parcelles (ou partie) propriétés de la commune au réseau départemental des ENS⁽¹⁾ communaux, l'inscription des sites à l'inventaire ZNIEFF lors de la prochaine mise à jour.

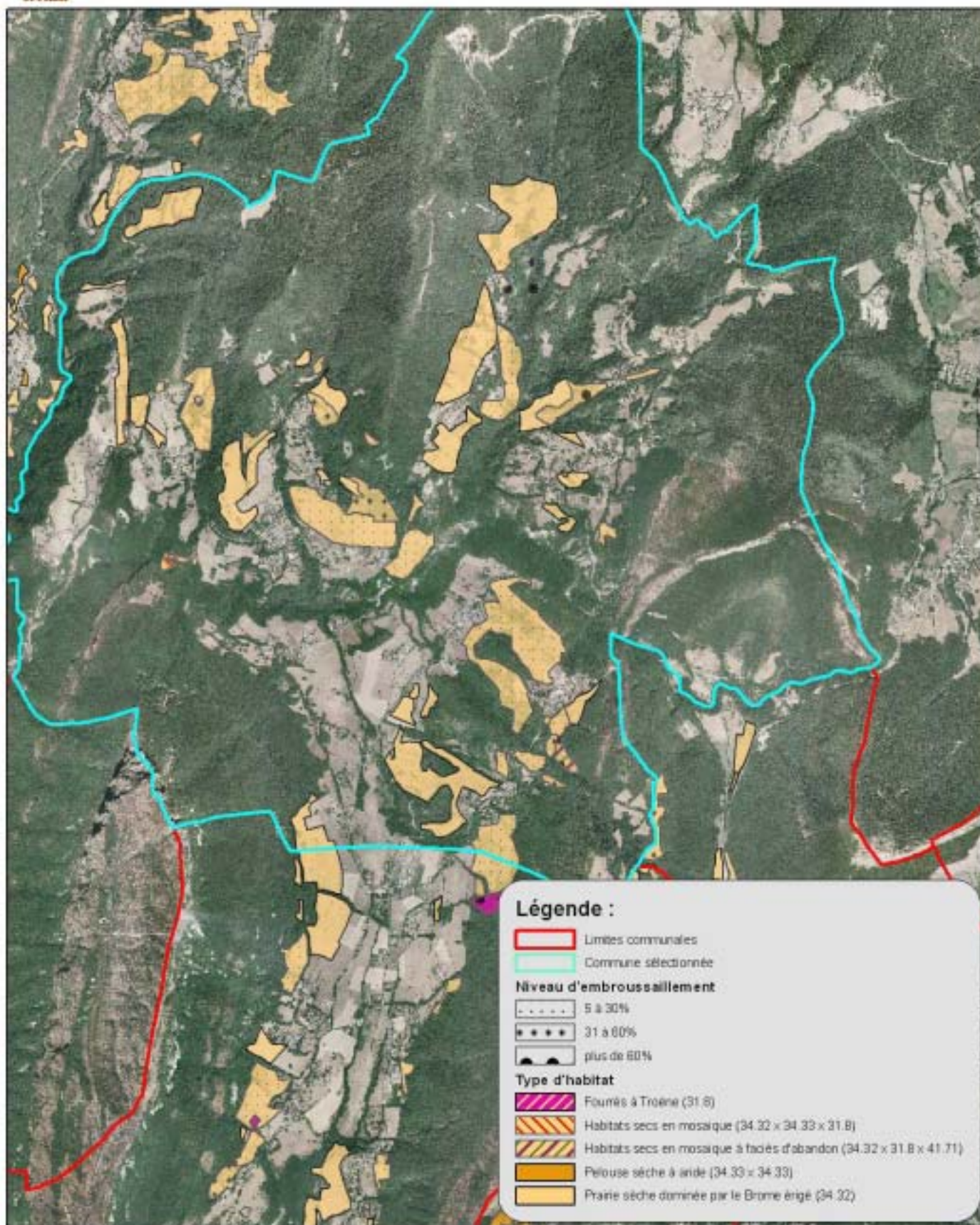
Dans le cadre du PSADER Grenoble Alpes Métropole, la commune peut faire une demande de subvention dans le cadre des Mesures « Création de fermes intercommunales sur les coteaux de la Métro ».

L'exposition réalisée par AVENIR avec le soutien du CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » peut être mise à disposition des communes et associations comme outils de sensibilisation.

(1) Espaces naturels sensibles-CG38

Habitats de coteaux secs remarquables

QUAIX-EN-CHARTREUSE



SAINTE MARIE DU MONT



Coteaux secs de Sainte-Marie-du-Mont – AVENIR 2010

Population totale (2007) : 204 (Marie-Montois)

Superficie totale (ha) : 2387

Structures intercommunales : SADI, CC du Pays du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, SIBRECSA

<p>Documents réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAT NAT Sainte-Marie-du-Mont - DTA Alpes du Nord (en cours) - DO RTM Boutat - PPR SAINTE-MARIE-DU-MONT - Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) - Schéma directeur Région grenobloise (valant ScOT, 2009) 	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Falaises des ruisseaux d'Alloix aux Dégouttés, Prairie humide des Prés, Boisements thermophiles de St-Vincent-de-Mercuze, Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse - ZNIEFF 2 : Massif de la Chartreuse - Inventaire REDI - Inventaire zones humide, AVENIR 2009 : Les Prés, Ruisseau d'Alloix. - Société Botanique Gentiana : Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORE de l'ISère) <div data-bbox="858 1422 1382 1771" style="text-align: center;"> <p><i>Ceillet des chartreux – AVENIR 2010</i></p> </div>
<p>Programmes de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone de Montagne 1 - Zonage Loi Montagne 	
<p>Outils de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte paysagère du Grésivaudan (en cours) - Etude Ch. agriculture SD région grenobloise (1997) - Etude corridors écologiques AURG (2006) - Etude foncière 1999/87 communes ADAYG - Etude forêt 2003/ADAYG - Aménagements sites majeurs Parc Naturel de Chartreuse - Et paysa./agri. ADAYG SIVOM Ht-Grésivaudan/V.Gelon - Périmètre Chartreuse-Guiers (SDRE) - Territoire Grésivaudan - Commune éligible PEZMA - DGEAF (2004) - Territoire CAD type : Y Grenoblois 	
<p>Instruments de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDPRA Grésivaudan (en cours) - PNR de Chartreuse - Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (en cours) 	
<p>Autres : Aire A.O.C. Noix de Grenoble et Gruyère (affinage et pré emballage), RNN des Hauts de Chartreuse, Natura 2000 (ZSC) RN des Hauts de Chartreuse</p>	<p>Acteurs associatifs : ASA forêt de Chartreuse, ASA des Teppes de Belledonne Nord</p>

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Agr 2000) : 382 ha

Nombre d'exploitations dont le siège est sur la commune (2000) : 2

Système d'exploitation (hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage) : 1 élevage laitier, 1 élevage équin

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse

A l'exception des parcelles en indivision, les parcelles sont toutes exploitées. La présence des chevaux en nombre important sur certaines parcelles entraîne au contraire un phénomène de surpâturage.

Données fournies par l'ADAYG et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Contexte communal

Il existe 2 parcelles communales.

La commune élabore son PLU, il n'y a donc pas de zonage actuellement mais une volonté de mettre en NA et NC les coteaux et de ne pas étendre les zones urbaines. Désir d'intégrer des zones humides au PLU. La commune a lancé une étude « inventaire papillons » sur la RNN des Hauts de Chartreuse.

Il y a actuellement des travaux d'assainissement et de délimitation des périmètres de captage (protection).

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code CORINE	Statuts (au titre de la Directive Habitats)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire et prioritaire*
Fourré à Troène	31.8	
Fourré à Genévriers communs	31.88	Communautaire
Chênaie pubescente	41.71	

* site d'orchidées remarquables

Espèces patrimoniales	Statuts
Inule de Suisse, <i>Inula helvetica</i>	Protection régionale
Ophrys bourdon, <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis homme-pendu, <i>Orchis anthropophorum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pyramidal, <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille, <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis militaire, <i>Orchis militaris</i>	Orchidée caractéristique
Orchis pourpre, <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys mouche, <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Orchis singe, <i>Orchis simia</i>	Orchidée caractéristique
Orchis brûlé, <i>Neotinea ustulata</i>	Orchidée caractéristique
Orchis moucheron, <i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchidée
Panicaut champêtre, <i>Eryngium campestre</i>	Déterminante ZNIEFF
Bugrane naine, <i>Ononis pusilla</i>	Déterminante ZNIEFF
Trèfle jaune pâle, <i>Trifolium ochroleucon</i>	Déterminante ZNIEFF
Œillet des chartreux, <i>Dianthus carthusianorum</i>	Réglementation cueillette en Isère



Ophrys mouche

AVENIR 2010

Secteur 1 : « Les Cassardes » & « La Fontaine du Fou »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	15.88	0.96
Fourré à Genévriers communs	0.90	



Carte de localisation du secteur

Description

Les parcelles de ce secteur bénéficient d'un pâturage qui entretient le milieu, mais malgré une pente favorable, les espèces de prairies sèches ne s'y développent pas pleinement. Entre elles, une zone à l'abandon accessible par divers chemins d'exploitation, abrite au contraire de nombreuses espèces intéressantes.

Etat de conservation et menaces

En ce qui concerne les parcelles pâturées, une intensification des pratiques menacerait le milieu et on observerait un changement du cortège floristique. A l'inverse, la zone abandonnée souffre d'un embroussaillage préoccupant (40%) et qui pourrait vite être contrôlé avec la mise en place de pratiques agricoles. On y observe également çà et là des Genévriers communs qui, étant donné leur faible tolérance à l'embroussaillage, disparaîtraient rapidement.

Préconisations de gestion

Maintien du pâturage en adaptant le chargement ainsi qu'en respectant un calendrier afin de favoriser les espèces moins tolérantes. Extension sur la zone abandonnée selon les mêmes recommandations. Arrachage ponctuel d'arbustes.

**Secteur 2 : « Vaujane », « Le Barioz », « Les Combaux »,
1 habitat prioritaire**

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	6.50	0.44
Fourré à Genévriers communs	0.02	



Carte de localisation du secteur

Description

Cet ensemble est entièrement pâturé et/ou fauché. On y trouve des prairies à divers degrés d'embroussaillage et plus ou moins riches.

Etat de conservation et menaces

Nous sommes ici dans un des rares cas où l'embroussaillage n'est pas problématique. Au contraire la menace ici est plutôt liée à une intensification des pratiques (chargement trop élevé, amendement, période de pâturage trop longue). Le maintien ici de fourrés clairsemés serait intéressant du point de vue de la faune inféodée à ces milieux.

Préconisations de gestion

Maintien du pâturage en adaptant le chargement ainsi qu'en respectant un calendrier afin de favoriser les espèces moins tolérantes.

**Secteur 3 : « Les Traversières », « Chez Guimet »,
« Les Grandes Terres » et « Cugneroud-sud »**

1 habitat prioritaire

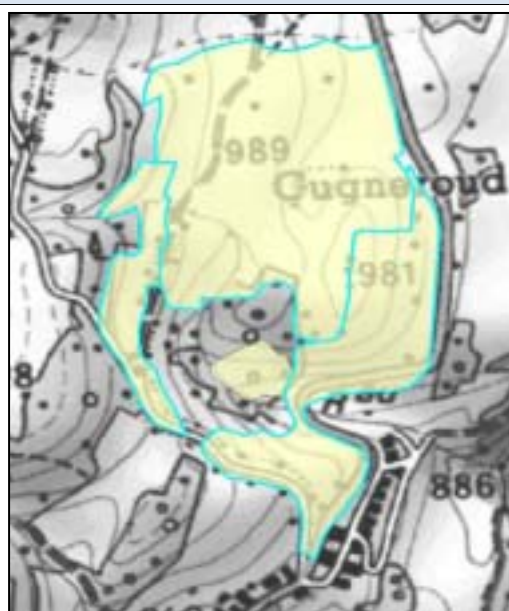
Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	14.64	0.58

Description

Ce secteur comme les précédents est constitué de parcelles faisant l'objet de pratiques agricoles, en particulier du pâturage.

Etat de conservation et menaces

Il est également très peu embroussaillé, mais on y rencontre toutefois quelques parcelles avec un embroussaillage



Carte de localisation du secteur

optimum (20 à 30%). Les zones classées patrimoniales sont quant à elle constituées à 100% par l'habitat de prairie sèche et hébergent de nombreuses espèces végétales.

Préconisations de gestion

Maintien du pâturage en adaptant le chargement ainsi qu'en respectant un calendrier afin de favoriser les espèces moins tolérantes.

Secteur 4 : « Chavanne et Rivoire »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	0.47	0.31

Description

Cette parcelle est accessible depuis l'ancien chemin de Saint-Vincent-de-Mercuze.

Etat de conservation et menaces

En situation d'abandon, elle est envahie par le Brachypode penné, graminée sociale, premier signe de fermeture du milieu. L'embroussaillage y est assez important (40%).

Préconisations de gestion

Mise en place d'un pâturage respectant un cahier des charges afin de rouvrir le milieu et limiter l'expansion des espèces ligneuses.



Carte de localisation du secteur

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 1 habitat prioritaire
- 2 habitats communautaires
- 1 espèce réglementée en Isère
- 7 espèces déterminantes ZNIEFF
- 5 espèces d'orchidées caractéristiques des prairies sèches

Secteur	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale (ha)	Priorité d'action
1	Fauche/Pâturage	+++	+++	++	17,73	Secteur à forte priorité d'intervention
2	Fauche/Pâturage	+++	+++	++	6,97	Secteur à forte priorité d'intervention
3	Fauche/Pâturage	+++	+++	+	15,22	Secteur à forte priorité d'intervention
4	Fauche/Pâturage	+	++	+++	0,78	Secteur à priorité d'intervention moyenne

Outils de gestion et sensibilisation

Les moyens dont disposent les communes afin de préserver le patrimoine naturel de ces pelouses et coteaux secs sont les suivants :

- € Inscription des parcelles concernées au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département.
- € Inscriptions des espaces les plus remarquables en ZNIEFF
- € Soutien des agriculteurs qui exploitent ces coteaux par mise en place de Mesures Agri-environnementales comme cela se fait sur les balcons de Belledonne en 2012.

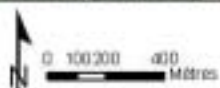
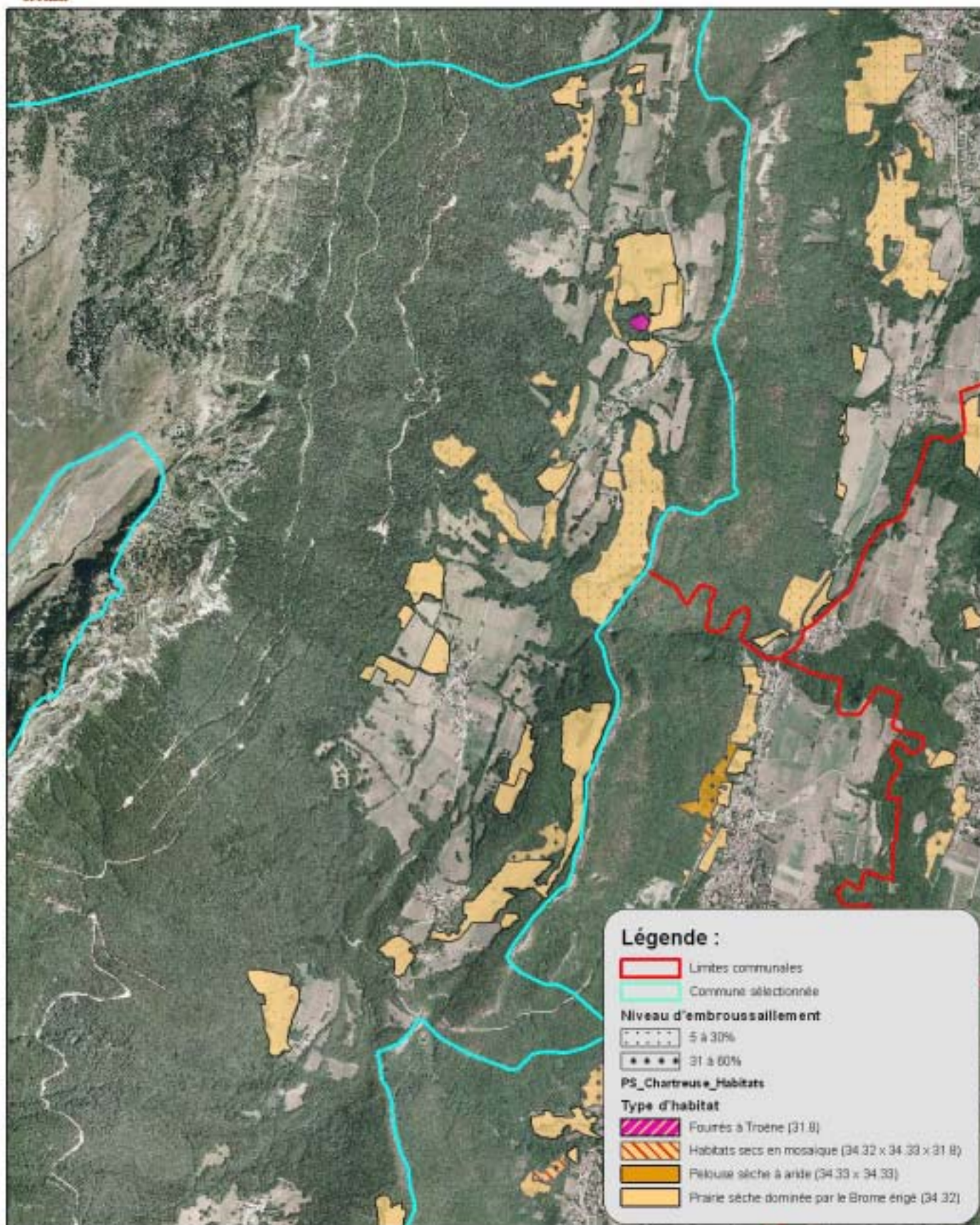
Une exposition sur la valeur patrimoniale des pelouses sèches, réalisée par Avenir est disponible à titre gratuit pour toute collectivité ou association désireuse de faire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.



Orchis pyramidal & Orchis militaire, AVENIR 2010

Habitats de coteaux secs remarquables

SAINTE-MARIE-DU-MONT



INVENTAIRE DES COTEAUX SECS DE CHARTREUSE


SAINT ISMIER



Prairie sèche de Saint-Ismier – AVENIR 2010

Population totale (2007) : 6220 (Saint-Ismerusiens)
Superficie totale (ha) : 1490

Structures intercommunales : SIE de la Dhuy, MONTBONNOT-SIZOV, CC du Pays du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, SIVOM, SIZOV

<p>Documents réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DTA Alpes du Nord (en cours) - Secteur rebord oriental Chartreuse (2007) - DO RTM de Saint-Eynard - PPR SAINT-ISMIER - PLU SAINT-ISMIER - Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) - Schéma directeur Région grenobloise (valant ScoT, 2009) <p>Programmes de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone de Montagne 2 (2004) - Zonage Loi Montagne <p>Outils de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte paysagère du Grésivaudan (en cours) - Cadastre numérisé par vectorisation - Etude Ch. agriculture SD région grenobloise (1997) - Etude corridors écologiques AURG (2006) - Etude foncière 1999/87 communes ADAYG - Etude d'incidence ADAYG sur St-Ismier - Etude forêt 2003/ADAYG - Aménagts sites majeurs Parc Naturel de Chartreuse - Périmètre Chartreuse-Guiers (SDRE) - Périmètre éligible aux pôles d'excellence rurale - Territoire Grésivaudan - Commune éligible PEZMA - DGEAF (2004) - Territoire CAD type : Y Grenoblois <p>Instruments de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDPRA Grésivaudan (en cours) - PNR de Chartreuse - Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (en cours) <p>Autres : Aire A.O.C. Noix de Grenoble, ENS dépt. Bois de la Bâtie</p>	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Lieu-dit Le Moulin à Saint-Nazaire-les-Eymes, Ancienne boucle de l'Isère au Bois Français, Versant méridional du Saint Eynard, Gorges du Manival - ZNIEFF 2 : Zone fonctionnelle de la rivière Isère de Cevins à Grenoble, Versants méridionaux de la Chartreuse - Inventaire REDI - Inventaire zones humide, AVENIR 2009 : Les Cloyères, Boucle du Bois Français. - Société Botanique Gentiana : Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORE de l'ISère) <div style="text-align: center;">  <p style="margin-top: 5px;"><i>Aster amelle, AVENIR 2010</i></p> </div> <p>Acteurs associatifs : ASA forêt de Chartreuse</p>
--	---

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Agri 2000) : 382 ha

Nombre d'exploitations dont le siège est sur la commune (2000) : 10

Système d'exploitation (hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage) : 3 élevages bovins allaitants

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse.

Données fournies par l'ADAYG et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Contexte communal

Non renseigné.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code CORINE	Statuts (au titre de la Directive Habitats)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire et prioritaire*
Pelouse aride sur pente	34.33	Prioritaire*
Fourré à Troène avec espèces thermophiles	31.8	Présence esp. méridionales originales
Fourré à Genévriers communs	31.88	Communautaire
Chênaie pubescente	41.71	

* site d'orchidées remarquables

Espèces patrimoniales	Statuts
Aster amelle , <i>Aster amellus</i>	Protection niveau national
Inule de Suisse , <i>Inula helvetica</i>	Protection Rhône-Alpes
Aphyllanthe de Montpellier , <i>Aphyllanthe</i>	
Coronille couronnée , <i>Coronille couronnée</i>	
Œillet des chartreux , <i>Dianthus carthusianorum</i>	Réglementation cueillette en Isère
Orchis odorant , <i>Gymnadenia odoratissima</i>	Protection Rhône-Alpes
Limodore , <i>Limodorum abortivum</i>	Orchidée
Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophorum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille , <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis moucheron , <i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchidée
Platanthère à deux filles , <i>Platanthera bifolia</i>	Orchidée
Orchis singe , <i>Orchis simia</i>	Orchidée caractéristique
Orchis militaire , <i>Orchis militaris</i>	Orchidée caractéristique
Orchis pourpre , <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys mouche , <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Panicaut champêtre , <i>Eryngium campestre</i>	Déterminante ZNIEFF
Sumac fustet , <i>Cotinus coggygria</i>	Déterminante ZNIEFF



Œillet des chartreux
AVENIR 2010

Secteur 1 : « le cône du Manival »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	2.69	10.75



Carte de localisation du secteur

Description

Ce secteur se situe sur le cône de déjection du torrent du Manival qui est partagé avec la commune voisine de Saint-Nazaire-les-Eymes. Accessible par un chemin qui longe le torrent, il est constitué à 80% par des fourrés à Troènes dans lesquels on peut observer des espèces méridionales comme le Sumac fustet ou l'Aphylanthe de Montpellier. Comme c'est souvent le cas, les prairies sèches, à l'état relictuel, sont dominées par le Brachypode penné, graminée sociale dont la présence est signe de fermeture. On y observe cependant l'Aster amelle, protégée au niveau national.

Etat de conservation et menaces

L'ensemble du cône de déjection du torrent du Manival constitue un espace naturel remarquable comme croisée de corridor transversal Chartreuse – Grésivaudan, et longitudinal Saint-Eynard – Petites Roches. C'est également le plus vaste espace favorable aux coteaux secs de la vallée du Grésivaudan. Malheureusement, les prairies sèches s'embroussaillent peu à peu et les sentiers deviennent peu praticables. D'ici peu, ces zones de très petites surfaces disparaîtront. On note également la présence du centre de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) qui mène des travaux de stabilisation du lit du torrent avec des plantations de ligneux. On note enfin la présence de remblais où se développe de la Renouée du Japon et d'autres espèces invasives.

Préconisations de gestion

Compte tenu du classement en ZNIEFF, de l'importance des enjeux de patrimoine naturel, le cône du Manival doit faire l'objet d'une réflexion intercommunale pour la conservation de son patrimoine. Un plan de préservation est à réaliser d'urgence afin de résoudre les conflits d'usages (Contrôler les remblais, maîtriser les plantes invasives, rendre compatible la gestion de l'ONF et du RTM avec la préservation des prairies sèches) et mobiliser des moyens pour débroussailler les landes et boisements.

Idéalement, un secteur en mosaïque d'habitats avec une proportion de 60% de fourrés et 40% de prairies sèches, serait particulièrement intéressant : en effet, ces 2 milieux conjugueraient leurs bénéfices de zone refuge (fourrés) et zone de reproduction/alimentation (prairies) pour un grand nombre d'espèces animales (oiseau, insectes) et végétales.

Une première opération de débroussaillage/bûcheronnage/exportation sur les ligneux permettrait de créer des sentiers praticables pour des herbivores et reconnecterait entre elles les zones de prairies. Dans un

deuxième temps, l'installation d'un pâturage léger (caprin ou ovin), respectant un calendrier, garderait ces zones ouvertes.

Secteur 2 : de « Côte Borne » au « Manival »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	15.44	5.20
Pelouse aride sur pente	0.22	
Fourré à Genévriers communs	0.03	

Description

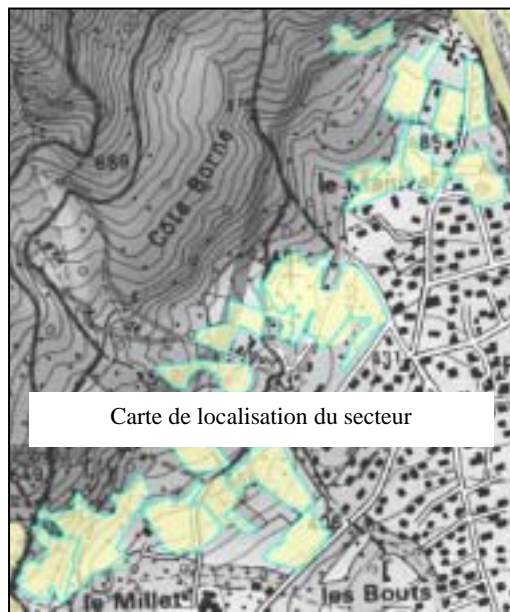
Ce secteur relativement grand, s'étale du ruisseau de Larguit jusqu'au torrent du Manival. Il est principalement constitué de parcelles faisant l'objet de pratiques agricoles extensives favorables puisqu'on y trouve de nombreuses espèces botaniques inféodées aux milieux secs comme les Orchidées.

Etat de conservation et menaces

Certaines parcelles en situation d'abandon souffrent d'un envahissement par le Brachypode penné, graminée sociale et les fourrés à Troènes.

Préconisations de gestion

Les parcelles à l'abandon sont le plus souvent contigües à celles fauchées ou pâturées. Une extension des pratiques sur ces zones permettrait de les rouvrir rapidement.



Secteur 3 : « Les Combes », « Les Massons », « Le Millet »

2 habitats prioritaires

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	5.49	5.49
Pelouse aride sur pente	0.05	



Description

Cet ensemble, très grand également, recouvre les hauteurs de la commune de Biviers au ruisseau de Darguil. De la même manière que le secteur 2, il est principalement pâturé ou fauché, les zones à l'abandon étant quasi inexistantes.

Etat de conservation et menaces

L'embroussaillage des parcelles classées patrimoniales est très variable (de 0 à 45%) et d'une manière générale, on se préoccupera de celles dont l'embroussaillage est supérieur à 30% malgré les pratiques agricoles (pâturage notamment). On y observe malgré tout de nombreuses espèces d'orchidées et espèces fleuries typiques de cet habitat.

Préconisations de gestion

Maintien des pratiques agricoles en place en adaptant le chargement et/ou les périodes (mise en place d'un calendrier).

Carte de localisation du secteur

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 2 habitats prioritaires
- 1 habitat communautaire
- 1 habitat avec esp. méridionales originales
- 1 espèce réglementée en Isère
- 6 espèces déterminantes ZNIEFF
- 4 espèces d'orchidées caractéristiques des prairies sèches

Secteur	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale (ha)	Priorité d'action
1	-	+	+++	+++	13,44	Secteur à très forte priorité d'intervention
2	Pâturage Fauche Abandon	+++	+++	++	20,63	Secteur à forte priorité d'intervention
3	Fauche	+++	+++	++	31,47	Secteur à forte priorité d'intervention

Outils de gestion et sensibilisation

Les moyens à disposition de la commune afin d'initier la préservation de ces milieux sont :

L'inscription des parcelles (ou partie) propriétés de la commune au réseau départemental des ENS⁽¹⁾ communaux, l'inscription des sites à l'inventaire ZNIEFF lors de la prochaine mise à jour.

Dans le cadre du PSADER Grenoble Alpes Métropole, la commune peut faire une demande de subvention dans le cadre des Mesures « Création de fermes intercommunales sur les coteaux de la Métro ».

L'exposition réalisée par AVENIR avec le soutien du CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » peut être mise à disposition des communes et associations comme outils de sensibilisation.



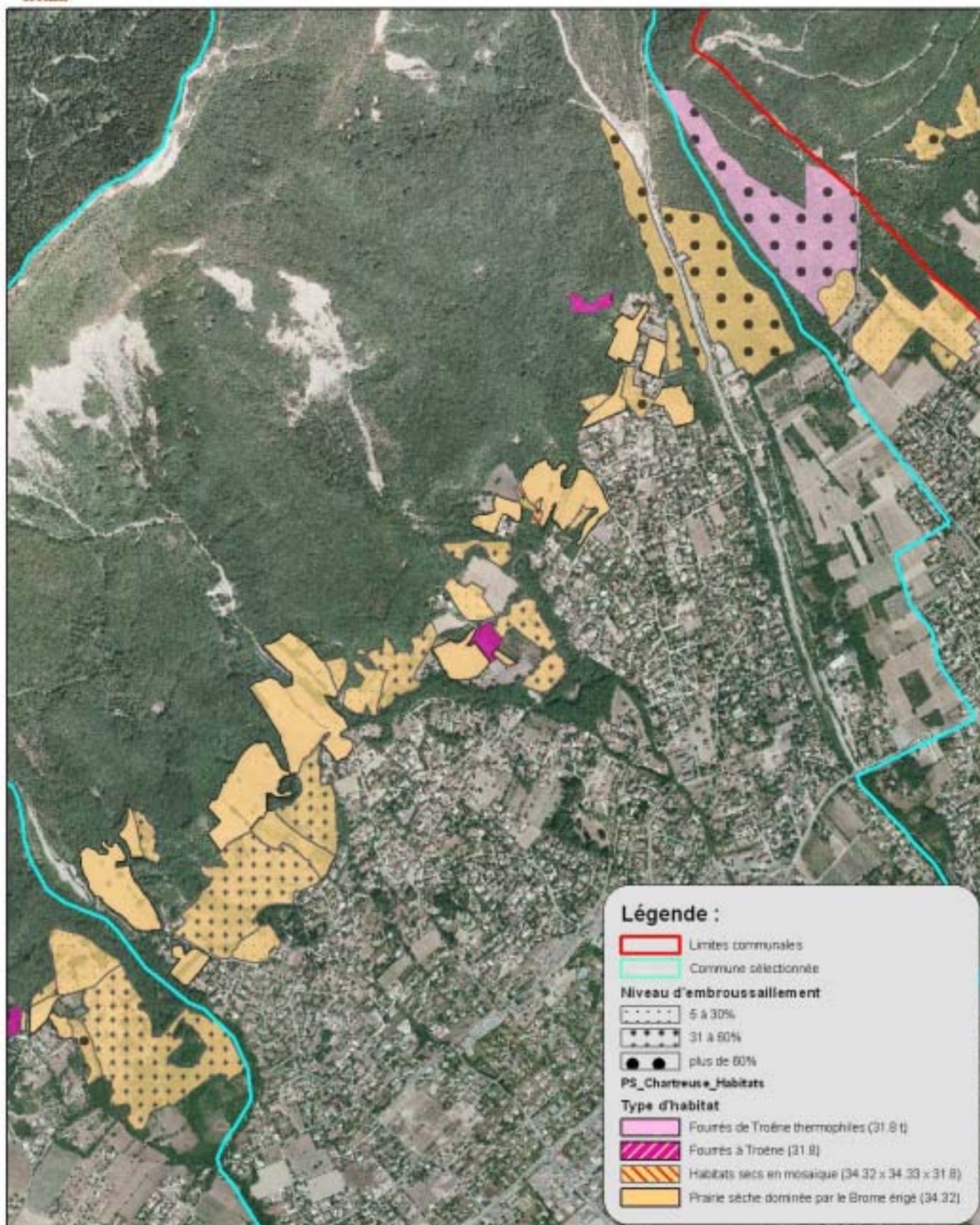
Petite pimprenelle - AVENIR 2010



Ophrys abeille - AVENIR 2010

Habitats de coteaux secs remarquables

SAINT-ISMIER



INVENTAIRE DES COTEAUX SECS DE CHARTREUSE

SAINT-MARTIN-LE-VINOUX



Population totale (2008) : 5233 (St-Martiniers)
Superficie totale (ha) : 1006 ha

Structures intercommunales :
 METRO
 SIE de la région grenobloise (SIERG)
 SIVOM du Néron
 EPFL de la région grenobloise
 FONTANIL (agglo.d'assainissement)

<p>Documents réglementaires :</p> <p>CAT NAT Saint-Martin-le-Vinoux DTA Alpes du Nord (en cours) FC Saint-Martin-le-Vinoux PLU approuvé (2006) PPR prescrit (2005) PPRI Isère aval approuvé (2007) Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) Schéma directeur région grenobloise (2007)</p>	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Montagne du Néron ; Mont Jalla, mont Rachais - ZNIEFF 2 : Versants méridionaux de Chartreuse ; Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan - Sites classés ou inscrits (paysage et patrimoine) : Basse Buiserade, rocher, hermitage et contreforts du Néron - FRAPNA ; 1999 ; Inventaire des espèces et des milieux remarquables de l'agglomération grenobloise - Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère - Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORE de l'ISère) - Inventaire forestier national : Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts
<p>Programmes de développement :</p> <p>Zonage loi Montagne Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)</p>	<p>Acteurs associatifs :</p> <p>Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) Assoc. Syndicale A utorisée forêt de Chartreuse (ASA)</p>
<p>Outils de connaissance :</p> <p>Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels avec carte d'aléas Cadastre numérisé par vectorisation Charte forestière de Chartreuse (2008) Étude du diagnostic territorial par la chambre d'agriculture (1997) et ADAYG Etude foncière, ADAYG (1999) Etude forêt, ADAYG (2003) Inventaire étangs, DDAF (2003) Etude paysage/patrimoine pour aménagements sites majeurs PNR Chartreuse (1997) Cadrage paysages de l'agglomération grenobloise (1997) Etude SDRE périmètre nappe Isère totale et Grésivaudan</p>	<p>Autres :</p> <p>DGEAF (2004) Aire AOC Noix de Grenoble (1996)</p>
<p>Instruments de contractualisation :</p> <p>Contrat d'agglomération METRO (2004) PNR de Chartreuse Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (2007-2013)</p>	

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch. Agri.2008) : 156 ha

Nombre d'exploitations total : 9

La commune compte un tout petit élevage laitier, deux élevages en viande bovine et un élevage d'ânes.

Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	16
Terres labourables (ha)	19
Superficie toujours en herbe (ha)	135
Nombre total de vaches	33

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse; Association pour le développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG) ; Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI)

Aspect foncier

Propriétaires privés.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code Corine	Statuts
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Pelouse aride sur pente	34.33	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Fourré à Troène	31.8	-
Chênaie pubescente	41.71	-

*au titre de la directive « Habitat Faune-Flore »

Espèces végétales patrimoniales

Statuts

Micrope dressé, <i>Bombycilaena erecta</i>	Protection régionale
Epipactis à petites feuilles, <i>Epipactis microphylla</i>	Protection régionale
Genévrier thurifère, <i>Juniperus thurifera</i>	Protection régionale
Barlia de Robert, <i>Barlia robertiana</i>	Orchidée en progression vers le nord
Orchis pyramidal, <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Céphalanthère à longues feuilles, <i>Cephalanthera longifolia</i>	Orchidée
Orchis moucheron, <i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchidée
Limodore à feuilles avortées, <i>Limodorum abortivum</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille, <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys araignée, <i>Ophrys aranifera</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys bourdon, <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys mouche, <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Orchis homme-pendu, <i>Orchis anthropophora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis militaire, <i>Orchis militaris</i>	Orchidée caractéristique
Orchis pourpre, <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée caractéristique
Orchis bouc, <i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchidée caractéristique
Orchis brûlé, <i>Neotinea ustulata</i>	Orchidée caractéristique
Orchis mâle, <i>Orchis mascula</i>	Orchidée
Orchis bouffon, <i>Orchis morio</i>	Orchidée
Platanthère à deux feuilles, <i>Platanthera bifolia</i>	Orchidée
Listère à feuilles ovales, <i>Listera ovata</i>	Orchidée
Cytise argenté, <i>Argyrolobium zanonii</i>	Déterminante ZNIEFF
Arbre à perruques, <i>Cotinus coggygria</i>	Déterminante ZNIEFF
Œillet des Chartreux, <i>Dianthus cartusianorum</i>	Réglementation cueillette en Isère
Œillet sauvage, <i>Dianthus sylvestris</i>	Interdiction à la cueillette en Isère

Secteur 1 : Versant est du mont Néron

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	30	7
Fourré à Genévrier commun	1	

Description :

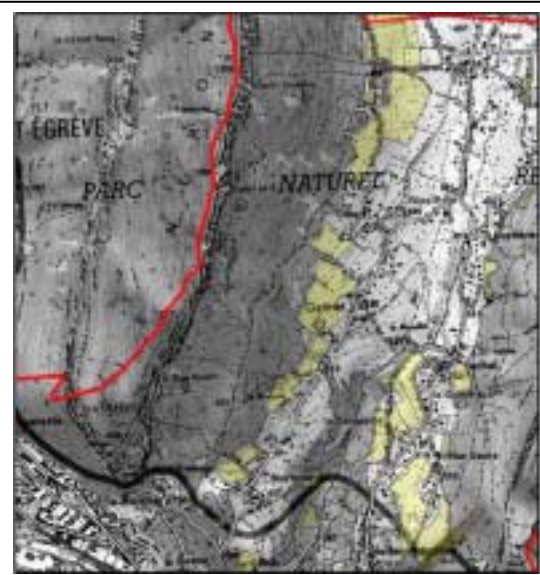
Ces prairies sèches s'étendent du sud au nord du hameau de Narbonne au col de Clémencière, en passant par la Rivoire, Gatinet et Ripaillère. Elles sont classiquement grignotées au niveau des lisières supérieures par des boisements de Chêne blanc et par les habitations en partie inférieure.

État de conservation actuel et menaces :

La cartographie montre un embroussaillage plus important autour du hameau de Narbonne.

Préconisation de gestion :

Les prairies de ce secteur présentent une bonne diversité, et une hétérogénéité de milieux intéressante. Pour permettre l'expression d'une telle diversité floristique, le pâturage doit conserver son caractère extensif, quitte à varier les espèces dans la limite des possibilités agricoles locales. Un entretien des lisières serait utile afin de limiter la colonisation des ligneux et l'appauvrissement progressifs des parcelles limitrophes.



Secteur 2 : versants ouest du Rachais

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	30	6
Pelouse aride sur pente*	2	

Description :

Ce secteur regroupe des lambeaux de prairies entre la Bastille au sud et le col de Clémencière au nord. Les plus belles étendues se situent au sud-ouest entre le Banchet et Lachal.

État de conservation actuel et menaces :

Ce secteur présente un stade d'abandon moyen dans sa partie supérieure, désormais à l'état de fruticée. Néanmoins, quelques parcelles ouvertes et entretenues par la fauche et/ou le pâturage extensif subsistent, qui présentent une forte diversité floristique et de belles stations d'orchidées. Le haut des parcelles en est peu à peu colonisé par les arbustes puis les ligneux. L'embroussaillage par les lisières constitue donc la principale menace pour la conservation de ces milieux.

Préconisation de gestion :

La partie supérieure de ce secteur présente un stade de dégradation avancé. Dans les limites des possibilités agricoles locales, une intervention de réouverture de ces espaces permettrait le retour d'une activité pastorale extensive. L'importante diversité floristique observée dans les parcelles encore entretenue du secteur encourage une action en vue de restaurer ces zones d'abandon.



Orchis militaire et Ophrys mouche au dessus de Gatinet_18/05/2010_A.Loffredo

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 2 habitats prioritaires et communautaires
 - 1 habitat communautaire
 - 1 espèce réglementée en Isère
 - 1 espèce protégée en Isère
 - 11 espèces déterminantes ZNIEFF
- 17 espèces d'orchidées dont 11 caractéristiques des pelouses sèches

Secteurs	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale	Priorité d'action
1	Pâturage bovin et ovin prépondérant	++	+++	++	37.7 ha	Secteur à forte priorité d'intervention
2	Pâturage ovin	++	+++	+	36 ha	Secteur à forte priorité d'intervention

Outils de gestion et de sensibilisation

Les moyens à disposition de la commune afin d'initier la préservation de ces milieux sont : l'inscription des parcelles (ou partie) propriétés de la commune au réseau départemental des ENS⁽¹⁾ communaux, l'inscription des sites à l'inventaire ZNIEFF lors de la prochaine mise à jour.

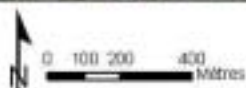
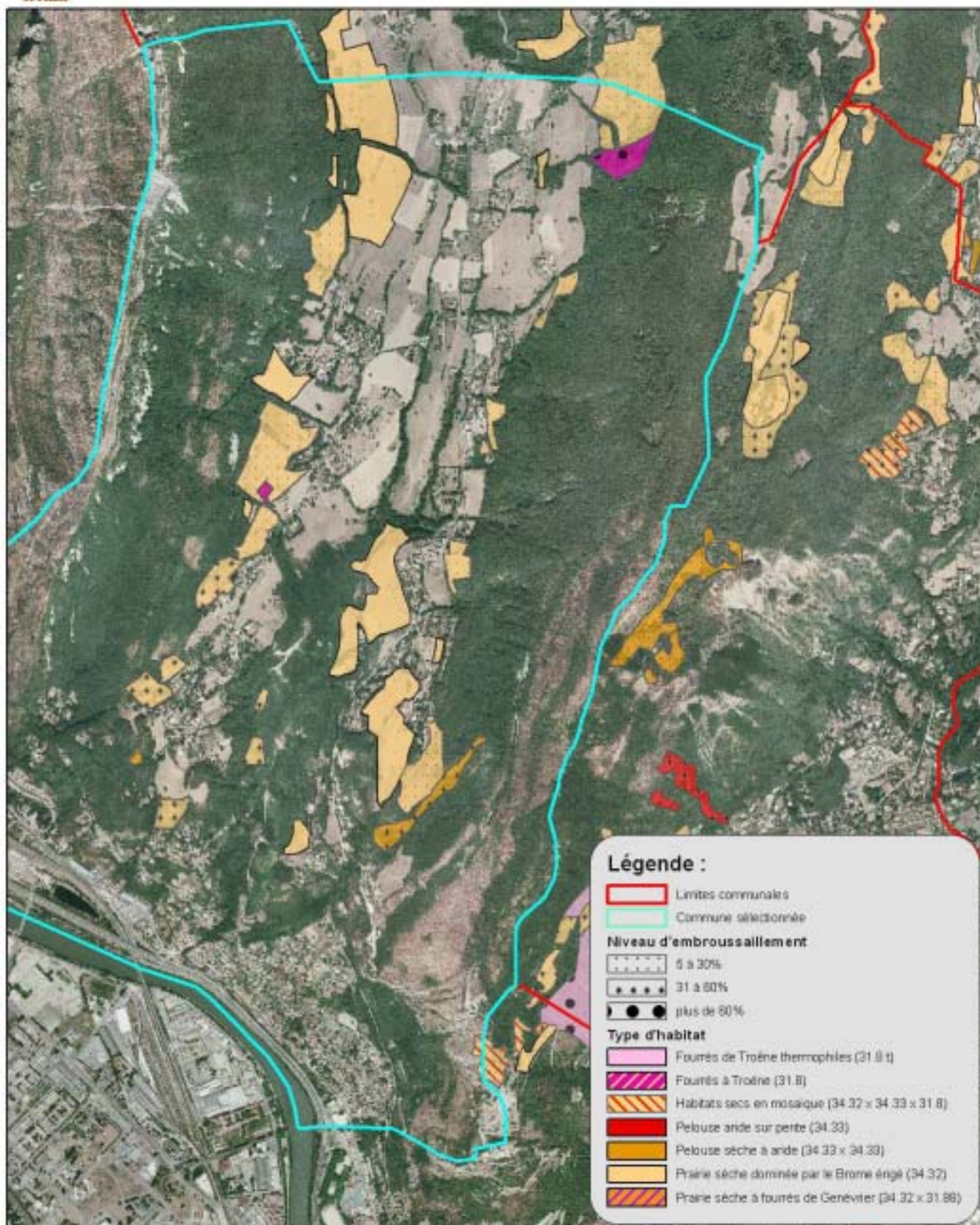
Dans le cadre du PSADER Grenoble Alpes Métropole, la commune peut faire une demande de subvention dans le cadre des Mesures « Création de fermes intercommunales sur les coteaux de la Métro ».

L'exposition réalisée par AVENIR avec le soutien du CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » peut être mise à disposition des communes et associations comme outils de sensibilisation.

(1) Espaces naturels sensibles-CG38

Habitats de coteaux secs remarquables

SAINT-MARTIN-LE-VINOUX




SAINT NAZAIRE LES EYMES



La Chartreuse vue depuis les coteaux secs de Saint-Nazaire-les-Eymes – AVENIR 2010

Population totale (2007) : 2786 (Saint-Nazairois)
Superficie totale (ha) : 849

Structures intercommunales : SIE de la Dhuy, MONTBONNOT-SIZOV, CC du Pays du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, SICTOM, SIZOV

<p>Documents réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DTA Alpes du Nord (en cours) - Secteur rebord oriental Chartreuse (2007) - DO RTM de Saint-Eynard - PPR SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES (2007) - PLU SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES (2002) - Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) - Schéma directeur Région grenobloise (valant ScoT, 2009) 	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Lieu-dit Le Moulin à Saint-Nazaire-les-Eymes, Gorges du Manival - ZNIEFF 2 : Zone fonctionnelle de la rivière Isère de Cevins à Grenoble, Versants méridionaux de la Chartreuse - Inventaire REDI - Inventaire zones humide, AVENIR 2009 : Les Cloyères - Société Botanique Gentiana : Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORE de l'ISère)
<p>Outils de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte paysagère du Grésivaudan (en cours) - Cadastre numérisé par vectorisation - Etude Ch. agriculture SD région grenobloise (1997) - Etude ADAYG zone agricole du cône du Manival - Etude corridors écologiques AURG (2006) - Etude foncière 1999/87 communes ADAYG - Etude d'incidence ADAYG sur St-Ismier - Etude forêt 2003/ADAYG - Territoire Grésivaudan - DGEAF (2004) - Territoire CAD type : Y Grenoblois 	 <p align="center"><i>Cillet des chartreux – AVENIR 2010</i></p>
<p>Instruments de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDPRA Grésivaudan (en cours) - PNR de Chartreuse - Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (en cours) 	
<p>Autres : Aire A.O.C. Noix de Grenoble, Site inscrit Pont de la RN 90 sur le torrent Manival.</p>	<p>Acteurs associatifs : ASA forêt de Chartreuse</p>

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Agri 2000) : 181 ha

Nombre d'exploitations dont le siège est sur la commune (2000) : 7

Système d'exploitation (hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage) : 5 élevages bovins allaitants

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse.

Peu d'agriculteurs installés sur la commune avec cependant un agriculteur en activité utilisant des techniques agricoles respectueuses de l'environnement. L'ensemble des coteaux ne semble pas être utilisé par les agriculteurs.

Données fournies par l'ADAYG et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Contexte communal

Le PLU est en cours de révision, il sera simplifié avec la volonté de conserver des zones en N.

La problématique majeure sur les coteaux est liée à l'urbanisation : les propriétaires de terrain souhaitent que leurs propriétés soient classées en zone urbanisable.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code CORINE	Statuts (au titre de la Directive Habitats)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire et prioritaire*
Pelouse aride sur pente	34.33	Prioritaire*
Fourré à Troène avec espèces thermophiles	31.8	Présence esp. méridionales originales
Fourré à Genévriers communs	31.88	Communautaire
Chênaie pubescente	41.71	

* site d'orchidées remarquables

Espèces patrimoniales	Statuts
Inule de Suisse , <i>Inula helvetica</i>	Protection Rhône-Alpes
Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophorum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille , <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis militaire , <i>Orchis militaris</i>	Orchidée caractéristique
Orchis singe , <i>Orchis simia</i>	Orchidée caractéristique
Orchis moucheron , <i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchidée
Platanthère à deux filles , <i>Platanthera bifolia</i>	Orchidée
Céphalanthère à filles rouges , <i>Cephalanthera rubra</i>	Orchidée
Céphalanthère à Igues filles , <i>Cephalanthera</i>	Orchidée
Sumac fustet , <i>Cotinus coggygria</i>	Déterminante ZNIEFF
Chèvrefeuille d'Etrurie , <i>Lonicera etrusca</i>	Espèce caractéristique



Secteur 1 : « Cône du Manival »

2 habitats prioritaires

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	1.26	3.78
Pelouse aride sur pente	0.63	
Fourré à Genévriers communs	1.89	
Fourré thermophile	8.81	



Carte de localisation du secteur

Description

Ce lieu-dit désigne le cône de déjection du torrent du Manival dont la partie ouest appartient à Saint Ismier et l'est à Saint Nazaire les Eymes. Parcouru par plusieurs chemins étroits peu fréquentés pour la plupart, il est constitué à 70% par les fourrés thermophiles dans lesquels on peut observer des espèces méridionales comme le Sumac fustet ou le Chèvrefeuille d'Etrurie. On notera également la présence de fourrés à Genévrier commun dans des proportions intéressantes (15%), faisant de ce secteur une belle mosaïque d'habitats riches et diversifiés en espèces végétales et animales. La partie inférieure du côté Saint Nazaire descend assez bas au contact avec les habitations dans des espaces autrefois voués à la viticulture.

Etat de conservation et menaces

L'ensemble du cône de déjection du torrent du Manival constitue un espace naturel remarquable comme carrefour de corridor transversal massif de Chartreuse – Grésivaudan, et longitudinal Saint-Eynard – Petites Roches. C'est également le plus vaste espace favorable aux coteaux secs de la vallée du Grésivaudan. Malheureusement, les prairies sèches s'embroussaillent peu à peu et les sentiers deviennent peu praticables. D'ici peu, ces zones de très petites surfaces disparaîtront. On note également la présence du centre de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) qui mène des travaux de stabilisation du lit du torrent avec des plantations de ligneux. On observe enfin la présence de remblais où se développe de la Renouée du Japon et d'autres espèces invasives comme le Robinier faux-accacia. Les prairies fauchées les plus basses sont encore bien entretenues mais font l'objet d'une intensification des pratiques (fertilisation, labours, semis) qui artificialisent les habitats.

Préconisations de gestion

Compte tenu du classement en ZNIEFF, de l'importance des enjeux de patrimoine naturel, le cône du Manival doit faire l'objet d'une réflexion intercommunale pour la conservation de son patrimoine. Un plan de préservation est à réaliser d'urgence afin de résoudre les conflits d'usages (Contrôler les remblais, maîtriser les plantes invasives, rendre compatible la gestion de l'ONF et du RTM avec la préservation des prairies

sèches) et mobiliser des moyens pour débroussailler les landes et boisements.

Idéalement, un secteur en mosaïque d'habitats avec une proportion de 60% de fourrés et 40% de prairies sèches, serait particulièrement intéressant : en effet, ces 2 milieux conjugueraient leurs bénéfices de zone refuge (fourrés) et zone de reproduction/alimentation (prairies) pour un grand nombre d'espèces animales (oiseau, insectes) et végétales.

Une première opération de débroussaillage/bûcheronnage/exportation sur les ligneux permettrait de créer des sentiers praticables pour des herbivores et reconnecterait entre elles les zones de prairies. Dans un deuxième temps, l'installation d'un pâturage léger (caprin ou ovin), respectant un cahier des charges, garderait ces zones ouvertes.

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 2 habitats prioritaires
- 2 habitats communautaires
- 1 habitat avec espèces méridionales originales
- 3 espèces déterminantes ZNIEFF
- 2 espèces d'orchidées caractéristiques des prairies sèches

Secteur	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale (ha)	Priorité d'action
1	/	++	+++	+++	20.27	Secteur à forte priorité d'intervention

Outils de gestion et sensibilisation

Les moyens dont disposent les communes afin de préserver le patrimoine naturel de ces pelouses et coteaux secs sont les suivants :

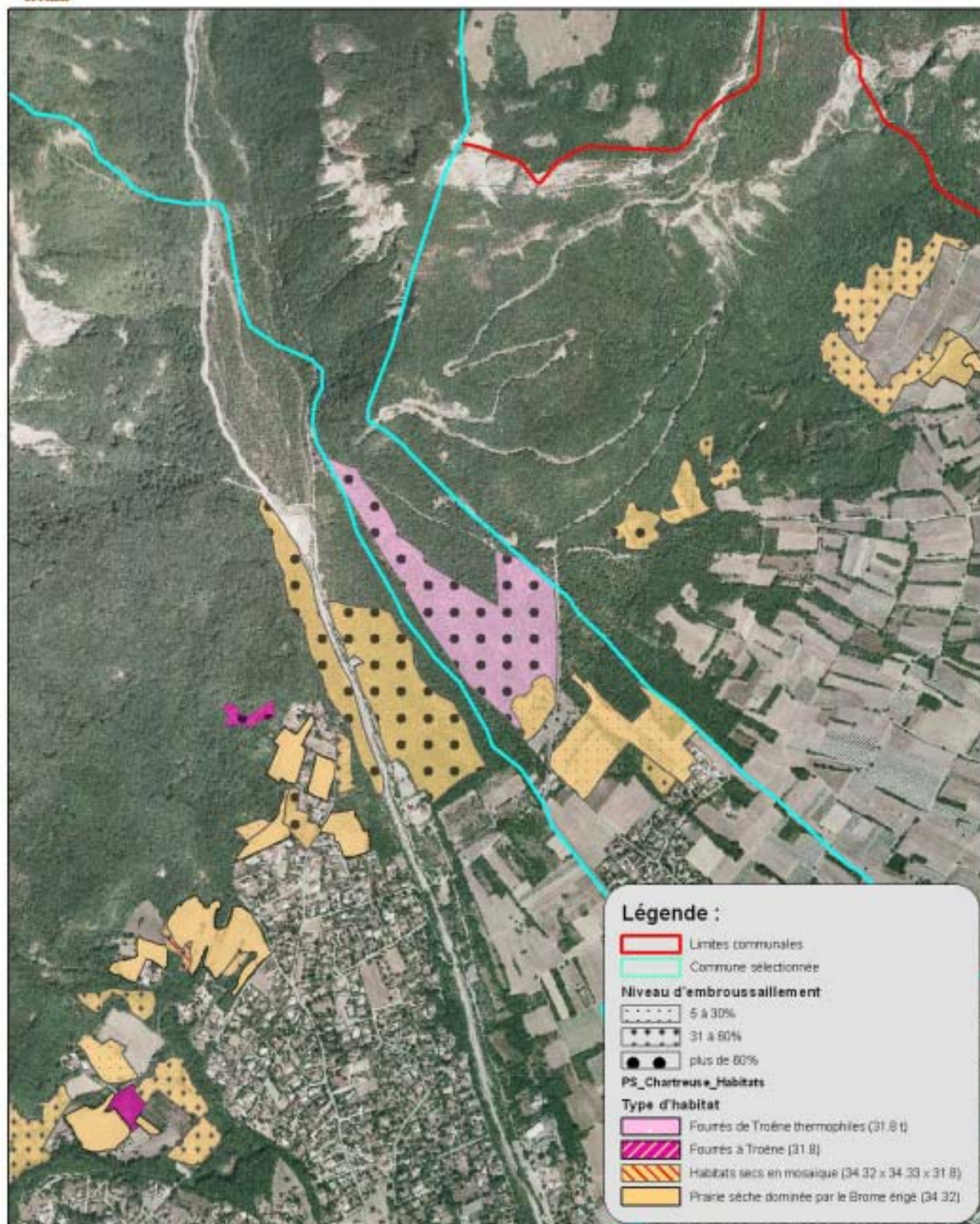
- € Inscription des parcelles concernées au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département.
- € Inscriptions des espaces les plus remarquables en ZNIEFF
- € Soutien des agriculteurs qui exploitent ces coteaux par mise en place de Mesures Agrienvironnementales comme cela se fait sur les balcons de Belledonne en 2012.

Une exposition sur la valeur patrimoniale des pelouses sèches, réalisée par Avenir est disponible à titre gratuit pour toute collectivité ou association désireuse de faire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.

(1) Espaces naturels sensibles-CG38

Habitats de coteaux secs remarquables

SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES




SAINT VINCENT DE MERCUZE



Les coteaux secs de Saint-Vincent-de-Mercuze – AVENIR 2010

Population totale (2007) : 1386 (Rutissons)
Superficie totale (ha) : 776

Structures intercommunales : SADI, CC du Pays du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, SIBRECSA

<p>Documents réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DTA Alpes du Nord (en cours) - Secteur rebord oriental Chartreuse (2007) - DO RTM de Boutat - PPR SAINT-VINCENT--MERCUZE - POS SAINT-VINCENT--MERCUZE (2001) - Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) - Schéma directeur Région grenobloise (valant ScoT, 2009) 	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Lieu-dit Le Moulin à Saint-Nazaire-les-Eymes, Gorges du Manival - ZNIEFF 2 : Zone fonctionnelle de la rivière Isère de Cevins à Grenoble, Versants méridionaux de la Chartreuse
<p>Programmes de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone Défavorisée de Piémont (2002) 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire REDI - Inventaire zones humide, AVENIR 2009 : Les Cloyères
<p>Outils de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte paysagère du Grésivaudan (en cours) - Cadastre numérisé par vectorisation - Etude Ch. agriculture SD région grenobloise (1997) - Etude corridors écologiques AURG (2006) - Etude d'incidence ADAYG Touvet/St-Vincent-Mercuze - Etude foncière 1999/87 communes ADAYG - Etude d'incidence ADAYG sur St-Ismier - Etude forêt 2003/ADAYG - Aménagts sites majeurs Parc Naturel de Chartreuse - Périmètre Grésivaudan - Territoire Grésivaudan - DGEAF (2004) - Territoire CAD type : Y Grenoblois 	<ul style="list-style-type: none"> - Société Botanique Gentiana : Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORE de l'ISère) 
<p>Instruments de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDPRA Grésivaudan (en cours) - PNR de Chartreuse - Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (en cours) 	<p align="center"><i>Aster amelle, AVENIR 2010</i></p>
<p>Autres : Aire A.O.C. Noix de Grenoble, ENS dépt. : Forêts alluviales du Grésivaudan, APPB Forêt alluviale de la Frette</p>	<p>Acteurs associatifs : ASA forêt de Chartreuse, ASA des Teppes de Belledonne Nord</p>

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Agr 2000) : 961 ha

Nombre d'exploitations dont le siège est sur la commune (2000) : 8

Système d'exploitation (hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage) : 1 élevage laitier, 3 en viande bovine, et 1 viande ovine

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse

Données fournies par l'ADAYG et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Contexte communal

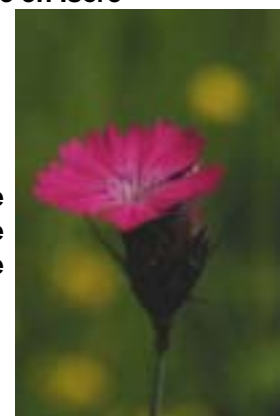
Non renseigné.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code CORINE	Statuts (au titre de la Directive Habitats)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire
Pelouses sèches à arides	34.32 x 34.33	Communautaire
Fourré à Troène avec espèces thermophiles	31.8	Présence esp. méridionales originales
Fourré à Genévriers communs	31.88	Communautaire
Chênaie pubescente	41.71	

* site d'orchidées remarquables

Espèces patrimoniales	Statuts
Aster amelle , <i>Aster amellus</i>	Protection nationale
Inule de Suisse , <i>Inula helvetica</i>	Protection nationale
Œillet des chartreux , <i>Dianthus carthusianorum</i>	Protection nationale
Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophorum</i>	Réglementation cueillette en Isère
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille , <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis bouc , <i>Himantoglossum hircinum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis militaire , <i>Orchis militaris</i>	Orchidée caractéristique
Orchis singe , <i>Orchis simia</i>	Orchidée caractéristique
Orchis pourpre , <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée caractéristique
Orchis moucheron , <i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchidée
Trèfle jaune pale , <i>Trifolium ochroleucon</i>	Déterminante ZNIEFF
Bugrane naine , <i>Ononis pusilla</i>	Déterminante ZNIEFF
Cytise argenté , <i>Argyrolobium zanonii</i>	Déterminante ZNIEFF
Sumac fustet , <i>Cotinus coggygria</i>	Déterminante ZNIEFF



Œillet des Chartreux – AVENIR 2010

Secteur 1 : « Prés de Montalieu », « Baraque de Chavaland »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	6.36	1.60
Pelouse sèche à aride	0.65	
Fourré à Genévriers communs	0.11	

Description

Ce secteur se trouve sur les coteaux de Montalieu, jusqu'à la Baraque de Chavaland. Il est en grande majorité pâturé, quelques zones seulement sont en situation d'abandon.

Etat de conservation et menaces

On trouve une grande diversité d'habitat dans cet ensemble de parcelles qui abritent de nombreuses espèces végétales intéressantes, rares pour certaines (Aster amelle, protégé au niveau national). L'embroussaillage est encore peu préoccupant (30% au maximum) et constitue une zone de refuge pour les espèces d'oiseaux et d'insectes. Les fourrés à Genévrier commun, sont dispersés en zones relictuelles (quelques individus répartis de façon sporadique) mais recouvre toutefois 10% du secteur.



Carte de localisation du secteur

Préconisations de gestion

On cherchera ici à maintenir un secteur en mosaïque d'habitats en favorisant les fourrés à Genévrier. En effet, ceux-ci supportent mal la concurrence arbustive et sont rapidement éliminés lors du développement des manteaux arbustifs préparant l'installation de la forêt. Leur développement et leur maintien sont donc étroitement corrélés à des conditions pastorales suffisamment extensives et pérennes. Pour maintenir l'embroussaillage à un taux maximum de 30% sur les parcelles pâturées, on maintiendra les pratiques agricoles en respectant un cahier des charges établi en fonction de l'installation des fourrés.

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 1 habitat prioritaire
- 1 habitat avec esp. méridionales originales
- 1 espèce protégée au niveau national
- 1 espèce réglementée en Isère
- 8 espèces déterminantes ZNIEFF
- 3 espèces d'orchidées caractéristiques des pelouses sèches

Secteur	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale (ha)	Priorité d'action
1	Pâturage Fauche	+++	+++	+	8,62	Secteur à forte priorité d'intervention

Outils de gestion et sensibilisation

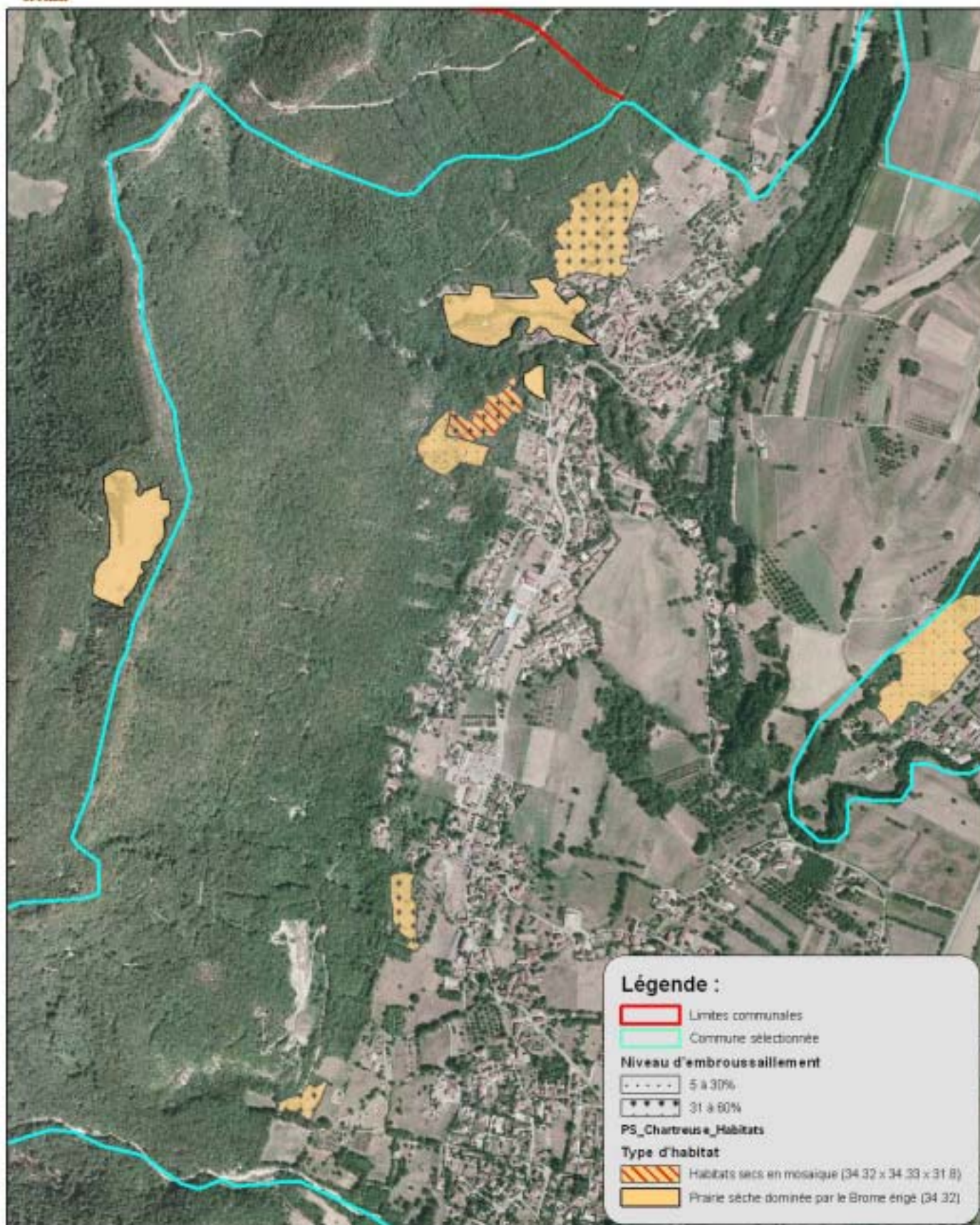
Les moyens dont disposent les communes afin de préserver le patrimoine naturel de ces pelouses et coteaux secs sont les suivants :

- € Inscription des parcelles concernées au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département.
- € Inscriptions des espaces les plus remarquables en ZNIEFF
- € Soutien des agriculteurs qui exploitent ces coteaux par mise en place de Mesures Agri-environnementales comme cela se fait sur les balcons de Belledonne en 2012.

Une exposition sur la valeur patrimoniale des pelouses sèches, réalisée par Avenir est disponible à titre gratuit pour toute collectivité ou association désireuse de faire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.

Habitats de coteaux secs remarquables

SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE



LA TERRASSE



Prairie sèche de la Terrasse – AVENIR 2010

Population totale (2007) : 2244 (Terrassons)
Superficie totale (ha) : 947

Structures intercommunales : Syndicat de la Terrasse, Lumbin, Crolles, CC du Pays du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, SICIOMG du Grésivaudan

<p>Documents réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAT NAT La Terrasse - DTA Alpes du Nord (en cours) - DO RTM Boutat - Secteur rebord oriental Chartreuse (2007) - PPR LA TERRASSE - PLU LA TERRASSE - Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) - Schéma directeur Région grenobloise (valant ScoT, 2009) 	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Boisements alluviaux de l'Isère, de Pontcharra à Villard-Bonnot, Balmes et falaises orientales de Chartreuse - ZNIEFF 2 : Massif de la Chartreuse, Versants méridionaux de la Chartreuse, Zone fonctionnelle de la rivière Isère entre Cevins et Grenoble - Inventaire REDI/ couloir de vie CGI - Inventaire zones humide, AVENIR 2009 : Grand Bacon, Aire de repos de la Terrasse, Les Iles. - Société Botanique Gentiana : Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORE de l'ISère) - ENS dépt. Forêts alluviales du Grésivaudan <div data-bbox="858 1400 1380 1742" style="text-align: center;"> <p><i>Cillet des chartreux – AVENIR 2010</i></p> </div>
<p>Programmes de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone de Montagne 2 - Zonage Loi Montagne 	
<p>Outils de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte paysagère du Grésivaudan (en cours) - Cadastre numérisé par vectorisation - Etude Ch. agriculture SD région grenobloise (1997) - Etude corridors écologiques AURG (2006) - Etude foncière 1999/87 communes ADAYG - Etude forêt 2003/ADAYG - Aménagts sites majeurs Parc Naturel de Chartreuse - Et paysa./agri. ADAYG SIVOM Ht-Grésivaudan/V.Gelon - Périmètre Chartreuse-Guiers (SDRE) - Territoire Grésivaudan - DGEAF (2004) - Perspectives agricoles (ADASEA) - Territoire CAD type : Y Grenoblois 	
<p>Instruments de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDPRA Grésivaudan (en cours) - PNR de Chartreuse - Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (en cours) 	
<p>Autres : Aire A.O.C. Noix de Grenoble et Gruyère (affinage et pré emballage),</p>	<p>Acteurs associatifs : ASA forêt de Chartreuse, ASA des Teppes de Belledonne Nord</p>

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Agr 2000) : 139 ha

Nombre d'exploitations total (2000) : 14

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse

Il y a peu d'agriculteurs installés sur la commune mais il serait envisageable de mettre en place des conventions de pâturage avec un agriculteur (chevaux) ou avec un élevage de loisir (chevaux de promenade). L'ensemble des coteaux ne semble pas être utilisés par les agriculteurs.

Données fournies par l'ADAYG et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Contexte communal

Quelques parcelles communales.

Le PLU a été révisé en 2003, la commune a voulu conserver des zones en NC et NA pour le maintien des grands espaces agricoles de la plaine et la préservation des coteaux. Ceux-ci sont sensibles à la déprise, l'élevage et la vigne ayant pratiquement disparus. La commune a la volonté de développer les corridors écologiques.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code CORINE	Statuts (au titre de la Directive Habitats)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire et prioritaire*
Fourré à Troène avec espèces thermophiles	31.8	Présence esp. méridionales originales
Chênaie pubescente	41.71	

* site d'orchidées remarquables

Espèces patrimoniales	Statuts
Marguerite de la Saint-Michel , <i>Aster amellus</i> ,	Protection nationale
Inule de Suisse , <i>Inula helvetica</i>	Protection nationale
Œillet des chartreux , <i>Dianthus carthusianorum</i>	Protection nationale
Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Réglementation cueillette en Isère
Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophorum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille , <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis bouc , <i>Himantoglossum hircinum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pourpre , <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys mouche , <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Orchis singe , <i>Orchis simia</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys du Grésivaudan , <i>Ophrys gresivaudanica</i>	Orchidée endémique
Armoise blanche , <i>Artemisia alba</i>	Déterminante ZNIEFF
Bugrane naine , <i>Ononis pusilla</i>	Déterminante ZNIEFF
Oeillet arméria , <i>Dianthus armeria</i>	Déterminante ZNIEFF
Orpin de Nice , <i>Sedum sediforme</i>	Déterminante ZNIEFF
Sumac fustet , <i>Cotinus coggygria</i>	Déterminante ZNIEFF
Chèvrefeuille d'Etrurie , <i>Lonicera etrusca</i>	Espèce caractéristique



AVENIR 2010

Secteur 1 : « Les Celliers »

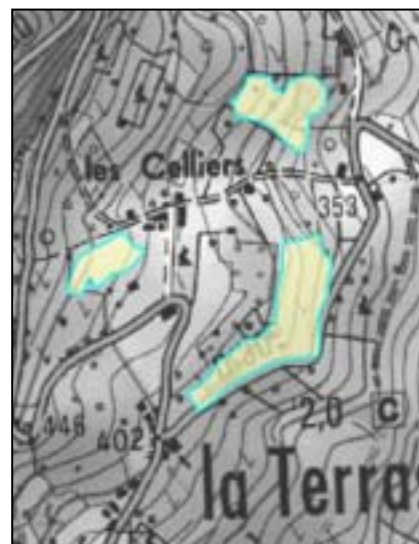
1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	1.13	1.13

Description

Ce secteur, accessible soit par la départementale (D30) soit par le mollard du Guers, est principalement constitué de parcelles abandonnées, en voie de fermeture. L'habitat dominant ici est le fourré à Troène et les fourrés thermophiles dans lesquels on trouve des espèces méridionales originales tel que le Sumac fustet ou le Chèvrefeuille d'Etrurie.

Les prairies sèches, bien que de petites surfaces, abritent toutefois de nombreuses espèces inféodées aux milieux secs et bien exposés.



Carte de localisation du secteur

Etat de conservation et menaces

L'embroussaillage de ce secteur est préoccupant (de 50 à 70%) et le plus souvent, le Brachypode penné, graminée sociale signe de fermeture du milieu, domine et forme une importante couche de litière ne favorisant pas les espèces annuelles.

Préconisations de gestion

Cet ensemble se trouve à proximité de parcelles faisant l'objet de pratiques agricoles (Grange Chavant), il pourrait donc être intéressant d'étendre le pâturage aux zones abandonnées tout en respectant un cahier des charges défini au préalable.

Dans les zones très embroussaillées, une première opération de bûcheronnage avec exportation sur les espèces ligneuses en vue de favoriser le passage du bétail serait recommandée.

Secteur 2 : « Château du Carré »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	2.07	2.26



Description

Accessible par divers routes et chemins, ce petit secteur est principalement dominé par les cultures. On y rencontre également des parcelles pâturées et/ou fauchées. Au milieu se trouve une grande zone abandonnée dominée par les fourrés thermophiles.

Etat de conservation et menaces

La parcelle au-dessus du château, séparée par la D30A, est particulièrement intéressante. Elle est entretenue par une fauche régulière, favorisant les espèces héliophiles. La zone de fourrés quant à elle possède déjà une forte proportion de Brachypode, signe d'une fermeture déjà bien amorcée.

Préconisations de gestion

Maintien de la fauche ou mise en place d'un pâturage léger sur les parcelles encore en état.

Extension du pâturage sur le secteur très embroussaillé avec au préalable des actions de bûcheronnage sur les ligneux sur afin de faciliter le passage du bétail.

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 1 habitat prioritaire
- 1 habitat communautaire
- 1 espèce réglementée en Isère
- 10 espèces déterminantes ZNIEFF
- 3 espèces d'orchidées caractéristiques des prairies sèches
- 1 espèce d'orchidée endémique

Secteur	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale (ha)	Priorité d'action
1	Pâturage Abandon	+++	+++	+++	3,27	Secteur à forte priorité d'intervention
2	Pâturage Fauche Abandon	+++	+++	++	4,33	Secteur à forte priorité d'intervention

Outils de gestion et sensibilisation

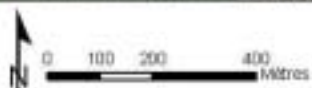
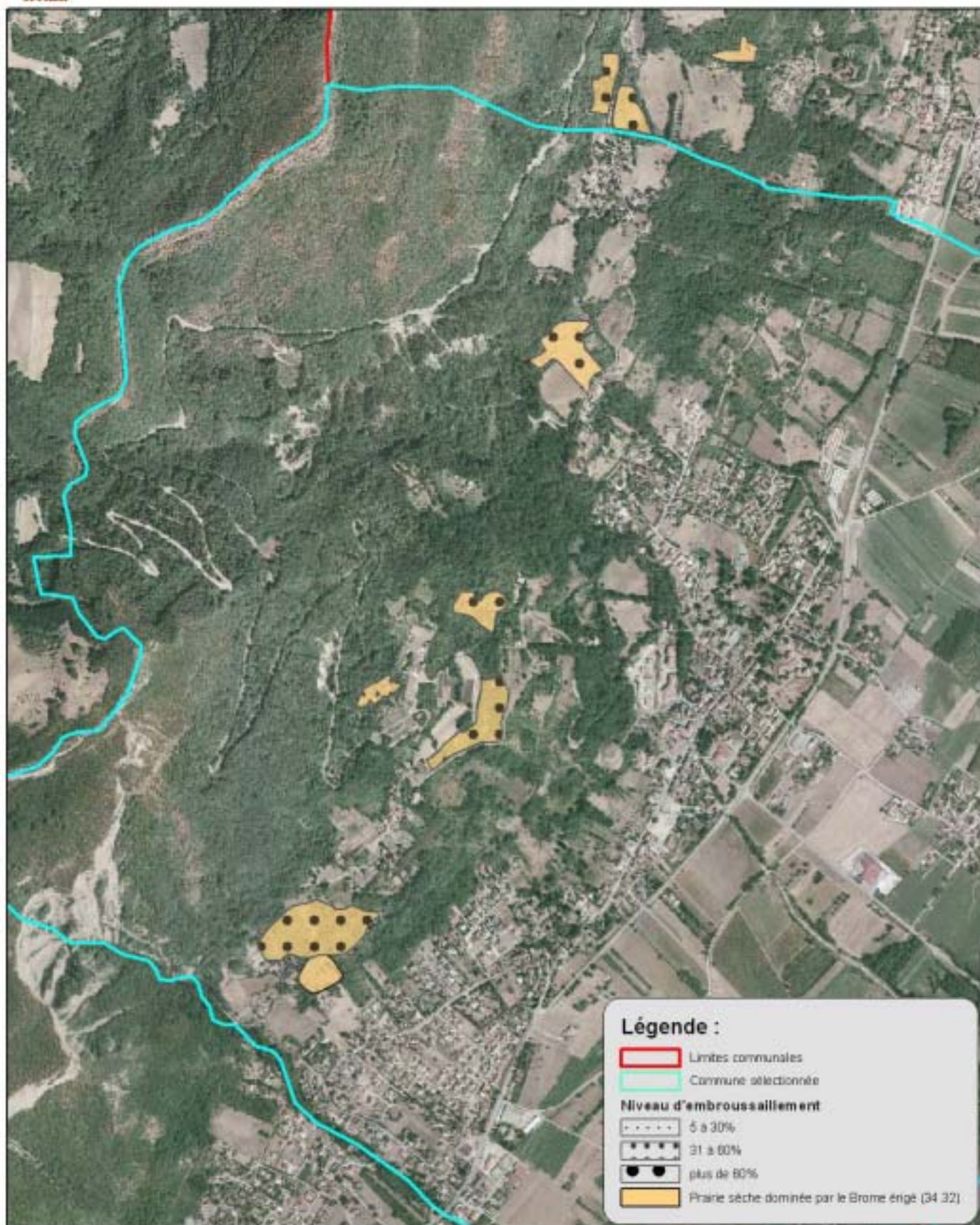
Les moyens dont disposent les communes afin de préserver le patrimoine naturel de ces pelouses et coteaux secs sont les suivants :

- € Inscription des parcelles concernées au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département.
- € Inscriptions des espaces les plus remarquables en ZNIEFF
- € Soutien des agriculteurs qui exploitent ces coteaux par mise en place de Mesures Agrienvironnementales comme cela se fait sur les balcons de Belledonne en 2012.

Une exposition sur la valeur patrimoniale des pelouses sèches, réalisée par Avenir est disponible à titre gratuit pour toute collectivité ou association désireuse de faire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.

Habitats de coteaux secs remarquables

LA TERRASSE



LE TOUVET



Prairie sèche du Touvet – AVENIR 2010

Population totale (2007) : 2987 (Touvétains)

Superficie totale (ha) : 1165

Structures intercommunales : SADI, CC du Pays du

Grésivaudan, SICIOMG du Grésivaudan

<p>Documents réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DTA Alpes du Nord (en cours) - Secteur rebord oriental Chartreuse (2007) - PPR TOUVET - PLU TOUVET - Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) - Schéma directeur Région grenobloise (valant ScoT, 2009) 	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Boisements thermophiles de St-Vincent-de-Mercuze, Prairie humide de la Frette, Boisements alluviaux de l'Isère, de Pontcharra à Villard-Bonnot - ZNIEFF 2 : Massif de la Chartreuse, Zone fonctionnelle de la rivière Isère entre Cevins et Grenoble - Inventaire REDI - Inventaire zones humide, AVENIR 2009 : Chassotes, Marais de la Frette, La Pra, Bassin du Cheylas et l'Île Arnaud, Aire de repos de la Terrasse. - Société Botanique Gentiana : Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORE de l'ISère) <div align="center" data-bbox="1015 1440 1265 1809"> </div> <p align="center"><i>Ophrys abeille</i> - AVENIR 2010</p>
<p>Programmes de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone de Montagne 2 - Zonage Loi Montagne 	
<p>Outils de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte paysagère du Grésivaudan (en cours) - Cadastre numérisé par vectorisation - Diagnostic PLU Ch. Agri. (2002) - Etude agricole/Diagnostic territ. Ch. Agri. (2002) - Etude Ch. agriculture SD région grenobloise (1997) - Etude corridors écologiques AURG (2006) - Etude d'incidence Etude foncière ADAYG - Etude foncière 1999/87 communes ADAYG - Aménagts sites majeurs Parc Naturel de Chartreuse - Périmètre Grésivaudan - Territoire Grésivaudan - DGEAF (2004) - Territoire CAD type : Y Grenoblois 	
<p>Instruments de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDPRA Grésivaudan (en cours) - PNR de Chartreuse - Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (en cours) 	
<p>Autres : Aire A.O.C. Noix de Grenoble et Gruyère (affinage et pré emballage), APPB Forêt alluviale de la Frette, ENS dépt. Forêts alluviales du Grésivaudan</p>	<p>Acteurs associatifs : ASA forêt de Chartreuse, ASA des Teppes de Belledonne Nord</p>

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Aagri 2000) : 148 ha

Nombre d'exploitations total (2000) : 12

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse

Données fournies par l'ADAYG et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Contexte communal

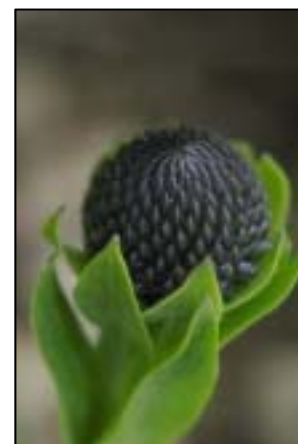
Non renseigné.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code CORINE	Statuts (au titre de la Directive Habitats)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire et prioritaire*
Pelouse sèche à aride	34.32 x 34.33	Communautaire
Fourré à Troène	31.8	
Chênaie pubescente	41.71	

* site d'orchidées remarquables

Espèces patrimoniales	Statuts
Aster amelle , <i>Aster amellus</i>	Protection nationale
Ophrys bourdon , <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis homme-pendu , <i>Orchis anthropophorum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pyramidal , <i>Anacamptis pyramidalis</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys abeille , <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis bouc , <i>Himantoglossum hircinum</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis militaire , <i>Orchis militaris</i>	Orchidée caractéristique
Orchis pourpre , <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys mouche , <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Orchis singe , <i>Orchis simia</i>	Orchidée caractéristique
Orchis brûlé , <i>Neotinea ustulata</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys aranifera , <i>Ophrys araignée</i>	Orchidée caractéristique
Panicaut champetre , <i>Eryngium campestre</i>	Déterminante ZNIEFF
Cytise argentée , <i>Argyrolobium zanonii</i>	Déterminante ZNIEFF
Trèfle jaune pâle , <i>Trifolium ochroleucon</i>	Déterminante ZNIEFF
Orpin de Nice , <i>Sedum sediforme</i>	Déterminante ZNIEFF
Bois de Sainte Lucie , <i>Prunus mahaleb</i>	Espèce caractéristique
Chèvrefeuille d'Etrurie , <i>Lonicera etrusca</i>	Espèce caractéristique
Œillet des chartreux , <i>Dianthus carthusianorum</i>	Réglementation cueillette en Isère



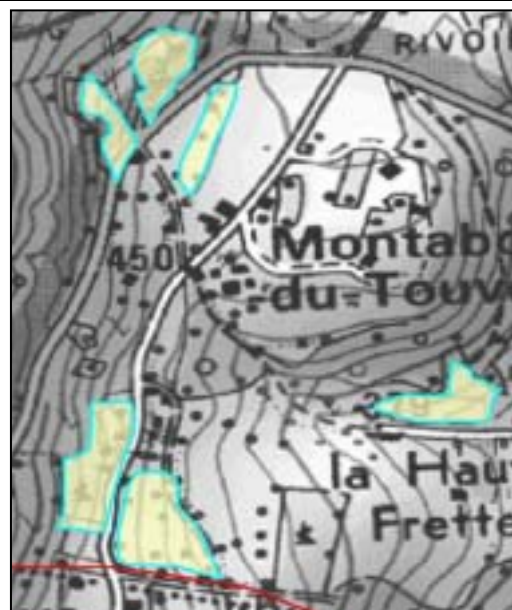
Secteur 1 : « Montabon-du-Touvet » & « La Haute Frette »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	1.22	1.49
Pelouse sèche à aride	0.35	

Description

Ce secteur, sur lequel les pratiques agricoles sont bien présentes, est parcouru par de nombreuses routes, chemins et sentiers. Les zones qui intéressent notre étude sont à l'abandon et sont pour la majorité dans un état d'embroussaillage avancé (jusqu'à 70%), en particulier par le Cornouiller sanguin espèce dominante en plusieurs endroits.



Carte de localisation du secteur

Etat de conservation et menaces

Les parcelles pâturées ou fauchées ne présentent pas d'intérêt particulier en termes botaniques car les pratiques sont visiblement mal adaptées (fort chargement, temps de pâturage trop long) et ne permettent pas aux espèces les moins tolérantes de s'y développer. L'ensemble des prairies inventoriées, en situation d'abandon et de fermeture, abritent encore de nombreuses espèces spécialistes de ces milieux secs et bien exposés comme les Ophrys. Seule une parcelle classée patrimoniale présente un bon état de conservation : la présence d'arbustes ça et là permet à l'avifaune et à l'entomofaune de s'y réfugier, augmentant ainsi la diversité biologique. Une belle station d'Aster amelle se maintient au dessus de la RD 29.

Préconisations de gestion

Sur les zones très embroussaillées, une première opération de bûcheronnage sur les ligneux permettrait de recréer des sentiers pour faciliter le passage des herbivores, qu'ils soient sauvages ou domestiqués ; et reconnecterait les prairies entre elles. Dans un deuxième temps, la mise en place de pratiques extensives garderait les prairies ouvertes tout en favorisant les espèces végétales et limiterait l'expansion des fourrés. Les zones bénéficiant déjà d'une utilisation agricole pourraient adapter leurs pratiques selon un cahier des charges (chargement, calendrier de pâturage) afin de permettre au milieu de retrouver une dynamique favorable aux espèces.

Secteur 2 : au sud de « La Combe »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	1.22	1.22

Description

Cet ensemble de coteaux, accessible depuis la départementale (D29) mais également par des chemins et sentiers, était autrefois très utilisé pour l'agriculture mais n'est plus composé aujourd'hui que de parcelles relictuelles, ne dépassant pas un hectare de surface. Certaines d'entre elles sont toujours fauchées ou pâturées mais la majorité est en situation d'abandon, souffrant d'un embroussaillage avancé.

On y observe néanmoins beaucoup d'espèces spécialistes des prairies sèches comme les orchidées, nombreuses dans ce secteur.



Carte de localisation du secteur

Etat de conservation et menaces

L'embroussaillage de cet ensemble est particulièrement élevé (de 40 à 80%) ; seules quelques zones de prairies subsistent, reliques de pâturages anciens. Malgré une diversité encore élevée, la fermeture complète du milieu ne fait pas de doute. La présence du *Brachypode penné*, graminée sociale signe d'abandon plus ou moins récent, conforte le diagnostic.

Préconisations de gestion

Extension des pratiques depuis les parcelles en activité vers celles ne dépassant pas 40% d'embroussaillage. Pour les autres, et comme le secteur 1, on préconisera une action de débroussaillage préalable au pâturage sur les arbustes en vue de recréer des pistes de passage pour la faune.

Secteur 3 : Proche du collège « Pierre Aiguille »

1 habitat prioritaire

Habitats patrimoniaux sur le secteur	Surface totale (ha)	Surface embroussaillée (ha)
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	1.13	4.53

Description

Ce secteur est accessible depuis les quartiers de la « Bayette » ou du « Fourneau ». Il est entouré de parcelles pâturées et fauchées et semble pâturé par quelques équins.

Etat de conservation et menaces

Le pâturage équin, même à faible chargement, à la propriété de « racler » le sol et on observe sur les zones non-embroussaillées, la terre mise à nue. Globalement, entre cette constatation et l'embroussaillage particulièrement préoccupant (80%), l'état de conservation de cette parcelle est très médiocre. Partout ailleurs, les pratiques ne sont pas assez extensives pour classer les parcelles comme patrimoniales.



Carte de localisation du secteur

Préconisations de gestion

Le pâturage équin même extensif, s'il est maintenu, doit absolument respecter un cahier des charges, notamment en ce qui concerne les périodes de pâturage. Pour rouvrir les zones de prairies, une action de débroussaillage ou bûcheronnage avec exportation est préconisée.

Bilan communal

Valeur patrimoniale

- 1 habitat prioritaire
- 2 habitats communautaires
- 1 espèce réglementée en Isère
- 11 espèces déterminantes ZNIEFF
- 6 espèces d'orchidées caractéristiques des prairies sèches

Secteur	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale (ha)	Priorité d'action
1	Fauche, Pâturage, Abandon	+++	++	++	3,14	Secteur à forte priorité d'intervention
2	Fauche, Pâturage, Abandon	+++	+++	+++	3,42	Secteur à forte priorité d'intervention
3	Fauche, Pâturage, Abandon	+++	+++	+++	5,66	Secteur à forte priorité d'intervention

Outils de gestion et sensibilisation

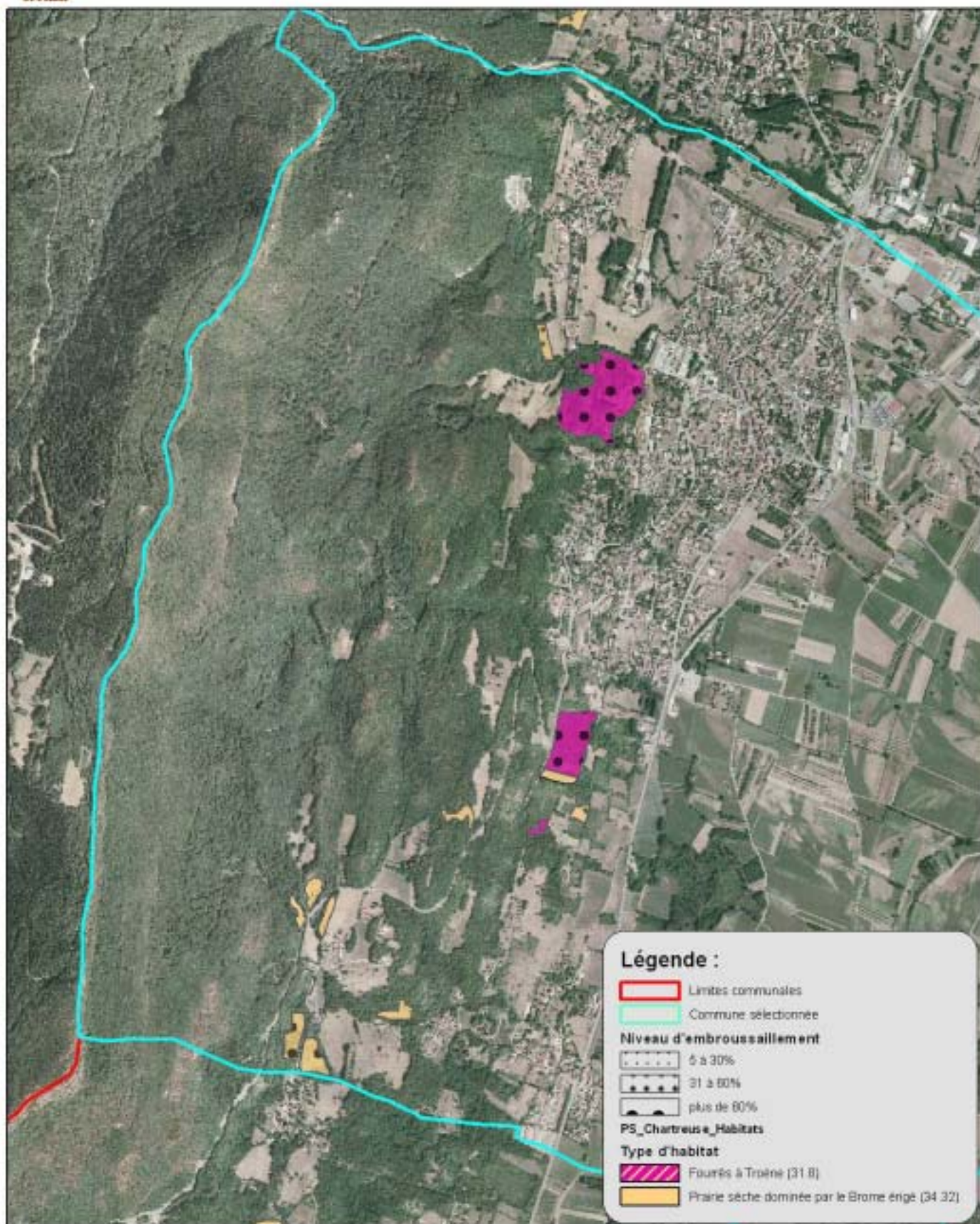
Les moyens dont disposent les communes afin de préserver le patrimoine naturel de ces pelouses et coteaux secs sont les suivants :

- € Inscription des parcelles concernées au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département.
- € Inscriptions des espaces les plus remarquables en ZNIEFF
- € Soutien des agriculteurs qui exploitent ces coteaux par mise en place de Mesures Agrienvironnementales comme cela se fait sur les balcons de Belledonne en 2012.

Une exposition sur la valeur patrimoniale des pelouses sèches, réalisée par Avenir est disponible à titre gratuit pour toute collectivité ou association désireuse de faire une campagne de sensibilisation auprès du grand public.

Habitats de coteaux secs remarquables

LE TOUVET



LA TRONCHE ET GRENOBLE



Population totale (2008) : 6672 (Tronchois)
Superficie totale (ha) : 632 ha

Structures intercommunales :
 METRO
 SIE de la région grenobloise (SIERG)
 SIE de la Dhuy
 AQUAPOLE
 EPFL de la région grenobloise

<p>Documents réglementaires :</p> <p>CAT NAT 1 et 2 La Tronche DTA Alpes du Nord (en cours) DO RTM La Tronche PLU approuvé (2005) PPR prescrit (2005) PPRI Isère aval approuvé (2007) Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) Schéma directeur région grenobloise (2007)</p>	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : Boucle des Sablons ; Mont Jalla, mont Rachais - ZNIEFF 2 : Versants méridionaux de Chartreuse ; Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan
<p>Programmes de développement :</p> <p>Zonage loi Montagne Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sites classés ou inscrits (paysage et patrimoine) : Basse Buiserade, rocher, hermitage et contreforts du Néron
<p>Outils de connaissance :</p> <p>Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels avec carte d'aléas Cadastre numérisé par vectorisation Charte forestière de Chartreuse (2008) Enquête eau 2003 (STAT) Étude du diagnostic territorial par la chambre d'agriculture (1997) et ADAYG Etude foncière, ADAYG (1999) Etude forêt, ADAYG (2003) Etude paysage/patrimoine pour aménagements sites majeurs PNR Chartreuse (1997) Cadrage paysages de l'agglomération grenobloise (1997) Etude SDRE périmètre nappe Isère totale et Grésivaudan</p>	<ul style="list-style-type: none"> - FRAPNA ; 1999 ; Inventaire des espèces et des milieux remarquables de l'agglomération grenobloise - Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère - Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLOre de l'ISère) - Inventaire forestier national : Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts
<p>Instruments de contractualisation :</p> <p>Contrat d'agglomération METRO (2004) PNR de Chartreuse Leader Chartreuse Avant Pays Savoyard (2007-2013)</p>	<p>Acteurs associatifs :</p> <p>Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) Assoc. Syndicale A utorisée forêt de Chartreuse (ASA)</p> <p>Autres : DGEAF (2004) Aire AOC Noix de Grenoble (1996) Projet IGP Saint Marcellin (en cours)</p>

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch. Agri.2008) : 168 ha

Nombre d'exploitations total : 4

La commune de la Tronche compte une exploitation en polyélevage : 8 vaches allaitantes, 5 génisses, un taurillon et 50 ovins

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse ; Fédération des Alpes de l'Isère (FAI)

Contexte communal

Toutes les zones concernées par l'inventaire sont classées en N ou en A dans le P.L.U. de la Tronche, approuvé en 2005. En outre tous les boisements de cette zone sont classés en Espaces Boisés Classés.

Résultats de l'inventaire

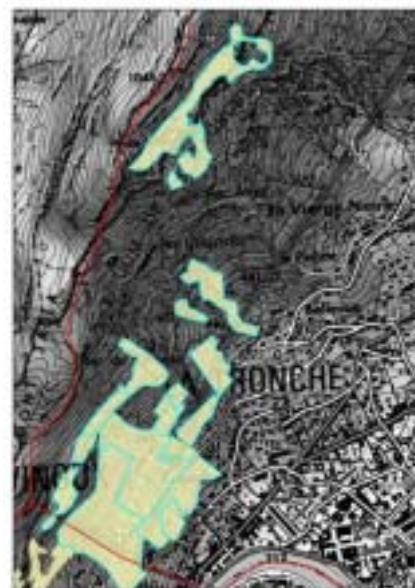
Habitats identifiés sur la commune	Code Corine	Statuts
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Pelouse aride sur pente	34.33	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Fourré à Troène avec espèces thermophiles	31.8	Présence esp. méridionales originales
Fourré à Genévrier commun	31.88	Communautaire*

*au titre de la directive « Habitat Faune-Flore »

Espèces végétales patrimoniales	Statuts
Micrope dressé, <i>Bombycilaena erecta</i>	Protection régionale Rhône-Alpes,
Lunetière à feuilles de chicorée, <i>Biscutella cichoriifolia</i>	Protection régionale Rhône-Alpes
Limodore à feuilles avortées, <i>Limodorum abortivum</i>	Déterminante ZNIEFF
Céphalanthère à longues feuilles, <i>Cephalanthera longifolia</i>	Orchidée
Orchis moucheron, <i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchidée
Ophrys abeille, <i>Ophrys apifera</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys araignée, <i>Ophrys aranifera</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys litigieuse, <i>Ophrys litigiosa</i>	Orchidée caractéristique
Ophrys bourdon, <i>Ophrys fuciflora</i>	Déterminante ZNIEFF
Ophrys mouche, <i>Ophrys insectifera</i>	Orchidée caractéristique
Orchis homme-pendu, <i>Orchis anthropophora</i>	Déterminante ZNIEFF
Orchis pourpre, <i>Orchis purpurea</i>	Orchidée caractéristique
Orchis bouc, <i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchidée caractéristique
Orchis brûlé, <i>Neotinea ustulata</i>	Orchidée caractéristique
Orchis singe, <i>Orchis simia</i>	Orchidée
Orchis mâle, <i>Orchis mascula</i>	Orchidée
Orchis bouffon, <i>Orchis morio</i>	Orchidée
Platanthère à deux feuilles, <i>Platanthera bifolia</i>	Orchidée
Arbre à perruques, <i>Cotinus coggygria</i>	Déterminante ZNIEFF
Armoise blanche, <i>Artemisia alba</i>	Déterminante ZNIEFF
Orpin de Nice, <i>Sedum sediforme</i>	Déterminante ZNIEFF
Cytise argenté, <i>Argyrolobium zanonii</i>	Déterminante ZNIEFF
Bugrane naine, <i>Ononis pusilla</i>	Déterminante ZNIEFF
Buplèvre du Mt Baldo, <i>Bupleurum baldense</i>	Déterminante ZNIEFF
Panicaut des champs, <i>Eryngium campestre</i>	Déterminante ZNIEFF
Œillet des Chartreux, <i>Dianthus cartusianorum</i>	Règlementation cueillette en Isère
Œillet sauvage, <i>Dianthus sylvestris</i>	Interdiction à la cueillette en Isère

Secteur 1 : « la Petite Tronche », « la Vierge Noire », « le Bec Aigu », « la Pinotte », « Noyarey », « les Gourlots », « le Bec du Corbeau et « Pierre Mode »
2 habitats prioritaires et 1 habitat communautaire

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	17,19 ha	17,19 ha
Pelouse aride sur pente*	4,79 ha	4,79 ha
Fourré à Genévriers communs	0,19 ha	-



Description :

Ces prairies sont situées dans la partie Sud-Ouest de la commune de la Tronche et sur le nord-est de Grenoble, sur le versant du Mont Rachais et proche du site de la Bastille. Elles sont très bien desservies par les chemins d'exploitation et les multiples sentiers pédestres. Ces prairies, installées sur d'anciennes vignes, présentent pour la plupart un faciès d'embroussaillage qui marque l'abandon de leur exploitation. Cette zone bien exposée comporte quelques zones de fortes pentes et d'affleurements rocheux.

État de conservation actuel et menaces :

Ce secteur présente un stade d'abandon avancé. En effet 17,19 ha de pelouses présentent un fort degré d'embroussaillage. Cet ensemble de pelouses sèches très riches est donc progressivement envahi par les ligneux. Ceci tend à réduire considérablement la biodiversité que ces pelouses hébergent, et à limiter leur accessibilité. La fermeture du paysage est flagrante, sur cette zone bien exposée à proximité du fort de la Bastille. Néanmoins, les zones encore ouvertes renferment une grande diversité d'habitats et d'espèces qui donne une idée du potentiel écologique de l'ensemble. Ces prairies sont pour la plupart laissées à l'abandon, à l'exception de deux parcelles fauchées proches du Fort qui constituent de belles prairies à orchidées.

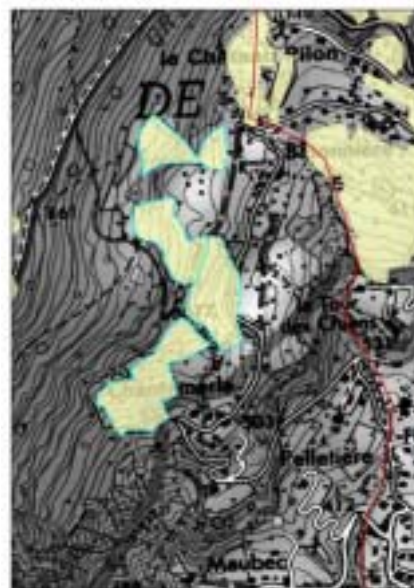
Préconisation de gestion :

Malgré l'abandon généralisé des parcelles de ce secteur, une bonne diversité subsiste, indiquant une forte potentialité écologique des parcelles désormais appauvries par la colonisation arbustive. Une intervention raisonnée, par réouverture de certaines zones permettrait la mise en place d'une mosaïque de milieux, à des stades dynamiques différents afin de favoriser une diversité des espèces maximales.

Secteur 2 : « Chantemerle »

2 habitats prioritaires

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	6,85 ha	6,85 ha
Pelouse aride sur pente*	0,48 ha	0,48 ha



Description :

Ces prairies sont situées dans la partie nord de la commune, à la limite de la commune de Corenc. Elles sont facilement accessibles par les chemins agricoles et pédestres. Une partie du secteur est encore exploitée pour le pâturage mais les zones les plus raides sont laissées à l'abandon. Ces prairies présentent un aspect morcelé du fait de l'urbanisation qui gagne les coteaux..

État de conservation actuel et menaces :

Ce secteur présente un stade d'abandon assez avancé, avec un embroussaillage important sur les habitats les plus patrimoniaux qui se caractérise par une colonisation par les ligneux par les bordures basse et haute de parcelles. En effet 6,85 ha d'habitats patrimoniaux de pelouses présentent un fort degré d'embroussaillage. Néanmoins une bonne diversité floristique subsiste dans les parcelles encore ouvertes. Les zones les plus écorchées disposent quant à elles d'une forte diversité, et sont « épargnées » par la fermeture généralisée des milieux alentours. Le pâturage est surtout présent dans les prairies basses, plus mésophiles, alors que les parcelles plus pentues sont progressivement laissées à l'abandon.

Préconisation de gestion :

Les prairies de ce secteur sont à un stade d'embroussaillage avancé mais maîtrisable par l'application de pratiques de pâturage extensives. Dans les limites des possibilités agricoles locales, une intervention de réouverture de ces espaces permettrait le retour d'une activité pastorale extensive. La préservation de cette zone apparaît d'autant plus importante du fait du mitage par l'urbanisation des parcelles proches.

Secteur 3 : « la Bergerie » et « les Granges »

1 habitat prioritaire et 1 habitat communautaire

Habitats patrimoniaux présents	Surface	Surface emb.
Prairie sèche dominée par le Brome érigé*	4,65 ha	4,65 ha
Fourré à Genévrier commun	1,55 ha	-

Description :

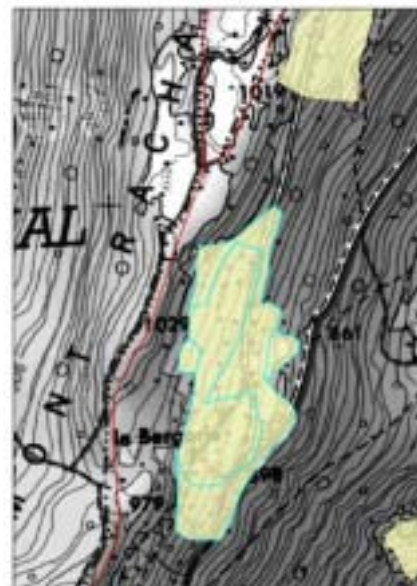
Ces prairies sont situées dans la partie haute au nord de la commune de la Tronche. Elles constituent un ensemble exploité de façon permanente par le pâturage extensif mené autour de la bergerie. Elles sont très accessibles grâce aux chemins d'exploitations et à la piste forestière.

État de conservation actuel et menaces :

Le pâturage bovin extensif présent sur ces prairies permet l'expression des différents stades de dynamique des habitats de pelouses sèches, de la prairie sèche dominée par le Brome érigé, à des fourrés thermophiles, jusqu'au boisement de Chêne pubescent espèce forestière caractéristique de nos milieux. Cette alternance de milieu permet l'expression d'une importante diversité floristique. Cependant, une dynamique de fermeture du milieu par les lisières s'opère sur ces prairies avec un embroussaillage par le bas. Les zones les plus raides notamment subissent un premier stade d'embroussaillage.

Préconisation de gestion :

Les prairies de ce secteur sont à un stade d'embroussaillage avancé mais maîtrisable tant que le pâturage perdurera. Une intervention de réouverture des espaces n'est pas nécessaire. Cependant le choix de la non intervention sur ce secteur devra être accompagné d'un positionnement fort sur les secteurs à forte valeur patrimoniale et où les potentialités d'efficacité de l'intervention sont importantes.



Bilan communal

Valeur patrimoniale						
- 2 habitats prioritaires et communautaires - 1 habitat communautaire - 1 espèce réglementée en Isère - 1 espèce protégée en Isère - 1 espèce inscrite Livre Rouge Rhône-Alpes - 9 espèces déterminantes ZNIEFF - 20 espèces d'orchidées dont 11 caractéristiques des pelouses sèches						
Secteurs	Occupation du sol	Faisabilité	Intérêt	Menace	Surface totale	Priorité d'action
1	Abandon généralisé	++	+++	+++	35,63 ha	Secteur à forte priorité d'intervention
2	Abandon	++	+++	++	4,89 ha	Secteur à forte priorité d'intervention
3	Pâturage bovin	+++	++	+	6,20 ha	Secteur à priorité d'intervention moyenne

Outils de gestion et de sensibilisation

Les moyens à disposition de la commune afin d'initier la préservation de ces milieux sont : l'inscription des parcelles (ou partie) propriétés de la commune au réseau départemental des ENS⁽¹⁾ communaux, l'inscription des sites à l'inventaire ZNIEFF lors de la prochaine mise à jour.

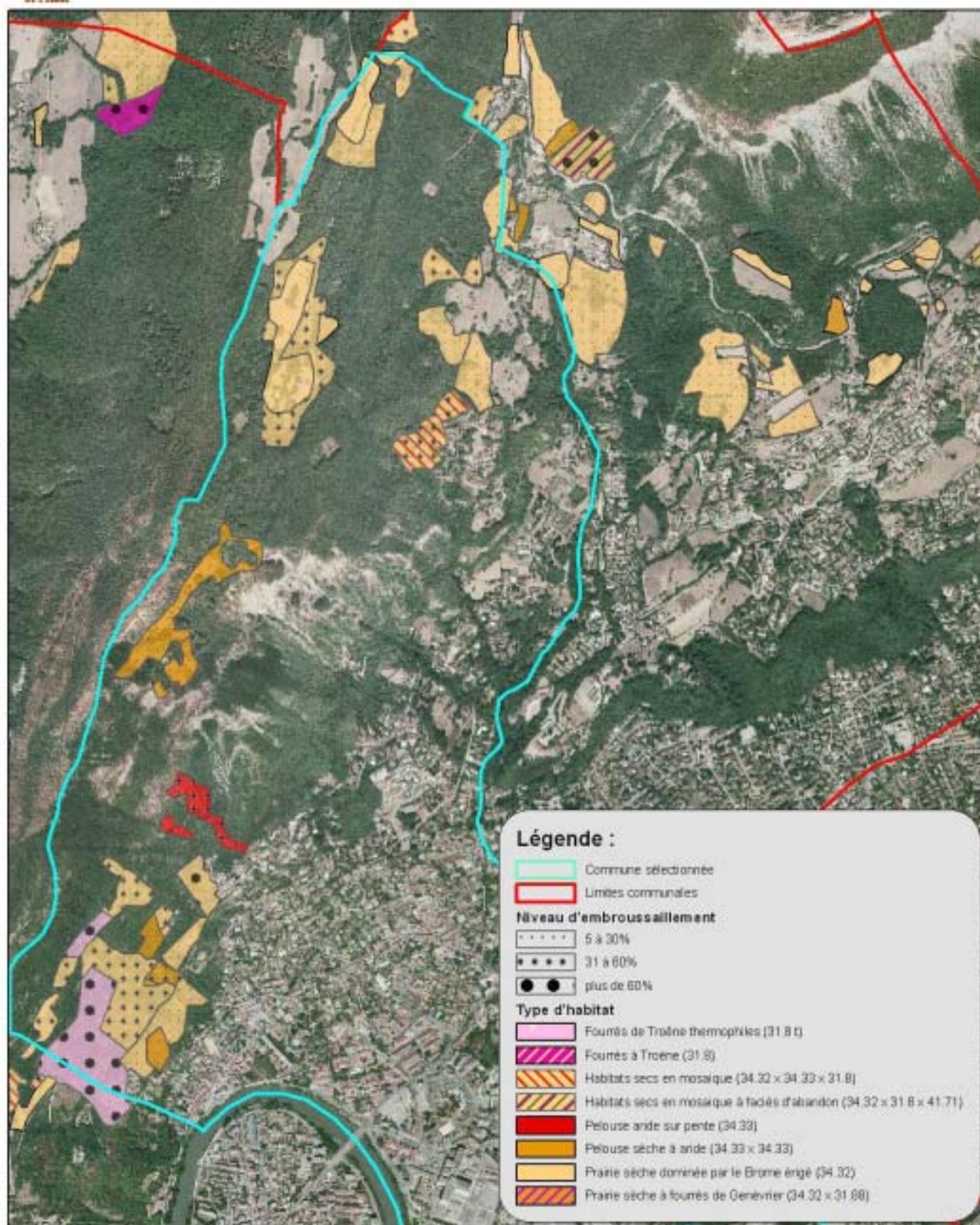
Dans le cadre du PSADER Grenoble Alpes Métropole, la commune peut faire une demande de subvention dans le cadre des Mesures « Création de fermes intercommunales sur les coteaux de la Métro ».

L'exposition réalisée par AVENIR avec le soutien du CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » peut être mise à disposition des communes et associations comme outils de sensibilisation.

(1) Espaces naturels sensibles-CG38



Ophrys araignée et Orchis brûlée au dessus de la Vierge Noire_30/04/2010_A.Loffredo



VOREPPE



Population totale (2008) : 9564 (Voreppins)
Superficie totale (ha) : 2865 ha

Structures intercommunales :
 CA Pays Voironnais
 AQUANTIS

<p>Documents réglementaires :</p> <p>CAT NAT 1, 2, 3, 4 et 5 Voreppe DTA Alpes du Nord (en cours) FC Voreppe DO Grande Chartreuse POS approuvé (2004) PPR prescrit (2005) PPRI Isère aval approuvé (2007) Schéma de secteur du Pays Voironnais (2007) Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004) Schéma directeur région grenobloise (2007)</p>	<p>Documents de références sur le patrimoine naturel</p> <p>- ZNIEFF 1 : Marais de l'Echaillon et bords de l'Isère jusqu'au bec de l'Echaillon ; Rocher de Bellevue ; Balmes de Voreppe ; Gorges de la Roize, de Gorboudière et du Réferon ; Montagne de la Grande Sure ; Rochers du Cuchet ; Rochers du Ratz</p> <p>- ZNIEFF 2 : Versants méridionaux de Chartreuse ; Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan ; Massif de la Chartreuse</p>
<p>Programmes de développement :</p> <p>Zonage loi Montagne Zone de Montagne 2 (zone défavorisée)</p>	<p>- ENS : Milieux alluviaux de l'Eterpa</p>
<p>Outils de connaissance :</p> <p>Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels avec carte d'aléas Cadastre numérisé par vectorisation Charte forestière de Chartreuse (2008) Charte paysagère Pays Voironnais (2001) Enquête eau 2003 (STAT) Diagnostic pastoral/Alpage de la Grande Sure Étude du diagnostic territorial par la chambre d'agriculture (1997) et ADAYG Etude foncière, ADAYG (1999) Etude forêt, ADAYG (2003) Inventaire étangs, DDAF (2003) Etude paysage/patrimoine pour aménagements sites majeurs PNR Chartreuse (1997) Cadrage paysages de l'agglomération grenobloise (1997) Etude SDRE périmètre nappe Isère totale et Grésivaudan</p>	<p>- REDI CG38 2002 : existence de deux corridors écologiques identifiés</p> <p>- Sites classés ou inscrits (patrimoine et paysage) : Château de Voreppe et son parc</p> <p>- FRAPNA ; 2002 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes du Pays Voironnais</p> <p>- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère</p> <p>- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)</p> <p>- Inventaire forestier national : Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts et Rég. Forestière Chartreuse</p>
<p>Instruments de contractualisation :</p> <p>Contrat d'agglomération Pays Voironnais (2004) PNR de Chartreuse Leader Voironnais (2007-2013)</p>	<p>Acteurs associatifs :</p> <p>Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) Association Syndicale A utorisée forêt de Chartreuse (ASA)</p>
<p>Autres :</p> <p>DGEAF (2004) Aire AOC Noix de Grenoble (1996)</p>	

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch. Agri.2008) : 587 ha

Nombre d'exploitations total : 33

La commune compte un élevage bovin allaitant ainsi qu'un élevage équin (25 comtois).

Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	28
Terres labourables (ha)	416
Superficie toujours en herbe (ha)	164
Nombre total de vaches	58

Acteurs agricoles : Comité territorial Ass. Avenir Agri en Chartreuse ; Fédération des Alpes de l'Isère (FAI)

Aspect foncier

Propriétaires privés.

Résultats de l'inventaire

Habitats identifiés sur la commune	Code Corine	Statuts
Prairie sèche dominée par le Brome érigé	34.32	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Pelouse aride sur pente	34.33	Communautaire* et prioritaire* (site d'orchidées remarquable)
Fourré à Troène	31.8	-

*au titre de la directive « Habitat Faune-Flore »

Espèces végétales patrimoniales	Statuts
---------------------------------	---------

Genévrier thurifère, *Juniperus thurifera*

Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*

Céphalanthère à longues feuilles, *Cephalanthera longifolia*

Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*

Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*

Ophrys mouche, *Ophrys insectifera*

Orchis homme-pendu, *Orchis anthropophora*

Orchis militaire, *Orchis militaris*

Orchis pourpre, *Orchis purpurea*

Orchis brûlé, *Neotinea ustulata*

Orchis singe, *Orchis simia*

Orchis bouffon, *Orchis morio*

Orchis mâle, *Orchis mascula*

Platanthère à deux feuilles, *Platanthera bifolia*

Œillet des Chartreux, *Dianthus cartusianorum*

Protégée régionale

Déterminante ZNIEFF

Orchidée

Orchidée

Déterminante ZNIEFF

Orchidée caractéristique

Déterminante ZNIEFF

Orchidée caractéristique

Orchidée caractéristique

Orchidée caractéristique

Orchidée

Orchidée

Orchidée

Orchidée

Règlementation cueillette en Isère

Diagnostic communal

Le territoire de la commune s'est fortement boisé sur les versants sud et il ne subsiste que quelques surfaces ouvertes de prairies sèches malgré l'existence de conditions chaudes favorables notamment au dessus du chevallon, au niveau de la carrière.

Outils de gestion et de sensibilisation

Les moyens à disposition de la commune afin d'initier la préservation de ces milieux sont : l'inscription des parcelles (ou partie) propriétés de la commune au réseau départemental des ENS⁽¹⁾ communaux, l'inscription des sites à l'inventaire ZNIEFF lors de la prochaine mise à jour.

Dans le cadre du PSADER Grenoble Alpes Métropole, la commune peut faire une demande de subvention dans le cadre des Mesures « Création de fermes intercommunales sur les coteaux de la Métro ».

L'exposition réalisée par AVENIR avec le soutien du CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » peut être mise à disposition des communes et associations comme outils de sensibilisation.

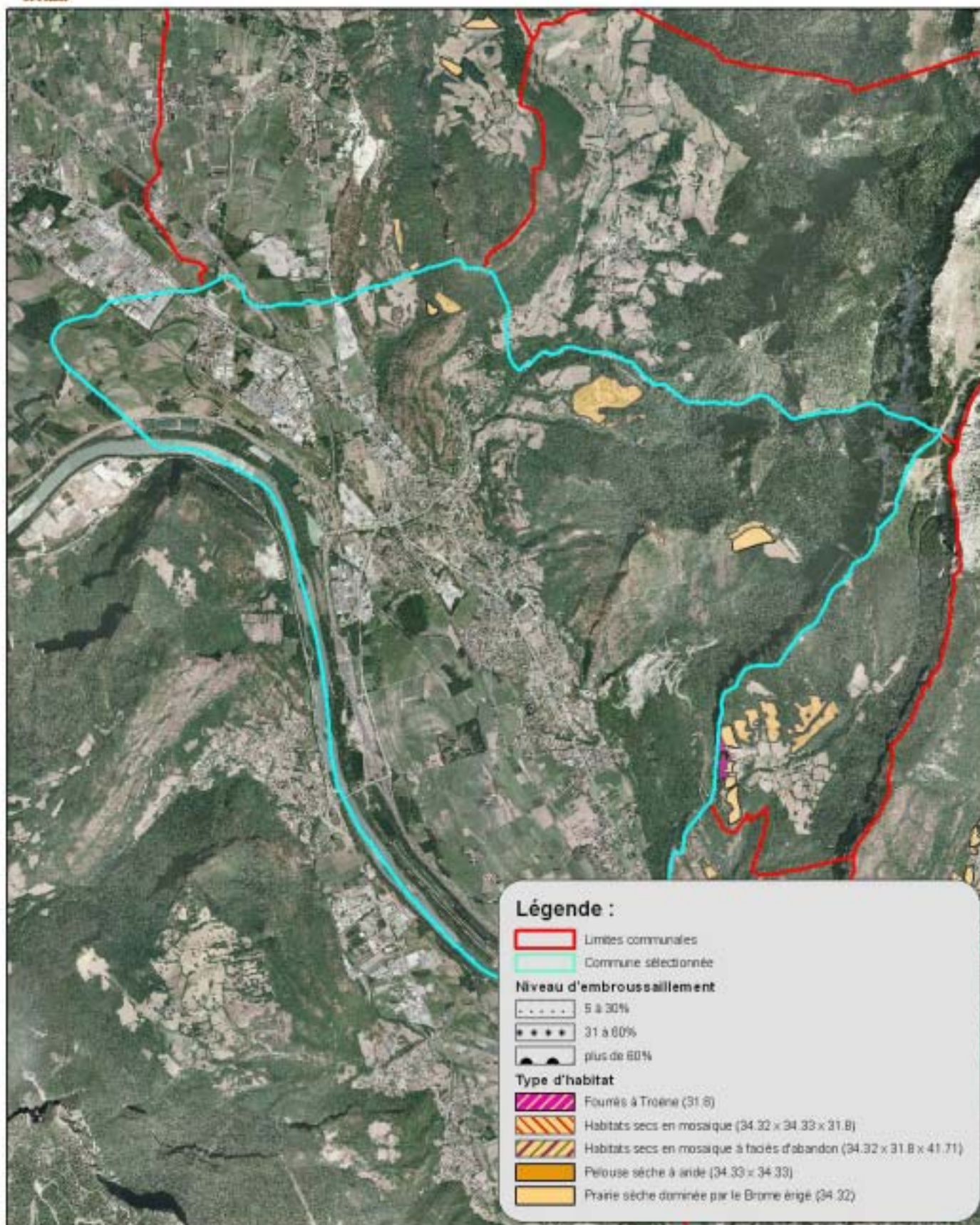
(1) Espaces naturels sensibles-CG38



Cephalanthère à feuilles étroites et Orchis bouffon aux alentours de la Rigonière_A.Loffredo

Habitats de coteaux secs remarquables

VOREPPE



ANNEXES

Annexe 1 : Liste des espèces caractéristiques des pelouses sèches-synthèse CBNA et GENTIANA

Annexe 2 : Tableau phytosociologique des espèces caractéristiques des habitats xéro-thermophiles de JC Villaret (CBNA)

Annexe 3 : Fiches de terrain

Annexe 4 : Liste des espèces déterminantes ZNIEFF ; orchidées remarquables et espèces protégées

Annexe 5 : Liste des élus rencontrés en 2010

Annexe 1

Liste des espèces caractéristiques des pelouses sèches- (synthèse CBNA et GENTIANA)

NOM SCIENTIFIQUE	Dét. ZNIEFF	Dét. CBNA (> 50 obs. par le CBNA) / Dét. GENTIANA	Prot. R-A	Prot. Isère	Liste Rouge R-A
<i>Acer monspessulanum subsp. monspessulanum</i>	X				
<i>Aceras anthropophorum</i>	X	X (55) X			
<i>Aethionema saxatile</i>	X	X			
<i>Ajuga chamaepitys subsp. chamaepitys</i>	X	X			
<i>Allium lusitanicum</i>	X	X			
<i>Allium scorodoprasum</i>	X		X		
<i>Allium sphaerocephalum subsp. sphaerocephalon</i>	X	X X			
<i>Althaea hirsuta</i>	X	X			X
<i>Alyssum alyssoides</i>	X	X X			
<i>Amelanchier ovalis subsp. ovalis</i>		X X			
<i>Anacamptis pyramidalis subsp. pyramidalis</i>	X	X X			
<i>Anthericum liliago</i>		X X			
<i>Anthericum ramosum</i>	X	X X			
<i>Anthyllis vulneraria</i>		X			
<i>Anthyllis vulneraria subsp. polyphylla</i>		X			
<i>Anthyllis vulneraria subsp. vulneraria var. rubida</i>		X			
<i>Antirrhinum latifolium subsp. latifolium</i>		X			
<i>Arabis auriculata</i>		X			
<i>Arabis collina</i>		X			
<i>Arabis hirsuta</i>		X			
<i>Arabis nova</i>	X				
<i>Arabis scabra</i>		X			
<i>Arenaria leptoclados</i>		X			
<i>Arenaria serpyllifolia subsp. serpyllifolia</i>		X X			
<i>Argyrolobium zanonii</i>		X X			
<i>Artemisia alba</i>	X	X			
<i>Artemisia campestris</i>		X X			
<i>Asparagus tenuifolius</i>		X			
<i>Asperula cynanchica subsp. cynanchica</i>		X X			
<i>Aster amellus</i>	X	X			
<i>Aster linosyris subsp. linosyris</i>	X				X

NOM SCIENTIFIQUE	Dét. ZNIEFF	Dét. CBNA (> 50 obs. par le CBNA) / Dét. GENTIANA	Prot. R-A	Prot. Isère	Liste Rouge R-A
<i>Aster sedifolius</i> subsp. <i>sedifolius</i>	X				
<i>Astragalus monspessulanus</i> subsp. <i>monspessulanus</i>		X			
<i>Avenula pratensis</i> subsp. <i>pratensis</i>					
<i>Avenula pubescens</i> subsp. <i>pubescens</i>					
<i>Blackstonia acuminata</i>	X				
<i>Blackstonia perfoliata</i>		X			
<i>Bothriochloa ischaemum</i>					
<i>Bombycilaena erecta</i>	X	X X	X		X
<i>Brachypodium pinnatum</i>		X			
<i>Briza media</i>		X			
<i>Bromus erectus</i> subsp. <i>erectus</i>		X (220) X			
<i>Bromus squarrosus</i>		X			
<i>Bromus tectorum</i>		X			
<i>Bunium bulbocastanum</i>		X			
<i>Buphthalmum salicifolium</i> subsp. <i>salicifolium</i>		X			
<i>Bupleurum baldense</i>	X	X X			
<i>Bupleurum falcatum</i>		X			
<i>Bupleurum praealtum</i>		X			
<i>Buxus sempervirens</i>		X			
<i>Campanula glomerata</i>		X			
<i>Campanula medium</i>		X			
<i>Carex caryophyllea</i> var. <i>caryophyllea</i>		X X			
<i>Carex flacca</i> subsp. <i>flacca</i>		X (97)			
<i>Carex halleriana</i> subsp. <i>halleriana</i>		X X			
<i>Carex humilis</i>		X X			
<i>Carex liparocarpos</i> subsp. <i>liparocarpos</i>		X			
<i>Carex montana</i>					
<i>Carlina acanthifolia</i> subsp. <i>acanthifolia</i>		X			

NOM SCIENTIFIQUE	Dét.	Dét. CBNA (> 50 obs.	Prot.	Prot.	Liste
------------------	------	----------------------	-------	-------	-------

	ZNIEFF	par le CBNA) / Dét. GENTIANA	R-A	Isère	Rouge R-A
<i>Carlina acaulis</i> subsp. <i>acaulis</i>		X			
<i>Carlina acaulis</i> subsp. <i>caulescens</i>		X			
<i>Carlina vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i>		X X			
<i>Catananche caerulea</i>		X			
<i>Caucalis platycarpus</i>					X
<i>Cerastium brachypetalum</i>		X			
<i>Chondrilla juncea</i>		X			
<i>Cistus salviifolius</i>		X			
<i>Cleistogenes serotina</i> subsp. <i>serotina</i>		X			
<i>Centaurea scabiosa</i>		X			
<i>Centaureum erythraea</i>					X
<i>Centaureum pulchellum</i>					
<i>Centaureum tenuiflorum</i>	X				
<i>Cephalanthera longifolia</i>		X			
<i>Cerastium brachypetalum</i>		X			
<i>Chamaecytisus hirsutus</i>	X				
<i>Cirsium acaule</i> subsp. <i>acaule</i>					
<i>Convolvulus cantabrica</i>	X		X		
<i>Corallorhiza trifida</i>					
<i>Coronilla minima</i>		X X			
<i>Cotinus coggygria</i>	X				
<i>Crocus versicolor</i>	X				
<i>Crupina vulgaris</i>		X			
<i>Cypripedium calceolus</i>		X			
<i>Cytisus lotooides</i>		X			
<i>Cytisus sessiliflorus</i>		X			
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>glomerata</i>					
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>					
<i>Daphne cneorum</i>	X		X		
<i>Dianthus armeria</i> subsp. <i>armeria</i>		X			
<i>Dianthus carthusianorum</i>		X		C38	

NOM SCIENTIFIQUE	Dét. ZNIEFF	Dét. CBNA (> 50 obs. par le CBNA) / Dét. GENTIANA	Prot. R-A	Prot. Isère	Liste Rouge R-A
<i>Dianthus sylvestris</i>	X	X X		P38	
<i>Dichanthium iscaemum</i>		X X			
<i>Dictamnus albus</i>	X		X		
<i>Dorycnium herbaceum</i> subsp. <i>herbaceum</i>		X			
<i>Dorycnium pentaphyllum</i> subsp. <i>pentaphyllum</i>		X			
<i>Epipactis atrorubens</i>		X			
<i>Epipactis muelleri</i>		X			
<i>Epipactis leptochila</i>	X				
<i>Epipactis microphylla</i>	X		X		
<i>Epipactis muelleri</i>	X	X			X
<i>Erodium cicutarium</i>		X			
<i>Eryngium campestre</i>	X	X (69) X			
<i>Euphorbia cyparissias</i>		X			
<i>Euphorbia flavicoma</i> subsp. <i>verrucosa</i>					
<i>Festuca longifolia</i> subsp. <i>pseudocostei</i>		X			
<i>Festuca marginata</i> subsp. <i>gallica</i>		X (73) X			
<i>Festuca ovina</i> subsp. <i>guestfalica</i>					
<i>Festuca ovina</i> subsp. <i>ophiolithicola</i>					
<i>Festuca valesiaca</i>		X			
<i>Filago pyramidata</i>					X
<i>Filipendula vulgaris</i>					
<i>Fumana ericoides</i>	X	X			
<i>Fumana procumbens</i>		X X			
<i>Galium corrudifolium</i>	X	X X			
<i>Galium glaucum</i>	X	X			X
<i>Galium obliquum</i>		X			
<i>Galium pumilum</i>					
<i>Galium verum</i> subsp. <i>verum</i> var. <i>verum</i>					
<i>Gentiana cruciata</i> subsp. <i>cruciata</i>					

NOM SCIENTIFIQUE	Dét. ZNIEFF	Dét. CBNA (> 50 obs. par le CBNA) / Dét. GENTIANA	Prot. R-A	Prot. Isère	Liste Rouge R-A
<i>Gentianella ciliata</i>					
<i>Gentianella germanica</i>					
<i>Globularia bisnagarica</i>		X (67) X			
<i>Globularia cordifolia</i>		X X			
<i>Helianthemum apenninum</i> subsp. <i>apenninum</i>		X			
<i>Helianthemum grandiflorum</i> subsp. <i>grandiflorum</i>					
<i>Helianthemum nummularium</i>		X			
<i>Helianthemum nummularium</i> subsp. <i>obscurum</i>		X			
<i>Helianthemum oelandicum</i> subsp. <i>incanum</i>		X			
<i>Helichrysum stoechas</i>	X	X		P38	
<i>Hieracium pilosella</i>					
<i>Himantoglossum hircinum</i>	X	X X	X		X
<i>Himantoglossum robertianum</i>	X				
<i>Hippocrepis comosa</i>		X (77) X			
<i>Hornungia petraea</i>		X			
<i>Hypericum perforatum</i>		X			
<i>Hypochaeris maculata</i>					
<i>Hyssopus officinalis</i> subsp. <i>officinalis</i>		X			
<i>Iberis pinnata</i>		X			
<i>Inula montana</i>		X X			
<i>Inula salicina</i> subsp. <i>salicina</i>		X			
<i>Juniperus communis</i>		X			
<i>Juniperus thurifera</i>	X		X		
<i>Kandis perfoliata</i> subsp. <i>perfoliata</i>		X			
<i>Koeleria macrantha</i>		X X			
<i>Koeleria vallesiana</i> subsp. <i>vallesiana</i>	X	X X			
<i>Lactuca perennis</i> subsp. <i>perennis</i>		X			
<i>Laserpitium gallicum</i>	X	X			
<i>Lathyrus latifolius</i>		X			

NOM SCIENTIFIQUE	Dét. ZNIEFF	Dét. CBNA (> 50 obs. par le CBNA) / Dét. GENTIANA	Prot. R-A	Prot. Isère	Liste Rouge R-A
<i>Lathyrus sphaericus</i>		X			
<i>Lavandula angustifolia</i> subsp. <i>angustifolia</i>		X			
<i>Leontodon crispus</i>	X				
<i>Leontodon hispidus</i> subsp. <i>hispidus</i>		X			
<i>Leontodon incanus</i>					
<i>Leuzea conifera</i>	X	X X			
<i>Limodorum abortivum</i>	X	X			
<i>Linum bienne</i>	X				
<i>Linum catharticum</i>					
<i>Linum tenuifolium</i>		X X			
<i>Logfia arvensis</i>	X				
<i>Logfia gallica</i>	X				
<i>Logfia minima</i>	X		X		
<i>Lonicera etrusca</i>		X			
<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>corniculatus</i>					
<i>Lotus maritimus</i>		X			
<i>Medicago falcata</i>		X X			
<i>Medicago lupulina</i> subsp. <i>lupulina</i>					
<i>Medicago minima</i>		X			
<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>falcata</i>		X X			
<i>Melampyrum cristatum</i>	X				
<i>Melica ciliata</i> subsp. <i>ciliata</i>		X			
<i>Melilotus neapolitanus</i>	X	X			X
<i>Minuartia hybrida</i> subsp. <i>hybrida</i>		X			
<i>Muscari botryoides</i> subsp. <i>botryoides</i>					
<i>Muscari comosum</i>		X			
<i>Muscari racemosum</i>		X			
<i>Odontites luteus</i>	X	X			
<i>Onobrychis viciifolia</i>		X X			
<i>Ononis natrix</i> subsp. <i>natrix</i>		X (63) X			

NOM SCIENTIFIQUE	Dét. ZNIEFF	Dét. CBNA (> 50 obs. par le CBNA) / Dét. GENTIANA	Prot. R-A	Prot. Isère	Liste Rouge R-A
<i>Ononis pusilla</i>	X	X			
<i>Ononis rotundifolia</i>		X			
<i>Ononis spinosa subsp. spinosa</i>		X			
<i>Ophrys apifera</i>	X	X X			
<i>Ophrys apifera subsp. jurana</i>		X			
<i>Ophrys araneola</i>		X			
<i>Ophrys fuciflora</i>	X	X X			
<i>Ophrys insectifera</i>		X X			
<i>Ophrys litigiosa</i>		X			
<i>Ophrys pseudoscolopax</i>		X			
<i>Ophrys sphegodes</i>	X	X X			
<i>Orchis coriophora</i>	X	X			
<i>Orchis coriophora subsp. coriophora</i>	X				
<i>Orchis coriophora subsp. fragans</i>		X			
<i>Orchis militaris</i>		X X			
<i>Orchis mascula</i>		X			
<i>Orchis morio</i>		X X			
<i>Orchis pallens</i>					
<i>Orchis provincialis</i>	X	X			
<i>Orchis purpurea</i>		X X			
<i>Orchis simia</i>		X X			
<i>Orchis tridentata</i>	X		X		
<i>Orchis ustulata</i>		X X			
<i>Oreoselinum nigrum</i>		X			
<i>Origanum vulgare</i>		X (60)			
<i>Orlaya grandiflora</i>	X	X			
<i>Orobanche alba</i>					
<i>Orobanche caryophyllacea</i>					
NOM SCIENTIFIQUE	Dét.	Dét. CBNA (> 50 obs. par	Prot.	Prot.	Liste

	ZNIEFF	le CBNA) / Dét. GENTIANA	R-A	Isère	Rouge R-A
<i>Orobanche gracilis</i>		X			X
<i>Orobanche lutea</i>		X X			X
<i>Orobanche major</i>					
<i>Orobanche teucrii</i>		X X			
<i>Osyris alba</i>	X	X			
<i>Petrorhagia prolifera</i>		X			
<i>Petrorhagia saxifraga</i>		X			
<i>Phleum phleoides</i>		X			
<i>Phyteuma orbiculare subsp. orbiculare</i>					
<i>Pimpinella saxifraga</i>		X			
<i>Pistacia terebinthus</i>	X				
<i>Plantago lanceolata subsp. eriophora</i>					
<i>Plantago media subsp. media</i>		X			
<i>Platanthera bifolia</i>		X			
<i>Platanthera chlorantha</i>	X				
<i>Poa bulbosa</i>		X X			
<i>Poa bulbosa subsp. bulbosa var. vivipara</i>		X			
<i>Polygala calcarea</i>		X			
<i>Polygala comosa subsp. comosa</i>		X X			
<i>Polygala vulgaris</i>		X			
<i>Potentilla cinerea</i>	X				
<i>Potentilla neummanniana</i>		X (72) X			
<i>Potentilla recta</i>		X			
<i>Primula veris subsp. veris</i>		X			
<i>Prunella grandiflora</i>		X			
<i>Prunella laciniata</i>		X			
<i>Prunus mahaleb</i>		X			
<i>Ptychotis saxifraga</i>		X			
NOM SCIENTIFIQUE	Dét. ZNIEFF	Dét. CBNA (> 50 obs. par le CBNA) / Dét. GENTIANA	Prot. R-A	Prot. Isère	Liste Rouge R-A

<i>Ranunculus bulbosus</i> subsp. <i>bulbosus</i>		X (80) X			
<i>Reseda luteola</i>	X				
<i>Rhamnus alaternus</i>		X			
<i>Rhinanthus angustifolius</i> subsp. <i>angustifolius</i>					
<i>Salvia pratensis</i> subsp. <i>laciniosa</i>		X (118) X			
<i>Sanguisorba minor</i> subsp. <i>minor</i> var. <i>minor</i>		X (115) X			
<i>Saponaria ocymoides</i> subsp. <i>ocymoides</i>		X			
<i>Saxifraga tridactylites</i>		X			
<i>Scabiosa columbaria</i> subsp. <i>columbaria</i>		X X			
<i>Scilla autumnalis</i> var. <i>autumnalis</i>		X			
<i>Securigera varia</i>		X			
<i>Sedum acre</i> subsp. <i>acre</i>		X			
<i>Sedum album</i> subsp. <i>album</i>		X X			
<i>Sedum anopetalum</i>		X			
<i>Sedum dasyphyllum</i> subsp. <i>dasyphyllum</i>		X			
<i>Sedum nicaense</i>		X			
<i>Sedum ochroleucum</i>		X			
<i>Sedum rupestre</i>		X			
<i>Sedum sediforme</i>	X	X			
<i>Sedum sexangulare</i>		X X			
<i>Sedum telephium</i> subsp. <i>maximum</i>		X			
<i>Silene nutans</i> subsp. <i>nutans</i>	X	X			
<i>Silene italica</i> subsp. <i>italica</i>		X			
<i>Silene otites</i>	X	X X	X		
<i>Sorbus aria</i>		X			
<i>Spiranthes spiralis</i>	X	X			X
<i>Stachys recta</i>		X X			
<i>Stipa capillata</i>		X X			
<i>Stipa eriocalis</i>		X (76)			
<i>Stipa pennata</i>	X	X	X		
<i>Taraxacum erythrospermum</i>					
NOM SCIENTIFIQUE	Dét. ZNIEFF	Dét. CBNA (> 50 obs. par le CBNA) / Dét. GENTIANA	Prot. R-A	Prot. Isère	Liste Rouge R-A

<i>Teucrium botrys</i>		XX			
<i>Teucrium chamaedrys</i>		XX			
<i>Teucrium montanum</i>		XX			
<i>Thalictrum foetidum</i>					
<i>Thesium divaricatum</i>		XX			
<i>Thesium linophyllum</i>	X		X		
<i>Thymus praecox subsp. praecox</i>		X			
<i>Trifolium montanum</i>		X			
<i>Trifolium ochroleucon</i>	X				
<i>Trinia glauca</i>	X	XX			
<i>Valeriana tuberosa</i>	X				
<i>Verbascum chaixii</i>	X				
<i>Verbascum lychnitis</i>		X			
<i>Veronica prostrata subsp. prostrata</i>		X			
<i>Veronica teucrium</i>		X			
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>		X			
<i>Viola collina</i>	X				
<i>Vulpia unilateralis</i>		X			

Annexe 2

Tableau phytosociologique des espèces caractéristiques des habitats xéro-thermophiles de JC Villaret (CBNA)

Annexe 3

Fiches de terrain

Annexe 4

Liste des espèces déterminantes ZNIEFF ; orchidées remarquables et espèces protégées

Plantes protégées
et rares des
versants
méridionaux de
Chartreuse

Nom français	nom latin	commune	protection
Orchis punaise	<i>Anacamptis coriopa</i>	Proveysieux	régionale
Micrope dressé	<i>Bombycilaena erecta</i>	La Tronche, Saint Martin le Vinoux, Grenoble	régionale
Lunetière à feuilles de chicorée	<i>Biscutella cichoriifolia</i>	La Tronche, Saint Martin le Vinoux,	régionale
Genévrier thurifère	<i>Juniperus thurifera</i>	Saint Martin le Vinoux, Corenc ?	régionale
Daphne de Verlot	<i>Daphne cneorum</i>	Corenc, Meylan	régionale
Inule de Suisse	<i>Inula helvetica</i>	De Biviers à Chapareillan	régionale
Aster amelle	<i>Aster amellus</i>	Saint Ismier, Crolles, ST Vincent de Mercuze, la Flachère, le Touvet	nationale
Epipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i>	Saint Martin le Vinoux	régionale
Ophrys du Gresivaudan	<i>Ophrys gresivaudana</i>	La Terrasse	Rare en Isère
Orchis de Provence	<i>Orchis provincialis</i>	Le Fontanil Cornillon, Proveysieux	Rare en Isère
Aphyllante de Montpellier	<i>Aphyllanthes monensis</i>	Saint Nazaire les Eymes et Chapareillan	Rare en Isère
Coronille couronnée	<i>Coronilla coronata</i>	Bivier , ST Nazaire et Saint Ismier	Rare en Isère
Aster lynosiris	<i>Aster lynosiris</i>	Grenoble, la Tronche	Rare en Isère
Le rouvet	<i>Osyris alba</i>	Grenoble	Rare en Isère
Œillet des chartreux	<i>Dianthus cartusianus</i>	toutes communes	régulier en Isere
Œillet sauvage	<i>Dianthus sylvestris</i>	toutes communes	régulier en Isere

Annexe 5

Liste des élus rencontrés en 2010

Contacts Marie Champagne

Toutes les communes sont rattachée à la Communauté de Commune du Grésivaudan

Communes	Personnes contactées	Fonction	Nature du contact
BARRAUX	M. ENGRAND Christophe	Maire	Rencontre
BERNIN	Mme BELLICARD MEDORI Laurence	Maire	Mail
BUISSIERE (LA)	M. BUART Jean Pierre, M. MAITRE André	Maire, 1er adj.	Rencontre
CHAPAREILLAN	M. BOSA Daniel, BILLION Annie	Maire, chargée environnement	Rencontre
CROLLES	M. BROTTE François, M. AURENSAN	Maire chargé environnement	Rencontre
FLACHERE (LA)	Mme SORREL Brigitte	Maire	Mail
LUMBIN	M. ANDREVON Albert	Maire	Mail
SAINTE MARIE D'ALLOIX	M. BOUCLANS Jean Michel	Maire	Mail
SAINTE MARIE DU MONT	MMES. DAVOINE et ARGENTIER, BONILLA Claudine	Conseillère envi agri et 1ère adj. au maire, chargée d'étude (Atelier BDA)	Rencontre
SAINT ISMIER	Mme FERRADOU Lucile	Maire	Téléphonique
SAINT NAZAIRE LES EYMES	Mme DUBUS Janine, HENOFF Véronique	Maire, Adj. à l'urba, envrnmnt et dvpt durable	Rencontre
SAINT VINCENT DE MERCUZE	M. BAUDAIN Philippe	Maire	Mail
TERRASSE (LA)	M. VOLPI Philippe, BONNEFON Geneviève	Maire, 1ère adj.	Rencontre
TOUVET (LE)	Mme THERY Laurence	Maire	Mail

Contacts Armelle Loffredo

Commune	INTERCOMM.	personne contactée	Fonction	COMMENTAIRES
BIVIERS	CC Pays du Grésivaudan			Courriel
LA BUISSE	CA Pays Voironnais	M. PERRET	(adjoint à l'urbanisme)	Reprendre contact ac pour terrain
CORENC	CA METRO			Courriel
FONTANIL CORNILLON	CA METRO			Courriel
MEYLAN	CA METRO	Mme JOANNON	(adjointe à l'env. et membre CA PNR Chartreuse)	19/03 Oliver AYET (directeur de cabinet) au téléphone
MONTBONNOT ST MARTIN	CC Pays du Grésivaudan		Maire	Appel du maire le 12/03 : peu de zones concernées, destinées de toutes façons à l'urbanisation dans le SCOT et le PLU
MONT ST MARTIN	CC Balcon sud Chartreuse			Courriel
POMMIERS LA PLACETTE	CA Pays Voironnais	Michel BADY	Maire	RDV le 16/03 9h 10h30 avec Pascale BAUD conseillère municipale environnement
PROVEYSIEUX	CC Balcon sud Chartreuse			la maire n'a pas d'info (mail adjointe)
QUAIX EN CHARTREUSE	CC Balcon sud Chartreuse			appel le 23/03 : ont d'autres priorités, petite commune, pas de chargé env.
ST EGREVE	CA METRO	M. NGUYEN	Direction env. cadre de vie	Appel 18/03, rdv fixé le 25/03
ST JULIEN DE RATZ	CA Pays Voironnais			permanence 17h 19h en mairie vendredi...
ST MARTIN LE VINOUX	CA METRO			Courriel
LA TRONCHE	CA METRO			Courriel
VOREPPE	CA Pays Voironnais			appel secrétariat maire le 23/03